

Université de Franche-Comté
UFR des Sciences de l'Homme, du Langage et de la Société
Laboratoire ThéMA, UMR 6049 du CNRS
Centre d'Etude et de Recherche sur le Sport et l'Olympisme
Besançon
-France-

<p>Projet urbain et Jeux olympiques : Le cas d'Athènes 2004</p>

Thèse de Doctorat en Géographie
présentée par
Adeline HENRY
Année 2005

Sous la co-direction de Monsieur Jean PRAICHEUX,
Professeur à l'Université de Franche-Comté.
Sous la co-direction de Monsieur Petros PETSIMERIS,
Professeur à l'Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne.

Thèse soutenue publiquement le 1^{er} décembre 2005 devant un jury composé de :
Monsieur Jean-Pierre AUGUSTIN, Professeur à l'Université de Bordeaux III,
rapporteur ;
Monsieur Alain GELES, Président de la Fédération Française de Pentathlon Moderne ;
Madame Maria GRAVARI-BARBAS, Professeur à l'Université d'Angers, rapporteur ;
Monsieur Petros PETSIMERIS, Professeur à l'Université de Paris I-Panthéon-
Sorbonne, co-directeur ;
Monsieur Jean PRAICHEUX, Professeur émérite à l'Université de Franche-Comté, co-
directeur.

Université de Franche-Comté
UFR des Sciences de l'Homme, du Langage et de la Société
Laboratoire ThéMA, UMR 6049 du CNRS
Centre d'Etude et de Recherche sur le Sport et l'Olympisme
Besançon
-France-

<p>Projet urbain et Jeux olympiques : Le cas d'Athènes 2004</p>

Thèse de Doctorat en Géographie
présentée par
Adeline HENRY
Année 2005

Sous la co-direction de Monsieur Jean PRAICHEUX,
Professeur à l'Université de Franche-Comté.
Sous la co-direction de Monsieur Petros PETSIMERIS,
Professeur à l'Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne.

Thèse soutenue publiquement le 1^{er} décembre 2005 devant un jury composé de :
Monsieur Jean-Pierre AUGUSTIN, Professeur à l'Université de Bordeaux III,
rapporteur ;
Monsieur Alain GELES, Président de la Fédération Française de Pentathlon Moderne ;
Madame Maria GRAVARI-BARBAS, Professeur à l'Université d'Angers, rapporteur ;
Monsieur Petros PETSIMERIS, Professeur à l'Université de Paris I-Panthéon-
Sorbonne, co-directeur ;
Monsieur Jean PRAICHEUX, Professeur émérite à l'Université de Franche-Comté, co-
directeur.

« L'Homme a besoin d'un environnement qui ne soit pas simplement bien organisé, mais aussi poétique et symbolique.»

K.Lynch

Sommaire

Remerciements.....	1
Sommaire.....	5
Introduction générale.....	7
- Partie I : Athènes, de 1834 aux Jeux olympiques de 2004	19
Chapitre 1 : Athènes, de la naissance d'une capitale à la ville olympique	24
Chapitre 2 : Le projet olympique comme réponse aux enjeux urbains.....	74
- Partie II : Le projet olympique	105
Chapitre 1 : Mise en valeur du patrimoine et réhabilitation urbaine	110
Chapitre 2 : Les transports	130
Chapitre 3 : L'offre d'accueil	152
Chapitre 4 : Les équipements sportifs.....	170
- Partie III : L'impact des Jeux olympiques de 2004 sur l'organisation et l'aménagement du territoire athénien.....	205
Chapitre 1 : Modification de l'image et promotion touristique	211
Chapitre 2 : Gouvernance olympique et gouvernance urbaine	239
Chapitre 3 : Gestion de l'héritage olympique sportif	271
Chapitre 4 : Une nouvelle structuration et organisation de l'agglomération athénienne ? ...	301
Conclusion générale.....	335
Bibliographie.....	341
Annexes.....	349
Tables des matières.....	366

Introduction générale

Athènes et les Jeux olympiques de 2004

Les Jeux olympiques de 2004 à Athènes symbolisent le retour de cet évènement sportif dans le pays qui leur a donné vie. Les premières traces historiques remontent en 776 avant Jésus Christ. Interdits en 396 par l'empereur Théodose, les Jeux renaîtront en 1896 sous la forme de Jeux modernes grâce à Pierre de Coubertin. 100 ans plus tard, Athènes qui avait candidaté pour recevoir les Jeux de l'Olympiade d'or ne convainc pas le CIO qui lui préfère Atlanta. En 2004, l'honneur perdu est retrouvé, la capitale grecque recevra les premiers Jeux du troisième millénaire. Athènes saisit alors cette manifestation sportive internationale comme une occasion et surtout un outil afin de se remodeler, de s'organiser et de s'aménager durablement.

En effet, au-delà de l'évènement sportif international qu'ils représentent, les Jeux olympiques sont aujourd'hui appréhendés comme un véritable catalyseur des mutations urbaines qu'ils provoquent ou accélèrent. Ils peuvent être perçus comme un outil d'organisation, d'aménagement et d'équipement des villes hôtes qui doivent mettre au service des Jeux toute une série d'infrastructures sportives, de transport, d'hébergement... qui assureront le bon déroulement de la manifestation mondiale. Or, Athènes constitue un cadre particulier car cette cité millénaire, au passé archéologique et architectural si riche, est aussi une capitale récente (ce n'est qu'en 1834 qu'Athènes a été choisie comme capitale du nouvel Etat hellénique). Cette diachronie se révèle difficile à gérer du point de vue de son aménagement et de son organisation. Elle n'a jamais connu de véritable schéma d'aménagement du territoire qui soit respecté. Mais, l'accueil des Jeux olympiques, et les impératifs qui leur sont liés en terme d'équipement territorial, constituent un ultimatum pour l'agglomération qui doit résoudre les problèmes urbanistiques auxquels elle est confrontée, notamment depuis son spectaculaire développement débuté à la fin des années 60.

Sous couvert des Jeux de 2004, Athènes s'est donc lancée dans un vaste projet urbain : réunification des sites archéologiques dans le centre historique, réaménagement de la baie du Phalère, du site de l'ancien aéroport international à Hellinikon, nouvelle organisation des

transports en commun, autoroute de contournement... L'enjeu de ce travail est alors d'évaluer en quoi les Jeux olympiques sont un facteur de renouvellement, d'aménagement et d'organisation des villes qui les accueillent.

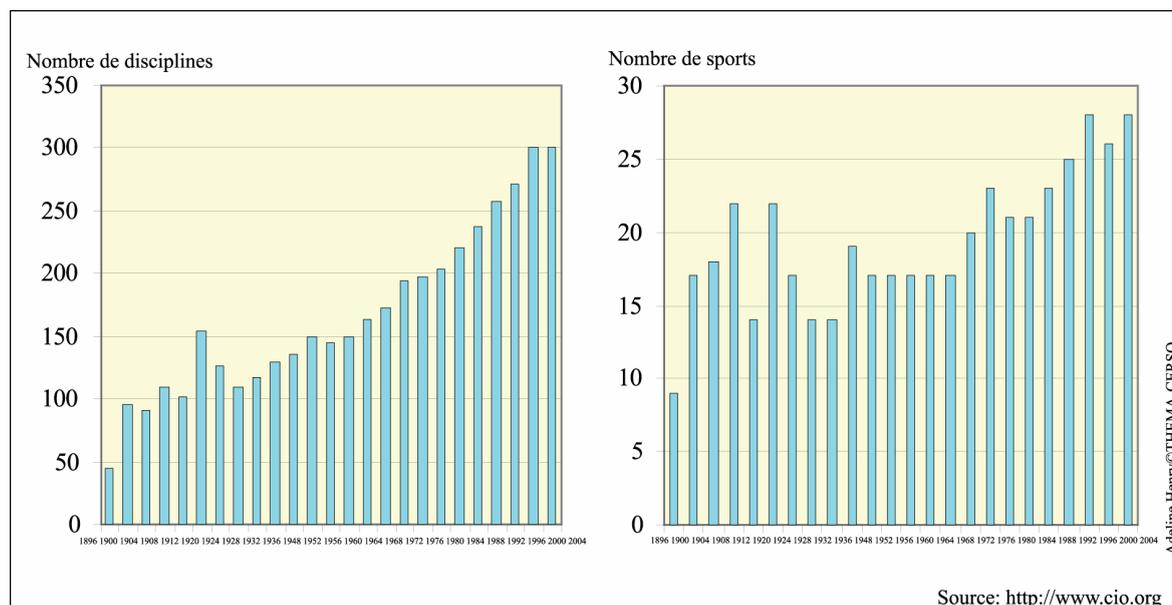
La relation « villes et Jeux olympiques »

La géographie s'est interrogée tardivement sur la relation « villes et Jeux olympiques » et plus globalement sur le lien entre sport et espace. La première approche était plutôt géopolitique, les Jeux sont en effet le reflet des rapports qu'entretiennent les Etats à l'échelle planétaire. En France, Jean-Pierre Augustin (Université d'Aquitaine) et Jean Praicheux (Université de Franche-Comté) ont été parmi les premiers à travailler sur cette thématique. Le Centre d'Etude et de Recherche sur le Sport et l'Olympisme (CERSO) développé au sein de l'Université de Franche-Comté, de par ses travaux permet donc à l'Université de s'afficher parmi les quelques-unes qui ont pour objectif de faire progresser la recherche sur ce domaine, tout comme l'Université autonome de Barcelone, l'Université de Nouvelles Galles à Sydney, l'Université de Plymouth ou encore l'Université de l'Ontario Occidental au Canada.

Les Jeux olympiques s'imposent aujourd'hui comme *«un phénomène planétaire majeur. Il y va de l'organisation internationale qui rassemble le plus grand nombre de pays, de la première entreprise de spectacle du monde, et d'une mythologie à la charge symbolique mondiale¹»*. L'augmentation de la taille des Jeux est directement liée à l'ajout de nouveaux sports et de nouvelles disciplines au programme olympique (graphique n°1) mais aussi à sa médiatisation internationale.

¹ AUGUSTIN J-P., GILLON P., *L'Olympisme, bilan et enjeux géopolitiques*, Armand Collin, Paris, 2004.

Graphique n°1: l'évolution du programme olympique



Les impacts des Jeux olympiques sur les villes hôtes ont évolué dans le temps. S'ils étaient quasi inexistant au début du XIX^e siècle, car la taille des Jeux olympiques (nombre d'épreuves à organiser, nombre d'athlètes participant) n'imposait pas une infrastructure susceptible de bouleverser l'aménagement et l'organisation des villes, ils sont devenus de plus en plus conséquents à partir des années 1960. Dès cette date, les villes qui ont accueilli les Jeux les ont utilisées afin de mener à bien des projets urbains d'envergures différentes (tableau n°1). Certaines, à l'inverse, ont mis en place des Jeux qui n'ont pas engendré de transformations fondamentales de leurs infrastructures (Los Angeles en 1984, Atlanta en 1996). Athènes s'inscrit parmi les villes hôtes, qui, à l'occasion des Jeux, ont mis en place un projet urbain en adéquation avec les besoins liés au bon déroulement de l'évènement sportif.

Tableau n°1 : Les impacts des Jeux olympiques selon les villes hôtes

(Découpage selon Stephen Essex et Brian Chalkley, Université de Plymouth)

Phase 1 : 1896-1904		Impacts des Jeux olympiques				
1896 Athènes 1900 Paris 1904 Saint-Louis		Les Jeux ne nécessitent pas une organisation importante et n'influent pas sur le développement des villes hôtes.				
Phase 2 :1908-1932						
1908 Londres 1912 Stockholm 1920 Anvers 1924 Paris 1928 Amsterdam 1932 Los Angeles		Les Jeux demandent davantage d'organisation, de construction de sites.				
Phase 3: 1936-1956						
1936 Berlin 1948 Londres 1952 Helsinki 1956 Melbourne		L'impact des Jeux devient plus important, ils nécessitent la construction de sites sportifs et d'infrastructures urbaines spécifiques.				
Phase 4: 1960-2012						
1960 Rome 1964 Tokyo 1968 Mexico 1972 Munich 1976 Montréal 1980 Moscou		Les Jeux sont souvent utilisés comme catalyseurs de mutations urbaines qu'ils accélèrent ou provoquent, leurs impacts sont très importants pour les villes hôtes qui les utilisent comme outils d'aménagement du territoire. (Un zoom est fait sur les Jeux de Barcelone, Atlanta, Sydney car ils nous serviront de références pour évaluer les Jeux d'Athènes tout au long de notre travail).				
1984 Los Angeles		-Aucune nouvelle construction afin que les Jeux laissent des moindres traces dans l'espace urbain, utilisation des infrastructures existantes.				
1988 Séoul		<ul style="list-style-type: none"> - Importante requalification urbaine, - Amélioration des infrastructures routières et de communication (expansion de l'aéroport international de Kimpo), - Accélération du développement résidentiel en périphérie par la localisation des villages olympiques, - Ouverture du pays au monde, - Développement du tourisme et l'industrie. 				
	Sites sportifs	Site d'accueil, hébergement	Infrastructures de transports	Image et communication	Environnement	Financement
Barcelone 1992	.Trois sites principaux inclus au sein de programme de rénovation ou requalification urbaine.	.Village olympique : programme de requalification d'un ancien quartier industriel sur le littoral.	. Périphérique de contournement, . Réorganisation de l'aéroport, . Réaménagement du réseau ferré.	. Rénovation urbaine, . Requalification de la façade maritime, . Affirmation de sa place au sein du réseau de villes européennes, . Dynamisation du tourisme.	L'environnement n'était pas au cœur du projet, les opérations d'aménagement ont cependant été réalisées dans le souci du développement durable.	. Mixte (privé/public)
Atlanta 1996	. Utilisation d'équipements existants ou démontables	. Utilisation des campus universitaires.	. Infrastructures de transport déjà existantes.	. Changement d'image du centre ville.	idem	. Privé

Sydney 2000	.Un site principal réalisé dans le cadre de la requalification d'Homebusch Bay.	.Village olympique : au cœur du parc olympique sportif, . Infrastructures d'hébergement temporaires pour les visiteurs grâce à des bateaux de croisières.	. Réorganisation des transports	. Requalification de la baie d'Homebusch, . Promotion touristique à l'échelle planétaire.	L'environnement est au cœur des Jeux, présentés comme les premiers Jeux écologiques.	. Mixte (privé/public)
Athènes 2004	. Trois sites principaux, deux s'inscrivant dans le projet de requalification de la façade maritime et un dans le cadre de la rénovation du Centre olympique et sportif d'Athènes.	.Village olympique : opération de planification du développement urbain au nord de la capitale. .Villages des médias, des juges et des arbitres : rénovation de campus, école... . Rénovation du parc hôtelier. . Infrastructures d'hébergement temporaire pour les visiteurs grâce à des bateaux de croisière.	. Réorganisation des transports en commun, . Autoroute de contournement, . Accélération de l'implantation du nouvel aéroport.	. Rénovation du centre ville, . Requalification de la façade maritime, . Affirmation de sa place au sein du réseau de villes européennes.	L'environnement devait être au cœur des Jeux, suite à l'exemple de Sydney.	. Mixte (privé/public) et financement de l'Union européenne pour les infrastructures de transport.
2008 Pékin	<ul style="list-style-type: none"> - Rénovation urbaine, - Protection de l'environnement, lutte contre la pollution, - Réorganisation des transports (nouvelles lignes de métro, voies ferrées, routes et voies rapides), - Ouverture au monde. 					
2012 Londres	<ul style="list-style-type: none"> - Réorganisation des transports en commun, - Renouvellement des infrastructures sportives de haut niveau, - Requalification urbaine à travers le Parc olympique de Lea Valley 					

A l'heure où le développement durable et la mondialisation sont deux préoccupations importantes, l'étude des Jeux olympiques comme outil d'aménagement urbain durable se révèle être un angle d'approche original pour s'interroger sur les enjeux de gestion et de renouvellement des villes. De même, devant l'ampleur actuelle des Jeux, le Comité International Olympique cherche aujourd'hui à limiter la taille de l'évènement afin qu'il ne dépasse pas un seuil critique au-delà duquel les villes ne pourraient plus gérer «l'héritage olympique », c'est-à-dire les infrastructures mises en place pour les Jeux qui se révéleraient

alors démesurées et disproportionnées par rapport aux véritables besoins des villes. Il est donc urgent d'avancer dans la connaissance du lien qu'entretiennent les Jeux olympiques et le territoire qui les accueille, le cas d'Athènes et des Jeux de 2004 nous permet ainsi de dresser un bilan.

Après Mexico et Séoul, Athènes est aussi la capitale de l'un des plus petits pays à organiser les Jeux d'été depuis leur rénovation en 1896 (carte n°1). Jusqu'à maintenant, ils ont été organisés par des grands pays sur le plan géopolitique et économique. Cette édition des Jeux peut ainsi permettre d'évaluer les capacités des pays moins importants en terme de taille, de moyens financiers, d'infrastructures et d'équipements à accueillir et gérer ce type d'évènement international. Mais le support financier de l'Union européenne, condition *sine qua non* du bon déroulement des Jeux d'Athènes, suscite notre interrogation quant au souhait de l'actuel président du CIO, Jacques Rogge, qui aimerait que les Jeux soient accueillis par une ville du tiers-monde.

Carte n°1 : les villes organisatrices des Jeux olympiques d'été



La problématique

D'un point de vue théorique, on peut se demander quelle est l'importance de l'urbanisme événementiel dans la mise en œuvre d'un projet urbain durable. Les projets retenus dans une telle approche aménagiste sont ceux que l'on considère aptes à générer des effets d'entraînement sur l'ensemble du territoire. Quels sont les résultats de cette approche par interventions stratégiques menées à partir d'un nombre limité de sites clés ? Le projet urbain est-il la réponse aux dysfonctionnements rencontrés par les villes ? N'assistons-nous pas à un urbanisme de « vitrine » qui ne fait que transformer momentanément les villes hôtes ?

Ainsi, à travers l'étude des impacts des Jeux d'Athènes 2004, l'objectif est d'observer si les Jeux ont été un moyen pour la capitale grecque de se métamorphoser véritablement en répondant aux questions suivantes. Les Jeux ont-ils permis à l'agglomération de s'équiper et de s'organiser durablement ? A travers les Jeux, Athènes a annoncé la mise en place d'un schéma d'aménagement, l'a-t-elle respecté ? Ce schéma a-t-il permis le bon déroulement des Jeux ? Quels sont les impacts de ces opérations d'aménagement sur le fonctionnement d'Athènes et plus globalement sur le bassin de l'Attique ? Quels sont les espaces clés de cette nouvelle organisation territoriale ? Quelles sont les nouvelles polarités, centralités qui animent le territoire ? Une nouvelle ossature est-elle donnée à la capitale ? Les opérations d'aménagement sont-elles parvenues à créer plus d'équité au sein de l'agglomération, notamment entre les différents quartiers ?

Les Jeux sont aussi un nouveau « temps » à ajouter à la ville, celui d'un éphémère territoire à gérer pour accueillir un événement international bref alors que la capitale doit être équipée durablement, quelle sera alors la gestion et l'intégration des équipements sportifs nécessaires au déroulement des Jeux dans une phase post-olympique ? Ces équipements garderont-ils leur vocation sportive, seront-ils transformés pour de nouveaux usages ? Quels seront leurs impacts sur les lieux d'implantation ? Les projets d'aménagement d'Athènes n'ont-ils pas créé « d'éléphants blancs » ? Des sites n'ont-ils pas été aménagés de façon démesurée les rendant impossible à gérer dans un cadre quotidien ? La ville échappe-t-elle au « syndrome de Cendrillon »² maintenant que les Jeux sont terminés ? Les projets déjà réalisés pour 2004

² « Syndrome de Cendrillon »: une fois l'événement passé, les villes doivent retrouver un fonctionnement quotidien habituel en réussissant à intégrer l'héritage olympique, c'est-à-dire les infrastructures et équipements mis en place pour les Jeux.

seront-ils le point d'appui de nouveaux projets, provoqueront-ils une dynamique d'aménagement à long terme, au-delà de l'évènement ?

Le déroulement de la recherche

La première partie est, tout d'abord, consacrée à l'histoire et l'évolution d'Athènes depuis sa nomination en tant que capitale de l'Etat grec, en mettant en avant les enjeux d'aménagement du territoire et les incapacités à mettre en place de réels schémas d'organisation de l'espace depuis 1834. Nous évoquerons le cadre particulier que représente cette cité antique afin de comprendre les enjeux de modernisation mais aussi les contraintes imposées par ce site historique (cette base nous permettra ensuite d'établir le poids et les impacts des Jeux olympiques de 2004 dans cette évolution). Nous verrons que l'histoire a fait d'Athènes une ville mythique, au passé archéologique et architectural très riche. De plus, ses caractéristiques de métropole méditerranéenne en font un cas d'étude intéressant, notamment du point de vue de sa morphologie urbaine : faiblesse de la puissance publique, croissance rapide et anarchique, retards dans l'ingénierie des réseaux (eau, déchets, télécommunication...) présence de vestiges archéologiques en centre ville, réseau routier peu propice au développement des déplacements urbains, problème de gestion environnementale...

Dans un deuxième temps, le projet olympique est présenté de manière générale afin de démontrer en quoi la préparation de l'accueil des Jeux peut être une réponse aux enjeux urbains de la métropole grecque. Le schéma d'aménagement olympique s'appuie sur le projet formulé dans le dossier de candidature pour les Jeux de 1996, lui-même inspiré du «Plan cadre 2000 » présenté en 1979 par le ministère en charge de l'aménagement et qui n'a pas connu d'application concrète. Ce schéma est donc fortement enraciné dans les logiques d'aménagement, qui, en gestation depuis des décennies, n'arrivent pas à prendre forme.

Dans une deuxième partie, les stratégies organisationnelles d'aménagement du territoire pour mener à bien ce projet sont détaillées à travers cinq thématiques :

- *le remodelage de l'agglomération et la gestion urbaine* ; Athènes souffre d'un piètre cadre de vie (pollution, animaux errants, épaves de voitures laissées à l'abandon...). Or, les Jeux doivent se dérouler dans un espace offrant une certaine qualité de vie aux athlètes et aux

spectateurs. Les Jeux sont donc le prétexte au renouvellement de l'agglomération grâce à un ambitieux programme d'embellissement de la capitale.

A l'échelle de l'agglomération, Athènes dispose d'espaces laissés à l'abandon, n'ayant plus d'utilité au sein de son fonctionnement ; c'est le cas de la baie du Phalère et de la zone de l'ancien aéroport international d'Athènes à Hellinikon. Les Jeux vont alors permettre de les requalifier et de leur donner une nouvelle vocation ;

- *les transports* ; ils constituent un des points faibles d'Athènes, or, ils doivent être performants pour permettre le déplacement des athlètes, de la famille olympique, des spectateurs mais aussi des touristes et des habitants qui ne doivent pas être «pris en otages » par l'organisation des Jeux. Ces derniers sont l'occasion de procéder à la réorganisation des transports, à la fois pour le bon déroulement des compétitions, mais aussi pour assurer à la capitale grecque un meilleur fonctionnement dans une phase post-olympique ;

- *l'offre d'accueil* ; en tant que ville touristique, Athènes dispose d'un certain parc hôtelier, mais il doit être mis aux normes afin d'offrir un hébergement de qualité aux spectateurs. Quant à l'accueil des athlètes et de la famille olympique, il nécessite et justifie la création et la rénovation de villages d'hébergement qui devront trouver un usage après les Jeux ;

- *les équipements sportifs* ; ils doivent répondre aux exigences du Mouvement Olympique et présenter un niveau de très haute qualité pour assurer le meilleur déroulement des compétitions sportives. Les complexes sportifs sont le fruit de constructions et de rénovations de sites, ils s'intègrent aux opérations d'aménagement du territoire selon des objectifs de requalification, de valorisation du patrimoine et d'opération de rééquilibrage de l'agglomération.

Enfin, la troisième partie est consacrée aux impacts des Jeux olympiques sur l'organisation et l'aménagement du territoire athénien. Une année après les Jeux, il est bien sûr difficile d'établir un bilan complet des conséquences engendrées par l'accueil d'un tel évènement. Nous pouvons cependant mettre en exergue les prémices de changements annoncés. Nous le verrons, les Jeux constituent un bouleversement dans l'histoire d'Athènes, du point de vue de

l'aménagement de son territoire et engendrent une modification de l'image diffusée par la capitale grecque. Nous avons donc choisi quatre thématiques à travers lesquelles nous pouvons appréhender les répercussions des Jeux sur le territoire athénien :

- *modification de l'image et promotion touristique* ; l'objectif est ici d'appréhender si les Jeux, selon la qualité de leur organisation, engendrent une modification de la perception de l'image d'Athènes, négative ou positive. Ce phénomène aura alors des répercussions sur la promotion touristique d'Athènes et de la Grèce, ce qui est d'une importance cruciale pour un pays dont environ 10% du PIB repose sur le tourisme. De même, à travers les Jeux, la capitale grecque désirait montrer « *le visage le plus moderne de la plus ancienne ville d'Europe*³ », affirmer sa place au sein du réseau des villes européennes et démontrer ainsi qu'elle peut jouer un rôle d'un point de vue géopolitique dans la nouvelle Europe élargie ;

- *gouvernance olympique et gouvernance urbaine* ; l'aménagement et l'organisation d'Athènes ont toujours été conflictuels, cela a laissé la capitale grecque en proie avec une crise urbaine profonde débutée au cours des années 70 et dont elle peine à sortir véritablement. Si aucun schéma d'aménagement du territoire n'a jamais réussi à planifier le développement d'Athènes, les Jeux nécessitent des méthodes de travail rationnelles afin de mener à bien les différents projets liés à leur organisation. Nous pouvons alors nous demander comment s'est déroulée l'organisation de la préparation des Jeux, a-t-elle pu se faire sereinement selon les méthodes d'approches traditionnelles de l'aménagement du territoire à Athènes ou a-t-elle été la source de changement dans ce domaine ? ;

- *gestion de l'héritage olympique sportif* ; les Jeux nécessitent la présence d'infrastructures urbaines en adéquation avec la gestion d'un événement d'ampleur mondiale. Dans les domaines des transports et de l'offre d'accueil, Athènes souffrait d'un réel déficit que les Jeux permettent de combler. Mais, en terme d'équipements sportifs, la capitale se trouve face à un patrimoine olympique qu'il lui faut intégrer dans un fonctionnement quotidien ;

- *une nouvelle structuration et organisation du territoire athénien ?* De par l'ampleur des bouleversements engendrés par les travaux liés aux Jeux, nous chercherons à établir si

³ Formule présentée par Dora BAKOYANNIS, maire d'Athènes, à travers de nombreux articles et entretiens.

l'organisation du territoire athénien a été transformée en profondeur et quels sont les espaces clés du futur développement de l'agglomération.

Ainsi, nous pourrions appréhender l'impact des Jeux olympiques de 2004 sur l'aménagement et l'organisation du territoire athénien, mais aussi avancer dans la connaissance de la relation « villes et Jeux olympiques ».

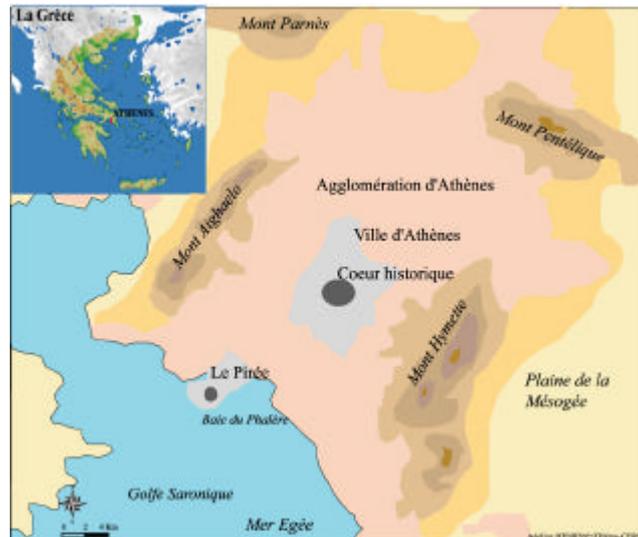
Partie I :
Athènes, de 1834 aux Jeux olympiques de 2004

Partie I : Introduction

Athènes, une cité millénaire mais une capitale récente et désorganisée

Capitale de la Grèce, chef-lieu de l'Attique, située au sud-est du pays, encerclée par les monts Parnès au nord, de l'Hymette et du Pentélique à l'est et de l'Aighaelo à l'ouest, Athènes s'étend vers le sud jusqu'au Pirée, au Golfe Saronique (carte n°2). L'agglomération englobe une soixantaine de communes et domine la vie économique, culturelle et politique de la Grèce.

Carte n°2 : carte de présentation d'Athènes



Athènes est une ville qui a connu un développement rapide (80 % de sa superficie est atteinte après 1960) et sans planification (pour 2/3 de façon illégale). Ce développement anarchique se révèle être un facteur limitant la ville dans ses capacités possibles d'évoluer de façon durable. Les années 1970 marquent le début de la crise urbaine et les différents plans d'aménagement proposés pour y remédier ne trouvent pas d'applications réelles. L'agglomération souffre d'une qualité de vie médiocre, la pollution a entraîné une importante dégradation du patrimoine naturel et construit, les hautes densités d'habitation dans le centre ville contraignent son aménagement, les infrastructures urbaines sont défailtantes, notamment dans le domaine des transports. Dans les années 90, Athènes semble au bord de l'asphyxie.

Les Jeux, de par les infrastructures qu'ils imposent, apparaissent comme la solution ultime pour organiser et équiper durablement la capitale.

Les Jeux comme accélérateur du projet urbain

Le projet olympique s'appuie sur le projet d'agglomération qui depuis des décennies tarde à se concrétiser. Nous allons tout d'abord présenter la définition de ces deux concepts afin de mettre en avant leurs liens et leurs complémentarités.

Le concept de projet urbain, selon la définition, certes un peu longue mais reflétant parfaitement notre cas d'étude, donnée par le dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés¹, est appréhendé comme une *«procédure stratégique, pragmatique et contextuelle de fabrication intentionnelle de l'urbain qui tend à se substituer à la planification standard-téléologique, théorique et universelle. Le projet urbain est censé être celui d'une ville particulière dont il permettrait même d'affirmer l'identité et qui clame simultanément une nécessité universelle d'adaptation au Monde, une veille par rapport aux possibles opportunités de développement. Le projet urbain apparaît généralement sous la forme d'une œuvre de formalisation spatiale (avec la griffe souhaitée de grands architectes ou/et paysagistes) donnant à voir une entité et déclinant les bonnes intentions de sa régulation (...). Production d'objets hybrides, à la fois idéels et matériels, que sont les projets de ville, ils se qualifient usuellement à l'aide d'un slogan dont les connotations suivent les grands courants de valeurs, plutôt technopolitaines jusqu'au début des années 90, puis jouant davantage sur des registres culturel, patrimonial et environnemental. Fondamentalement non technique, à la différence de la règle et du plan, le projet est médiatique (il faut produire un effet sur la ville) et renvoie au politique, mais selon des registres suffisamment vagues pour ne pas créer de tensions lors de sa publication. Souvent associé à l'idée de processus, le projet inclut en effet par principe l'idée de son inachèvement, de ses toujours possibles amendements, de son incertitude. De par l'ampleur de l'usage du terme, le projet constitue pour ses zéloteurs tout à la fois un «faire» (doté de ses «arts») et un horizon d'attente, manifeste de façon patente la crise paradigmatique des théories modernistes de la planification».*

Le projet olympique, quant à lui, nous le définissons comme le projet urbain initié, accéléré ou modifié par l'évènement olympique, celui-ci étant souvent utilisé comme un «catalyseur» pour réaliser la mise en œuvre du projet urbain. Dans le cadre d'Athènes, nous le verrons,

¹ Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés sous la direction de Jacques LEVY et Michel LUSSAULT, Editions Belin, 2003.

l'aménagement du territoire échoue depuis des décennies, les plans n'aboutissant pas. La notion de projet permet alors de présenter les nouvelles orientations sous un angle d'approche novateur avec la mise en avant des aspects culturel, patrimonial et environnemental, car au-delà d'un aménagement et d'une organisation plus performants, c'est aussi à la recherche d'une nouvelle identité que se lance Athènes.

Le projet olympique s'oriente vers une réorganisation des transports, des opérations de mise en valeur et de protection du patrimoine, la requalification de la façade maritime... L'agglomération doit être remodelée, chaque quartier doit devenir un véritable pôle d'attraction et créer un certain équilibre dans l'organisation métropolitaine. Une ville plus fonctionnelle devrait voir le jour en offrant une meilleure répartition des services et des équipements, limitant ainsi les ségrégations spatiales et sociales. Les Jeux offrent aussi la possibilité de réhabiliter des zones dégradées qui ont perdu leur fonction au sein de l'agglomération, c'est le cas du site de l'ancien aéroport international à Hellinikon. Le front de mer doit être redessiné et réaménagé, sa liaison avec le centre de l'agglomération est rétablie. A l'échelle du centre ville, l'unification des sites archéologiques présents dans le centre historique d'Athènes doit créer le plus grand parc archéologique d'Europe, grâce à la mise en place d'un circuit pédestre reliant les différents sites. Les Jeux sont aussi l'occasion d'un spectaculaire programme d'embellissement du centre d'Athènes comprenant la rénovation des façades, l'entretien des sculptures et des monuments, l'amélioration des principaux axes routiers, la restauration d'anciens bâtiments majeurs du patrimoine athénien.. De même, les espaces verts doivent être étendus et réaménagés.

Le premier chapitre est consacré à l'histoire et l'évolution d'Athènes depuis 1834 afin de comprendre quels sont les mécanismes qui ont abouti à la naissance d'une capitale désorganisée qui se cherche toujours à la fin du XX^e siècle. Le deuxième chapitre présente la relation entre Athènes et l'Olympisme et démontre comment les Jeux doivent apporter une réponse aux problèmes d'aménagement de la capitale grecque.

Partie I, Chapitre 1 : de la naissance d'une capitale à la ville olympique

Introduction

La légende grecque veut qu'Athènes soit née d'un désaccord entre Athéna, déesse de la Sagesse, et Poséidon, dieu de la Mer. Ils se disputaient la souveraineté de l'Attique, région où se trouve aujourd'hui la ville d'Athènes. Zeus, le roi des Dieux fut consulté et, en tant qu'arbitre, il décida que deviendrait propriétaire de l'Attique celui des deux dieux qui ferait à l'homme le cadeau le plus utile. Poséidon, frappant la mer de son trident, fit naître de l'écume des vagues un cheval fougueux mais Athéna, frappant le sol de sa lance - car elle était aussi la déesse de la guerre - fit naître de la terre brûlée par le soleil, l'olivier. Zeus décida que cet arbre miraculeux était le plus utile des cadeaux faits aux hommes et qu'Athéna avait donc gagné le droit de devenir la patronne divine de l'Attique, dont elle prit ainsi possession, donnant son nom à la cité devenue capitale de la Grèce moderne, après avoir été une des cités les plus remarquables de la Grèce Antique.

Au-delà du mythe, les premières traces d'occupation du bassin de l'Attique remontent au néolithique, lorsque des hommes s'installèrent sur un rocher qui deviendra l'Acropole. Dès lors le site sera toujours occupé.

Sous domination ottomane depuis le XIII^e siècle, la Grèce conquiert son indépendance en 1830. Passée sous tutelle des puissances européennes, elle est dirigée par un roi de Bavière, Othon I^{er}, dont l'ambition est de renouer avec le passé antique de la cité devenue une bourgade de 5 000 habitants. Les plans d'aménagement se succèdent sans réussir à donner forme à Athènes. Les événements qu'elle rencontre durant le XX^e siècle bouleversent son organisation et limitent l'application de toutes les tentatives d'aménagement de son territoire. De l'arrivée brutale des réfugiés d'Asie Mineure en 1922, qui marque le début du développement anarchique de l'agglomération, jusqu'à la crise urbaine débutée dans les années 70, la ville se transforme peu à peu en une capitale tentaculaire qui envahit le bassin de l'Attique.

Après l'évocation rapide des dates majeures qui ont façonné la cité grecque, nous reprendrons le cours de l'Histoire en 1830, lorsqu'Athènes est désignée capitale de l'Etat hellénique. Dès

cette date, nous verrons que l'aménagement et l'organisation du territoire se révèlent être un véritable dédale.

I. ATHENES, CAPITALE DE L'ETAT GREC INDEPENDANT

A. De la cité-Etat à la cité-Nation

L'histoire d'Athènes oscille entre des phases de prospérité et de déclin (une chronologie de l'histoire athénienne est présentée en annexe 1 ; p 349). Nous nous contenterons d'évoquer ici brièvement les grandes périodes qui ont marqué l'évolution de la capitale hellénique. Hélène Ahrweiler¹ a, en effet, identifié le processus historique, à travers lequel Athènes « cité-Etat » est devenue « cité-Nation ». Elle nous présente dix étapes correspondant à dix métamorphoses qui donnent aujourd'hui à Athènes son caractère. Ces étapes sont les suivantes :

- *la naissance d'Athènes* selon la mythologie ;
- *l'invention du politique* ;
- *la ville-héros*, période qui correspond à la victoire contre les Perses, Athènes se transforme en « tyrannis-polis » ville-empire colonial pour atteindre son apogée sous le règne de Périclès au V^e siècle avant JC ;
- *les revers* qui correspondent à l'affrontement entre Sparte et Athènes (431 avant JC- 404 après JC) ;
- *l'entretien du mythe*, période de règne des rois Eumène et Attale, Athènes connaît alors un essor démographique ;
- *le respect du passé par Rome* ; séduits par la culture et l'art de vivre des Grecs, les Romains qui ont conquis Athènes ne cessent de l'embellir. Hadrien, empereur de 117 à 138, continuera les travaux d'urbanisme de ses prédécesseurs ;
- *l'inversion des signes*, Athènes connaît tout d'abord les invasions barbares, puis deviendra un centre païen et sera provincialisée par Constantinople en 1205 ;

¹ AHRWEILLER H., *La métamorphose du symbolique : du monde civique à la nation retrouvée*, in «La grande ville : enjeu du XXI^e siècle », BEAUJEU-GARNIER J., DEZERT B., PUF avril 1991.

- *Athènes réduite à son présent (XIII-XV^e siècle)*, elle subit la domination occidentale à travers la présence des Francs, des Catalans, des Florentins et des Vénitiens ;
- *Athènes vieillie, fatiguée mais respectée*, la ville est sous domination turque, elle possède cependant une certaine autonomie puisqu'elle s'auto-administre ;
- *Athènes ressuscitée* (1834), elle est choisie capitale, le poids du mythe est exploité pour la construction de l'Etat hellénique.

Athènes obtient donc son indépendance après la Révolution de 1821, grâce à l'intervention des puissances étrangères (France, Grande-Bretagne, Russie), qui, par le protocole de Londres, reconnaissent l'indépendance de l'Etat grec en 1828. Le territoire physique morcelé de la Grèce a donné naissance à une organisation en petites unités géographiques, économiques, politiques et culturelles où se sont développées des communautés vivant en autosuffisance ; autonomes les unes par rapport aux autres et bénéficiant d'une grande liberté bien que sous domination ottomane depuis 1456. Après la guerre d'indépendance (1821-1833), le gouvernement en place doit faire face à cet éclatement territorial afin d'unifier le nouvel Etat grec. L'élite intellectuelle, séduite par les idées des Lumières et de la Révolution Française, demande alors le soutien de la France ainsi que de l'Angleterre et de la Russie afin d'établir un projet national. Un Premier ministre, Jean Capodistria, est nommé et tente de transformer le pays en un Etat moderne. Mais, il rencontre l'opposition des notables locaux, qui n'hésitent pas à l'assassiner en 1831 afin de garder leur pouvoir. Craignant le développement de l'anarchie, les puissances étrangères décident d'imposer à la Grèce un roi venant de Bavière, Othon 1^{er}, chargé de mettre en place les bases du nouvel Etat hellénique. Il décide alors de transférer le siège du pouvoir établi de Nauplie à Athènes qui ne présente pourtant ni avantage économique, ni position stratégique par rapport aux autres villes grecques. Le nouveau roi de Grèce l'a choisie pour son passé antique prestigieux avec lequel il désire renouer. Un autre fait explique ce transfert politique, l'absence d'une bourgeoisie déjà établie au sein de cette nouvelle capitale qui aurait pu marquer une résistance au développement du pouvoir royal.

La mise en place de l'Etat grec se traduit tout d'abord par une politique de centralisation. Toutes les institutions traditionnelles sont abolies, un nouveau maillage est mis en place selon un découpage qui ne correspond à aucune entité préexistante afin de démanteler l'ancienne organisation territoriale. Dans un premier temps, toute tentative de contestation de la part des

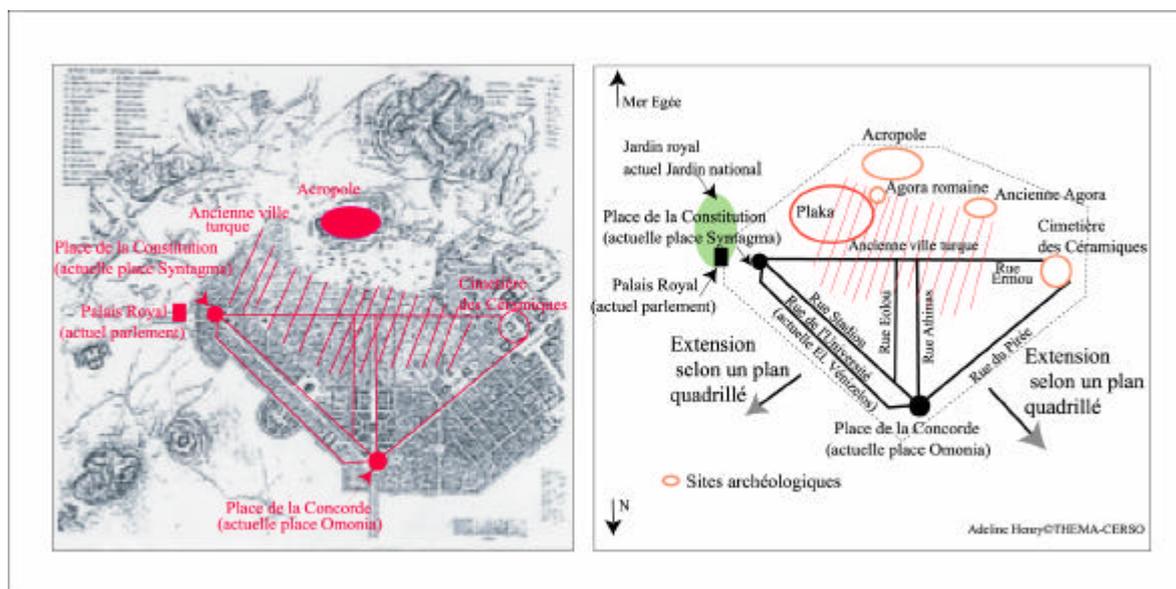
différentes communautés, qui acceptent mal la perte de leurs prérogatives, sont contrôlées par l'armée avant que soit menée une politique de compromis visant à limiter l'influence que les notables entretenaient sur la province. Othon 1^{er} les invite alors à sa cour et leur propose des postes au sein des diverses administrations. Les notables servent ainsi de lien entre la capitale et la province, ce qui contribue à la mise en place du système de clientélisme entre le centre, siège du pouvoir, et la périphérie, dès la naissance de l'Etat grec. Ce rapport particulier, nous le verrons plus tard, influencera à maintes reprises l'évolution de la capitale. En effet, la centralisation ainsi mise en place eut un double impact sur l'organisation du territoire grec. La périphérie a perdu de son indépendance face à la capitale, mais cette dernière est aussi devenue dépendante de la province.

En outre, la construction d'un Etat va de pair avec l'élaboration et la diffusion d'une idéologie nationale. Les conseillers d'Othon I^{er} redéfinissent donc le concept de la nation grecque en mettant en avant la rupture avec le passé ottoman de la ville et le rapprochement avec l'Occident. Dès l'arrivée du pouvoir royal à Athènes, la ville est aménagée en accord avec cette nouvelle idéologie. Les plans d'urbanisme sont inspirés du néo-classicisme régnant alors en Europe. Toutes les traces de la présence ottomane sont gommées, les monuments sont mis en valeur selon leur appartenance aux différentes pages de l'histoire grecque. Les plans rectangulaires procèdent d'une occidentalisation d'Athènes, mettant fin au chaos désordonné de l'ancienne ville ottomane (dans le cadre des travaux menés pour les Jeux olympiques de 2004, le centre ville sera remodelé, une vague de piétonisation des rues centrales est menée afin de le rendre plus fonctionnel, certains habitants évoquent alors un nouveau processus d'eupéanisation d'Athènes). Parallèlement, une vague de population qui avait fui la domination turque revient à Athènes après sa libération, entraînant ainsi d'importants problèmes de logement et une augmentation du prix du loyer et de la valeur des terres. De même, une vague de constructions hâtives et rudimentaires se développe rendant nécessaire l'organisation de la ville.

B. L'échec des premiers plans d'aménagement

Ainsi, le premier plan d'aménagement d'Athènes (1834), signé par l'architecte bavarois Eléonas Schaubert et le Grec Stamatis Kléanthis (plan n°1), prescrit les limites entre espace urbain et rural, espace public et privé. Il définit l'emplacement ainsi que le type de bâtiments nécessaires à l'équipement de la capitale. L'extension de la ville doit se faire au nord et selon une organisation symétrique par rapport à un axe qui part de l'Acropole. Ce plan est caractérisé de « généreux » par Georges Prévelakis² car il prévoit de larges avenues, des places et des espaces verts représentant 20% des 240 hectares concernés. Ce plan s'intéresse aussi à la restauration du centre historique autour de l'Acropole et prévoit des expropriations afin de procéder à des fouilles archéologiques. Cette dernière orientation rencontre l'hostilité des grands propriétaires fonciers à qui appartenait la plus grande partie des terrains autour de l'Acropole et qui feront échouer la mise en place de ce plan.

Plan n°1 : le plan Kléanthis-Schubert présenté en 1834



En 1835, l'architecte Léon Von Klenze émet des propositions de modifications du plan de 1834. L'espace couvert par ces nouvelles orientations n'est plus que de 75,4 hectares et exprime un compromis entre les intérêts créés par la spéculation et les besoins d'organisation

de la ville nouvelle. L'espace public est restreint, les rues plus étroites. Mais ce plan ne remporte pas plus de succès que ses prédécesseurs, et la ville continue à se développer en dehors des limites prévues. Un nouveau plan d'aménagement est donc nécessaire dès 1840, mais il faut attendre 1846 pour que soit créée «la Commission pour parachever le plan d'Athènes» qui propose le «nouveau plan général d'Athènes» en 1847. Ce dernier prévoit l'alignement des rues dans les nouvelles régions d'expansion de la ville et tente de résoudre le problème de l'aménagement du centre historique. Mais ni l'Etat ni la municipalité ne peuvent assumer le prix des travaux et le montant de l'indemnisation des propriétaires des terrains situés près de l'Acropole. Dans un premier temps, ce plan n'est donc pas respecté. L'alignement des rues n'est révisé qu'entre 1857 et 1860 grâce à l'adoption de décrets d'application par le gouvernement. Mais dès le commencement des travaux, les grands propriétaires le font interrompre.

La mairie d'Athènes exige alors la promulgation d'un plan global d'urbanisme. Une commission fondée en 1860 est chargée de le rédiger. Il prévoit de créer des bâtiments publics, notamment des écoles et des marchés de quartiers, ainsi que l'aménagement des places autour des édifices publics. De même, il envisage des expropriations afin de protéger les sites archéologiques. Cette proposition n'est pas acceptée, ni par la mairie ni par le gouvernement. Ce plan sert cependant de base, en 1862, à un nouveau plan qui divise la ville en quatre secteurs auxquels s'adressent différentes propositions d'aménagement. Mais celles qui concernaient le secteur englobant l'espace archéologique ne sont pas adoptées.

Un nouveau plan d'urbanisme en trois volets est rédigé en 1864. Il connaît entre cette date et 1916, 78 extensions ponctuelles et 498 modifications, sans compter les propositions des particuliers. Tous ces désaccords le font échouer et il ne fait l'objet d'aucune application.

De même, une des modifications apportée au plan initial, qui est le changement de place du Palais, de la place Omonia (voir plan n°1) au pied du Lycabette, et par conséquent du centre de gravité, entraîne l'expansion de la ville au nord-ouest alors qu'Athènes devait se développer en direction de la mer. Ce changement d'orientation engendre une modification de la composition des quartiers de la ville naissante. Les quartiers bourgeois se développent au nord, l'industrie et la manufacture s'étalent à l'ouest (notamment à Psiri) et donnent naissance à des quartiers populaires où se concentrent les populations défavorisées. Ainsi se dessine une

² PREVELAKIS G., *ATHENES urbanisme, culture et politique*, Paris, L'Harmattan, 2000 (métropoles 2000-Collection Géographie en liberté).

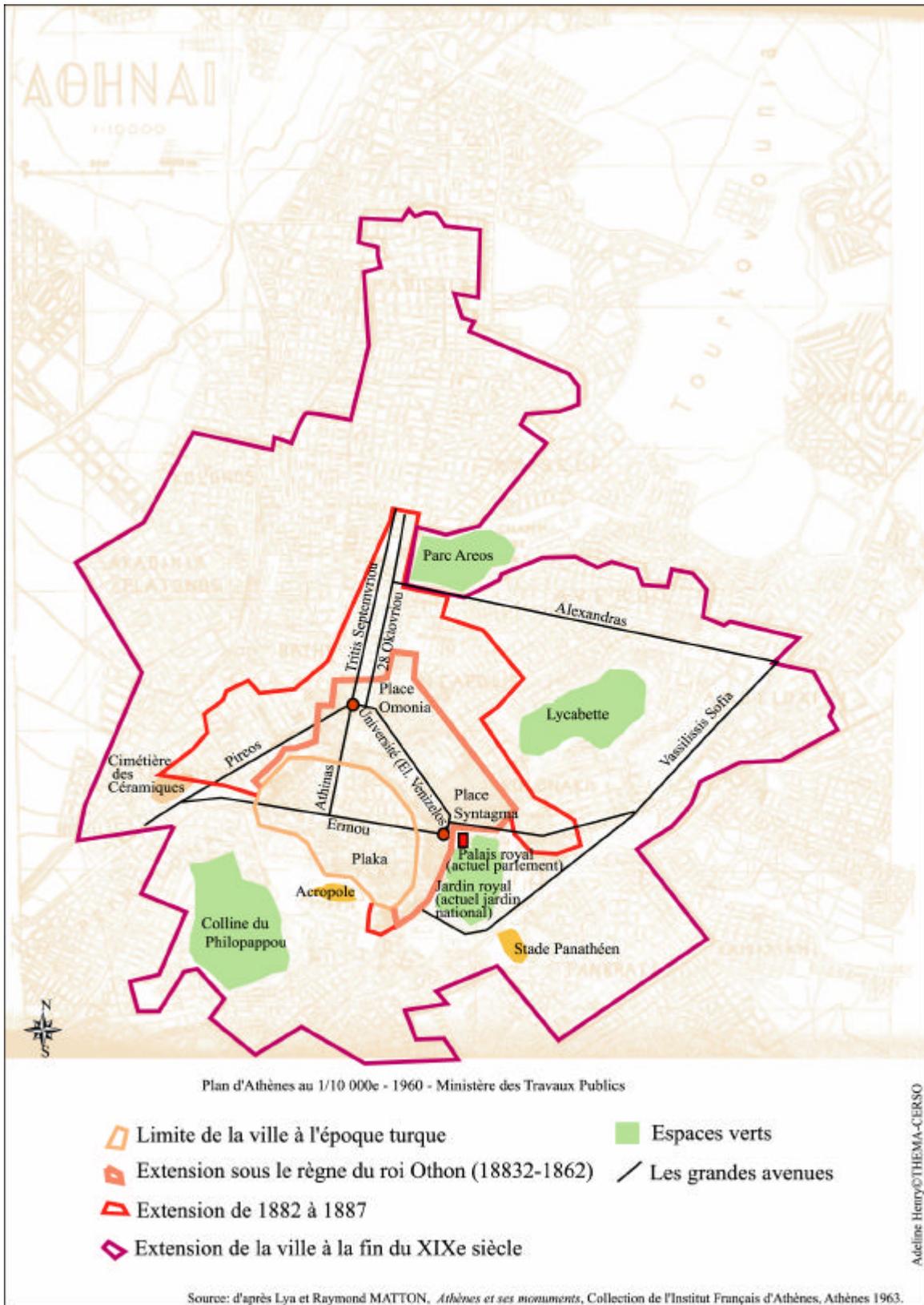
ligne séparatrice qui suit la rue Athinas. Athènes continue à se développer de façon désorganisée et l'habitat se prolonge en direction de l'espace archéologique (plan n°2).

Aucun plan³ ne fut donc mis en place entre 1830 et la fin du XIX^e siècle. Cependant, parallèlement à son échec d'organisation interne, Athènes, en tant que capitale, a réussi à conquérir son territoire, à étendre ses réseaux administratifs et de transport et à « *accomplir un bond qualitatif par accaparement des richesses régionales nouvellement acquises* »⁴. De même, des interventions sont réussies dans le domaine architectural. En effet, vers la fin du XIX^e siècle, des opérations visent à enrichir le capital architectural athénien et à mettre en valeur ses monuments antiques. Grâce à la générosité des Grecs de la diaspora, la ville s'enrichit de bâtiments publics remarquables, devient attrayante et c'est en cette fin de siècle qu'elle accueille les premiers Jeux olympiques modernes.

³ Outre les plans détaillés, nous pouvons évoquer les plans de von Weiler (1834), Stademann (1835), Altenhoven (1837), le plan officiel de 1843, celui que dressèrent quelques officiers grecs (1856) et celui de Kallerghis (1860). Ces précisions sont données par Lya et Raymond MATTON dans *Athènes et ses monuments, du XVII^e siècle à nos jours*, Villes et paysages de Grèce, collection de l'Institut Français d'Athènes, Athènes 1963.

⁴ BURGEL G., *Athènes contemporaine : force du politique, puissance du social*, In » *La grande ville : enjeu du XXI^e siècle* », BEAUJEU-GARNIER J., DEZERT B., PUF avril 1991.

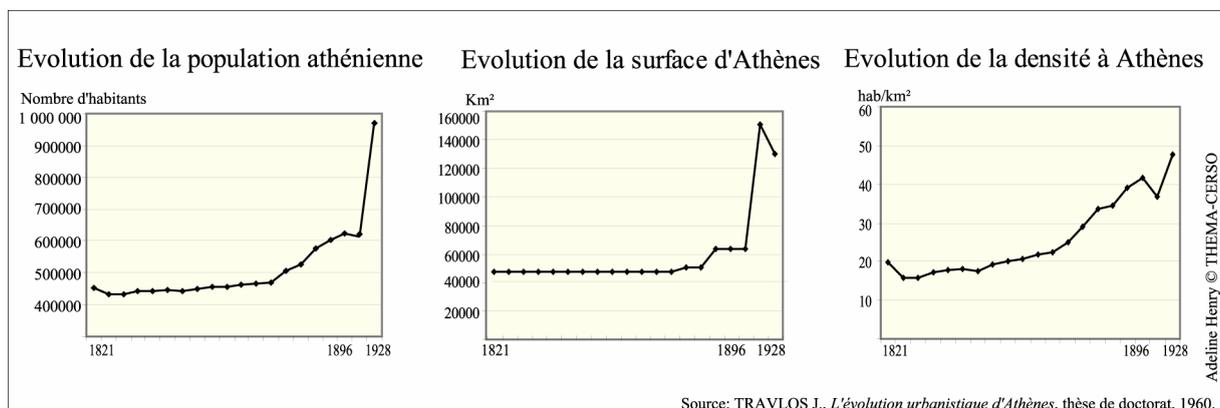
Plan n°2 : l'évolution d'Athènes à la fin du XIX^e siècle



C. Le chaos urbanistique

En avril 1920, Petros Kalligas (ingénieur) et Ernest Herbrard (urbaniste) fondent le comité Kalligas. Ils présentent, lors de la première réunion du Conseil technique supérieur de l'Etat, un rapport ambitieux concernant le futur aménagement d'Athènes en mettant en avant la nécessité d'organiser la périphérie athénienne. Cependant, après une longue période de réflexion (1919-1924), le comité ne peut émettre aucune solide proposition concernant l'évolution du développement de la ville. Malgré ce manque d'organisation chronique, Athènes atteint un développement proche des autres capitales européennes au début du vingtième siècle. Cette modernisation est le fruit de l'œuvre de redressement d'Elefthérios Vénizelos, homme politique qui accède au pouvoir à plusieurs reprises, et qui prend une part active dans les questions d'urbanisme de son époque. Différents plans d'urbanisme sont présentés, mais la catastrophe d'Asie mineure, en 1922 y met fin. Cette année là marque, en effet, une rupture dans l'évolution urbanistique d'Athènes. L'échec de la conquête et de l'occupation de l'Asie mineure par la Grèce met fin à la « Grande Idée », projet de rétablissement de l'empire byzantin sous forme d'un grand Etat-nation grec dont Constantinople était la capitale idéalisée. Cet épisode désigné comme une « Grande catastrophe » entraîne l'arrivée massive de réfugiés, constituée de la population orthodoxe établie dans cette région, provoquant ainsi une phase de croissance importante de la capitale grecque (graphique n°2).

Graphique n°2 : l'évolution d'Athènes suite à l'arrivée massive de population en 1922



Ce mouvement de population a des répercussions sur l'organisation du territoire dont les infrastructures sont déjà insuffisantes et vieillissantes. 250 000 nouveaux habitants s'ajouteront aux 450 000 Athéniens après l'échange de population forcé avec la Turquie, suite au traité de Lausanne. De plus, l'exode rural qui débute dans les années 40, provoque l'arrivée de milliers de provinciaux attirés par les emplois créés dans le bâtiment et les travaux publics, mais aussi par la plus grande liberté qui semble offerte par la capitale. Le besoin en logements augmente donc considérablement et entraîne un mouvement de constructions illicites qui donne naissance aux prémices d'urbanisation de la capitale grecque. Ce phénomène spontané caractérisé de « construction arbitraire hors plan » produit des milliers d'habitations sans permis de construire. Ce type de constructions se développe surtout en périphérie d'Athènes, où se trouvent les couches de population à bas salaire. Il repose sur la division de grandes propriétés foncières en lotissements, allant de 100 à 300 mètres carré, vendus comme terrains à bâtir. Ces parcelles peuvent être acquises par les nouveaux arrivants grâce à la vente de terres dans leur village d'origine. De plus, le développement de ces constructions sommaires est encouragé par l'inexistence de politique de logement social et par un laisser-faire de la part de l'Etat concernant l'initiative privée en matière foncière. L'Etat ne pouvant assumer une politique de logement efficace, permet aussi le développement de l'habitat en périphérie pour les plus démunis. L'extension de l'agglomération continue donc à se faire en dehors de tout plan d'aménagement des sols. Dès 1920, des villes satellites sont créées autour d'Athènes : Néa Iona, Kaesariani, Hymettos, Peristeri, Chalcedon, Philadelphia... (carte n°3). L'agglomération s'étend surtout au sud, mais aussi le long de l'avenue Syngrou avec le développement de Néa Smiri. Athènes s'organise dès lors autour d'un axe nord/sud qui oppose des quartiers populaires et des quartiers bourgeois. En 1925, sept nouvelles municipalités sont créées indépendamment d'Athènes. Parallèlement, l'Etat autorise l'élévation continue du coefficient d'occupation du sol pour les activités de service et les couches les plus aisées de la population, dans les zones centrales à travers l'*antiparokhi*.

A l'inverse de la construction illégale, l'*antiparokhi* (contre-partie), qui est un système de financement de constructions, s'adresse aux couches solvables de la population. Il met en jeu trois catégories d'acteurs, les propriétaires de terrains à bâtir où se trouve généralement une maison vétuste, les promoteurs immobiliers et les acheteurs. Les promoteurs proposent aux propriétaires, en contre-partie de leur terrain, de construire un immeuble moderne avec

Carte n°3 : l'agglomération athénienne



plusieurs appartements qu'ils se partagent ensuite selon un pourcentage fixé. Cette démarche permet aux propriétaires des terrains d'acquérir un bien immobilier moderne et aux promoteurs d'acheter des terrains à bâtir à bon prix. La vente de ces appartements, avant même qu'ils soient construits, leur permet de trouver les moyens d'effectuer les travaux. Les acheteurs profiteront eux aussi de ce système de construction qui leur donne la possibilité d'acquérir un appartement, dont le paiement était échelonné durant la période de construction, à un meilleur prix que celui en cours au moment de la remise des clés.

L'*antiparokhi* et la construction illicite sont étroitement liés. En effet, l'*antiparokhi* se développe grâce aux ouvriers logés dans les constructions illégales qui acceptent de travailler pour un bas salaire. Ces deux « systèmes officiels et officieux »⁵ entraînent un bouleversement de l'organisation d'Athènes. « *La construction illicite a complété les méfaits de l'antiparokhi. A côté de la densification à outrance de l'espace urbain officiel, on assiste à l'extension de l'agglomération de manière anarchique en forme de tâche d'huile, sans aucune organisation, sans aucune prévision d'infrastructures* »⁶. De plus, l'échec de la Grande Idée met fin au rêve fédérateur qui rassemblait les Grecs et les plonge dans un climat de morosité dont les répercussions se perçoivent dans l'évolution architecturale de la capitale : « *on ne savait plus quelles valeurs étaient exprimées par le paysage urbain* »⁷. Toujours partagés entre Orient et Occident, les Grecs se retrouvent à l'étroit dans leur territoire. Après cet échec d'extension, ils restent sans rêve, sans mission historique, ce qui est difficilement supportable pour un pays si fier de son passé.

Les groupes et mouvements identitaires réapparaissent alors progressivement et trouvent en l'idéologie communiste un lieu d'expression, notamment après l'effondrement du pouvoir politique d'Athènes, lors de la deuxième guerre mondiale. La guerre civile (1946-1949) qui suit, sera l'expression de la vengeance de la périphérie sur le centre ; elle est organisée par des chefs de guerre qui ont reconstitué l'organisation politique éclatée de la Grèce d'avant l'indépendance. Comme convenu lors de la Conférence de Yalta, les Anglais sont chargés de rétablir l'ordre à Athènes. Tout comme les Bavarois en 1834, ils doivent reconquérir le territoire grec, soumettre la périphérie et reconstruire la capitale détruite.

⁵ PREVELAKIS G., *ATHENES urbanisme, culture et politique*, Paris, L'Harmattan, 2000 (métropoles 2000 Collection Géographie en liberté).

⁶ PREVELAKIS G., op.cit.

II. ATHENES ATTEINT LE STATUT DE METROPOLE

A. Le miracle économique

La stabilité politique revenue au sein de la Grèce, Constantin Caramanlis, alors président de l'Etat hellénique (1974-1981) mène une politique caractérisée de « prospérité », reposant sur la satisfaction des besoins matériels, privilégiant la quantité au détriment de la qualité. Cette politique engendre des répercussions importantes sur le paysage urbain de la capitale, transformé par la construction importante d'immeubles résidentiels, d'imposants bâtiments de bureaux, d'énormes supermarchés, de grands hôtels de luxe... Parallèlement, Constantin Caramanlis veille à la mise en valeur des sites archéologiques qui s'exprime, notamment, à travers l'aménagement de l'Acropole. Ces actions en faveur du patrimoine grec s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie géopolitique. *« Ce retour au patrimoine antique exprime le renouveau de l'idéal face à un Orient qui n'est plus représenté par l'Empire ottoman, mais par le bloc soviétique (...), le retour aux valeurs occidentales après la guerre civile a donc un caractère défensif »*⁸. En outre, cette promotion du patrimoine antique a pour objectif de transformer Athènes en une capitale touristique, afin d'attirer les étrangers et de s'assurer ainsi la protection de l'Occident. L'urbanisme athénien connaît alors un renouveau, l'architecture s'inspire des mouvements contemporains, notamment, de Le Corbusier. Le patrimoine architectural du XIX^e siècle est négligé, les immeubles datant de cette époque sont systématiquement détruits et remplacés par des bâtiments sans prestige.

Le développement de l'immobilier, reposant sur l'initiative privée, est aussi au cœur de la politique de Constantin Caramanlis qui espère ainsi bénéficier d'un effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie. Mais, malgré les besoins liés à la reconstruction d'après-guerre, le nombre de nouvelles constructions n'explose pas à Athènes. Le secteur public n'a pas les ressources financières nécessaires pour lancer un programme de logement social, la bourgeoisie est ruinée, les couches populaires n'ont pas les moyens d'accéder à la propriété. A cela s'ajoute un manque d'esprit d'entreprise qui fait stagner le secteur du bâtiment. C'est donc grâce à l'*antiparokhi* et à la construction illícite, évoqués précédemment, que le boom économique se produit. L'Etat ne mène pas de politique en faveur des logements sociaux et encourage le développement de ce mode de construction, tout d'abord en fermant les yeux sur

⁷PREVELAKIS G., op.cit.

ce phénomène dont il avait parfaitement conscience, mais aussi en l'encourageant. En effet, une des conditions nécessaires à l'*antiparokhi* était de pouvoir augmenter la surface d'occupation de sols des terrains acquis par les entrepreneurs, afin de maximiser les profits envisageables. Or, l'Etat, durant les années 50 et 60, a régulièrement augmenté les coefficients d'occupation des sols, se faisant ainsi complice de ce type de constructions certes illégales mais nécessaires au développement économique. Ainsi, le laisser-faire et les incitations tacites de l'Etat dans le domaine de la construction donnent lieu à un développement économique qualifié de « miracle économique », mais au détriment du paysage urbain qui lui, fut sacrifié. L'urbanisation d'Athènes s'étend ainsi pour un tiers en dehors du plan légal entre 1951 et 1961.

La construction illégale et l'*antiparokhi* perdurent jusque dans les années 80 et aboutissent, non seulement à la transformation de la tache urbaine, à une dilution de l'urbanisation en périphérie, mais aussi à la modification du paysage urbain. En effet, les maisons de type familial avec jardin sont remplacées par des immeubles collectifs à plusieurs étages. La morphologie de la ville évolue, « *les façades des rues changent, les quartiers s'altèrent, les relations entre surface bâtie et surface libre se modifient, ainsi que celles entre espace privé et espace public. La hauteur de la ville grandit, la surface libre des terrains diminue tout comme la largeur des rues* »⁹. Dans un premier temps, cette augmentation de densité fait perdre à Athènes le caractère rural que lui donnaient ses basses densités de l'entre deux guerres. Cette densification favorise aussi un meilleur fonctionnement des transports publics, améliorant les conditions de vie des Athéniens. Il faut attendre les années 70 pour que les aspects négatifs de l'*antiparokhi* apparaissent : densités trop élevées, multiplication des immeubles et effacement du centre historique, manque d'infrastructures, dégradation du paysage avec la disparition des espaces verts, problèmes de circulation et de pollution atmosphérique.

De même, ce mode de construction laisse transparaître le rapport qu'entretient l'Etat avec la société grecque. En effet, ce système est développé par les couches solvables de la population, composées notamment par des provinciaux qui fuient l'insécurité et la pression policière exercée dans les campagnes, attirés par davantage de liberté et par les possibilités d'emplois

⁸ PREVELAKIS G., op.cit.

⁹ FOTIOU T., *Modèles architecturaux dans l'Athènes contemporaine : le cas de l'immeuble urbain*, Villes en parallèles, n°9, février 1986.

en ville. Or, une fois installées à Athènes, ces populations sont plus difficilement contrôlables et peuvent être perçues comme une source de danger. En effet, l'Etat ne peut assurer ni logement ni emploi à ces nouveaux arrivants. Sa réponse est de laisser se développer la construction illégale. Elle permet de loger la classe ouvrière dont la présence est nécessaire au bon fonctionnement de l'industrie qui peut continuer à maintenir de bas salaires, favorisant ainsi ses profits. Laisser se développer ce type d'habitat est aussi un moyen pour l'Etat de contrôler la population nouvellement arrivée dans la capitale. En effet, les constructions sont autorisées en échange d'un comportement politique dicté par le gouvernement. Progressivement, ces zones de constructions illicites sont équipées en eau, électricité, écoles, souvent en période électorale, grâce au système de clientélisme. *« L'électrification s'achetait par des votes en faveur du député au pouvoir (...), l'école ou l'extension de la ligne d'autobus devait attendre les prochaines échéances électorales. Ainsi, la vie électorale rythmait l'extension et l'équipement des zones de l'illégalité¹⁰ »*. En assurant l'équipement de ces quartiers illégaux contre des voix aux élections, l'Etat garantit ainsi l'ascension sociale des immigrés ruraux ainsi que leur intégration politique. Cette dualité au sein du gouvernement, qui, d'un côté légifère pour stopper le développement anarchique de la capitale, et qui parallèlement, ferme les yeux sur tous ces comportements illégaux et les favorise même, a engendré un bouleversement radical de l'agglomération athénienne en une trentaine d'années. Si cette politique évite l'explosion populaire dans les décennies 50 et 60, ces impacts à long terme sur le fonctionnement de la capitale sont l'un des facteurs de la grave crise urbaine des années 70. Ce mal est cependant nécessaire, selon la formule de Georges Prévélakis : *« pour sauver le présent, on a sacrifié l'avenir ; choix raisonnable puisque sans présent il n'y a pas d'avenir »*. En effet, c'est durant cette période qu'Athènes se transforme en une agglomération qui colmate peu à peu le bassin de l'Attique. De plus, la pratique d'un urbanisme sauvage et le manque d'infrastructures relatif à l'augmentation de la population de la capitale, dès les années 20, engendrent une déqualification du cadre de vie pour les Athéniens. Cependant, ils considèrent que laisser « étouffer » la capitale par ces maux urbains est le seul moyen d'éviter l'afflux de nouveaux arrivants. Ce phénomène peut apparaître comme une *« revanche¹¹ »* de la part des premières vagues d'immigrés. En participant au chaos urbanistique, ils expriment leur indifférence face aux questions d'aménagement

¹⁰ PREVELAKIS G., op.cit.

¹¹ PREVELAKIS G., op.cit.

d'Athènes qu'ils ne considèrent pas comme leur patrie. Ils restent au contraire très attachés à leur village d'origine et nourrissent un sentiment d'hostilité face à la capitale qui, depuis 1834, écrase les cultures locales et régionales.

B. Du miracle économique à la crise urbaine

Durant les années 60, Athènes, forte de ses 2 millions d'habitants, acquiert le statut de véritable métropole méditerranéenne. Une nouvelle phase de construction, réalisée au détriment des trésors architecturaux du XIX^e siècle détruits pour laisser place à des immeubles à plusieurs étages fonctionnels, aboutit à un renouveau du centre ville. La densification provoquée par l'augmentation des coefficients d'occupation des sols rend l'organisation des transports plus performante car l'habitat est moins dispersé. La cohésion sociale est remarquable et la vie culturelle intense. La capitale est rénovée, les sites archéologiques sont valorisés. Athènes bénéficie d'un grand rayonnement à l'étranger. La ville est idéalisée à travers le cinéma et attire de nouveaux migrants ruraux. Mais, ces derniers, déçus par la réalité que leur offre Athènes, provoquent de nouvelles tensions.

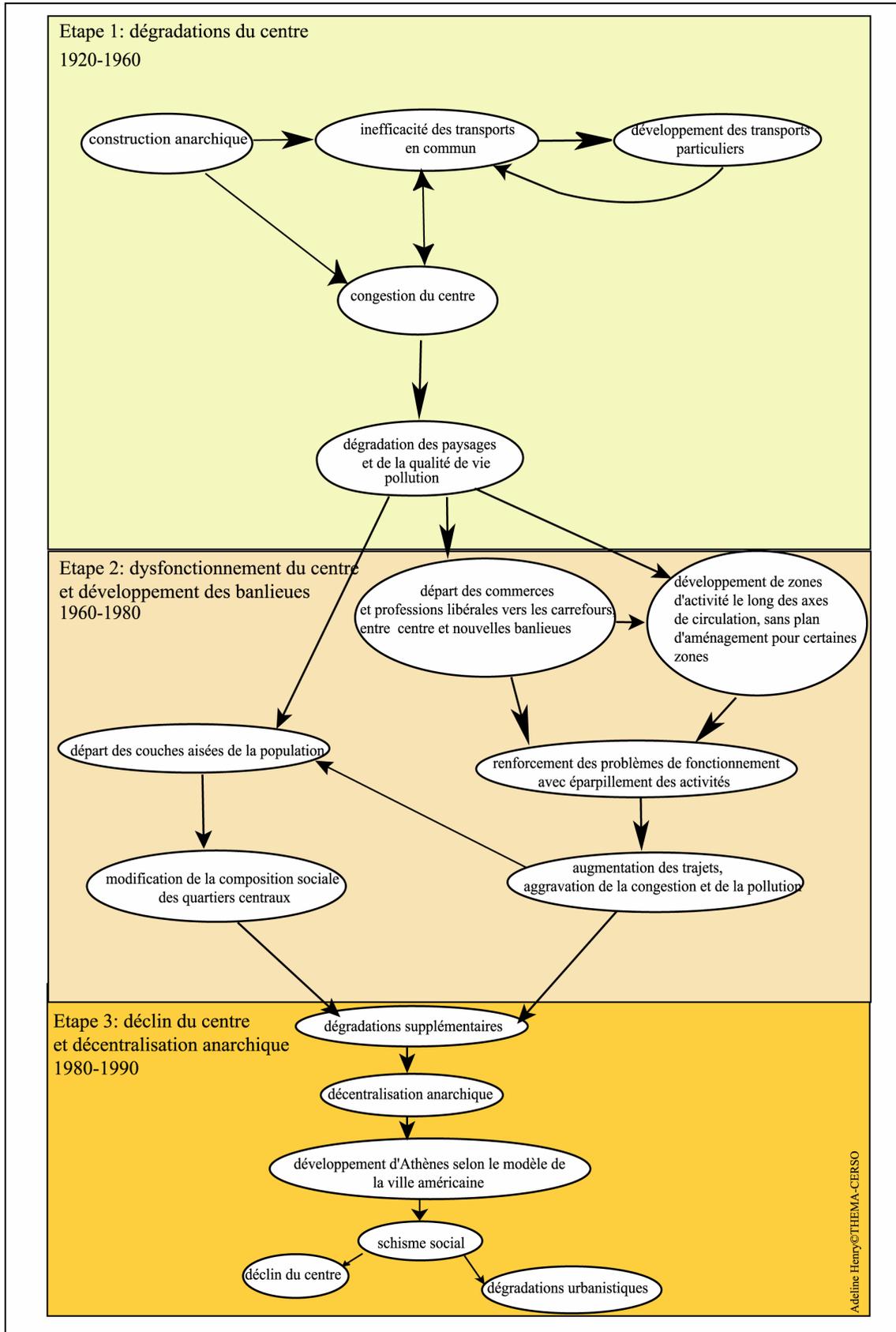
Au début des années 70, le centre d'Athènes se densifie toujours plus et, paradoxalement, c'est ce phénomène qui contribue à son bon fonctionnement. En effet, les densités élevées, la concentration des activités dans le centre, le développement radiocentrique des transports limitent les déplacements qui s'effectuent à pied (la voiture étant encore un objet de luxe). La ville assure son rôle social en tant que point de rencontre entre les habitants issus de différentes couches sociales, elle optimise les interactions entre les différentes sphères de l'économie. La concentration de la surface urbanisée grâce à ce mode de fonctionnement respecte le cadre de vie et sa qualité. En effet, la ville ne s'étend pas encore sur d'immenses banlieues et respecte les espaces verts qui l'entourent.

Mais, ce système urbain est confronté à une innovation technologique qu'il ne sait intégrer et gérer. A la fin des années 70, l'automobile devient un objet de consommation de masse qui envahit les rues étroites d'Athènes non propices au développement des déplacements particuliers. Très vite, le centre ville est congestionné, les moyens de transports en commun deviennent inefficaces suscitant ainsi des déplacements privés toujours plus nombreux (schéma n°1). Cela aboutit aux problèmes de pollution atmosphérique et de dégradation des

conditions de vie en centre ville. Les couches les plus favorisées quittent alors le centre ville pour se rendre en banlieue et sur le littoral. Le cœur d'Athènes est ensuite investi par des ménages plus nombreux et moins aisés, modifiant ainsi la composition sociale du centre. Devant ce déclin, les professions libérales partent, tout comme les commerces qui s'installent au carrefour des axes routiers donnant naissance à des zones artisanales spontanées. Ces nouvelles localisations des activités engendrent davantage de trajets particuliers qui font s'agrandir la zone congestionnée. Ainsi, ce mouvement de décentralisation, se faisant de façon anarchique, renforce les problèmes de fonctionnement de la capitale grecque. Le centre ville ne remplit plus ses fonctions économiques, sociales et culturelles. Or, Athènes concentre 40 % de la population grecque, la plupart de son industrie, de son administration et de ses commerces. Ainsi, lorsque la capitale hellénique entre en phase de crise, c'est tout le développement économique qui en subit les conséquences, mettant fin au miracle économique des années 50 et 60.

De plus, la récession qui fait suite au choc pétrolier de 1973, frappe durement la construction, secteur clé de l'économie. La société grecque voit ses perspectives de prospérité et d'ascension sociale disparaître. Un climat d'agitation politique se développe, le mouvement de contestation du centre par la périphérie reprend. Les attaques viennent alors de l'extérieur et de l'intérieur même de la capitale. Les dernières vagues de migrants sont en effet déçues par la vie athénienne qu'elles avaient idéalisée. La jalousie de la province s'ajoute à la frustration des nouveaux venus. La contestation réunit donc Athéniens et provinciaux qui s'opposent aux grands travaux nécessaires à la modernisation de la ville, aggravant ainsi la dégradation des conditions de vie au sein de la capitale. Cependant, la stabilité démographique et la conjoncture économique favorable des décennies 80 et 90 vont permettre d'infléchir ces évolutions. En outre, grâce à une tendance internationale et à l'action de Mélina Mercouri, Ministre de la culture, le patrimoine architectural de la ville bénéficie d'une restauration de qualité, des rues piétonnes sont aménagées.

Schéma n°1: systémogénèse de la dégradation du centre d'Athènes



On assiste à une revalorisation du centre historique, notamment grâce à des opérations de réhabilitation et de mise en valeur des bâtiments historiques, et à un remodelage du tissu urbain. Malgré ces mesures, 300 000 Athéniens fuient le centre ville, les quartiers densément peuplés et insalubres. Ils se rendent sur les franges de la capitale et en bordure du littoral, renforçant alors le développement de l'urbanisation anarchique du bassin d'Athènes.

Aujourd'hui, la croissance de l'agglomération se fait dans les deux sens, spatialement et verticalement, aboutissant à une saturation de l'espace. Le niveau moyen des constructions a atteint la limite autorisée de 32 mètres, rendant la lumière et l'air rares dans certaines rues étroites. La saturation de l'espace en hauteur et en densité entraîne une dégradation du paysage urbain. Dans les vieux quartiers de la ville, la démolition de la majeure partie des bâtiments néoclassiques et la construction d'immeubles plus hauts grâce à l'augmentation du coefficient d'occupation du sol, entraînent « *la destruction de l'identité architecturale de la ville et l'irréparable altération du paysage historique de l'Attique* »¹². Bien que des éléments nouveaux, positifs, tels que l'augmentation des dépenses publiques dans le domaine de la construction et de l'urbanisme, les infrastructures routières, sportives, les espaces verts et l'image urbaine, notamment à travers des Fonds européens, soient apparus dans les années 90, ils ne suffisent pas à résoudre les problèmes urbanistiques.

Durant la dernière décennie, une politique de grands travaux est menée, notamment dans le cadre de l'accueil des Jeux olympiques de 2004, utilisés comme un véritable outil d'organisation et d'aménagement du territoire. Ces travaux provoquent et accompagnent le glissement de l'espace bâti vers l'est, dans la plaine de la Mésogée. La population de l'Attique orientale a en effet progressé de 36,5 % entre les deux derniers recensements de population (1991-2001), contre 20,8 % pour la population de l'Attique occidentale, alors qu'Athènes et Le Pirée stagnent.

¹² PREVELAKIS G., opus cit.

III. ATHENES ET LE TERRITOIRE GREC

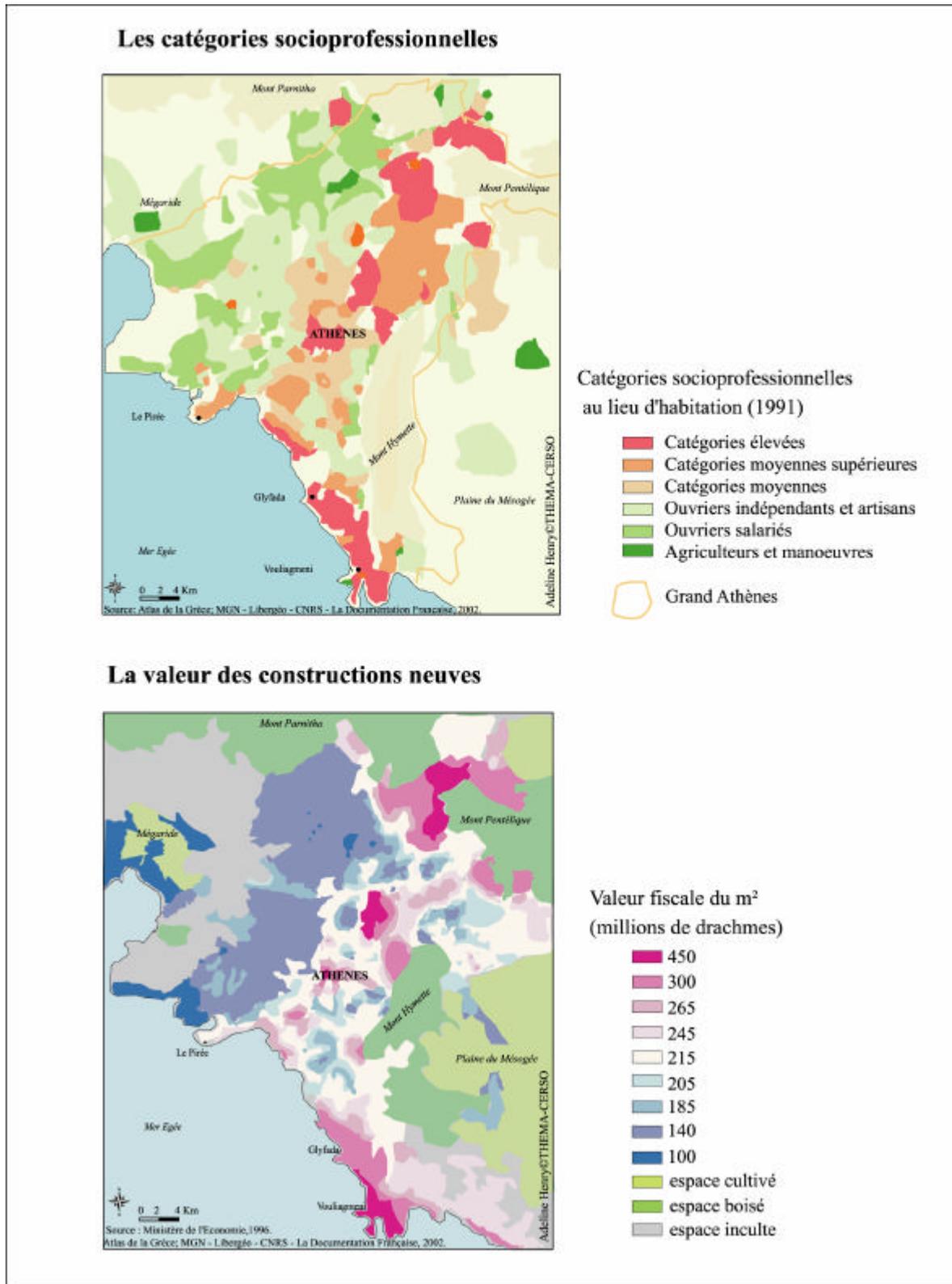
A. Composition et structure interne de la capitale grecque

Athènes est une ville marquée par une structure de classe (carte n°4), elle se divise autour d'un axe est-ouest où les quartiers sous-développés sont isolés dans l'ouest de la capitale. Dans cet espace où la valeur foncière est peu élevée, un habitat assez sommaire s'est développé comme en témoignent les faibles valeurs des constructions neuves. Ce sont les catégories socioprofessionnelles les moins aisées et les plus précaires (le taux de chômage y est deux à trois fois plus élevé que dans l'est de la capitale et l'emploi féminin deux fois moins développé) qui ont élu domicile dans cette partie de l'agglomération. Cette dichotomie, entre une partie occidentale populaire et une partie orientale bourgeoise, est apparue dès les premières années d'existence de la capitale. Trois facteurs sont à l'origine de cette organisation :

- tout d'abord, le premier plan d'Athènes et la disposition des axes principaux qu'il propose, ainsi que la localisation du palais, ont favorisé la partie orientale. Les classes riches se sont installées dans les régions plus élevées, sèches, alors que les classes pauvres sont restées dans les régions les plus humides ;
- l'existence du marché et des boutiques dans la partie occidentale a donné un air populaire qui a repoussé les classes riches ;
- à l'ouest d'Athènes se trouvaient des terres cultivables, qui de plus, étaient accessibles par l'axe Athènes-Larissa-Patras, route qui permet l'accès aux matières, aux biens alimentaires et aux produits d'importation. Les classes dont la profession est liée à la vie productive (agriculteurs, marchands, artisans, ouvriers) se sont donc installées dans cette partie ouest.

Ainsi, un des enjeux de l'organisation et de l'aménagement du territoire est de réussir à atténuer les ségrégations sociales de la ville. Cependant, nous verrons que le projet olympique renforcera cette structuration sociale.

Carte n°4 : Athènes, une capitale encline à une forte structuration de classe



B. Athènes capitale tentaculaire d'un faible réseau urbain

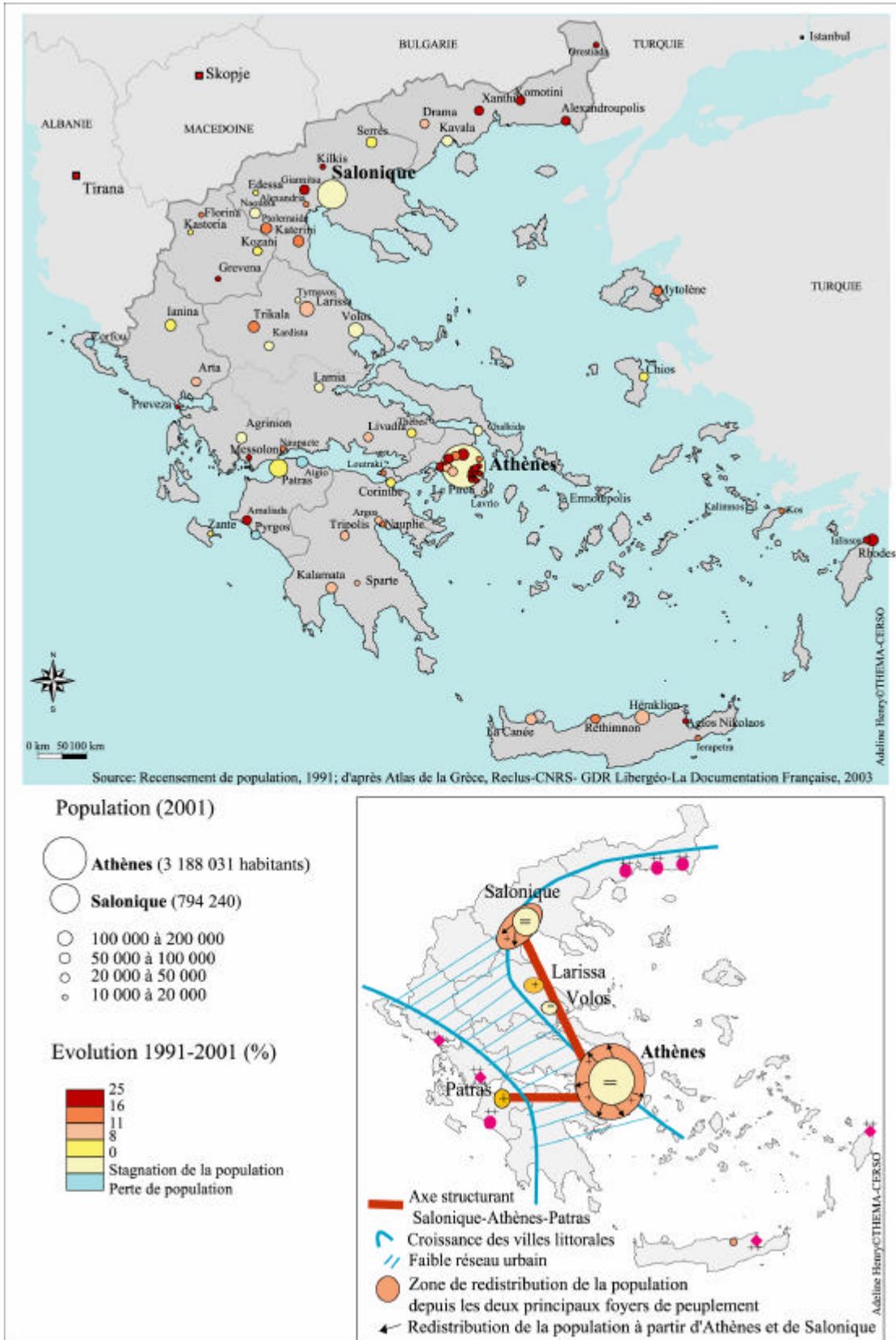
La géographie physique explique le semis et la taille des villes (carte n°5). Pays maritime par excellence, ce sont d'abord les villes littorales ou insulaires qui ont connu les plus forts développements. Cependant, le développement d'Athènes, puis l'accentuation progressive du poids de l'axe Patras-Athènes-Salonique a fait se développer les villes aux abords de cet axe structurant et a engendré le déclin des villes portuaires et insulaires dès 1950. A partir de 1961, l'augmentation de population s'est d'abord effectuée le long de l'axe Athènes-Salonique et Athènes-Patras. Athènes et Salonique continueront à connaître une vive progression durant la décennie 1961-71 alors qu'une partie des villes de province voit sa population s'effondrer.

A partir de 1971, l'étalement spatial d'Athènes conduit à une rénovation spontanée du tissu urbain, à la fois au sein de la capitale, et dans les zones littorales. Ce phénomène aboutit à la création d'un espace urbain continu et dense. Il existe toujours un axe Athènes-Patras-Salonique qui s'oppose au reste du pays, mais des zones périphériques à cet axe profitent de la croissance (autour de Salonique, elle inclut un vaste ensemble jusqu'à la frontière albanaise). Il y a eu de même une diffusion de la croissance de population dans l'espace rural à partir des principaux foyers urbains.

Durant la décennie 70-80, la répartition de population au sein du territoire grec sera plus équilibrée. En effet, le solde migratoire s'inverse (+ 334 000 personnes), il s'agit de mouvements de population constitués par des anciens émigrés de retour d'Allemagne fédérale, de Suisse, de Belgique, d'Autriche, et de Suède. Cette meilleure répartition de la population se poursuit durant les années 80, l'opposition entre l'axe Patras-Athènes-Salonique et le reste du territoire s'affirme et s'élargit autour de Salonique, de la Chalcidique, Kastoria, Larissa et de l'Eubée médiane.

Depuis les années 80, un exode notable de la population du vieux centre d'Athènes, face à la dégradation de la qualité de vie en centre ville, a commencé. Ce mouvement de population a favorisé, dans d'anciennes banlieues, l'émergence de nouveaux centres secondaires aujourd'hui apparentés à de grandes villes. Ce phénomène n'a cependant pas abouti à la création de cité-dortoirs. Au contraire, des quartiers se sont développés et équipés, menant ainsi une vie autonome par rapport à la capitale.

Carte n° 5 : le réseau urbain de la Grèce



Parallèlement, de nouvelles banlieues se sont développées sur d'autres parties du territoire.

Ainsi, l'expansion d'Athènes ne s'effectue plus qu'en périphérie et la capitale ne regroupe aujourd'hui « plus » que 30% de la population totale de la Grèce. Globalement, ces migrations se sont dirigées vers le bord de mer, l'Hymette et surtout le Pentélique et le Parnès. Non encadrées, elles se sont faites de manière spontanée, entraînant une extension désordonnée de la ville et aggravant les problèmes de transport et de pollution atmosphérique. Parallèlement à l'évolution de la population urbaine, la Grèce, devenue membre de la Communauté Européenne en 1981, va alors recevoir des subventions, notamment dans le domaine de l'agriculture, qui vont entraîner une certaine renaissance des zones rurales qui vont connaître une reprise démographique. Le recensement de 1991 laisse apparaître une reprise démographique dans les zones rurales satellites de l'axe Patras-Athènes-Salonique. L'écart entre villes et campagnes s'atténue au profit d'une certaine distribution de la croissance démographique.

Dans la hiérarchie inférieure des villes, seulement six unités urbaines possèdent une population supérieure à 100 000 habitants. Patras et Larissa n'ont qu'une vocation régionale, avec respectivement, 120 000 et 170 000 habitants (recensement de 2001). Cependant, depuis 1980, la croissance des grandes villes est équilibrée par celle des villes moyennes et petites. En effet, malgré la force de l'axe Salonique-Athènes, il existe aujourd'hui une trame de villes moyennes devenues des capitales régionales. Il s'agit de villes comme Alexandroupolis, Ianina, Héraklion qui, grâce à des dotations en équipements publics, ont réussi à développer leur aire d'attractivité et leur assise territoriale loin de la métropole athénienne.

Ainsi, le réseau urbain grec est caractérisé par le poids énorme d'Athènes et de Salonique qui rassemblent les deux tiers de la population urbaine grecque (3 188 031 habitants en 2001 pour Athènes et 794 240 habitants pour Salonique) et forment deux grands foyers de population qui polarisent le territoire grec. Cependant, la population de ces deux agglomérations a stagné entre les deux derniers recensements de population (1991-2001). Ce sont surtout les villes localisées dans leur périphérie qui ont vu leur population augmenter, souvent d'environ 25% entre 1991 et 2001. Celles-ci apparaissent, sur la carte, en ce qui concerne Athènes car la ville est considérée dans une définition statistique qui n'inclut pas les banlieues éloignées de

croissance récente alors que pour Salonique, ces banlieues éloignées sont incluses et n'apparaissent donc pas¹³.

Du point de vue des régions (carte n°6), la Macédoine est la seule à posséder une capitale à la tête d'un réseau urbain régional. Quant à la Thessalie, elle constitue une sorte de zone intermédiaire entre Athènes et Salonique, animée par deux pôles Larissa et Volos. En Attique, le développement d'Athènes a retenti sur le développement de centres urbains dans sa périphérie, aucune cité importante ne s'est développée dans son voisinage. Lamia (41 000 habitants), qui fut longtemps la plus peuplée, est aussi le chef lieu de département le plus éloigné de la capitale (200 Km).

Carte n° 6 : les régions grecques



¹³ Précision donnée par l'Atlas de la Grèce, sous la direction de Michel Sivignon, RECLUS-CNRS-GDR Libergéo-La Documentation Française, 2003.

La croissance d'Athènes entraîne donc une certaine stérilisation des départements de la Grèce centrale en dehors de l'Attique qui ont tous un dynamisme démographique inférieur à la moyenne nationale. En outre, les régions grecques connaissent des niveaux de développement variés, notamment en fonction de leur éloignement à la région de l'Attique. Nous pouvons les répertorier ainsi :

- les régions au développement rapide ou modéré comme l'Attique, la Macédoine centrale, la Crète et le Sud égéen ;
- les régions les plus pauvres, en retard par rapport aux autres, avec des taux de croissance inférieurs, éloignées et à faible densité de population, situées dans le relief montagneux central de la Grèce comme la Grèce occidentale, le Péloponnèse, les îles de la mer Egée du Nord ;
- les régions intermédiaires dont le développement est modéré.

Parallèlement à la naissance de l'hydrocéphalie athénienne, la Grèce a donc vu son espace rural se désertifier et les inégalités régionales se prononcer. Le développement d'Athènes s'est ainsi réalisé au détriment du territoire grec, tel était le prix à payer. Guy Burgel évoque ainsi ce phénomène : *« ces progressions s'apparentent à la marche du funambule : le déséquilibre est une condition de la continuité, et il n'est pas certain qu'il y ait eu une solution alternative à la chute et au déclin. On n'a jamais pu prouver que les Grecs -sinon la Grèce- auraient pu s'enrichir sans la macrocéphalie athénienne, si la certitude est acquise de la simultanéité, à défaut de l'inter-relation, entre les deux processus »*.

Actuellement, la région athénienne connaît une croissance plus modérée. Ce phénomène n'est pas à attribuer au succès de politique d'aménagement du territoire mais plutôt à la saturation de sa région.

Athènes détient donc une place écrasante au sein du réseau urbain. Capitale politique, elle est aussi une métropole économique, rassemblant par exemple 55% du personnel administratif, 56% des diplômés, 57 % des médecins, 60% des employés de banques¹⁴. La détention de toutes ses richesses explique son pouvoir sur l'ensemble du pays, mais celles-ci ont aussi des répercussions négatives, engendrant de multiples nuisances. De plus, le poids d'Athènes au

¹⁴ BURGEL G., Opus cit.

sein du territoire national fait que toutes les transformations de la capitale hellénique ont un impact non seulement à une échelle métropolitaine, régionale mais aussi nationale.

C. Du site à la région d'Athènes : Le changement d'échelle dû à l'urbanisation

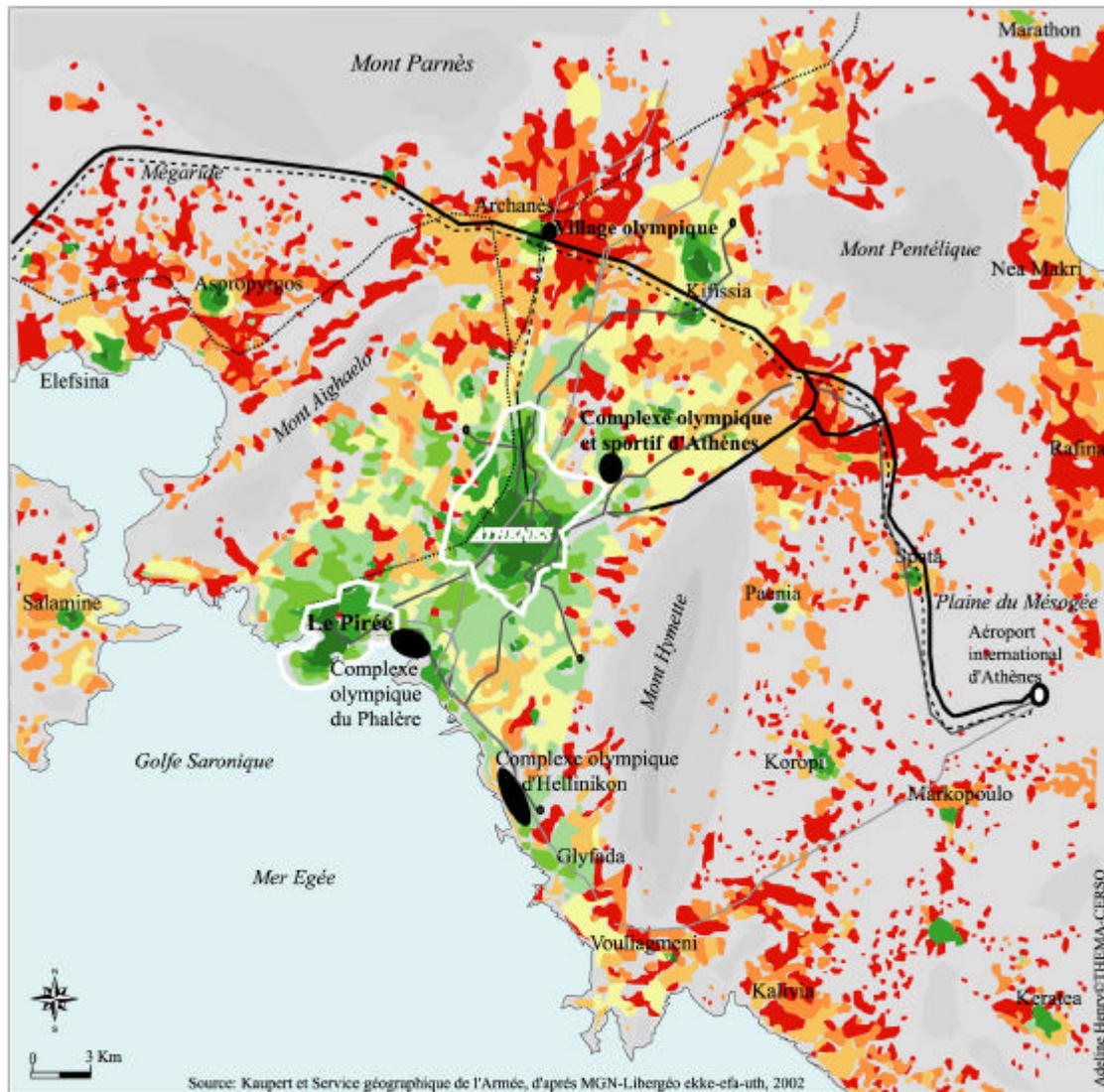
Le développement d'Athènes, évoqué précédemment, a entraîné une urbanisation quasi-complète de l'Attique. L'agglomération d'Athènes ne se limite plus dorénavant à son bassin historique (45 700 ha) mais s'étend à la totalité du *monos* (département) de l'Attique (380 000 ha). En effet, l'augmentation de la population, à partir de la fin de la guerre civile et jusqu'en 1961, a entraîné une urbanisation importante de la capitale et une nouvelle structuration du territoire.

Située au cœur d'un triangle reliant l'Hymette, le Pentélique, le Parnès et l'Aigaléo, Athènes a peu à peu envahi cet espace jusqu'au moindre recoin de terres urbanisables. La carte laisse apparaître cette urbanisation galopante qui, en 120 ans, a abouti à un « *colmatage de l'espace urbain*¹⁵ ». La ville de 1830 ne représente que 2,5 % de l'agglomération actuelle (carte n°7). Suite à l'arrivée de réfugiés d'Asie Mineure, en 1922, les constructions progressent en périphérie du noyau historique. Dès 1962, le bassin d'Athènes est conquis par les différentes vagues de constructions liées à l'exode rural et au développement industriel. La mise en place d'infrastructures routières, permettant de franchir la barrière montagneuse qui entoure Athènes, a entraîné une urbanisation de continuité, le long des axes de circulation. Cependant, la création de nouveaux axes de transport se révèle aujourd'hui trop coûteuse car techniquement difficile. L'extension de la ville s'est donc faite le long des littoraux avec un paradoxe, l'industrie lourde et son lot de nuisances se sont développés le long de la jolie côte du Golfe d'Eleusis à Corinthe alors que les villas et marinas ont envahi le littoral oriental souvent envasé où se trouvaient jadis d'anciennes salines.

A partir de 1972, la dégradation du centre d'Athènes lui fait perdre son attractivité, les résidences secondaires se développent à l'extérieur de l'agglomération. Depuis 1987, l'extension de la capitale se poursuit au-delà du bassin athénien. Cette expansion en périphérie n'est plus le fruit d'habitat des couches défavorisées de la population, il s'agit de

¹⁵ BURGEL G., Opus cit.

Carte n° 7 : les étapes de la croissance urbaine



Source: Kaupert et Service géographique de l'Armée, d'après MGN-Libergéo ekke-efa-uth, 2002

Périodes de construction	Superficie concernée (en Km ²)	% de la surface de l'agglomération de 1995
1987 - 1995	134,7	100
1975 - 1987	71,8	75
1962 - 1975	98,6	58,1
1944 - 1962	73,9	38
1931 - 1944	46,5	22,9
1917 - 1931	29,8	13,4
1875 - 1917	23,6	7,3
Avant 1875	12,3	2,5

« la conversion partielle des zones de résidences secondaires en quartiers de résidence permanente »¹⁶ concernant les catégories socioprofessionnelles moyennes et supérieures qui fuient le centre et ses nuisances. Aujourd'hui, la croissance spatiale d'Athènes se fait en direction de la plaine du Mésogée, espace préservé jusqu'alors, où se situent le nouvel aéroport international d'Athènes et plusieurs installations olympiques. Des lotissements sont en voie de développement autour de ces sites.

IV. ORGANISATION ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

A. Les premiers concepts de l'aménagement du territoire

Face aux problèmes d'aménagement et d'organisation de l'espace, le concept d'aménagement du territoire apparaît avant la seconde guerre mondiale avec l'architecte Doxiadis (encart n°1). Ce dernier crée la Direction de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme au sein du Ministère des Travaux Publics. Cette initiative sans lendemain est reprise après 1945 conjointement à celle de développement régional.

Encart n°1 : Constantin Doxiadis¹⁷

Constantin Doxiadis (1913-1975) est le plus connu des architectes grecs contemporains. Très soucieux des problèmes théoriques de l'habitat (il fonde la revue d'Ekistique), il publie en 1960 « Notre capitale et son avenir ». « Notre cité sera très difficile à habiter d'ici dix ans et sera véritablement invivable dans vingt ans. La municipalité d'Athènes sera abandonnée et tous ceux qui s'efforcent actuellement de construire dans le centre de la ville vont le regretter, puisque la ville ne fonctionnera plus dans son centre et l'Etat ne disposera même pas du centre administratif sommaire qu'il a aujourd'hui ». Un quart de siècle après, l'essentiel de ces prédictions s'est malheureusement réalisé.

¹⁶ *Atlas de la Grèce*, sous la direction de Michel Sivignon, RECLUS-CNRS-GDR-Libergéo-La Documentation Française, 2003.

¹⁷ Source : Géographie Universelle

Le premier sujet de réflexion concerne le poids d'Athènes qui croît au détriment des autres villes. Dès l'après-guerre, un premier plan d'aménagement a pour objectif de rééquilibrer cette croissance afin que les campagnes ne se vident pas. Il vise une meilleure répartition de la population, des activités et donc des richesses. Il s'agit de réussir à rééquilibrer la population au sein du territoire national, notamment grâce à des schémas régionaux. En voici les grandes orientations :

- l'espace régional est organisé à partir de villes de province dont la masse de population et le poids des activités peuvent permettre de jouer ce rôle d'animation du territoire ;
- les pôles urbains de taille suffisante recevront un équipement de services afin que leur population puisse accéder à la modernisation du pays ;
- le pays sera divisé en 9 régions, elles-mêmes découpées en départements.

Afin de parvenir à un développement plus équilibré du territoire, des mesures favorisant l'investissement dans les zones périphériques sont prises. Ainsi, la Grèce est divisée en différentes zones selon les niveaux de développement du territoire. Le département de l'Attique et la partie occidentale de Salonique (zone A) ne reçoivent aucune prime à l'investissement. Les sous-préfectures de l'axe Patras-Athènes-Salonique sont classées zone B et le reste du pays zone C. Ces mesures favorisent le développement de certains pôles industriels : Inofita-Thèbes en Béotie, Chalkida en Eubée, Corinthe et ses satellites dans le Péloponèse. Au final, il s'agit davantage d'un desserrement industriel car les sièges sociaux restent implantés à Athènes.

Après ce premier plan d'aménagement régional, il faut attendre le retour de la démocratie en 1974, après la fin de la dictature des colonels, pour que la notion d'aménagement du territoire apparaisse réellement dans la constitution de 1975 (article 24 : la restructuration du pays du point de vue de l'aménagement du territoire et la réglementation du développement spatial des villes et des villages s'effectue sous l'égide et le contrôle de l'Etat, dans le but de garantir le bon fonctionnement et la qualité de vie). Un service chargé d'élaborer le schéma directeur d'Athènes est créé au sein du ministère des Travaux Publics. A sa tête, Prokopios Vassiliadis propose une logique aménagiste résumée par la formule «*poleis entos poleos* » c'est-à-dire

« des cités à l'intérieur de la cité ». Selon ce concept, il prévoit une organisation d'Athènes en une série de villes semi-indépendantes.

En 1977, après les élections et son arrivée au pouvoir, Caramanlis nomme Stéphane Manos comme responsable de l'urbanisme. Ce dernier marque une évolution dans la politique d'aménagement du territoire en créant le ministère de l'Aménagement, de l'Habitat et de l'Environnement. Dès 1979, un Conseil national pour l'aménagement du territoire et l'environnement est créé au sein du Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'habitat et de l'urbanisme, et propose un plan national dont l'objectif est de tracer les directives de la politique d'aménagement du territoire en vue de la décentralisation.

B. Le plan cadre « Athènes 2000 »

Différents schémas directeurs furent présentés entre 1979 et 1981. Le « plan cadre Athènes 2000 » fut rédigé par Stefanos Manos alors ministre de l'Aménagement du territoire. Il sera admis lors d'un conseil ministériel d'aménagement du territoire et de l'environnement et publié au journal officiel¹⁸. Ce plan se décline selon trois axes :

- le contrôle des modalités d'urbanisation et de lotissement ;
- la protection, la réhabilitation du patrimoine architectural et urbanistique ;
- la restructuration de l'ensemble de l'agglomération.

A travers le contrôle des modalités d'urbanisation, l'objectif était de combattre la spéculation foncière grâce à la diminution du COS dans certains quartiers d'Athènes, de limiter les possibilités de division des parcelles agricoles et de faire participer les propriétaires aux coûts d'infrastructures et d'équipement lors de la légalisation des zones urbanisées, grâce à l'instauration d'une nouvelle loi d'urbanisme (loi 947 de 1979) concernant globalement la création de nouveaux lotissements. Cette politique avait pour objectif de limiter les constructions illégales et de mettre fin au clientélisme politique suscité par tous ces procédés illicites. Le pays étant stable, l'Etat n'avait plus aucune raison de continuer sa politique de laisser-faire. Cependant, les petits propriétaires qui, après avoir construit illicitement, avaient obtenu l'équipement puis la légalisation de leurs biens immobiliers désiraient profiter aussi de

¹⁸ Jo, n°341 B, 2 avril 1980.

l'antiparoki. Des mouvements de protestations virent donc le jour, le gouvernement lui-même exerça des pressions sur Manos afin qu'il retire ses projets urbanistiques. Lorsque Caramanlis démissionne de son poste de Premier ministre pour celui de président de la république, il préfère faire appel à l'ancien maire d'Athènes, Georges Plytas, pour mener une politique urbanistique plus téméraire.

Dans le domaine de la protection et la réhabilitation du patrimoine architectural et urbanistique, Manos avait réussi, lors de son mandat écourté, à obtenir quelques bons résultats qui furent prolongés par les ministres qui lui succédèrent dans les décennies 80 et 90. Parmi les réalisations, on peut citer la mise en place de rues piétonnes dans le centre d'Athènes, le quartier de Plaka au pied de l'Acropole, dans le but d'unir les sites archéologiques et de limiter ainsi la circulation et la dégradation dans ces quartiers. Ce projet ne sera terminé que dans le cadre du projet olympique. Grâce à la diminution du COS qui limite les extensions possibles des constructions existantes, les propriétaires ne sont plus tentés de démolir leurs biens immobiliers stoppant ainsi la destruction de nombreux bâtiments, datant du XIX^e siècle, amorcée dans les années précédentes. Leur valeur fut affirmée en les classant comme patrimoine de la ville.

Quant à la restructuration de l'ensemble de l'agglomération, elle repose sur la réorganisation des transports, avec en parallèle, la relocalisation des activités. Les transports deviennent ainsi un moyen de structurer le « Grand Athènes » et de mettre fin au développement anarchique de la capitale. Cette réorganisation des transports repose sur la mise en place de nouvelles lignes de métro pour limiter les déplacements en voiture, d'axes de circulation rapide devant permettre le contournement d'Athènes ainsi que la liaison entre les différentes parties de l'agglomération. Quant à la répartition des activités, des opérations de réhabilitation urbaine sont menées avec la création d'espaces verts et de rues piétonnes, dans le but d'inciter le retour en centre-ville. De même, le tracé radiocentrique des nouvelles lignes de métro qui desservent le centre ville a permis de limiter la fuite des bureaux et des commerces. Or, pour les activités qui désertent le centre ville, il est nécessaire d'orienter leurs nouvelles localisations, notamment vers des centres secondaires. Ainsi, l'agglomération est divisée en 9 départements développés autour de centres positionnés sur des carrefours du métro et du système de rocade afin d'assurer l'articulation entre le réseau des centres secondaires et le réseau de transport. Parallèlement, l'Etat renforce donc sa politique de décentralisation comparable à la politique des villes nouvelles en France à la même époque. Mais, le choix des

villes qui devaient être équipées par cette politique suscite des mouvements de contestation dont su tirer parti l'opposition. Un nouveau plan directeur est rédigé en 1981, il signe l'abandon de cette réorganisation du Grand Athènes et de la politique de décentralisation, qui n'eut pour application que la mise en place d'universités à Patras et Ioannima, puis en Thrace et en Crète.

En 1983, Antonis Tristis, ministre de l'Aménagement du territoire, rédige un nouveau plan, voté sous forme de loi par la Chambre des Députés, dont les applications n'auront pas d'impacts majeurs sur l'évolution de l'organisation et l'aménagement d'Athènes. Les plans vont donc se succéder et échouer, en partie à cause d'un manque de volonté politique, ou dans le cas des deux derniers plans, d'une volonté émanant seulement des ministres les ayant rédigés. Les Athéniens et les mouvements de contestations qu'ils déclenchent à l'énoncé de chaque réforme sont aussi un facteur important empêchant toutes transformations profondes de la capitale grecque. Ce comportement s'explique, nous l'avons déjà évoqué, par la composition de la population de la capitale et le manque de sentiment d'appartenance des habitants par rapport à Athènes. Toutefois, deux lois en rapport avec l'urbanisme ont été votées en 1979 et 1983. Elles définissent trois niveaux d'interventions en aménagement urbain. Les grandes orientations spatiales sont définies par le Plan général de l'urbanisme alors que les plans locaux définissent les procédures de la planification à l'échelle du quartier. Athènes est gérée à part, par le Plan directeur pour la région d'Athènes. Ce dernier, ainsi que le Programme pour la protection de l'environnement de la région métropolitaine d'Athènes, est ratifié par le parlement et devient la loi 1515 de 1985. Ce plan tente de définir les directions de base de la future région d'Athènes, ses buts généraux sont exposés dans l'article 3 de cette loi.

C. Le Schéma Directeur et le Programme de Protection de l'Environnement de la région Métropolitaine d'Athènes

Les orientations du Schéma Directeur et du Programme de Protection de l'Environnement de la Région d'Athènes¹⁹ se déclinent à différentes échelles. Elles ont pour objectif de créer des noyaux d'activités et d'assurer des services collectifs, culturels sur l'ensemble de l'agglomération. On retrouve la logique aménagiste proposée par Prokopios Vassiliadis qui consiste à organiser l'agglomération par des cités à l'intérieur de la cité. Les transports sont aussi un point important, leur restructuration doit limiter la pollution atmosphérique et desservir l'ensemble du bassin de l'Attique.

Les objectifs, pour la région métropolitaine d'Athènes, sont fixés par des interventions au niveau national. Il s'agit d'axes généraux qui consistent à assurer :

- la stabilisation de la population avec à long terme sa diminution ;
- une restructuration de l'économie avec une meilleure redistribution de la croissance des activités économiques en faveur des régions, l'éloignement du commerce de gros et des industries afin de limiter la pollution et les nuisances dues à la présence de certaines activités ;
- la décentralisation des services dont la présence n'est pas nécessaire à Athènes.

D'autres orientations sont établies à l'échelle de l'agglomération d'Athènes, elles visent à :

- mettre en relief l'aspect historique d'Athènes, rétablir la continuité historique de la ville et réhabiliter son centre (le projet d'intégration des sites archéologiques proposé par Stephanos Manos, en collaboration avec le Ministère de la culture, est de nouveau évoqué) ;
- améliorer la qualité de vie pour tous les habitants et la protection du milieu naturel ;
- limiter le déséquilibre dans la répartition de l'équipement collectif et établir une plus grande équité sociale entre les régions est et ouest de la ville ;
- accroître les options en matière de logement, d'emploi, de loisirs et de récréation dans chaque zone de la capitale ;
- réhabiliter chaque district et la protection des quartiers résidentiels contre les diverses nuisances.

¹⁹Site Internet du ministère de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics, <http://www.minenv.gr>

Enfin, des interventions ont une portée très localisée, elles concernent des routes et des sites à caractère historique et fonctionnel comme :

- la réhabilitation de la route de Iera ;
- la réhabilitation des accès à la ville par les avenues d'Athènes, de Liossa ainsi que les avenues Patission et Acharnon ;
- la mise en valeur du quartier du stade Panathéique et du Zappeion ;
- la réhabilitation et l'aménagement des places Koumoudourou et Keramikou.

Afin de mettre ces mesures en œuvre, une agence a été créée. Il s'agit de l'Organisation d'Athènes, responsable des études spécialisées et de la coordination pour la mise en place du plan.

Ce plan ratifié par la loi 4415/85 n'entraîne pas de changement notable. Quatre années après sa ratification, en 1989, la candidature pour les Jeux de 1996 (évoquée plus en détail dans le second chapitre) est alors perçue comme un moyen de lancer véritablement les projets. Mais, l'organisation des Jeux de l'Olympiade d'or ne sera pas confiée à Athènes et la capitale reste empêtrée dans ses problèmes d'organisation. En 1994, un nouveau tournant est annoncé dans la politique d'aménagement du territoire, grâce au Plan «SOS Attique ».

D. Le Plan « SOS Attique»

1. Le bilan dressé par le Plan « SOS Attique »

En juin 1994, le Plan «SOS Attique »²⁰ dresse un bilan très sombre d'Athènes et de son fonctionnement. Il met en avant que, depuis plusieurs années, Athènes est une ville en crise, qui a entraîné le dérèglement de tout le bassin de l'Attique. L'absence de plan, d'organisation, de programmation est présentée comme le facteur essentiel de ce mauvais fonctionnement, qui a donné naissance à une ville sans structure où l'urbanisation galopante a entraîné toutes sortes de dérives.

²⁰Site Internet du ministère de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics, <http://www.minenv.gr>

Les conséquences de cette crise touchent les différentes fonctions de la ville. L'inefficacité des transports contribue chaque jour au développement des embouteillages et donc à la pollution atmosphérique. Cette dernière amplifie la détérioration esthétique de la ville millénaire. La construction anarchique limite le nombre et la qualité des espaces ouverts et de sites verts. Les infrastructures inadéquates pour une capitale européenne de 3,5 millions d'habitants, le manque de services sociaux ont favorisé le développement d'un espace divisé, où ségrégation spatiale rime avec ségrégation sociale. Des quartiers dégradés se sont développés et sont devenus de véritables ghettos. On assiste alors à un déclin des activités productives qui laissent place au chômage et à une marginalisation sociale.

La pollution atmosphérique est présentée comme l'un des problèmes majeurs de l'agglomération. Des mesures de restriction doivent être mises en place pour décourager l'utilisation des véhicules dans le triangle commercial afin que celui-ci devienne une oasis de vie et de culture. Le combat contre la pollution atmosphérique nécessite de changer l'attitude des citoyens, des automobilistes et de changer la relation qu'ils ont avec la ville et leurs habitudes de mouvement. Le plan fait référence à la résolution 234²¹ du Parlement européen, promulguée par la charte des plans urbains de la constitution européenne, qui dénonce les méfaits de la circulation automobile sur l'organisation des villes.

La mise en place de la circulation alternée en 1985, en centre ville, n'a pas réellement apporté de changement. Si le niveau de pollution atmosphérique a un peu baissé, le ratio représenté par le nombre de passagers par véhicule est resté de 1,2. De plus, cela a poussé certaines personnes à acheter un deuxième véhicule, créant ainsi des problèmes de congestion encore plus importants. La solution alternative proposée par le plan « Attique SOS » est donc de rendre plus performants et attractifs les systèmes de transports urbains en suscitant une nouvelle attitude de la part des citoyens et de leur relation à l'automobile.

De même, le plan met en avant le fait que ces maux urbains ont des impacts qui ne sont pas encore évalués, tels que les conséquences de la pollution sur la qualité de vie et sur la santé

²¹ Résolution 234 du Parlement européen : «Du moment où est apparue la voiture, elle a été le centre de diverses mesures politiques qui ont transformé le transport et ont apporté avec elle le déclin des moyens de transports. La voiture contre la ville serait une approche très simplifiée, qui est cependant proche de la réalité. Lentement mais solidement, les voitures causent la mort des villes. Si aucune mesure n'est prise, les voitures et les vagues de touristes détruiront les villes, et contribueront de manière significative à la destruction de l'environnement de notre planète, par l'effet de serre ».

publique, le vaste gaspillage des ressources naturelles et la destruction des éco-systèmes présents en Attique, la destruction rapide et l'altération de l'environnement ainsi que les dommages irréparables subis par des monuments uniques et donc plus largement sur l'héritage culturel.

2. Les objectifs du plan « SOS Attique »

Le Plan « SOS Attique » souligne que *« les Grecs, fiers de leur passé, de leur histoire, de la splendeur, de la culture, de la richesse de la nature de l'Attique et d'Athènes veulent être fiers aussi de leur présent ²²»*. Ainsi, le Ministère de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des travaux publics, en coopération avec les autres ministères, développe un plan d'action intégré.

Les différentes orientations de ce plan consistent en des interventions et des projets afin de :

- combattre la pollution atmosphérique ;
- améliorer la qualité de vie ;
- créer une ville durable et humaine ;
- sauvegarder la production et la cohésion sociale, l'identité culturelle et environnementale d'Athènes et du bassin de l'Attique.

Tout comme le Schéma Directeur d'Athènes et le Programme de Protection de l'Environnement de la région Métropolitaine d'Athènes, le plan d'aménagement affiche l'objectif de remodeler Athènes et son bassin, de créer une nouvelle Attique multi-polarisée et multi-opérationnelle, animée par plusieurs centres, afin qu'elle devienne une référence et une entité compétitive face aux autres centres métropolitains européens et méditerranéens. Le plan prévoit donc une organisation régionale structurée autour de centres urbains reliés par différents réseaux de communication, organisés de façon rationnelle, favorisant ainsi la déconcentration d'Athènes au sein du bassin de l'Attique. La planification devrait donner naissance à une Attique multipolaire et plus fonctionnelle.

Le plan d'action intégré « SOS Attique » se présente comme la charpente des grands travaux qui devront réorganiser l'Attique à moyen et long terme. Il requiert le développement

²² Plan « SOS Attique », site Internet du ministère de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics, <http://www.minenv.gr>

équilibré d'Athènes et de sa région entière en corrélation avec le développement des autres régions.

L'ambition de ce plan est de donner un nouveau visage à Athènes afin qu'elle ne devienne pas, selon les termes employés par le ministère, « *une autre Beyrouth !* » Ce plan vise à intervenir avant que « *la ville perde son histoire, sa physionomie et son caractère, sa réelle identité, ses perspectives et avec elles, les opportunités de son présent* »²³.

Le bilan ainsi dressé d'Athènes et de l'Attique est très pessimiste, les mots et références utilisés sont durs car, bien que désorganisée, la ville est loin de présenter le même faciès qu'une capitale du Proche-Orient ayant subi près d'une décennie de guerre.

3. Les axes d'intervention du Plan « Attique SOS »

Les orientations du Plan « Attique SOS » ont donc pour objectif de réorganiser Athènes et l'Attique. Les mesures prises concernent particulièrement la gestion des zones urbaines et périurbaines, la protection de l'environnement et la mise en valeur du patrimoine. Voici leur présentation détaillée :

- la protection des espaces ouverts péri-urbains et la détermination des zones urbaines de commande (ZOE) :

Ces zones définissent la planification globale des secteurs péri-urbains et non urbains de l'Attique. Différentes mesures sont appliquées à ces zones telles que les restrictions sur la construction. L'objectif est de consolider l'équilibre et la préservation écologique en Attique au sein d'espaces verts essentiels, d'assurer la protection des espaces péri-urbains contre l'urbanisation non planifiée et le développement de la construction non contrôlée, de canaliser la pression urbaine exercée par les activités productives semi-urbaines, de protéger et de conserver de l'espace libre comme espaces verts, espaces archéologiques et historiques, mais aussi des emplacements réservés aux terres agricoles.

²³ Le plan « SOS Attique », site Internet du ministère de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics, <http://www.minenv.gr>

- les mesures concernant l'industrie et l'artisanat :

Ces mesures concernent l'évolution environnementale et la planification des parcs industriels ainsi que leur intégration dans le plan de l'agglomération. Des modalités de planification urbaine sont prévues, fournissant ainsi le cadre institutionnel pour la restauration environnementale sans compromettre la viabilité économique du procédé de modernisation. Cette politique devrait permettre la restauration environnementale et urbaine des zones industrielles et artisanales, faciliter la relocalisation des pôles industriels et artisanaux dispersés, soulageant ainsi, notamment, les secteurs résidentiels du bassin occidental. Le regroupement de ces activités dans ces nouvelles zones devrait abaisser le nombre de déplacements automobiles, réduire la consommation de carburant et donc limiter la pollution. Au final, quatre parcs industriels et artisanaux d'une surface totale de 800 hectares sont planifiés.

- les mesures concernant les zones de stockage :

L'objectif de la planification et de la détermination des zones de stockage est de permettre une planification spatiale rationnelle ainsi que la création des infrastructures nécessaires. La modification de ces zones en Attique renforce le rôle de la région comme centre de transport. La relocalisation progressive des équipements dispersés de stockage, le déplacement des entrepôts et des compagnies de transport, permettra le réaménagement des municipalités, soulageant les secteurs résidentiels, conduisant à la création d'espaces verts. Enfin, la réorganisation des zones d'entrepôts permettra de soulager les axes routiers et minimisera la pollution.

- les interventions pour la réhabilitation et la restauration des aires industrielles en espaces verts :

L'objectif est de transformer des secteurs de friches industrielles ou militaires en oasis de vie dédiées aux activités récréatives. Ainsi, le plan prévoit le développement d'activités secondaires non perturbatrices pour l'environnement, le déplacement des activités polluantes, une planification spatiale compatible avec des activités résidentielles ainsi que des mesures concernant la prolifération urbaine.

- la protection et la reforestation des massifs environnants de l'Attique :

Les interventions au sein de ces massifs visent à l'amélioration de la qualité de vie pour les habitants de l'Attique à travers l'interdiction de toutes les utilisations incompatibles et la définition d'activités respectueuses de l'écosystème, la protection, l'augmentation et l'unification des secteurs plantés. Ceci améliorera les conditions climatiques et facilitera le renouvellement de l'air dans le bassin d'Athènes contribuant ainsi à lutter contre le brouillard ambiant permanent lié à la pollution atmosphérique. Grâce aux décrets présidentiels de 1995, 7 800 hectares seront ainsi protégés. Toutes ces interventions ont pour objectif de développer une zone verte autour de l'agglomération faisant ainsi augmenter la zone péri-urbaine verte de 19 % à 51%. Au terme du programme 1994-1999, 8 500 hectares seront reboisés, la forêt et la zone agricole de la Mésogée ont été sauvegardées, les côtes sont protégées, 30 à 40% de la surface totale des massifs d'Aegaleo, Parnès, Hymette, Pentélique ont été reboisés.

Les espaces verts situés au cœur de la capitale seront, eux aussi, étendus et réaménagés. Les avantages prévus sont le quadruplement des secteurs verts pour l'usage public (322 ares) par rapport aux secteurs existants qui sont actuellement estimés à 78 ares.

- la protection et la réhabilitation des ravins :

Les ravins sont un héritage environnemental significatif de l'écosystème de la ville et du paysage de l'Attique. Ils sont intégrés à la gestion écologique, nécessaire au réseau de ceintures vertes.

- la restauration et la réhabilitation des carrières épuisées :

Toujours dans l'optique d'améliorer la qualité de vie, les carrières seront aménagées afin de les transformer en des espaces récréatifs. 60 carrières seront ainsi restaurées, réadaptées et plantées d'arbres sur une aire totale de 250 hectares. Le paysage des massifs de l'Attique qui ressemble souvent à un paysage lunaire devrait ainsi radicalement changer.

D'autres mesures, en rapport avec l'environnement, seront prises afin d'assurer la réhabilitation, l'amélioration et le nettoyage des côtes. Un nouveau plan de gestion des déchets devra être mis en place.

- l'unification des sites archéologiques au niveau régional :

Le programme commun du ministère de la Culture et du ministère de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics désire unifier les sites historiques et espaces verts à différentes échelles au sein du bassin de l'Attique. Le projet d'unification des sites archéologiques localisés dans le centre historique, déjà présenté en 1979, est alors relancé afin de mettre en valeur la richesse patrimoniale de la capitale. En second lieu, l'unification des espaces verts et culturels inclut la construction d'un parc culturel d'Athènes et de l'Attique, englobant le versant oriental de la colline du Lycabette, la place Koundouroudou, le Zappaion, les musées Benaki et byzantin, le musée d'art moderne, la galerie nationale, le conservatoire et la salle de concert d'Athènes. D'une surface de 782 ares, ce parc métropolitain reliera ces différents sites par un réseau de caillebotis piétonniers où le trafic et le stationnement seront réglementés, créant ainsi une unité.

D'autres projets concernent un espace plus vaste au sein du bassin de l'Attique comme par exemple le projet de réadaptation de la région d'Eloanas et de la route d'Iera, les sites archéologiques et les espaces verts seront valorisés jusqu'à Elfsina. Un parc archéologique est projeté à l'extrémité de la route d'Iera qui formera la porte occidentale d'Athènes. Avec cette intervention, l'unification des emplacements archéologiques à un niveau régional sera réalisée.

Le secteur sud-ouest de la capitale sera lui aussi concerné par ce projet. Le parc culturel d'art, de récréation et de sports de Nikaia, créé sur l'emplacement d'une ancienne carrière d'une surface de 520 ares sur la colline de Selepitsari, valorisera la zone occidentale de l'Attique et s'adressera plus particulièrement aux municipalités du Pirée. De même, un parc culturel devrait lui aussi voir le jour au Pirée. Enfin, le parc écologique Vasilissis, valorisera ce secteur de 980 ares en le transformant en une oasis verte pour la région élargie, contribuant à l'évolution qualitative, économique et sociale des quartiers occidentaux d'Athènes.

4. Un plan porteur de véritables résultats ?

Partant d'un bilan morose, le Plan « SOS Attique » soulignait que les Grecs avaient pris conscience qu'ils devaient impérativement réorganiser leur capitale et protéger leur

environnement. Courant sur la période 1994-1999, ce plan n'a pas modifié en profondeur l'agglomération athénienne. La réalisation de la plupart de ces travaux tarde. Ils sont de nouveau présentés comme la base de la nouvelle organisation d'Athènes dans le cadre du dossier de candidature pour les Jeux de 2004 et n'ont été véritablement lancés que lorsque la ville a été désignée ville hôte par le CIO. En effet, les transports en commun qui devaient être réorganisés afin de minimiser la pollution atmosphérique, fer de lance du plan « SOS Attique », ne seront finalement réorganisés que pour l'ouverture des Jeux de 2004. Les municipalités devant servir de points d'organisation du bassin seront ainsi desservies et connectées grâce aux travaux liés à l'évènement sportif, c'est aussi dans ce cadre qu'elles recevront de nouveaux équipements. La réunification des sites historiques ainsi que les projets relatifs aux espaces verts et récréatifs seront eux aussi terminés, en partie seulement, pour 2004.

Cette année 2004 constitue alors une date butoir pour l'exécution de ces opérations d'aménagement toujours repoussées et qui doivent impérativement être terminées pour l'ouverture des Jeux afin de garantir leur bon déroulement.

E. Des objectifs qui restent à atteindre

Athanase Arvantinos²⁴ met en avant les points communs entre ces différents plans :

- le besoin d'un développement régional dans le pays entier grâce à une accentuation de la décentralisation ;
- la nécessité de planifier le développement de la région de l'Attique dans son ensemble et de ne pas intervenir seulement au niveau des villes de l'agglomération athénienne ;
- le principe de polycentrisme et une plus grande autonomie des communes ou groupements de communes ;
- l'institutionnalisation des fonctions urbaines, régir certains usages dans certains lieux ;
- la diminution du COS dans les zones à fortes densités ;

²⁴ ARVANTINOS A., *Athènes, essai de planification d'une métropole « spontanée »* In *La grande ville : enjeu du XXI^e siècle*, BEAUJEU-GARNIER J., DEZERT B., PUF avril 1991.

- la localisation des zones industrielles et des parcs, sans oublier la concentration et l'organisation du secteur secondaire en certains lieux, de sorte que la ville puisse « se débarrasser des fonctions gênantes » ;
- la préservation des terres agricoles et donc du secteur primaire ;
- la préservation du patrimoine culturel, la promotion des sites archéologiques et leur classement dans un réseau continu ;
- l'agrandissement et l'organisation des espaces verts urbains qui entourent la ville, les côtes et les montagnes afin d'améliorer les conditions de vie ;
- l'amélioration du réseau routier principal et son renforcement par des axes périphériques ;
- le développement des déplacements en transport en commun.

Les plans majeurs, élaborés sous l'égide du ministère de l'Aménagement du Territoire, auront donc tous pour objectif de mettre fin au développement anarchique de l'agglomération athénienne et de réorganiser le bassin de l'Attique. Tous les plans rencontreront les mêmes obstacles quant à leur réelle application. Le manque de volonté politique, le rapport entre société et Etat, s'ajoutent aux problèmes financiers, administratifs, d'organisation et la bureaucratie des autorités compétentes²⁵.

V. L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE AUJOURD'HUI

A. Les principes fondamentaux

1. Les fondements constitutionnels

L'urbanisme hellénique se caractérise par « *une législation mouvante et éparpillée* » qui a été rassemblée dans un code par le décret présidentiel du 14/27.7.99. Parmi les lois et décrets ainsi codifiés, il est intéressant de présenter brièvement l'article 24.2 de la Constitution qui oriente la politique dans le domaine de l'aménagement du territoire : « l'aménagement du territoire du pays, la formation, le développement, l'urbanisation et l'extension des villes et des zones à urbaniser en général, sont placés sous la réglementation et le contrôle de l'Etat,

²⁵ ARAVANTINOS A., op. cit.

afin de servir²⁶ au caractère fonctionnel et au développement des agglomérations et d'assurer les meilleures conditions de vie possibles ».

2. Les structures compétentes

Les compétences en matière d'urbanisme sont maintenues, au niveau central, par le ministère de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics et dans certains cas, par d'autres ministères comme celui de l'Agriculture, de l'Industrie et de la Culture. Des instances qui fonctionnent sur le modèle d'entreprises publiques ou de sociétés d'économie mixte interviennent dans le cadre d'opérations d'urbanisme spécifiques.

Au niveau régional, les services déconcentrés régionaux assurent les tâches d'exécution des stratégies publiques en matière d'urbanisme. Quant aux départements et municipalités, ils exercent des compétences surtout consultatives mais aussi des compétences décisionnelles avec la charge de délivrer les permis de construire.

La loi 2742/07.10.99, en vigueur sur la planification d'aménagement et le développement durable, a mis en place de nouvelles instances telles que le Comité de coordination de la politique gouvernementale et le Conseil national en matière de planification d'aménagement et de développement durable. De nouveaux instruments ont aussi vu le jour, il s'agit des schémas ou cadres généraux, spéciaux et régionaux de planification d'aménagement et de développement durable.

3. La planification

Elle se déroule en deux temps :

-les schémas d'aménagement du territoire fixent les orientations fondamentales de l'aménagement des territoires intéressés et la destination générale des sols et définissent les interventions nécessaires pour l'application de ces schémas. Les schémas et les programmes sont d'ordre national, régional et spécial.

Parmi les schémas spéciaux, on peut citer les deux schémas régulateurs des deux plus grandes villes, Athènes et Salonique qui fixent comme objectifs principaux le développement d'une

²⁶ KOUTOUPA-RENGAKOS E., *le droit de l'urbanisme en Grèce*, cours de droit comparé, Université de Thessalonique, 2001.

ville polycentrique, la réhabilitation des quartiers dégradés, le contrôle des usages du sol et la revalorisation du concept de quartier.

-les plans d'urbanisme qui fixent les règles d'occupations des sols, dans le cadre des orientations définies par les schémas et les programmes d'aménagement du territoire.

4. La procédure d'élaboration des schémas, programmes et plans

Les schémas et programmes d'aménagement national sont élaborés par le Ministère de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des travaux publics et approuvés par le Parlement, alors que les schémas d'aménagements régionaux et spéciaux sont élaborés par le ministère et approuvés par le Conseil national de l'aménagement du territoire et de l'environnement, ils sont ensuite publiés au Journal officiel. Les plans et les études d'urbanisme sont élaborés à l'initiative des collectivités locales ou du ministère du territoire, puis soumis à enquête publique et enfin approuvés pour les plans par arrêté ministériel et les études par décret présidentiel.

5. L'application des plans d'aménagement et d'urbanisme

Les modalités d'application des plans sont assez complexes. Elles reposent sur un zonage traditionnel en zones constructibles ou non, et plus finement entre espaces à usage commun, comme les rues, places, parcs et jardins qui sont des espaces non constructibles et les espaces caractérisés d'utilité publique dont la vocation est de recevoir la construction d'immeubles publics, municipaux ou à usage religieux et enfin les espaces constructibles, destinés à la constructions de bâtiments de toute sorte, notamment de type résidentiel.

B. Les organes de gestion et de planification en Attique

1. Gestion d'Athènes et de la région de l'Attique

Un organisme spécialisé fut créé en 1936 afin de répondre aux problèmes spécifiques posés par la gestion du bassin de l'Attique (carte n°8). Cependant, il disparut dès 1941 car il était dépourvu de ressources et de compétences en terme de planification. La classe politique

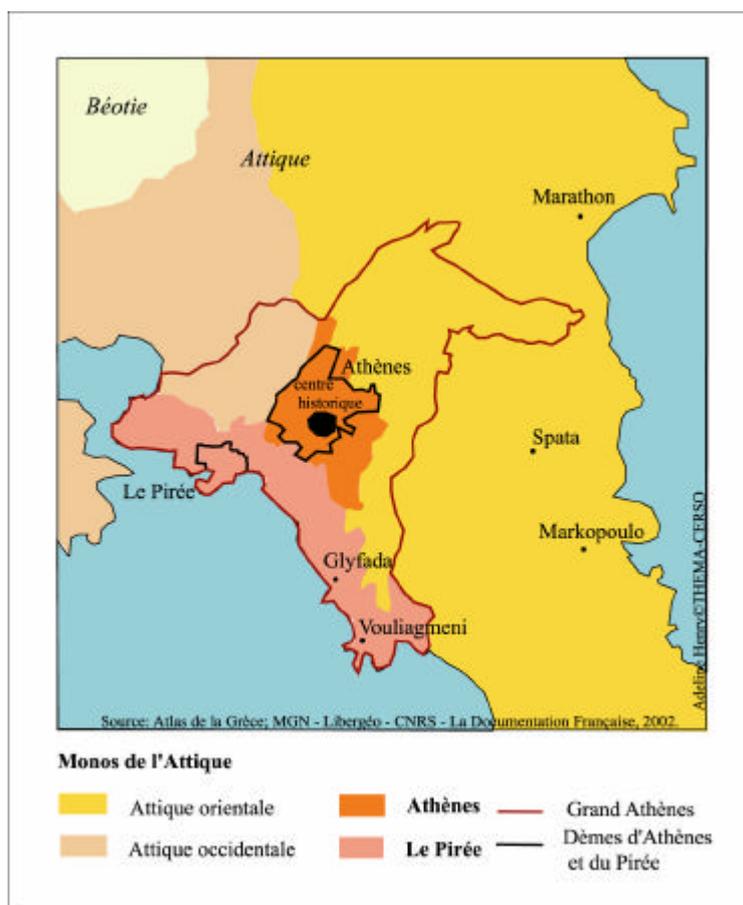
semblait craindre l'émergence d'un nouveau pôle de pouvoir et de responsabilité athénien dans le cadre d'une centralisation déjà très prononcée. Pour ces raisons, les problèmes de transports, d'urbanisme, d'environnement restent à la charge des ministères compétents ou des organismes qui en dépendent.

Un organisme fut de nouveau mis en place en 1985 par la législation du plan régulateur d'Athènes qui s'adressait à l'ensemble de l'Attique. Cet organisme, appelé « organisme d'Athènes », qui deviendra l'organisation pour l'aménagement et la protection de l'environnement d'Athènes (ORSA), avait dès lors pour mission de mettre en place le plan régulateur.

La région de l'Attique fut créée en 1987, organisée autour d'un secrétaire général désigné par le gouvernement et un conseil régional composé de représentants des collectivités territoriales et des organisations professionnelles. Cet organisme se vit attribuer des compétences dans le domaine des politiques locales de développement. Mais l'appareil administratif de la région est impuissant, s'occupant essentiellement des tâches administratives de routine, sans pouvoir mettre en place une stratégie globale et cohérente pour l'Attique.

La région de l'Attique présente des particularités en rapport avec les autres régions de la Grèce. Certaines responsabilités sont exercées par des agences centrales, des ministères ou des agences spéciales. L'organisation pour l'aménagement et de la protection de l'environnement d'Athènes (ORSA) a aujourd'hui pour mission de mettre en place une nouvelle stratégie urbaine pour la gestion d'Athènes au sein de sa région métropolitaine. Cela s'inscrit dans les objectifs post-olympiques de la Grèce, afin de parvenir à la mise en place d'un cadre de gestion fonctionnelle pour cet espace capital.

Carte n°8 : organisation administrative de la région d'Athènes



2. Les départements

Les départements furent à leur tour transformés en collectivités territoriales en 1994. A leur tête, se trouve un préfet élu au scrutin direct et un conseil départemental. En ce qui concerne l'Attique, trois collectivités ont été créées, il s'agit des collectivités départementales de l'Attique de l'est, de l'Attique de l'ouest et d'Athènes-Le Pirée. Mais, seules les compétences limitées exercées auparavant par les préfectures furent attribuées à ces nouvelles collectivités départementales dont les ressources budgétaires restent bien insuffisantes.

3. La collectivité d'Athènes-Le Pirée

La collectivité d'Athènes-Le Pirée aurait dû être dotée d'organes élus lui donnant une légitimation et une certaine assise. Cependant, l'Etat prit peur de voir ainsi naître un nouveau

pouvoir politique urbain qui s'appuierait sur le tiers des électeurs de la Grèce. De plus, la collectivité d'Athènes-Le Pirée n'englobait que le bassin athénien et non l'intégralité de l'Attique. Dans ces conditions, la planification dans le domaine des transports, de l'hébergement et de la protection de l'environnement s'avérait dénuée de sens dans un territoire qui ne correspondait pas à celui de l'étendue spatiale des problèmes qui concernent l'ensemble de l'Attique et qui doivent donc être gérés à cette échelle.

A cet enchevêtrement de structures administratives, il faut ajouter les 122 dèmes (communes) aux tailles, populations et budgets très variés. Ce foisonnement de communes s'explique par le fait qu'après la guerre, les extensions de la ville ont fait l'objet de créations de nouvelles communes.

Une réforme, datant de 1987-88, avait en effet pour but de remodeler la carte des dèmes en associant les 5 700 communes (excepté Athènes) en 900 unités nouvelles. Cette réforme ne fut pas appliquée à Athènes, de sorte à « régler plus tard le cas spécifique d'Athènes²⁷ » considérée comme « *cause perdue* » par la classe politique.

²⁷ GETIMIS P., HLEPAS N., *The emergence of metropolitan governance in Athens*, Debate on alternative scenarios, Paper presented at the ECPR Workshop "The politics of metropolitan governance", Turin 2002.

Conclusion

L'aménagement du territoire est donc chaotique dès 1834, date à laquelle Athènes est devenue capitale. Le manque de moyens, les désaccords entre Etat et municipalité, l'hostilité des propriétaires terriens à toutes tentatives d'aménagement limitent déjà l'organisation de la ville. La rivalité existante entre la municipalité et le pouvoir royal, notamment au sujet de leurs responsabilités financières, rend la gestion d'Athènes bien difficile. Le fait qu'Athènes soit le siège du pouvoir central en entrave la gestion.

Eléni Kalafati ²⁸ met en avant le fait que l'aménagement d'Athènes à cette époque peut être comparé à la création d'une ville nouvelle. Il souligne que plutôt que de laisser la ville s'étendre en direction de l'espace archéologique, il aurait été préférable d'organiser son étalement vers les terrains vagues. Cela aurait pu être *« l'occasion d'une forme novatrice de contrôle et de gestion de l'espace urbain ; ces développements ne dépassèrent pas le stade du simple lotissement, dans la mesure où ils ne furent accompagnés d'aucun travail d'infrastructure ni de construction d'équipements publics, ni même de prévisions de tels aménagements »*.

De plus, le rapport particulier que les Athéniens entretiennent avec l'Etat considéré comme un « oppresseur-ennemi » rend difficile la tâche du gouvernement. Souvent son rôle se limite à légitimer les actions individualistes des Athéniens qui aboutissent à une désorganisation urbaine. En outre, l'Etat a souvent laissé libre cours aux initiatives du secteur privé dans les domaines où il n'avait pas les moyens d'agir. Or, dans les périodes de repli ou de stagnation de l'activité du secteur public, les problèmes de l'agglomération athénienne se sont toujours aggravés. Ainsi, Georges Prévelakis ²⁹ met en avant dans la conclusion de sa thèse le fait que *« l'histoire de la capitale est celle de l'incapacité du secteur public à contrôler le sort de la ville qui devient un moyen d'enrichissement pour les intérêts privés aux dépens de la collectivité et de son propre intérêt »*. Ses mots concernant l'avenir d'Athènes sont durs et apparaissent fatalistes *« les dernières occasions de créer une ville selon les exigences du paysage et de l'histoire ont été perdues pendant la troisième décennie de notre siècle.*

²⁸ KALAFATI E., *Athènes, La construction d'une ville nouvelle, prescriptions et planification*, in Athènes, ville capitale, Ministère de la culture, caisse des fonds archéologiques, sous la direction de Yannis Tsiionnis, décembre 1985.

²⁹ PREVELAKIS G., op.cit.

Néanmoins, aujourd'hui le sort du pays tout entier se joue dans la capitale qui concentre plus du tiers de la population. L'exception du passé montre que les possibilités permettent de trouver des solutions souvent limitées et que chaque retard crée des conditions irréparables. Aujourd'hui on ne peut plus espérer sauver l'agglomération. Il faut pourtant essayer d'éviter avant qu'il ne soit trop tard, les effets néfastes qu'aura pour tout le pays la persistance du développement explosif et désordonné de la capitale. On doit aussi s'efforcer d'améliorer dans la mesure du possible la situation à l'intérieur de la capitale afin que celle-ci puisse jouer un rôle dans l'économie du pays».

Partie I, Chapitre 2 : le projet olympique comme réponse aux enjeux urbains

Introduction

Devant la difficulté de mettre en place un schéma d'aménagement et d'organisation du territoire athénien, l'idée d'utiliser un outil « extérieur » est alors appréhendée à travers la candidature d'Athènes pour l'organisation des Jeux olympiques de 1996. Ces derniers sont symboliques pour la capitale grecque, ils marquent le centenaire de leur renaissance, à Athènes, en 1896. Leur retour sur leur lieu de naissance semble légitime et serait un instrument favorable à la planification du développement athénien. Mais, les Jeux de l'Olympiade d'or échappent à Athènes et le projet olympique, présenté dans le dossier de candidature, inspiré du Plan cadre « Athènes 2000 », ne trouve pas d'impulsion quant à sa réalisation.

Athènes se présente de nouveau pour recevoir les Jeux de 2004. Le 5 septembre 1997, lors de la 106^e session du CIO, à Lausanne, elle est élue ville hôte pour les Jeux de la XXVIII^e olympiade. La capitale grecque saisit alors cette manifestation sportive internationale comme une occasion et surtout un outil afin de se remodeler, de s'organiser et de s'aménager durablement.

Le projet olympique de 2004 s'appuie sur le projet déjà présenté pour les Jeux de 1996, et plus globalement sur les différents plans d'aménagement qui n'ont jamais réellement été appliqués. L'organisation des Jeux repose sur une stratégie basée sur quatre pôles principaux, à vocations distinctes, reliés par un anneau routier olympique. Les sites sportifs olympiques sont répartis équitablement sur tout le bassin de l'Attique, échelle à laquelle Athènes doit être organisée selon les derniers schémas directeurs. C'est aussi conformément à ces derniers que les opérations d'aménagement visent à équiper et desservir les différents quartiers de l'agglomération afin de permettre un fonctionnement plus équilibré tant recherché.

L'espace remodelé par les travaux et aménagements liés aux Jeux s'étend du Pirée et Vouliagmeni, jusqu'au Mont Parnitha et Marathon. Tous les axes de la stratégie organisationnelle passent par le centre historique d'Athènes. Le front de mer redessiné et réaménagé acquiert sa propre identité.

Ainsi, après avoir retracé l'histoire qui lie Athènes et les Jeux olympiques, la stratégie organisationnelle employée dans le cadre des Jeux de 2004 sera présentée de façon globale avant d'être détaillée dans la deuxième partie.

I. LES JEUX ANTIQUES

A. L'origine des Jeux olympiques

1. Le mythe

Il est difficile d'établir la véritable origine des Jeux olympiques, les légendes se mêlent aux rites religieux et aux mythes populaires. Dès l'époque homérique, des jeux étaient célébrés en l'honneur des morts. Le poète grec Pindare a attribué la fondation des Jeux à Héraclès, qui, pour fêter ses victoires, aurait édifié un temple en l'honneur de Zeus, son père, à proximité de la tombe de son grand-père Pélops. Puis, il aurait délimité une enceinte sacrée plantée d'oliviers, l'Altis, et inauguré à l'intérieur de cet espace les premiers Jeux olympiques. Une autre version du mythe fait référence à l'un des douze travaux du héros : le nettoyage des écuries d'Augias, roi d'Elis. Après avoir accompli sa tâche en détournant le fleuve Alphée, Héraclès tua Augias qui refusait de le récompenser pour ce travail. Il prit ensuite le pouvoir et institua les Jeux olympiques en souvenir de sa victoire. Selon, cette version, les premiers Jeux auraient été institués vers 1200 avant JC.

Le géographe et historien grec Pausanias attribue, quant à lui, l'origine des premiers Jeux au triomphe de Zeus sur son père Cronos, il proposa alors à ses frères une course à pied dont le vainqueur serait couronné d'une tresse d'olivier sauvage. Les participants étant au nombre de quatre, la compétition adopte un rythme quadriennal. Mais d'autres auteurs affirment que Zeus, lui-même aurait créé les Jeux pour célébrer sa victoire, qui lui donnait la « domination du monde ». Pour d'autres, c'est le grand-père d'Héraclès, Pélops, qui institua les Jeux afin de remercier les dieux de sa victoire sur le roi de Pise dans une course de chars...

2. Les panhelléniques et les panathénées

Au-delà des mythes, dès l'Antiquité, il y a 3000 ans, des Jeux sont organisés dans le Péloponnèse. En effet, des fêtes sont données selon une tradition mythique avec des processions, des sacrifices, des jeux athlétiques et des concours artistiques. Chaque ville

organise de nombreuses fêtes à caractère local, mais les Grecs honorent tous ensemble leurs plus grands dieux dans le cadre de quatre grandes fêtes. Celles-ci, appelées jeux Panhelléniques, ont permis aux Grecs, qui n'étaient pas encore rassemblés dans un seul et même Etat, de trouver une certaine unité grâce à un idéal commun.

Les quatre fêtes panhelléniques sont désignées par les lieux où elles se déroulent :

- les Jeux olympiques, tous les quatre ans, à Olympie, en l'honneur de Zeus ;
- les Jeux pythiques, tous les quatre ans, à Delphes, en l'honneur d'Apollon, vainqueur du serpent Python ;
- les Jeux isthmiques, tous les deux ans, à l'isthme de Corinthe, en l'honneur de Poséidon ;
- les Jeux néméens, tous les deux ans, à Némée, en l'honneur d'Héraclès.

Des quatre jeux, ceux d'Olympie étaient les plus importants. En dehors des Jeux panhelléniques, les Jeux panathénaïques (grandes compétitions sportives en l'honneur de la déesse Athéna) étaient organisés à Athènes. Ainsi, la compétition sportive tenait une place importante dans les valeurs de la Grèce antique.

3. Les traces historiques

Les premières traces historiques qui mentionnent les Jeux olympiques datent de 884 avant JC. Après avoir consulté la Pythie de Delphes, Iphitos, roi d'Elis, soucieux de remédier aux guerres fratricides qui déchiraient la péninsule, décida de restaurer les Jeux dans la ville sacrée d'Olympie. En accord avec Lycurgue, roi de Sparte, il imposa une trêve des armes entre les deux cités pendant toute la durée des festivités, appelées les « Olympiques » et accompagnées d'un sacrifice à Héraclès. Ce n'est toutefois qu'un siècle plus tard, à partir de 776, que les Jeux seront régulièrement célébrés à Olympie. C'est à partir de cette date que l'on commence à compter en Olympiades, période de quatre ans qui sépare deux Jeux Olympiques. Très rapidement, les Jeux Olympiques deviennent la seule manifestation commune à tous les Etats helléniques. Pour les Grecs, ces Jeux étaient très importants à tel point qu'ils cessaient toutes les activités commerciales et une trêve militaire était respectée. Le monde grec était, en effet, composé d'innombrables petits états indépendants opposés par des rivalités pouvant mener parfois à la guerre. Pourtant, tous les quatre ans, ces hostilités

s'interrompaient : une trêve spéciale était déclarée et permettait aux Grecs de se rendre aux jeux pour y participer et y assister.

4. Un déclin progressif

Les Jeux olympiques ont connu une évolution remarquable. De simple course, ils devinrent une grande manifestation. Toutefois, la qualité des compétitions et les valeurs éthiques des participants n'étaient pas toujours de haut niveau. Après la conquête de la Grèce par Rome en 146 avant JC, commence une période de déclin qui aboutira à la suppression des Jeux. Plusieurs causes expliquent leur disparition :

- le professionnalisme, les Jeux deviennent l'affaire des professionnels dont la première motivation est d'amasser les victoires ;
- la présence des Romains qui préfèrent un sport spectacle, influencé par les jeux du cirque romains et leurs combats de gladiateurs ;
- le paganisme des jeux à l'arrivée du christianisme.

En effet, ce fut l'empereur Théodose, converti au christianisme qui décida de supprimer les Jeux en 393 après JC. Selon lui, ces Jeux donnaient lieu à des cérémonies allant à l'encontre de la religion chrétienne puisqu'elles honoraient plusieurs dieux. Plus tard, il ordonna que les édifices ayant servi à la présentation de ces jeux soient détruits. De plus, la ville d'Olympie est ravagée en 395 après JC par une bataille qui oppose les Byzantins aux Goths.

B. Olympie

1. Le programme olympique

Les Jeux olympiques sont les plus anciens des quatre fêtes panhelléniques d'athlétisme. A l'origine, le programme ne dure qu'une seule journée et ne comporte qu'une seule épreuve : le dromos ou course du stade, sur la longueur du couloir du stade d'Olympie soit 192,27 mètres ; puis en 724 avant JC, vint le diaulos (ou double stade), et le dolichos (ou course de fond) apparut en 720 avant JC. En 668 avant JC, la boxe fait son apparition, puis le pancrace (mélange de boxe et de lutte) en 648 avant JC. Avec le temps, les Jeux se sont déroulés sur une période de trois puis cinq jours étant donné le nombre grandissant d'épreuves. C'est ainsi, par exemple, qu'en 708 avant JC, le pentathlon apparut. Cette discipline comportait cinq

épreuves : le saut en longueur, le lancer du javelot, le lancer du disque, la lutte et le «stade». Pour être proclamé vainqueur, l'athlète devait remporter la première place dans toutes les épreuves. Au cours des siècles, s'ajoutèrent le pugilat lors de la 23^e Olympiade, la course de chars (25^e Olympiade) et la course très spectaculaire de chevaux montés (33^e Olympiade) ainsi que le pancrace, combinaison violente de lutte et de pugilat.

2. Les sites

Les sites alors concernés par l'accueil des Jeux se localisaient dans le Péloponnèse, dans la plaine d'Olympie où se trouvait le sanctuaire de l'Altis, l'enceinte sacrée évoquée précédemment selon le mythe fondateur, qui séparait les temples et les édifices religieux des bâtiments à usage profane. Ce centre de culte habité depuis les temps préhistoriques (2300-2100 avant JC) abrite, parmi de monumentales habitations voûtées aux fondations de pierre, des tombes dont la plus célèbre est celle de Pélops (génie qui donna son nom au Péloponnèse).

Le site se compose donc d'un espace sacré, l'Altis, où se trouvaient plusieurs temples, dont le plus important était celui de Zeus, et l'Hestiatorion où était célébré le banquet offert aux vainqueurs des Jeux. L'Altis était délimité par un mur d'enceinte au-delà duquel s'étendait l'espace profane où s'établissaient :

- la palestre (III^e siècle avant J-C.) où lutteurs, pugilistes et pancracistes s'entraînaient. Ce bâtiment situé à côté de Thermès, sur le fleuve Kladéos, abritait aussi des bains ;
- le bouleutérion, au sud de l'Altis, c'est là que siégeait le conseil olympique auquel les concurrents prêtaient serment de respecter les règlements en vigueur, sous peine d'amende ;
- le stade, long de 212,54 mètres pour 28,50 mètres de large, présentait une piste de 192,27 mètres (600 pieds d'Héraklès), il pouvait recevoir 45 000 spectateurs ;
- l'hippodrome, situé au sud du stade, atteignait une longueur totale de quatre stades (soit environ 780 mètres), a aujourd'hui disparu, emporté par les crues du fleuve Alphée.

Il y avait encore la villa et l'arc de Néron, l'atelier de Phidias qui fut transformé en basilique paléochrétienne au V^e siècle, le Théokoléon, résidence des prêtres, et le Léonidaion, dont les 80 chambres étaient destinées à l'accueil des visiteurs de marque.

Ainsi, du VIII^e siècle à la fin de l'époque romaine, le sanctuaire d'Olympie devient un complexe d'installations sportives et le lieu de culte le plus significatif du monde antique.

Mais, entre le V^e et le VIII^e siècle après JC, le site subira tour à tour les vagues d'invasions, de violents tremblements de terre et les crues du Kladéos, affluent de l'Alphée. Ces dernières semblent pourtant avoir eu des vertus salvatrices. En effet, les vestiges d'Olympie furent enfouis et préservés par sept mètres d'alluvions. Des siècles plus tard, des fouilles allaient permettre la redécouverte d'Olympie et de son passé olympique. En effet, une découverte archéologique fait renaître l'idéal olympique. Lord Stanhope, un archéologue anglais, effectue les premières fouilles en 1824 et dresse un plan au 1/5 000^e de l'antique Olympie. En 1829, un Français, Abel Blouet, conduit les premières fouilles archéologiques sur le site du temple de Zeus. Dès lors, on assiste à un regain d'intérêt pour la Grèce antique et les Jeux olympiques. Evangelios Zappas, un homme d'affaire grec, décide alors de restaurer les Jeux. Aidé par le gouvernement grec, il crée, le 15 novembre 1859, un « Concours Olympique » qui doit se répéter tous les 4 ans.

Décédé en 1870, Zappas laisse la plus grande part de son immense fortune au gouvernement grec pour la création d'une « Commission des Jeux Olympiques ». Cette commission a pour charge de restaurer les Jeux conformément aux Jeux antiques. Un second concours est ainsi créé le 18 octobre 1870, mais sans succès.

Parallèlement à cette première tentative de relance des Jeux olympiques, des fouilles continuent d'être menées par une équipe allemande. Ses résultats suscitent l'attention du baron Pierre de Coubertin qui désire à son tour redonner vie à l'esprit olympique. Pour cela, il adresse en 1884, une lettre aux organisations sportives de tous les pays, dans laquelle il met en avant la valeur éducative du sport pratiqué en accord avec les idéaux de la Grèce antique. Il développe plus précisément son projet lors d'une réunion du Congrès International Athlétique, en 1892. Les Jeux sont alors officiellement rétablis le 16 juin 1894 lors d'une réunion du Congrès à Paris. Le Comité International Olympique est fondé, son premier président est élu, il s'agit de Dimitrios Vikelas qui propose que les premiers Jeux Olympiques modernes se déroulent à Athènes, capitale de la Grèce moderne, pays où l'idéal olympique était né.

Athènes est alors une ville de 180 000 habitants et les Jeux sont appréhendés par Georges^{1er}, alors au pouvoir, comme un moyen de resserrer les liens entre le pouvoir royal et le peuple. Le prince héritier, à la tête du comité d'organisation coordonne les cérémonies d'ouverture et de clôture¹. Les premiers Jeux modernes réunirent 311 compétiteurs venant de 13 pays. Ils participèrent à 43 épreuves dans neuf disciplines (athlétisme, gymnastique, escrime, lutte, tir, sports nautiques, cyclisme, équitation et tennis) dans un stade aux gradins encore inachevés, dont la construction avait été réalisée en 18 mois grâce aux souscriptions publiques et aux dons du milliardaire Georges Averoff. Privé du soutien financier de l'Etat, le comité d'organisation dut aussi faire face à des conditions climatiques qui rendirent difficiles certaines compétitions. Les épreuves d'aviron et de voile sont annulées car la mer est trop forte, quant aux compétitions de natation, elles se déroulent dans une eau à 13 degrés... Déjà, l'organisation de ces premiers Jeux modernes s'était révélée difficile !

Ces premiers Jeux olympiques modernes marquent le début d'un renouveau réussi pour cet événement sportif international qui va, d'olympiades en olympiades, prendre une ampleur considérable tant d'un point de vue sportif, qu'organisationnel et surtout médiatique. Cent ans plus tard, Athènes est ville requérante pour accueillir de façon symbolique les Jeux du centenaire. Elle devra cependant attendre quatre années supplémentaires pour voir les Jeux revenir sur leur terre natale.

II. L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES

A. Le mouvement olympique

La Grèce étant le pays qui a vu naître les Jeux olympiques, il semble opportun de rappeler la définition de l'Olympisme : *« philosophie exaltant et combinant en un ensemble équilibré les qualités du corps, de la volonté et de l'esprit. Alliant le sport à la culture et à l'éducation, l'Olympisme se veut créateur d'un style de vie fondé sur la joie dans l'effort, la valeur éducative du bon exemple et le respect des principes éthiques fondamentaux universels »*.²

¹ AUGUSTIN J-P., GILLON P., *L'Olympisme, bilan et enjeux géopolitiques*, Paris, Armand Collin, Collection dynamiques, 2004.

² Principes fondamentaux n°2 de la Charte Olympique

Le but de l'Olympisme est de mettre partout le sport au service du développement harmonieux de l'homme, en vue d'encourager l'établissement d'une société pacifique, soucieuse de préserver la dignité humaine. A cet effet, le Mouvement Olympique mène seul ou en coopération avec d'autres organisations et dans la limite de ses moyens des actions en faveur de la paix.³

Le Comité International Olympique représente l'autorité suprême du Mouvement olympique, il s'agit d'une organisation non gouvernementale, à but non lucratif dont la principale responsabilité est de superviser et d'organiser les Jeux Olympiques d'été et d'hiver. Il promeut le sport de haut niveau aussi bien que le sport pour tous, en veillant à la promotion des femmes dans le sport et de l'éthique sportive ainsi qu'à la protection de l'athlète.

Le CIO se compose d'un maximum de 115 membres qui sont des représentants du CIO dans leurs pays respectifs. Il choisit et élit ses membres parmi les personnalités qu'il juge qualifiées mais chacun des membres de la famille olympique peut déposer sa candidature. Ces membres se réunissent en sessions, au moins une fois par an et élisent un président pour huit ans ainsi qu'une commission exécutive, composée du président du CIO, de quatre vice-présidents et de dix autres membres du CIO, élus pour quatre ans.

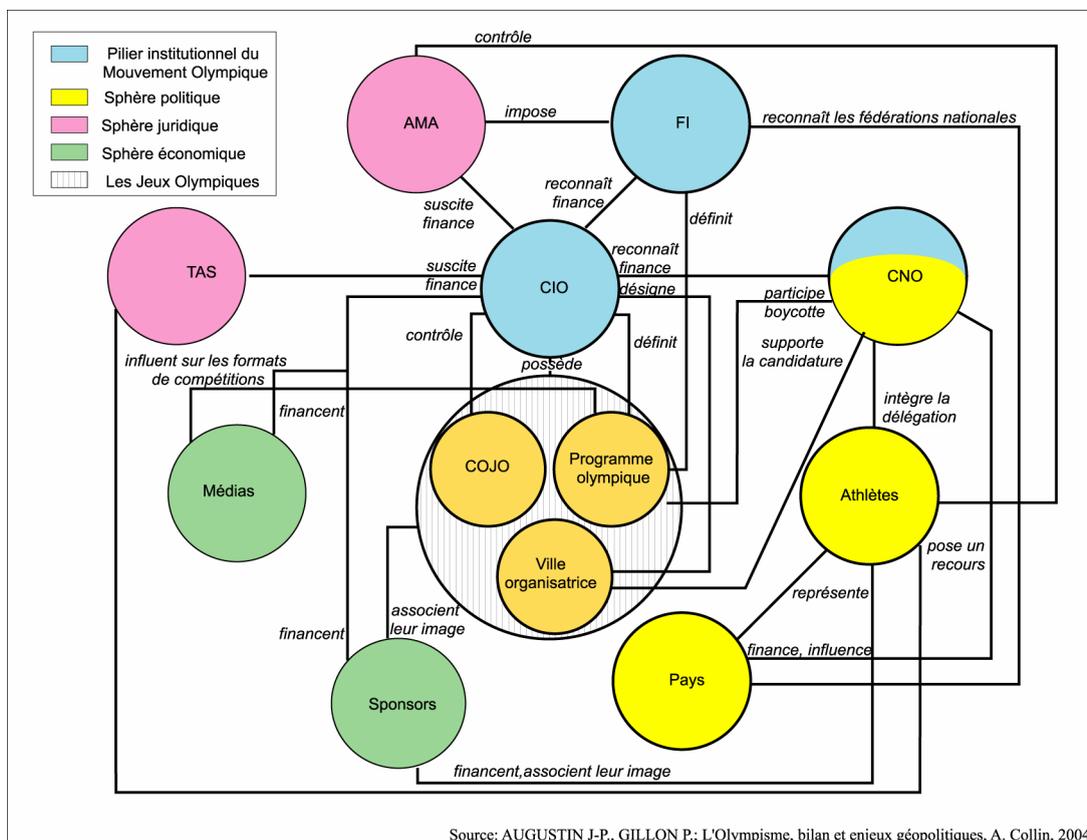
Le financement du Mouvement olympique est assuré par les droits payés par les chaînes de télévision pour retransmettre les Jeux Olympiques et par un programme de partenariat avec des sociétés multinationales.

Le Mouvement olympique réunit les Fédérations Internationales (FI) dont le sport est au programme des Jeux Olympiques, les Comités Nationaux Olympiques (CNO), les Comités d'organisation des Jeux Olympiques (COJO), les athlètes, juges et arbitres, les associations et clubs ainsi que toutes les organisations et institutions reconnues par le CIO (schéma n°2). Toutes ces entités doivent reconnaître l'autorité du CIO et respecter la Charte Olympique. Cette dernière est la « *codification des Principes fondamentaux, des Règles et des Textes*

³ Principes fondamentaux n°3 de la Charte Olympique

d'application adoptés par le CIO. Elle régit l'organisation et le fonctionnement du Mouvement olympique et fixe les conditions de la célébration des Jeux Olympiques »⁴.

Schéma n°2 : le Mouvement olympique



B. La procédure d'élection de la ville hôte

La procédure aboutissant à l'élection de la ville hôte des Jeux de l'Olympiade et des Jeux Olympiques d'hiver est régie par la Charte Olympique (Règle 37 et son texte d'application). La Règle 37 a été amendée pour la dernière fois lors de la 110e Session du CIO en décembre 1999, lorsque plusieurs changements fondamentaux ont été introduits, dont une procédure en deux phases.

La première phase correspond à la procédure d'acceptation (voir schéma n°3) des candidatures menée sous l'autorité de la commission exécutive. Les villes qui émettent le souhait de

⁴ Principes fondamentaux n°9 de la Charte olympique

recevoir les Jeux olympiques doivent être proposées au CIO par leur Comité National Olympique (CNO), neuf années avant la date des Jeux olympiques. Ces villes sont alors considérées comme des « villes requérantes ». Elles doivent tout d'abord répondre à un questionnaire qui présente chaque projet d'accueil des Jeux Olympiques. Les demandes de candidature sont ensuite évaluées par un groupe de travail, composé d'experts externes et de membres de l'administration du CIO, qui détermine l'aptitude des villes à organiser les Jeux. Ce groupe est sensible au soutien du gouvernement, à l'opinion publique, à l'infrastructure générale, à la sécurité, aux sites et à l'hébergement ainsi qu'aux transports.

Aux termes de cette phase de procédure d'acceptation des candidatures, la commission exécutive du CIO désigne les villes retenues comme « villes candidates ». Ces dernières rentrent dans la deuxième phase, désignée de procédure de candidature. Elles doivent alors transmettre leur dossier de candidature qui est analysé par une commission d'évaluation. Après des visites d'inspection dans chaque ville qui lui permettent de rédiger un rapport, la commission exécutive du CIO choisit les villes candidates qui seront soumises au vote de la Session du CIO (le rapport d'évaluation de la candidature d'Athènes pour les Jeux de 2004 est présenté en annexe 2 ; p 352).

Cette commission d'évaluation est composée :

- de membres représentant les Fédérations Internationales (FI) ;
- de Comités Nationaux Olympiques (CNO) ;
- de membres du CIO ;
- de représentants de la commission des athlètes ;
- du Comité International Paralympique (IPC) ;
- de spécialistes.

Les villes candidates, selon les principes de la charte olympique, doivent « *s'engager par écrit à respecter les conditions prescrites aux villes candidates établies par la commission exécutive du CIO ainsi que les normes techniques prescrites par les FI de chaque sport inclus*

*dans le programme des Jeux olympiques. La commission exécutive fixera, en outre, la procédure à suivre par chaque ville candidate ».*⁵

C. Le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques (COJO)

Une fois la ville hôte désignée (sept années avant les jeux), le Comité International Olympique délègue l'organisation des Jeux au Comité National Olympique (CNO) du pays de la ville hôte ainsi qu'à la ville hôte elle-même. Le CNO constitue alors un comité d'organisation des Jeux Olympiques (COJO) qui va organiser les Jeux olympiques.

L'organe exécutif du COJO est composé :

- des membres du CIO dans le pays ;
- du président et du secrétaire général du CNO ;
- d'au moins un membre représentant la ville hôte ;
- des représentants des autorités publiques ainsi que d'autres personnalités.

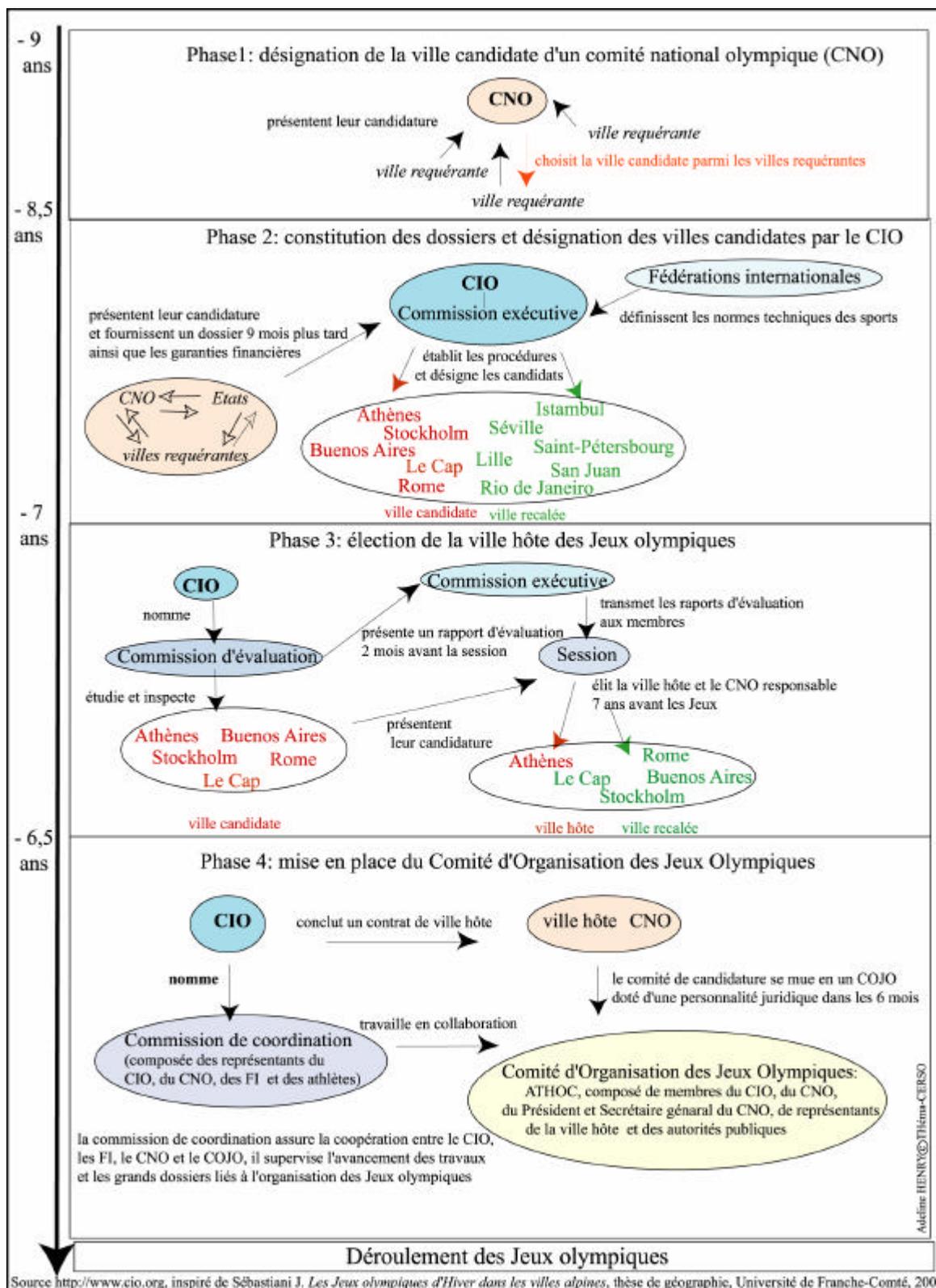
Le COJO, dès sa constitution et jusqu'à sa liquidation, doit respecter la Charte Olympique, les instructions de la commission exécutive du CIO ainsi que le contrat de ville hôte qui fixe le détail des obligations lui incombant et qui le lie au CIO. Son travail s'organise en trois temps :

- une période de planification (2 ans avant le choix de la ville hôte, soit neuf ans avant la date des Jeux) ;
- une période d'organisation (à partir du choix de la ville hôte jusqu'au début des Jeux, soit sept années) ;
- la phase d'exécution ou phase opérationnelle (phase de déroulement des Jeux, soit 15 jours).

Lors de la préparation des Jeux, le CIO suit les différentes opérations menées à travers une commission de coordination, spécialement nommée pour collaborer avec le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques.

⁵ La Charte olympique, Chapitre 5, 37.2

Schéma n°3 : la procédure d'élection des villes hôtes



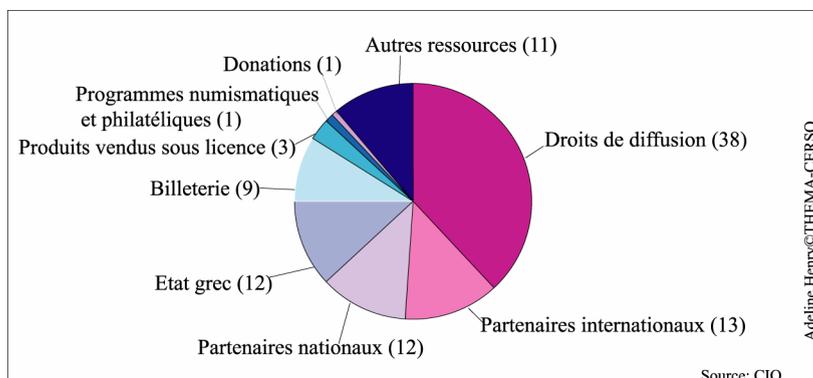
Ardine HENRY © IHEM-CERSO

Les rôles et devoirs des COJO sont de :

- placer sur un pied d'égalité les divers sports inscrits au programme et assurer le déroulement des épreuves conformément aux règlements des FI ;
- s'assurer qu'aucune réunion ou démonstration politique n'aura lieu dans la ville olympique ou ses alentours ;
- choisir, ou au besoin aménager, les installations nécessaires : lieux de compétitions, stades et salles d'entraînement, prévoir le matériel approprié ;
- héberger les athlètes, leurs accompagnateurs, les officiels ;
- mettre en place des services médicaux ;
- résoudre les problèmes de transport ;
- répondre aux besoins de la presse écrite, parlée ou filmée, afin d'offrir au public la meilleure information possible sur le déroulement des Jeux ;
- organiser des manifestations culturelles qui sont l'un des éléments essentiels de la célébration des Jeux olympiques ;
- rédiger le rapport final sur la célébration des Jeux dans les deux langues officielles du CIO et diffuser celui-ci dans les deux ans qui suivent la clôture des Jeux.

Le COJO est donc l'organe fondamental de l'organisation des Jeux, de la planification des travaux et de la gestion de services nécessaires afin que la manifestation internationale se déroule sans faille. Son budget est constitué en grande partie par les droits de télédiffusion et le sponsoring (graphique n°3).

Graphique n°3 : le budget du COJO Athènes 2004



III. DE L'ECHEC DE LA CANDIDATURE POUR LES JEUX DE 1996 A L'OBTENTION DES JEUX DE 2004

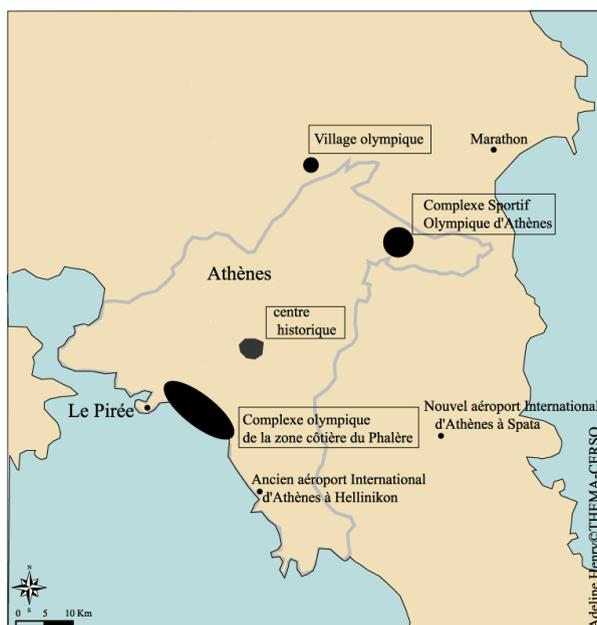
A. La candidature pour les Jeux de l'Olympiade d'or (1996)

En 1989, Athènes est ville requérante pour les Jeux de 1996. Il semble alors légitime aux Grecs que les Jeux reviennent sur leur terre natale, pour fêter le centième anniversaire des premiers Jeux modernes. Le projet d'organisation de la capitale grecque pour accueillir cet évènement repose sur le Schéma Directeur et le Programme de Protection de l'Environnement de la Région Métropolitaine d'Athènes, approuvé par la loi 1515/85, dont l'application a déjà commencé depuis 4 années. Cependant, aucune transformation radicale de l'agglomération n'a été opérée et l'accueil des Jeux de 1996 est alors présenté comme un moyen d'accélérer tous les travaux de réhabilitation contenus par le Schéma Directeur. C'est une ville exclusivement en travaux qui est présentée, beaucoup d'opérations d'aménagement ne sont pas même débutées, la plupart des réalisations ne sont que prévues ou même au stade d'études.

L'organisation proposée pour les Jeux repose sur 4 pôles (schéma n°4), ayant chacun un rôle propre, situés dans le bassin d'Athènes et reliés par un circuit olympique qui se greffera au réseau desservant Athènes et l'Attique. Ces quatre pôles sont :

- le village olympique situé au Mont Parnès ;
- le complexe sportif et olympique d'Athènes où se trouveront, à proximité, le village de presse, de médias, le centre international de presse principal, le centre des retransmissions ;
- le centre historique ;
- la zone côtière du Phalère.

Schéma n°4 : proposition d'organisation d'Athènes pour les jeux olympiques de 1996



Plus globalement, la proposition d'Athènes pour l'organisation des Jeux olympiques de 1996 réunit la valorisation de la ville d'Athènes et la mise en relief de son caractère historique tout en lui assurant :

- une armature à la base de son tissu urbain conçue comme une colonne vertébrale à l'échelle du bassin de l'Attique ;
- une organisation plus fonctionnelle des systèmes de transport ;
- de nouvelles possibilités de développement qui décongestionneront les régions à forte densité de population ;
- de nouveaux centres importants de loisirs, des espaces verts et des installations sportives ;
- une meilleure organisation dans les lieux où l'histoire est mise en relief ;
- de nouveaux espaces où la qualité de vie est améliorée au niveau local, au niveau du quartier, notamment dans les régions ouest dégradées.

Le dossier de candidature met en avant le fait que la Grèce s'est lancée dans une campagne de modernisation de ses infrastructures et qu'elle sera en mesure de proposer à la fois des infrastructures récentes et de qualité dans les domaines clés pour l'organisation des Jeux, que sont les transports et les équipements sportifs. Accueillant les Jeux méditerranéens en 1991, la ville est sûre de posséder des installations sportives répondant aux normes de l'évènement olympique.

Mais la candidature d'Athènes échoue, Atlanta recevra les Jeux de l'olympiade d'or, laissant une once de rancœur aux Grecs. La mise en place du Schéma directeur ne bénéficiera pas de l'effet impulsif des Jeux. Le CIO juge en effet que le pays n'est pas prêt, *«la déconvenue est cruelle pour une élite grecque qui prend brutalement conscience de la dégradation de l'image du pays à l'étranger. La Grèce souffre de carences indignes d'un pays de l'Union européenne : le nouvel aéroport international ne sera inauguré qu'en 2000⁶»*.

La réalisation des travaux est donc de nouveau repoussée. En effet, la première phase de construction de l'aéroport international d'Athènes, à Spata, devait être terminée en 1994, l'ouverture de l'aéroport ne se fera qu'en 2001 ! Quant à la construction de deux nouvelles lignes de métro, qui doivent permettre de réorganiser le système de transport de la capitale, leur réalisation annoncée pour 1996, ne sera pas terminée dans sa totalité pour les Jeux de 2004 !

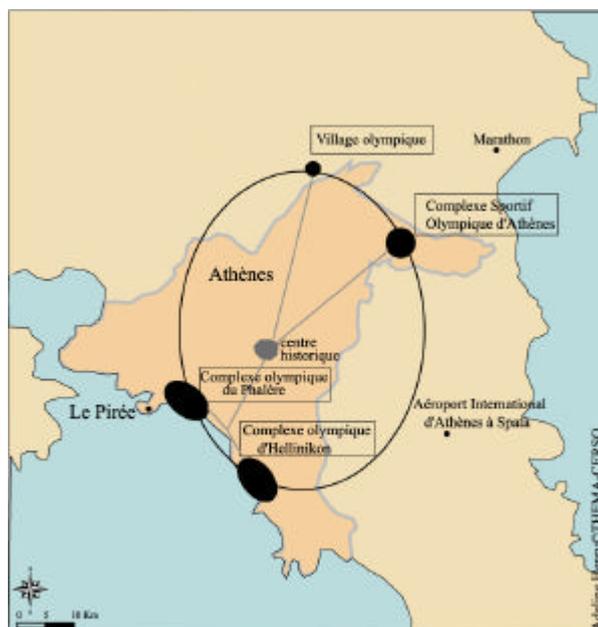
B. L'élection d'Athènes en tant que ville hôte des Jeux de la XXVIII^e Olympiade

Athènes est donc de nouveau candidate pour recevoir les Jeux olympiques de 2004. Son projet d'aménagement olympique s'appuie sur le schéma déjà proposé pour les Jeux de 1996 auquel s'ajoute le Complexe olympique d'Hellinikon, implanté sur le site de l'ancien aéroport après la fermeture de celui-ci en 2001 (Schéma n°5).

Athènes, Buenos Aires, Le Cap, Istanbul, Lille, Rio de Janeiro, Rome, San Juan, Séville, Saint-Pétersbourg et Stockholm étaient des villes requérantes pour l'organisation de Jeux olympiques de 2004.

⁶ DEMTEZ J-M, *La course d'Athènes*, l'Express 01/03/2004.

Schéma n° 5 : schéma d'organisation d'Athènes pour les Jeux olympiques de 2004



Au cours de la première phase, la commission d'évaluation étudia les candidatures des onze villes, inspecta les sites et rédigea un rapport. Celui concernant Athènes présente les points forts du projet, tout d'abord l'excellent soutien des différents niveaux du gouvernement et des partis de l'opposition, un soutien important de la part de la population, du milieu culturel et de celui des affaires. La relation historique qui lie Athènes et les Jeux olympiques est mise en avant ainsi que la haute qualité des installations sportives prévues. Les problèmes de transports sont ensuite évoqués mais nuancés par les grands travaux programmés et déjà commencés pour certains (nouvel aéroport, liaison centre ville-aéroport, périphérique de l'agglomération). Enfin, il est précisé que le plan actuel pour les transports constitue un défi en raison de la dispersion des lieux d'hébergement.

Un collège de sélection, formé des membres de la commission exécutive du CIO (à l'exclusion des ressortissants des pays présentant une candidature), d'un représentant des Fédérations Internationales (FI), des Comités Nationaux Olympiques (CNO) et des athlètes, ainsi que du président de la commission d'évaluation et du doyen des membres du CIO, désigna les villes candidates : Athènes, Buenos Aires, Le Cap, Rome et Stockholm.

Au cours de la phase 2 de procédure de candidature, le vote pour l'élection de la ville hôte eut lieu à bulletins secrets lors de la 106e Session du CIO, le 5 septembre 1997, à Lausanne.

«À chaque tour de scrutin, les membres ne devaient voter que pour une seule ville. Selon les règles établies, si aucune ville n'obtenait la majorité absolue des suffrages exprimés après le premier tour, il était prévu d'éliminer la ville ayant recueilli le moins de voix et de procéder à autant de tours que nécessaire jusqu'à l'obtention de cette majorité par une ville »⁷. Après l'élimination de Buenos Aires, de Stockholm, de Cape Town, Athènes fut choisie comme ville hôte grâce à 66 voix contre 41 pour Rome.

C. Le COJO : Athènes 2004

Dès lors, *Athènes 2004*, le comité d'organisation des Jeux olympiques, principale entité responsable des opérations liées à l'accueil des Jeux, se lance dans l'application du schéma d'aménagement proposé dans le dossier de candidature. Il fonctionne comme une entreprise privée dont le soutien économique est garanti en partie par un système d'autofinancement au travers de projets de sponsoring.

La municipalité d'Athènes participe elle aussi à l'organisation des Jeux par ses propres projets menés indépendamment. *Athènes 2004* s'est de même unie au gouvernement et à l'ensemble des collectivités locales grecques dans le souci d'optimiser les performances et le fonctionnement de tous les secteurs opérationnels durant les Jeux.

Athènes 2004 est dirigé par un Conseil de 17 membres désignés par le Premier ministre (Schéma n°6). Le Comité directeur se réunit au moins trois fois par mois et exerce tous les pouvoirs et fonctions du Conseil d'administration, selon la loi sur les sociétés grecques (loi 2190/1920, telle qu'amendée par la suite), à l'exception des pouvoirs explicitement confiés à ce dernier en session plénière. Le Premier ministre décide des pouvoirs et autorités spécifiques de la Présidente et de l'Administrateur délégué.

Le Conseil d'administration se réunit dans sa composition élargie au moins une fois par mois pour approuver la conduite de la politique générale, le budget, les révisions et les comptes rendus financiers et pour statuer en matière financière.

⁷ <http://www.olympic.org> (l'élection d'Athènes aux Jeux de la XXVIII Olympiade)

L'organisation des Jeux se partage donc entre le CIO, le COJO, six ministères et la municipalité. Cette dernière participe aux institutions clés en offrant son expertise et son opinion sur tout ce qui concerne l'intérêt de la ville. Quant aux ministères impliqués, le Ministère des travaux publics et le Ministère de la Culture-Secrétariat Général aux Sports- et le Ministère des Transports, ils sont chargés des principaux travaux d'infrastructures liés aux Jeux Olympiques. Le ministère de l'Ordre Public prend en charge ce qui concerne la sécurité. Les autres ministères en charge de l'organisation des Jeux sont ceux de l'économie nationale, des affaires étrangères, du développement et de la presse. Depuis novembre 2001, ces Ministères disposent d'un poste de Secrétaire Général, chargé de coordonner les actions propres à leurs ministères liés aux Jeux olympiques.

D. Les objectifs d'ATHÈNES 2004

Les domaines d'interventions du COJO sont très variés et leurs objectifs s'étendent au-delà de l'organisation de la ville hôte. Il s'agit de⁸ :

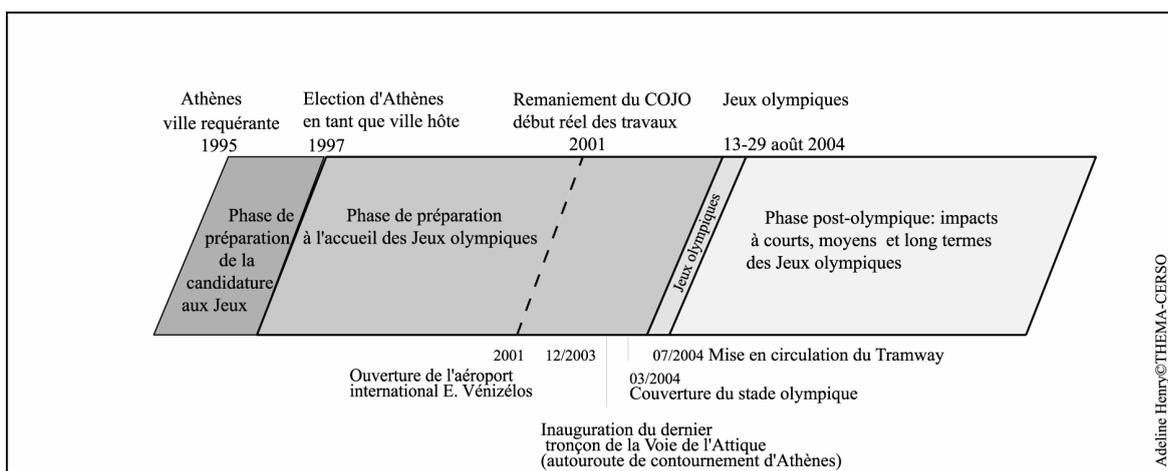
- organiser des Jeux olympiques techniquement parfaits ;
- offrir aux athlètes, spectateurs, téléspectateurs et volontaires une expérience unique, léguant ainsi un héritage au Mouvement Olympique ;
- présenter et promouvoir les idéaux de l'Olympisme selon un mode contemporain mais par le biais de symboles grecs traditionnels ;
- promouvoir et mettre en œuvre la Trêve Olympique grâce au Relais de la Flamme ;
- maîtriser la dimension commerciale des Jeux Olympiques ;
- accorder une nouvelle place et promouvoir aux yeux du monde l'héritage culturel et naturel de la Grèce ;
- exalter les réussites de la Grèce moderne et ses possibilités ;
- protéger et mettre en valeur l'habitat naturel et susciter une sensibilité écologique ;
- promouvoir à travers l'ensemble du pays les bénéfices résultant des Jeux.

Trois ans après sa constitution, devant le retard accumulé dans la réalisation des travaux, le COJO est remodelé. D'autres facteurs se mêlent aux manques de réussite d'*Athènes 2004*. En effet, dès le départ, le gouvernement en place est incapable de définir les priorités, les rôles.

⁸ <http://www.athens2004.com>

Les responsabilités se diluent entre six ministères qui agissent sans concertation. L'administration est paralysée et les soupçons de corruption planent sur les appels d'offre. Contestés par les habitants, la plupart des projets olympiques sont tour à tour annulés en justice. En avril 2000, Juan Antonio Samaranch, alors président du CIO menace les Grecs de leur retirer les Jeux. Giana Angelopoulos-Daskalaki, ancienne députée de droite qui avait défendu la candidature d'Athènes à Lausanne, est alors désignée pour reprendre le flambeau de l'organisation des Jeux. Ainsi, en mai 2000, celle que l'on surnomme la «dame de fer » prend la tête du comité d'organisation des Jeux olympiques et obtient du gouvernement le contrôle de la préparation des Jeux. Tout reste alors à faire, le pays ne dispose d'aucune infrastructure sportive suffisante. Malgré la nouvelle présidente, des blocages subsistent. Bien des facteurs semblent faire opposition à l'avancée des travaux. Par exemple, sur le site l'ancien aéroport d'Hellinikon qui doit devenir le deuxième plus grand complexe olympique, les travaux commencent avec un an et demi de retard. L'armée de l'air et les compagnies aériennes refusent de quitter les lieux. Il faut attendre septembre 2002, et une ultime décision de justice, pour que les avions cèdent enfin la place aux bulldozers. Trois mois plus tard, le chantier est suspendu jusqu'en janvier 2003 après la découverte de bombes de la seconde Guerre mondiale. Les préparatifs des Jeux s'annoncent dès lors bien difficiles (schéma n°7) !

Schéma n°7: temps longs et temps courts, les différentes étapes des Jeux



IV. DU PROJET URBAIN AU PROJET OLYMPIQUE

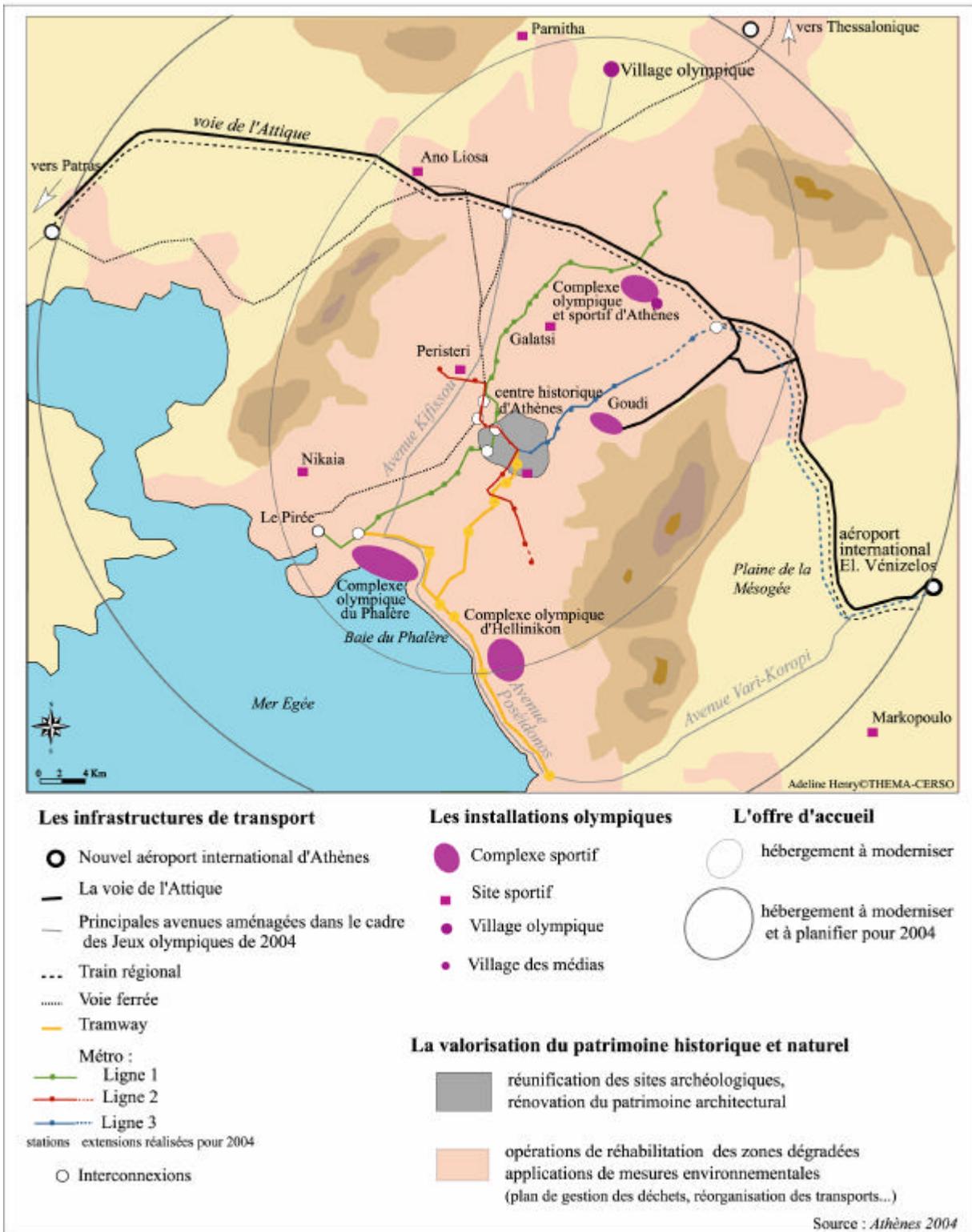
A. La stratégie olympico-urbaine

Le projet d'aménagement de la capitale pour les Jeux olympiques de 2004 reprend la stratégie organisationnelle proposée pour les Jeux de 1996 (carte n°9). Il repose sur quatre pôles principaux reliés par le «ring olympique» d'une longueur de 38 kilomètres, répartis sur 4 axes (l'autoroute Attiki au nord, l'avenue Syngrou jusqu'à l'avenue Kifissias à l'est, l'avenue Kifissos à l'ouest et enfin l'avenue côtière, du stade de la Paix et de l'Amitié jusqu'au delta du Phalère au sud). Si certaines villes hôtes font le choix de concentrer l'organisation des Jeux en une seule zone géographique, dans le cas d'Athènes, compte tenu des problèmes urbains chroniques rencontrés par la capitale, il est apparu préférable d'équilibrer les aménagements nécessaires sur l'ensemble du bassin athénien. Dispatcher les équipements ainsi a créé, dans un premier temps, un capharnaüm sans pareil, qui s'est ajouté aux problèmes de circulation, dans la phase de préparation des Jeux. Mais, dans une phase post-olympique, c'est l'ensemble de la région athénienne qui devrait profiter de ces nouvelles installations et infrastructures. Cette stratégie permet donc de procéder au remodelage de la capitale et doit aboutir à un équilibre entre «*les éléments hérités du passé et la dynamique des nouveaux éléments*»⁹. L'objectif des changements est en effet de révéler l'image olympique de la ville en mettant en relief «*les vieux éléments*» et de concevoir «*les nouveaux éléments*»¹⁰.

⁹ Ministère hellénique de la Culture, Secrétariat général des Jeux olympiques, *Juste avant d'arriver*, Athènes, 2003.

¹⁰ Ministère hellénique de la Culture, Secrétariat général des Jeux olympiques, *Juste avant d'arriver*, Athènes, 2003.

Carte n° 9 : le projet olympique



B. Des opérations d'aménagement en relation avec le projet d'agglomération

Les opérations d'aménagement liées aux préparatifs des Jeux s'inscrivent dans un grand programme de rénovation urbaine réalisé par le ministère de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics qui prévoit d'aménager la zone côtière et d'embellir le centre-historique. Parallèlement, la municipalité d'Athènes mène, elle aussi, un programme de restauration et d'embellissement de la capitale. Au-delà de ces objectifs de mise en valeur du patrimoine, les buts affichés par la municipalité sont de maîtriser des dizaines d'années de croissance incontrôlée et de permettre à Athènes de regagner une place centrale au sein de la région d'Europe du sud et de la Méditerranée grâce à des actions menées dans les secteurs clés de la capitale grecque. De même qu'à Barcelone, les Jeux sont une occasion de s'équiper durablement en infrastructures urbaines et de rentabiliser la promotion de la ville, afin d'influencer à la hausse les investissements et le tourisme.

Dora Bakoyannis, ancienne députée d'Athènes, ministre de la Culture succédant à Mélina Mercouri, a été élue maire d'Athènes en 2003. Sa campagne s'intitulait « Athènes demain ». Elle ne se focalisait pas sur la préparation des Jeux mais sur un projet global pour l'agglomération. Elle présente les préparatifs liés à l'accueil des Jeux olympiques comme une révolution moderne dont l'impact prendra toute son importance dans les années à venir. Les Jeux sont avant tout considérés comme un départ et non comme un aboutissement. Ils représentent «*une belle occasion de réaliser nos aspirations, ils ne sont pas une fin en soi mais un début, le début de la mise en valeur esthétique d'une Athènes en pleine mutation*¹¹». Athènes est, en effet, en train d'achever les plus grands projets de travaux publics de toute son histoire. L'« héritage olympique » représente un enjeu bien plus important que les olympiades elles-mêmes car les aménagements liés aux Jeux ne pouvaient pas justifier de tels travaux et investissements financiers pour seulement 17 jours de compétition. Les opérations d'aménagement liées à cet évènement sportif mondial ont donc été intégrées dans un vaste projet de développement et de modernisation d'Athènes et ceci dans une optique à long terme. De plus, l'organisation des Jeux permet d'entreprendre bien d'autres travaux qui auraient été réalisés, mais dans un avenir plus ou moins lointain. Certains travaux ne sont pas en relation

¹¹ *Parler vrai*, entretien avec Dora BAKOYANNIS, <http://www.amb-grece.fr>

directe avec les Jeux mais contribueront à l'amélioration des fonctions de la ville et de la qualité de vie des citoyens.

Ainsi, les Jeux olympiques se révèlent être une opportunité unique pour lancer toute une série d'opérations d'aménagement car ils combinent des infrastructures modernes à des aspects historiques, culturels et sociaux uniques. Au total, 55 sites olympiques sont concernés dont 38 sportifs et 17 non sportifs. Parallèlement aux installations sportives, il existe plusieurs projets d'infrastructures de grande envergure, comme des autoroutes, des prolongements de lignes de métro, un nouveau réseau ferroviaire de banlieue, un nouveau tramway, de nouveaux autobus électriques, des hôtels neufs ou rénovés, des espaces verts etc... L'héritage olympique concerne donc bien d'autres domaines que le sport. 42 ouvrages sont relatifs à la mise en valeur du centre d'Athènes. L'objectif est de faire d'Athènes une ville plus agréable en agissant dans différents domaines comme le nettoyage de la ville, la création de nouveaux espaces publics ouverts, l'amélioration de l'esthétique de la ville, la restructuration économique et la promotion touristique d'Athènes, la mise en place d'un réseau de fibre optique pour moderniser l'infrastructure de télécommunications de la ville....

A l'échelle du bassin de l'Attique, les projets d'infrastructure sont développés pour réarticuler la relation de la ville à l'armature urbaine régionale. Pour cela, différentes municipalités reçoivent un équipement ou bénéficient d'un programme de modernisation pour une installation existante. Chaque quartier doit devenir un véritable pôle d'attraction et permettra de créer un certain équilibre dans l'organisation de l'agglomération d'Athènes. Une ville plus fonctionnelle doit ainsi voir le jour en offrant une meilleure répartition des services et équipements et en limitant les ségrégations spatiales et sociales.

C. La gestion de la ville pendant les Jeux olympiques

Cependant, la ville doit pouvoir continuer à assurer ses différentes fonctions durant l'évènement sportif. Pour cela, il est nécessaire de prendre des mesures afin d'assurer le maintien de ses fonctions habituelles, pour ne pas perturber la vie quotidienne des Athéniens, et celles qui lui incombent de façon éphémère afin d'accueillir les milliers de visiteurs.

Des mesures sont prises après concertation entre le centre de gestion, les autorités locales, le secteur privé. Elles nécessitent dans certains cas des modifications de la législation et des arrêtés ministériels ou réglementaires, elles sont, pour cela, discutées avec plus d'une soixantaine de partenaires.

Certaines mesures d'ordre général concernent l'approvisionnement du marché, l'enlèvement des ordures ménagères, le traitement des problèmes de circulation, les réglementations pour les marchés (très nombreux à Athènes, chaque quartier possède son marché) et plus globalement tout ce qui touche à l'activité économique. Elles s'appliqueront à certains axes de circulation et les quartiers les plus concernés par les Jeux olympiques, c'est-à-dire le réseau routier olympique principal, le centre d'Athènes, le port du Pirée et le front de mer jusqu'à Glyfada, les zones de circulation à contrôle d'entrée et les zones à stationnement contrôlé, ainsi que l'environnement immédiat des sites de compétition et les sites non sportifs essentiels.

Les horaires des magasins sont réglementés, ils devront fonctionner en continu, du lundi au vendredi, de 9 heures à 21 heures, le samedi de 9 heures à 18 heures. Ils seront fermés le dimanche.

Les zones d'intérêt olympique seront desservies par des livraisons nocturnes (minuit-7 heures), des autorisations sont possibles pour des secteurs bien précis comme le transport du matériel sanguin.

De même, des mesures sont prises afin d'assurer la mise en place d'un système unifié de certification pour les contrôles sanitaires dans les hôtels et les restaurants, la coordination d'un système de contrôle des prix, la fourniture de services médicaux dans la zone urbaine principale, une planification spécifique du système de protection du citoyen en cas de conditions atmosphériques exceptionnelles ou de catastrophes naturelles.

Conclusion

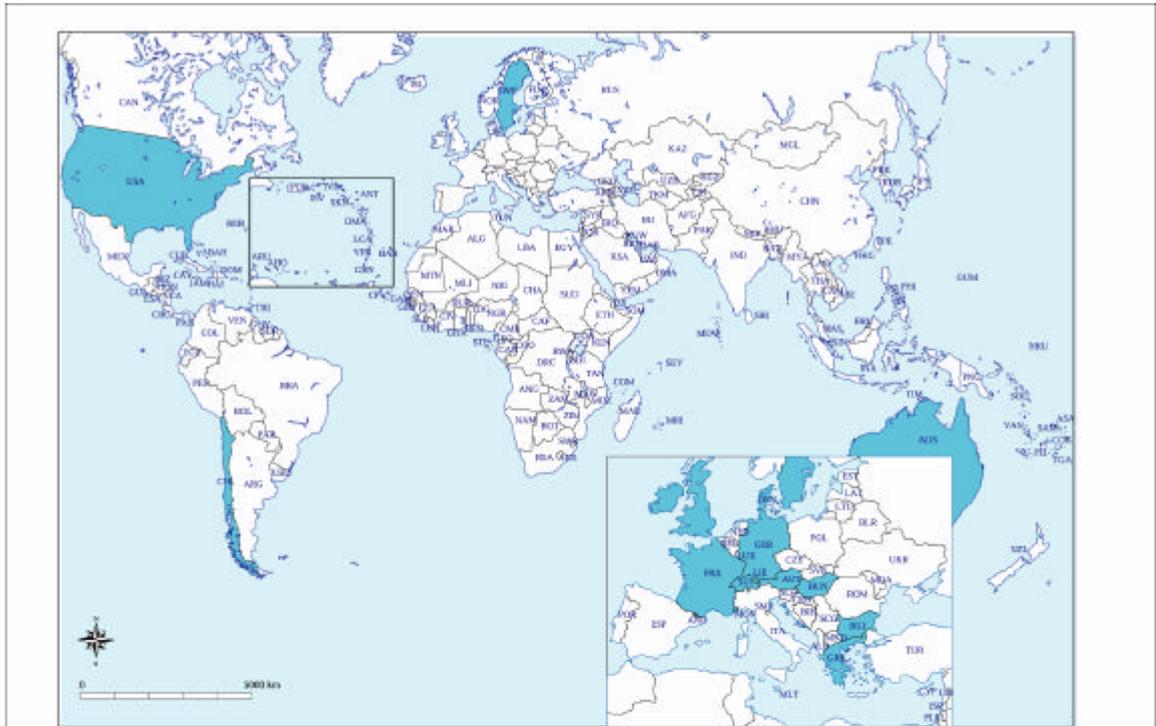
Pour conclure ce chapitre, il peut être intéressant de regarder l'évolution d'Athènes depuis 1896, date à laquelle elle a reçu les premiers Jeux olympiques modernes, jusqu'à 2004 (Tableau n°2). La capitale hellénique est devenue une métropole millionnaire, intégrée dans l'Union européenne. Après avoir connu la Deuxième Guerre mondiale et la guerre civile, la dictature, la Grèce a assis une république démocratique. Si en 1896, les Jeux n'avaient pas suscité la mise en place de nombreuses infrastructures, en 2004, les Jeux sont à l'origine d'un véritable projet urbain qui a su solliciter un large soutien du gouvernement et de ses ministères, mais aussi de la population grecque.

Les Jeux, eux aussi, ont connu une évolution importante depuis 1896. Cette manifestation a pris une ampleur considérable tant par le nombre de CNO représentés à chaque nouvelle olympiade, le nombre d'athlètes présents et les disciplines pratiquées (Carte n°10).

Tableau n°2: d'Athènes 1896 à Athènes 2004

	Nombre d'habitants	Conjoncture économique	Climat politique	Sport et société	Infrastructures liées aux Jeux	Acteurs
Athènes 1896	-180 000 habitants	-Conjoncture économique non favorable.	-Le pays sort de 5 siècles d'occupation, -Désintérêt de la classe politique, -Détermination de la maison royale.	-Sport national quasi inexistant	-Rénovation du stade panathénien (qui n'a pas les dimensions réglementaires), -Création d'un stand de tir et d'un bassin de natation dans la baie de Zao.	-la Maison royale
Athènes 2004	-3 millions d'habitants soit 45 % de la population nationale.	-Intégration européenne depuis 1981, -Entrée dans la zone euro depuis 2000.	-Après l'occupation allemande (1941-1944), la guerre civile (1946-1949) et 7 années de dictature (1967-1974), la Grèce s'est orientée vers une république démocratique.	-Influence positive de la victoire de l'équipe nationale de football à l'Euro 2004 sur la société grecque quelques semaines avant le début des Jeux, -Quelques sports privilégiés : le football, le basket-ball, la natation, l'haltérophilie.	- Création et rénovation de sites sportifs, -Réorganisation des transports urbains(nouvelles lignes de métro, création du tramway, renouvellement de la flotte d'autobus...), autoroute de contournement de l'agglomération... -Rénovation urbaine, embellissement d'Athènes, réunification des sites archéologiques...	-Le gouvernement et ses ministères , -Le COJO -La société grecque à travers ses nombreux volontaires.

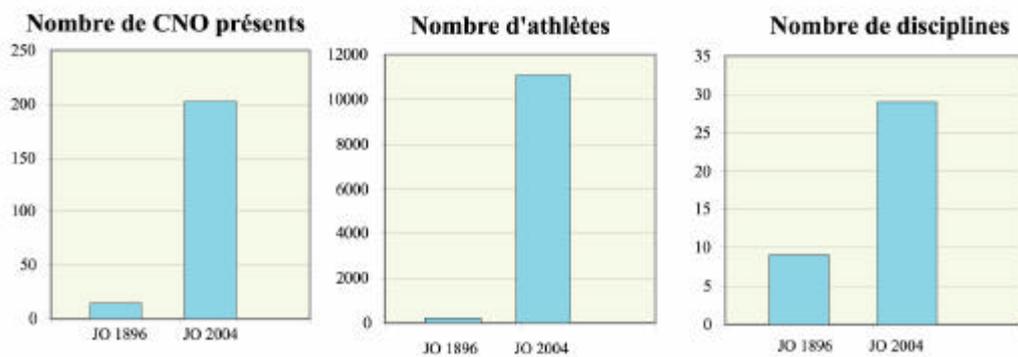
Carte n°10: d'Athènes 1996 à Athènes 2004, les Comités Nationaux Olympiques (CNO)



Parmi les 202 CNO actuels, voici les 13 CNO présents à Athènes en 1896 :

■ les Etats-Unis, le Chili, la France, la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, la Suède, l'Allemagne, la Hongrie, l'Autriche, la Suisse, la Bulgarie, la Grèce, l'Australie.

L'évolution de la taille des Jeux olympiques entre Athènes 1896 et Athènes 2004



Source: CIO

Aubline Henry/THEMA-CERSO

Partie I : Conclusion

Un cadre d'aménagement complexe

En 170 ans d'existence, Athènes a connu de profonds bouleversements qui, de cité de 5 000 habitants en 1834, l'ont fait devenir une capitale tentaculaire de plus de 3 millions d'habitants en 2004, au sein d'un territoire national qui en compte 11 millions (schéma n°8).

L'espace athénien constitue un cadre complexe du point de vue de l'aménagement du territoire. Devant l'échec des différentes tentatives de planification et d'organisation du développement athénien, les Jeux olympiques de 2004 apparaissent comme une ultime solution. Le projet olympique s'inscrit dans un espace désorganisé, connaissant un important déficit en infrastructures urbaines ; il doit cependant permettre à la capitale grecque de mettre en place une stratégie organisationnelle qui réponde à la fois aux besoins des Jeux, mais aussi au fonctionnement quotidien de l'agglomération dans une phase post-olympique.

Un projet olympique qui répond aux besoins de la capitale grecque

Le projet olympique est en accord avec les enjeux urbains de l'agglomération d'Athènes, respectant les fondements des logiques aménagistes à mettre en place (schéma n° 9). Le programme est ambitieux, il prévoit la réorganisation des transports, la requalification de la façade maritime, l'embellissement du centre-ville. Tous ces domaines sont « en faillite » depuis le début de la crise urbaine dans les années 70, mais la vague d'aménagement menée depuis les années 90, accélérée par l'accueil des Jeux olympiques doit assurer à Athènes de se renouveler et d'atteindre un plus haut niveau de développement.

Le gouvernement grec, la municipalité d'Athènes sont associés au comité d'organisation des Jeux olympiques, *Athènes 2004*, structure principale de la mise en œuvre de ce projet. Les Jeux peuvent alors être appréhendés comme un instrument de mise en place d'un schéma d'organisation de l'espace. Celui-ci devra impérativement être terminé pour l'ouverture des Jeux, c'est-à-dire le 13 août 2004.

Schéma n°8 : les étapes de la constitution de l'agglomération athénienne

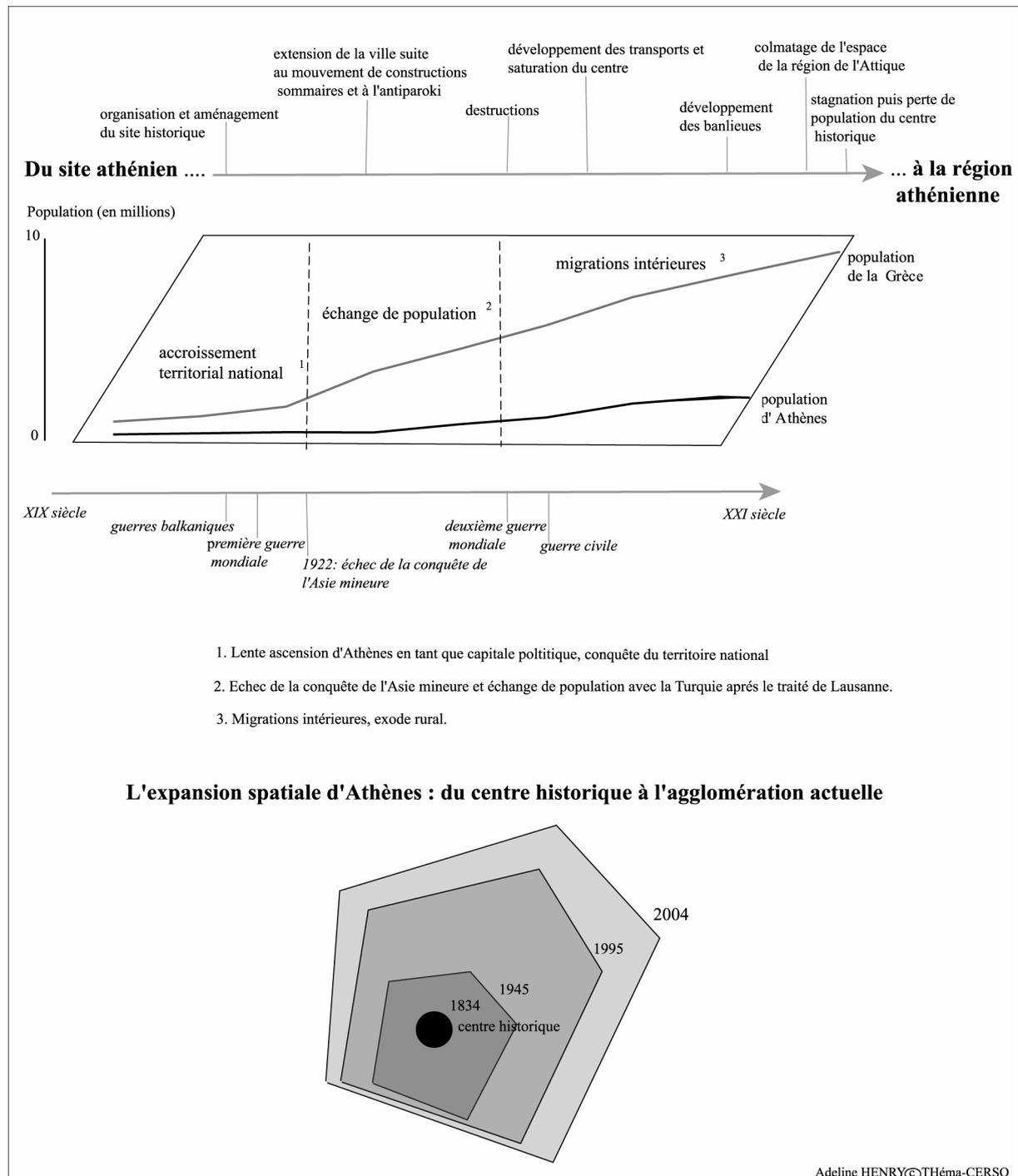
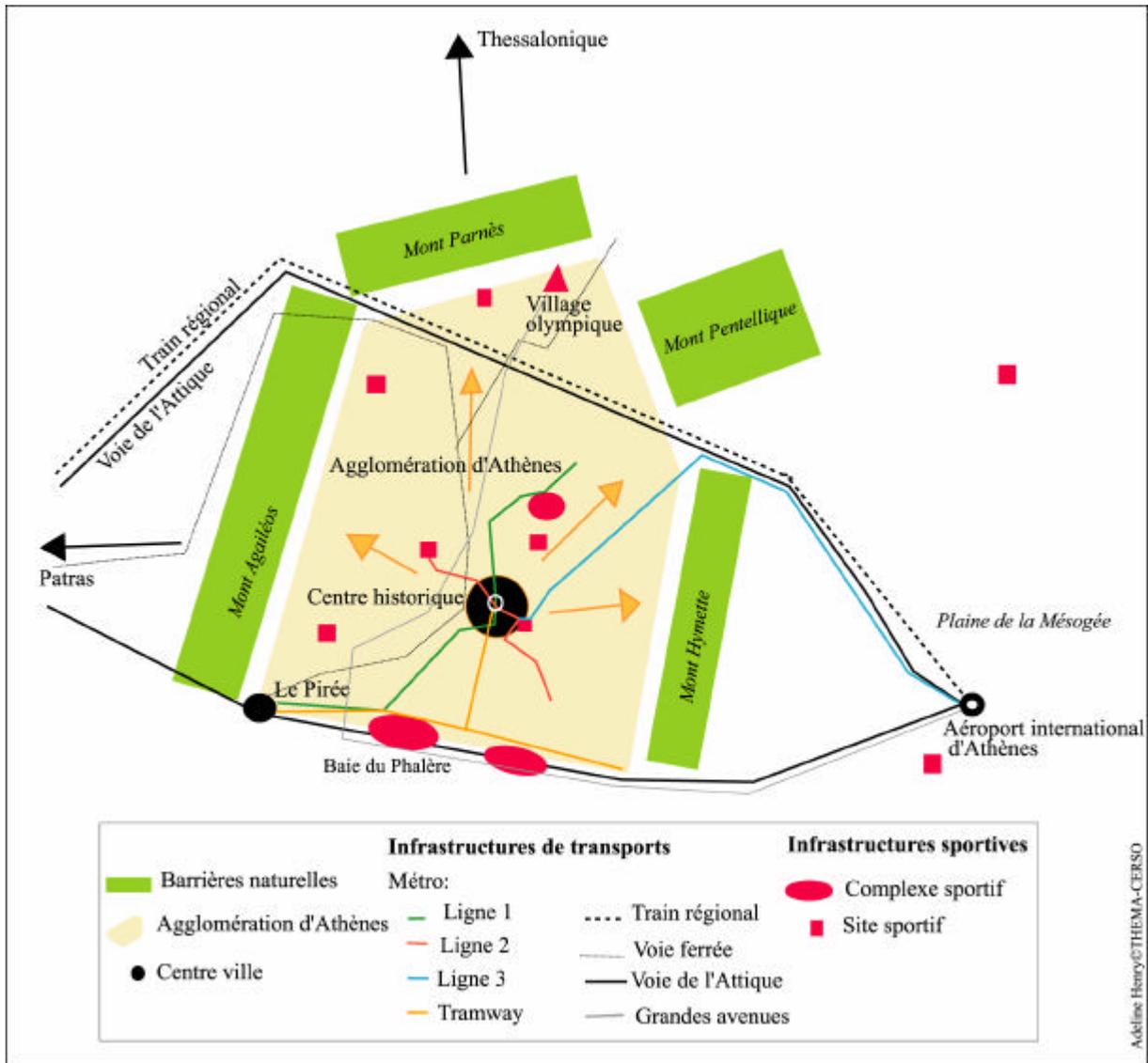


Schéma n° 9: synthèse du projet olympique



Partie II :
Le projet olympique

Partie II : Introduction

Un projet olympique ambitieux

La stratégie organisationnelle employée dans le cadre des Jeux olympiques de 2004 suscite de nombreux bouleversements en terme d'aménagement et d'organisation du territoire. Afin de les appréhender, nous allons analyser plus en détail quatre thématiques clés pour l'aménagement de l'agglomération athénienne : la mise en valeur du patrimoine et la réhabilitation urbaine, les transports, l'offre d'accueil et les équipements sportifs.

Des transports complètement réorganisés à l'échelle de l'Attique

Le premier domaine développé est celui des transports qui doivent être réorganisés. Selon le projet olympique, l'aéroport international d'Athènes El. Venizelos, ouvert en mars 2001, est relié au centre d'Athènes et à sa banlieue par un réseau d'autoroutes, une nouvelle voie ferrée et le métro. Il constitue une infrastructure essentielle dans le cadre de l'organisation des Jeux. Le nouveau réseau d'autoroutes a pour but d'améliorer la circulation dans la grande banlieue d'Athènes. L'Attiki Odos (voie de l'Attique, autoroute de contournement d'Athènes) traverse l'Attique d'est en ouest. Elle assure une liaison routière allant du sud-est de l'Attique (aéroport de Spata) en passant par le nord-est (intersection avec l'autoroute qui va à Thessalonique), jusqu'à l'ouest du département (intersection avec l'autoroute qui va à Corinthe), via le Péloponnèse. Quant au métro, les lignes 2 et 3 sont étendues sur 1 kilomètre pour la première et de 1,2 kilomètres pour la deuxième. L'extension de la ligne 3 permet la liaison avec le nouveau réseau ferroviaire suburbain qui connaîtra lui aussi des modifications. Le projet comprend, à terme, la modernisation et l'extension de deux lignes actuellement en service. Il comprend également la construction de nouvelles voies en direction du nouvel aéroport international d'Athènes. Enfin, Athènes retrouve son tramway ; ses deux premières lignes assurent la liaison entre le centre-ville et les installations sportives olympiques situées dans le sud de la capitale. Bien qu'il n'ait pas de lien direct avec les jeux olympiques, le pont de Rion-Antirion, qui relie le Péloponnèse à la Grèce continentale revêt une importance majeure pour le développement de la partie ouest de la Grèce, en renforçant les communications entre la capitale et la côte ionienne, notamment Igoumenitsa, principal port du nord-ouest de la Grèce et point de départ de l'autoroute Egnati. Ce pont réduira le temps de

la traversée du golfe de Patras, assurée actuellement par bateau, de 45 à 5 minutes. Sa réalisation n'a pas d'impact sur les Jeux, mais son achèvement avant les Jeux et le passage de la flamme olympique juste avant son retour à Athènes, permet à la Grèce de montrer l'état d'avancement des travaux de modernisation et du développement de ses infrastructures de transport.

Les jeux comme source de développement des nouvelles technologies

Au-delà des transports, l'usage de nouvelles technologies comme moyen de communication, est un domaine qui sera enrichi par les Jeux. L'usage de nouvelles technologies se fait tout d'abord dans le domaine de la gestion de la circulation automobile avec la mise en fonctionnement d'un centre moderne de gestion de la circulation, pour assurer le bon déroulement des transports durant la période olympique (systèmes de contrôle informatisés, caméras etc.). Il permettra de gérer non seulement la sécurité mais aussi les problèmes spécifiques à la circulation athénienne tels que les embouteillages et les perturbations.

Les nouvelles technologies seront aussi utilisées à travers la mise en place d'un « Réseau de Communications Olympique », système extrêmement sophistiqué, utilisant des fibres optiques, destiné à la télématique et à la téléphonie. Ce projet, piloté par l'OTE (Organisation Hellénique de Télécommunications), améliorera la téléphonie portable et le nouveau réseau privé.

L'offre d'accueil au cœur des programmes de rénovation et de planification urbaine

Deuxième domaine clé dans l'organisation des Jeux, l'offre d'accueil touristique repose sur la rénovation du parc hôtelier. Les hôtels, de la catégorie luxe à la classe C, ont été modernisés. De plus, une trentaine de complexes « haut de gamme » sont réaménagés, essentiellement dans des bâtiments anciens. Le programme d'hébergement pour les spectateurs s'appuie largement sur la location de maisons privées ainsi que sur la location de cabines dans les bateaux de croisière.

En ce qui concerne l'hébergement des médias, des juges et arbitres, de nouveaux Villages d'hébergement ont été construits ou développés pour accueillir les personnes directement impliquées dans les Jeux (athlètes, officiels, techniciens, arbitres, journalistes, etc.) Ils ont été conçus pour une utilisation post-olympique par les Athéniens et les visiteurs. Le plus

important est le Village Olympique de Menidi-Thrakomakedones situé au pied du Mont Parnes, à 14 kilomètres du centre sportif olympique.

Sept autres « villages media » hébergeront 11 000 journalistes et plusieurs milliers d'agents de sécurité. De même, les personnes faisant partie du personnel olympique, comme les juges et les arbitres, auront leurs propres villages. La plupart d'entre eux sont des bâtiments rénovés localisés dans le centre d'Athènes.

Des sites sportifs au service des enjeux d'aménagement du territoire

Domaine incontournable des Jeux, les équipements sportifs répondent à une répartition équilibrée pour une meilleure utilisation post-olympique. Ils ont été distribués de façon homogène sur la totalité du bassin athénien afin que l'ensemble de l'Attique tire profit de l'accueil des Jeux. De plus, leur aménagement ou modernisation s'inscrivent dans des opérations de réhabilitation urbaine (zone de l'ancien aéroport à Hellenikon, la baie du Phalère), de réhabilitation écologique (Schinias), de protection et de mise en valeur du patrimoine (Complexe Olympique et Sportif d'Athènes).

Certains sites seront le fruit d'une modernisation ou d'une remise à niveau comme le centre olympique de Goudi, le stade Panathéen, le stade de la Paix et de l'Amitié au Phalère, le stade Karaïskaki. D'autres sites verront le jour grâce aux Jeux, c'est le cas du centre de voile à Aghios Kosmas, du centre olympique de canoë-slalom à Hellenikon, du centre olympique d'aviron et de canoë-kayak, du centre équestre et de tir de Markopoulo, de la maison d'haltérophilie à Nikai, du nouveau gymnase olympique couvert à Galatsi, du stade couvert à Ano Liossia, ou enfin du gymnase olympique couvert pour la boxe (Peristeri). Les autres villes olympiques se verront attribuer de nouveaux équipements : deux nouveaux stades à Irakleion en Crète et à Volos.

Partie II, Chapitre 1 : Mise en valeur du patrimoine et réhabilitation urbaine

Introduction

Un domaine clé pour l'organisation des Jeux olympiques mais, aussi, pour l'héritage qu'il laissera à la ville hôte dans une phase post-olympique, est celui de la mise en valeur du patrimoine et de la réhabilitation urbaine. Le premier axe s'établit à l'échelle du centre ville. Les sites archéologiques ont en effet été réunis grâce à un réseau d'allées piétonnières et d'espaces verts. Réhabilités, ils sont aussi intégrés à la ville contemporaine en devenant un espace de détente, de loisirs et de culture au sein même de la capitale. Ce type d'aménagement, réalisé pour la première fois au monde, apporte une nouvelle solution à la gestion des villes qui détiennent un fort patrimoine archéologique et architectural. Il sera donc intéressant de revenir sur l'impact du patrimoine athénien dans le déroulement des opérations d'aménagement, les nombreuses découvertes ayant occasionné de longs retards dans les travaux. Mais, ces derniers ont aussi permis l'excavation de trésors enfouis et de faire ainsi progresser la connaissance du patrimoine archéologique.

Le gouvernement a alloué un budget de 180 millions d'euros à l'embellissement d'Athènes, principalement pour le centre historique et ses principales avenues, dans l'objectif d'améliorer l'esthétique et la qualité de la vie dans la capitale. De son côté, la ville d'Athènes a lancé toute une série de projets de développement et d'infrastructures destinés à rendre la capitale grecque plus conviviale et opérationnelle pour les Athéniens et les visiteurs, à l'occasion des Jeux Olympiques 2004 et au cours de la période qui va suivre. L'effort de développement ne porte pas seulement sur le centre d'Athènes ; il est élargi aux districts périphériques de la ville, notamment dans les quartiers où les infrastructures sont insuffisantes.

Au-delà du centre historique, les interventions ont pour objectif d'embellir la ville, de rénover ses places et ses rues, de résoudre les problèmes de propreté et de gestion des déchets. Enfin, au niveau de l'agglomération, des opérations de réhabilitation urbaine ont, elles, été menées dans le but de redonner une utilité et un caractère à des espaces laissés à l'abandon qui n'avaient plus de fonction au sein de l'organisation de la capitale. De par leur localisation (baie du Phalère, zone de l'ancien aéroport international d'Athènes à

Hellinikon), leur réaménagement se révèle stratégique dans le cadre de la recherche d'un équilibre fonctionnel du bassin de l'Attique. Les Jeux olympiques ont alors été appréhendés comme un véritable outil de requalification urbaine.

I. LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ATHENIEN

A. La réunification des sites archéologiques ou comment gérer la diachronie

Athènes présente une mosaïque de styles architecturaux et de conceptions urbanistiques rassemblés dans un espace désordonné. L'aménagement du centre ville passe par la nécessité d'organiser ce patrimoine historique.

L'un des travaux phares de la réorganisation et de valorisation du centre historique est la réunification des sites archéologiques. Ces derniers, ainsi que les hauts lieux de la culture, sont reliés par un réseau d'allées piétonnes et d'espaces verts formant ainsi une promenade de 4 kilomètres incluant des centres récréatifs, instructifs et culturels, créant un parc à ciel ouvert. Ce « Parc archéologique » est le plus grand d'Europe, il couvre les époques anciennes (V^e siècle avant JC), byzantine (jusqu'au XV^e siècle après JC) et « moderne » (XIX^e siècle). Le parc qui commence au Stade Panathéique (plan n°3; (H7)), comprend le temple Olympien de Zeus (H4-H5), l'Arc d'Hadrien (H5), la colline de l'Acropole et ses monuments (G4-H4), le quartier de la Plaka (G5), le nouveau Musée de l'Acropole H4), l'Ancienne Agora ou Forum (G3), le Thisseion (V^e siècle avant JC) (F3) et l'ancien cimetière des Céramiques (Keramikos : E2-F2).

Plan n° 3: le centre historique d'Athènes



Ce projet vise à la fois à intégrer les sites archéologiques dans la ville moderne et à améliorer la qualité de vie des habitants au quotidien en créant une oasis de tranquillité au milieu d'Athènes. Ces travaux s'accompagnent d'opérations de modernisation des services publics avec la mise en place d'une infrastructure spéciale pour le public (espace de détente, toilettes...). Un travail important est réalisé dans le domaine de la voirie avec la construction de passages piétonniers, la conversion de rues en zones piétonnes, l'amélioration des trottoirs. Tous les travaux ont été pensés avec le souci de leur intégration paysagère, ils ont été réalisés avec des matériaux qui s'harmoniseront au mieux avec l'environnement.

Au-delà des opérations de mise en valeur du patrimoine, d'autres mesures sont prises afin de mettre en place une nouvelle gestion de l'espace historique. Ce projet s'accompagne de mesures visant à¹ :

- mettre en place une législation pour la sauvegarde du patrimoine dans cette aire ;
- réduire la densité de construction dans les aires concernées par le projet et contrôler l'usage des sols ;
- réorganiser le trafic et le stationnement ainsi que le transport public.

Ce projet était en germe, nous l'avons évoqué, depuis 1979. En 1985, le ministère de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics avait présenté le projet dans le cadre du Plan directeur d'Athènes et en 1987 le ministère de la Culture avait procédé à l'élaboration d'un plan maître déterminant l'échelle d'intervention. En 1994, le plan « Attique SOS » relançait de nouveau le projet auquel s'ajoutent d'autres travaux mettant en valeur le patrimoine athénien. La Société « Unification des Sites Archéologiques d'Athènes SA » était alors créée. Chargée de mettre en œuvre le projet, elle est incorporée au ministère de la Culture, qui lui, est responsable de la coordination et de l'administration générales de ce projet. Mais, ce n'est qu'à travers les opérations menées pour les Jeux olympiques de 2004, que la majeure partie du projet est finalement réalisée. Beaucoup d'Athéniens émettaient des doutes quant à sa réalisation, selon Dimitri Philippides, urbaniste grec, « *le pouvoir change trop souvent pour qu'il y ait un suivi*

¹ Contents and principles of the programme of unification of the archaeological sites of Athens, Ministry Hellenic of Culture, <http://www.culture.gr>

suffisant. Nous ne savons pas travailler sur le long, et nous n'avons pas l'expérience de projets d'une telle envergure² ». Les Jeux ont cependant permis la mise en œuvre de projets encore plus vastes.

B. La réunification des sites archéologiques comme réponse à la gestion des villes historiques

Jusqu'à cette intervention, les sites archéologiques étaient divisés, déconnectés les uns des autres et sans relation avec la vie quotidienne. Les monuments étaient isolés et non reliés à leur environnement urbain. Il en résultait que la continuité historique de la ville était interrompue. Pour les touristes, la présentation des monuments était fragmentée et les visites se limitent généralement à l'Acropole. Or, en réunissant les sites, la grande promenade permet de mieux comprendre le développement de la capitale et son envergure historique. Les monuments de toutes les périodes sont respectés et inclus dans l'organisation selon leur contribution esthétique et la lecture qu'ils permettent du développement chronologique de la ville. De même, les sites archéologiques découverts pendant les travaux vont à leur tour être connectés de façon pratique et fonctionnelle aux sites existants.

Ces opérations de mise en valeur du patrimoine, de sauvegarde et de réhabilitation posent la question de la définition des sites à valoriser. Quel site est considéré comme patrimoine ? Quelle Athènes est donnée à voir à travers ces opérations ? Nous avons vu qu'en 1834, les architectes bavaois avaient cherché à effacer le passé ottoman de la ville et à valoriser le patrimoine en lien avec l'antiquité afin de renouer avec le passé prestigieux d'Athènes. Plus tard, dans les années 60, de nombreux bâtiments néo-classiques ont été supprimés. Aujourd'hui, les sites mis en valeur ne sont pas uniquement reliés à la période antique, ils appartiennent à chaque page de l'histoire d'Athènes. Certains datent même de l'ère industrielle comme l'illustre la modernisation du site de l'ancienne usine à gaz de Ghazi. En outre, cette vision de l'aménagement du centre ville limite le risque de muséification des sites historiques puisqu'elle veille à les ouvrir au public et à les relier à la vie quotidienne ainsi qu'au fonctionnement de la ville.

² SABBAH C., *Athènes, le dernier méga-rêve de Mélina*, Revue Urbanisme, n° 274-275, mai/juin 1994.

En effet, le site est la base de la ville, son lieu de naissance, or, souvent il est appréhendé comme un « *espace réservé, fermé, souvent un peu mort*³ ». Sa muséification l'isole alors qu'il fait partie intégrante de la ville. De plus, il tend à devenir un objet de consommation touristique, ce qui le sépare des citoyens : « *son exclusion de l'espace public est matérialisé par un mur, des grilles, des barrières, un guichet. Dès lors, le passé mis en cage se trouve hors de portée quotidienne du citoyen-citoyen et réservé à une consommation touristique*⁴ ». La réunification des sites archéologiques propose une sauvegarde et une mise en valeur originale de l'héritage architectural et urbain en l'intégrant dans le développement de la ville, permettant ainsi la liaison entre espace archéologique et ville fonctionnelle. Cette approche favorise le développement durable des villes dans la mesure où la recherche de continuité permet d'intégrer les tissus urbains du passé dans la ville d'aujourd'hui, et de répondre aux besoins des sociétés actuelles. Elle apporte une solution aux problèmes de coexistence entre le passé, le présent et l'avenir au sein d'un même espace. Le tissu ancien est ainsi intégré dans la ville moderne sans que sa morphologie soit détruite. La prolongation des voies antiques dans les emplacements archéologiques permet de respecter l'organisation préexistante de la cité et de l'intégrer dans le tissu urbain actuel, dans la mesure du possible, de sorte qu'ils puissent déterminer le cours à suivre par les visiteurs. De plus, l'intégration d'œuvres contemporaines et le renouvellement du bâti permettent aux artistes et architectes d'aujourd'hui de laisser une trace au sein des villes afin que celles-ci continuent d'être le reflet de la création contemporaine et de sa richesse.

C. Les travaux d'aménagement liés aux Jeux renforcent la connaissance du patrimoine

Si le « *risque archéologique*⁵ » représente des coûts et des délais supplémentaires sur les opérations d'aménagement, il permet de mettre au jour un certain patrimoine ignoré. En effet, les travaux réalisés en vue des Jeux olympiques ont permis de nombreuses découvertes archéologiques remontant à la préhistoire et à la période classique. « *La*

³ BARRE F., *Discours d'ouverture de la rencontre*, Projet urbain et archéologie, Rencontre de Paris, les 27 et 28 mars 2000, <http://www.archi.fr>

⁴ BARRE F., *Opus cit.*

⁵ CERTU, *Archéologues et aménageurs*, ouvrage issu d'une rencontre entre l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées et le Centre d'Etudes des Transports Urbains (CERTU), août 1994.

construction des installations olympiques a accéléré la mise à jour de très importants sites et pièces archéologiques » a affirmé Yorgos Steinhæur, directeur du Département des antiquités classiques et préhistoriques de l'Attique, au sein du service du ministère de la Culture⁶. Les services archéologiques n'ont pas cessé depuis 2000 de suivre à la loupe les innombrables chantiers de l'Attique, notamment la plaine de la Mésogée considérée par les archéologues comme l'ancien territoire agricole de la cité d'Athènes et le plus habité d'Attique.

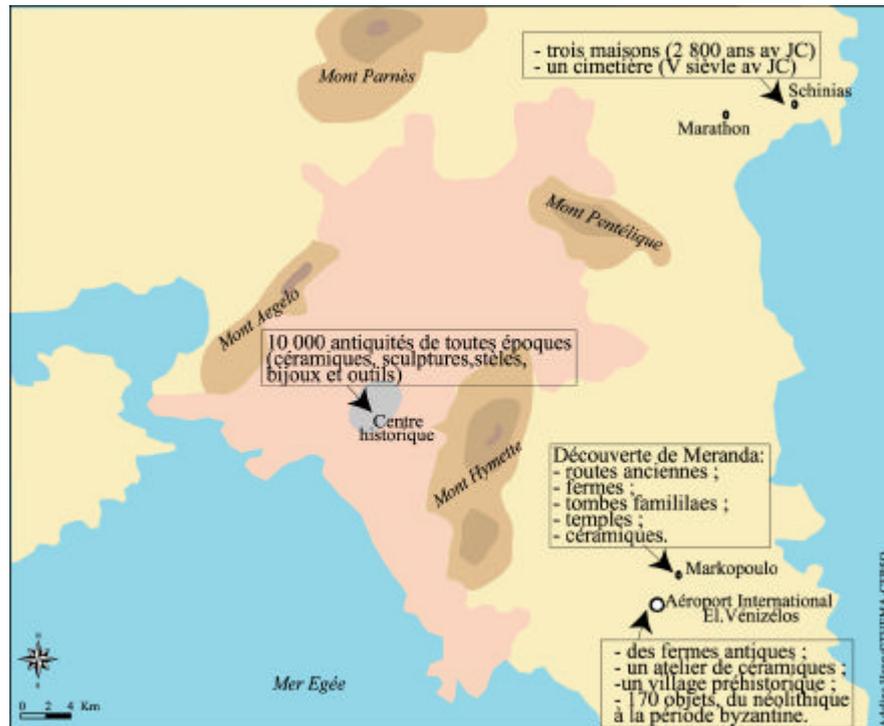
La localité de Merenda, remontant au VII^e siècle avant notre ère, mise au jour lors de la construction du centre hippique de Markopoulo (à 40 Km d'Athènes) est le plus important des sites découverts, comprenant des routes anciennes, des fermes, des tombes familiales, des petits temples et des céramiques (carte n°11). Ce site a permis de connaître l'aspect et la structure d'une communauté agricole antique.

La construction du parcours de canoë-kayak à Schinias (45 Km à l'est d'Athènes) a révélé trois maisons datant de 2 800 avant notre ère, qui auraient pu être recouvertes par les eaux. Un peu plus loin, un cimetière de l'époque classique (V^e siècle avant notre ère) a également été découvert.

Les fouilles de Spata dans la région de la Mésogée, effectuées lors de la construction du nouvel aéroport d'Athènes, avaient révélé des fermes antiques, un atelier de céramique et un village préhistorique. Quelques 170 objets, allant de l'époque néolithique à la période byzantine, sont actuellement en exposition à l'aéroport. Les trouvailles sont ainsi valorisées par leur exposition dans des endroits largement fréquentés et restent sur le lieu de leur découverte, permettant ainsi de mettre en avant la richesse archéologique et historique de ce site.

⁶ AFP, *Les JO exhument des trésors enfouis*, 11/08/2003.

Carte n°11 : les découvertes archéologiques réalisées lors des travaux liés aux Jeux



La construction de la voie de l'Attique a engendré le creusement d'une tranchée parcourant l'Attique, diverses antiquités ont ainsi été mises à jour. La plus importante est celle d'une localité néolithique à Palini en Mésogée, unique en Attique.

Enfin, la construction des deux nouvelles lignes de métro a donné lieu aux plus grandes fouilles jamais organisées, les deux lignes se croisant au cœur même du centre historique de la capitale. 70 000 mètres carrés de terrains ont été fouillés, grâce à 18 points d'excavation de descente à plus de 50 mètres de profondeur. Plus de 10 000 antiquités de toutes sorte furent ainsi mises à jour : céramiques, vases, sculptures, stèles, bijoux et outils divers. Toutes ces trouvailles sont exposées sur le site de l'Académie de Platon et au sein même des stations de métro. Des expositions surprenantes sont présentées aux passagers, comme par exemple, à la station Syntagma, une image tomographique montrant les couches successives de la cité sur plus de 5 000 ans, avec les traces de la rivière Eridanos.

Les découvertes archéologiques permettent donc de développer les connaissances sur l'histoire du lieu. Elles sont aussi le moyen de mettre en valeur et de développer l'intérêt culturel et touristique d'un site. Cependant, des excavations sont souvent perçues comme des contraintes au bon déroulement des travaux et un frein aux opérations de modernisation du pays. Un jeu d'acteurs concernés par la sauvegarde du patrimoine et par l'aménagement du territoire se met alors en place. Chacun possédant une vision différente de l'espace concerné, leur collaboration est souvent difficile. *« Si les architectes et les urbanistes veulent mettre la ville actuelle au contact des antiquités, les archéologues veulent clore l'espace autant que possible afin d'étendre et de protéger les fouilles »*⁷.

En effet, les archéologues et les historiens cherchent à mettre en valeur le patrimoine et à faire comprendre les modifications qui ont transformé un territoire jusqu'à sa forme actuelle, mais en isolant les sites. Les architectes doivent alors proposer des solutions pour résoudre les problèmes posés par chaque époque. Ils doivent veiller à transformer, sans éradiquer le patrimoine, à conserver ces traces dans toutes leurs formes. Mais, les considérations économiques poussent souvent à s'orienter vers des solutions qui limitent les coûts. *« Tirailé entre des valeurs de remémoration (liées au passé) et des valeurs de contemporanéité (liées au présent) (Reigl, 1903) le patrimoine donne prise à des visions opposées, sans parler des rationalités économiques ou financières limitées prêtes à le sacrifier en misant sur une perspective de rentabilité à court terme »*⁸.

II. REAMENAGEMENT, REMODELAGE ET EMBELLISSEMENT

A. Rénovation et remodelage du centre ville

Au-delà de l'unification des sites archéologiques appelée « la grande promenade », le ministère des Travaux Publics et la société d'unification des sites archéologiques engagent, en vue des Jeux olympiques, un vaste programme de rénovation et de remodelage du centre historique de la capitale. Il inclut le triangle commercial (plan n° 3; espace formé

⁷ DIAMANTOPOULOS D., *La zone piétonnière et la rénovation des espaces publics dans le quartier de l'Acropole*, Projet urbain et archéologie, Rencontre de Paris, les 27 et 28 mars 2000, <http://www.archi.fr>

⁸ HAMEL P., POITRAS C., *Patrimoine, culture et aménagement (éléments de problématique)*, Cahiers du GRETISE n°15, janvier 1994.

par les rue Athinas (D4-F4), Ermou (F4-F6) et Stadiou (D5-F6)), le centre historique et les secteurs de Plaka (G5), Psyrri (E4-F4) et Théseion (F3)).

Les nouvelles orientations prévoient alors d'étendre la mise en valeur du patrimoine athénien en procédant à (aux)⁹:

- remodelage des places Omonia (D4-D5), Monastiraki (F4), Koumoundourou (E3), ainsi que la place Syntagma (F6-G6) avec la réfection de l'esplanade et des rues qui l'entourent ;
- l'aménagement des trottoirs des rues du triangle commercial dans l'optique d'une revalorisation esthétique ;
- la transformation en rue piétonne de l'avenue Vassilis Olgas (H6) qui deviendra un espace d'accès au site de l'Olympéion (H5-H6) et prolongera le site du Zappeion (H6) ;
- l'aménagement de la rue Mitropoléos (F4-G6), avec réfection des trottoirs, de la place Mitropoléos (D3) et la restructuration des voies de circulation ;
- la revalorisation de la place Dourouti et de la rue Akadimou (D5-E6), de l'ancien quartier de Métaxourgeio (D3) ;
- l'aménagement de la rue Kolokotroni (F4-F5) avec travaux d'amélioration et de réfection de la chaussée, des trottoirs, des infrastructures, de l'éclairage et des plantations ;
- la transformation en zone piétonne de la rue Ermou (F2-F6), depuis la rue Aghion Assomaton jusqu'à la rue Piréos avec de nombreuses interventions d'aménagement des espaces proches ;
- le remodelage de la rue Athinas (D4-F4) avec la restauration de ses bâtiments, la réfection des trottoirs et sa piétonisation partielle entre la place Omonia (D4-D5) et la rue Lykourgou (D4-D5);
- le remodelage de la rue Eolou (E5-F4) depuis la rue Ermou (F2-F6), et jusqu'à la rue Sophokléous (E4-E5), avec la restauration des façades des monuments classés et la revalorisation générale du quartier de manière à dynamiser son caractère commercial et lui permettre de retrouver d'autres utilisations comme celles de l'habitat ;
- l'aménagement de la rue Adrianou (G3);

⁹ *Unification of the archaeological sites of Athens: Aims of the programme*, Ministry hellenic of the Culture, <http://www.culture.gr>

- la rénovation et le réaménagement de certains lieux majeurs de la capitale comme :
 - l'immeuble Voustasiou, situé dans le centre d'Athènes, pour en faire un centre culturel polyvalent abritant des ateliers et des expositions et où seront organisés des conférences et des séminaires ;
 - le Lycabettus Hill (E4) : les routes sont rénovées, un réseau de sécurité contre le feu est mis en place. La salle de concerts en plein air pourra être recouverte de sorte qu'elle puisse accueillir un public toute l'année ;
 - la place centrale Varvakeios (où se tient le marché central de viandes, poissons et fruits et légumes) ;
 - un complexe abritant 150 immeubles construits à la fin des années 20 et au début des années 30, à Neos Kosmos (au sud du centre ville, voir plan de l'agglomération), pour y accueillir des réfugiés d'Asie mineure.

B. « 2004, une autre Attique, une autre Athènes »

Le programme «2004, une autre Attique, une autre Athènes » regroupe les opérations d'embellissement de la capitale. Elles couvrent plus de 3700 hectares et quelques 120 kilomètres d'axes routiers. Ce programme est divisé en 7 parties portant sur le front de mer entre Le Pirée (à l'ouest) et Vouliagméni (station balnéaire à l'est) ; les grandes voies d'accès de la capitale et le projet d'unification des sites archéologiques dans le centre. Il concerne également les abords des ouvrages prévus pour les Jeux olympiques, le centre historique et commercial fermé à la circulation, le port du Pirée et les sites archéologiques alentour.

Les axes majeurs du projet sont précisément les suivants 10:

- le remplacement de l'asphalte sur 270 routes principales couvrant 160 kilomètres. Ce projet sera mis en œuvre en coopération avec le ministère de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics. Dans le même temps, plus de 30 grandes avenues du centre telles que Katehaki, Lenorman et Vouliagmenis sont en cours de réaménagement ;

¹⁰ *Programme d'investissements d'infrastructure*, La ville D'Athènes, Conseil du Maire, Département des médias internationaux, printemps 2004.

- le nettoyage et restauration de plus de 3 000 façades de bâtiments de toutes époques. Le programme de rénovation, baptisé « *prosopsi* » (façades en grec), ne concerne pas uniquement les bâtiments classés mais aussi les immeubles d'habitation et édifices non inscrits au patrimoine. Grâce à ce programme la municipalité espère inciter les propriétaires à repeindre leurs façades, ce qui contribuera au développement des différents quartiers et à l'amélioration du cadre de vie. De même, la municipalité prévoit l'enlèvement des nombreux panneaux publicitaires (l'objectif est d'en retirer 3000 d'ici les Jeux) et des antennes qui défigurent le paysage urbain.

- la mairie d'Athènes a aussi lancé une chasse aux épaves de voitures abandonnées au sein de la capitale. Il y en aurait plus de 33 500 auxquelles s'ajoutent environ 4 000 mobylettes. Cette opération s'inscrit à la fois dans l'objectif d'embellir la capitale avec l'approche des Jeux, mais aussi dans le but de dégager des places de stationnement. En effet, ces épaves occupent l'équivalent de 14 parkings de 500 places ;

- dans un autre registre, les animaux errants dans les rues sont un problème à prendre en compte pour garantir un cadre de qualité aux Jeux. Ainsi, *Athènes 2004* est à l'origine d'une campagne de stérilisation et d'adoption visant à limiter la présence des animaux en liberté dans la ville ;

- la plantation d'espaces verts et de fleurs dans toute la ville (500 000 plantes et fleurs et 12 000 arbres), la rénovation de places, de parcs, de voies piétonnes dans les sept districts de la capitale. Au final, la superficie des espaces vert devrait doubler au sein d'Athènes (elle n'est que de 3 m² par habitant actuellement). En avril 2004, 100 millions de plantations ont été effectuées sur environ 250 000 hectares, constituant une intervention écologique unique dans l'histoire de la capitale. En effet, une des principales opérations de ce type à Athènes remonte à 1887, la ville était alors dépourvue d'arbres. L'implantation de végétation est alors considérée comme nécessaire à la fois pour l'ornement de la ville et pour son « hygiène ». Ainsi, 16 000 arbres avaient été plantés dans les seize rues et les quatre places principales de la ville ;

- le développement des espaces liés à la culture : la capitale possède 140 théâtres, 200 salles de cinéma et 120 cinémas de plein air. La plupart des musées seront rénovés ou

étendus dans le cadre de l'accueil des Jeux. C'est le cas du Musée national d'archéologie, du Musée byzantin et du Musée national de Peinture. Il sera créé deux musées d'art moderne et un musée de la culture islamique. Un auditorium, une salle de conférence, une bibliothèque de musique et un parking seront ajoutés au Megaron (la grande salle de concert d'Athènes). Dans le vieux quartier de Metaxourgeio qui était, au milieu des années 40 et dans les années 50, un quartier ouvrier, sera développé un multiplexe culturel. Pour que ce développement soit bénéfique à l'ensemble de la population, des programmes d'intégration sociale des immigrés seront menés, notamment grâce aux programmes de l'Union Européenne.

C. La propreté de la ville et la gestion des déchets

Au-delà des travaux de rénovation et d'embellissement, la propreté et la gestion des déchets sont des domaines fondamentaux pour l'entretien de la qualité du cadre de vie et de l'esthétique de l'agglomération. La municipalité d'Athènes est chargée d'assurer la propreté d'un espace qui s'étend sur 38 millions de mètres carrés et sur un réseau de 961 kilomètres. Au million d'Athéniens, il faut ajouter 1,5 millions de travailleurs et de touristes qui se rendent chaque jour au cœur de la capitale. Ainsi, la municipalité a lancé au printemps 2004 un programme «*Alliance pour la propreté*», d'un montant de 34 millions pour une durée allant jusqu'en 2008¹¹. Ce programme répond à l'un des engagements phares de la campagne électorale de la mairesse d'Athènes qui s'était engagée à changer l'image emblématique d'Athènes sur le plan de la propreté. Une campagne de sensibilisation «*Jouez-vous collectif ?*» accompagne ce programme dans le but de sensibiliser les Athéniens et de les inciter à participer à rendre la ville plus propre dans le cadre de l'accueil des Jeux. Les Athéniens non respectueux de l'environnement seront punis par des amendes, il est ainsi espéré un véritable changement d'attitude des habitants de la capitale.

La propreté de la ville et la gestion des déchets sont deux domaines clés pour l'organisation de Jeux réussis dans un environnement sain. Les Jeux génèrent des déchets

¹¹ *Garder Athènes propre*, note d'information (avril 2004), Site Internet de l'Ambassade de Grèce en France, <http://www.amb-grece.fr>

supplémentaires qui devront être collectés, transportés, traités et éliminés. Or, dans le cas d'Athènes, les systèmes de gestion de stockage et de traitement des déchets ainsi que le nettoyage des rues et la propreté de la ville connaissent des défaillances importantes. En effet, le volume des déchets a évolué proportionnellement à la croissance de la ville, sans pour autant que soit appliquée une politique adaptée de gestion des déchets. Il n'existait qu'une seule décharge publique et Dora Bakoyannis souligne qu'elle fonctionnait dans « *des conditions dignes du tiers monde* ¹²», réclamant ainsi la prise de mesures urgentes pour améliorer le système de gestion des ordures de la ville. Cette décharge reçoit 1 750 000 tonnes d'ordures par an et sera saturée dans 2 ans. Parallèlement, 170 000 tonnes d'ordures sont jetées tous les ans dans 27 décharges illégales. Le parlement grec a donc voté un amendement prévoyant la création de trois nouvelles décharges publiques dans la grande banlieue d'Athènes pour tenter de régler le problème des décharges illégales avant les Jeux olympiques.

Ce projet a été élaboré en concertation avec *Athènes 2004* et les instances compétentes au niveau central et local. Il prévoit la mise en oeuvre de nouveaux systèmes d'organisation, de gestion et de collecte des déchets qui constitueront un héritage pour l'agglomération athénienne.

De même, dans le cadre des Jeux, la municipalité a rénové l'équipement de nettoyage des rues et des espaces publics grâce à l'acquisition de 160 nouveaux véhicules, 4000 nouveaux conteneurs à ordures et 55 dispositifs de compactage d'ordures.

Ainsi, l'augmentation du volume des déchets durant la période des Jeux, estimée à 150-200 tonnes supplémentaires par jours¹³, peut être gérée. Chaque commune est responsable du fonctionnement du système de collecte et de gestion des déchets mis en place sur son territoire. Cette organisation soulevait alors le problème posé par la coordination entre les autorités locales et l'acquisition de l'équipement effectué au niveau central. Pour ces raisons, afin d'assurer un fonctionnement optimal des services d'enlèvement et de collecte des déchets, il a été créé un organe qui devra assurer les tâches de coordination au niveau

¹² *Parler vrai*, entretien avec Dora BAKOYANNIS, site Internet de l'Ambassade de Grèce en France, <http://www.amb-grece.fr>

¹³ Site Internet d'*Athènes 2004*, <http://www.athens2004.com>

supra-local et une gestion des déchets en envoyant des équipes pour répondre immédiatement aux besoins au fur et à mesure qu'ils se présentent. Afin de pouvoir agir le plus rapidement possible dans les lieux stratégiques, les zones du bassin athénien qui voient augmenter leur population ont été renommées «zones olympiques de la ville » et leurs besoins ont été estimés en fonction de leurs compétences actuelles. Un Système d'Information Géographique dresse alors l'inventaire des ressources des municipalités de l'Attique et centralise les besoins de chaque zone olympique, les normes relatives à leur niveau de service de propreté, l'état du réseau routier par lequel sont évacués les déchets, le niveau et l'état de l'équipement, le personnel présent dans chaque collectivité locale, et propose une estimation des besoins supplémentaires en matériel et en hommes, qui se poseront pendant les Jeux.

Cette réorganisation du système de traitement des déchets doit permettre aux collectivités locales et à l'Etat de procéder à une planification des infrastructures et des équipements indispensables et faisant défaut à l'agglomération d'Athènes.

III. REHABILITATION URBAINE

A. Le réaménagement du front de mer : la baie du Phalère

Les friches qui disqualifient l'environnement, les paysages et donc plus globalement le cadre et la qualité de vie, peuvent se révéler être des opportunités lors d'opérations de renouvellement urbain. En effet, ces terrains, souvent de surface importante, permettent de nouvelles affectations et orientations. Ces zones sont aussi localisées en des endroits stratégiques, c'est le cas de la baie du Phalère, là où Athènes s'ouvre à la mer, et de la zone de l'ancien aéroport international à Hellinikon. De plus, dans la recherche d'un nouvel équilibre fonctionnel du bassin de l'Attique, ces espaces abandonnés et dégradés, ayant perdu leur vocation première, peuvent retrouver une fonction au sein de l'agglomération. Les Jeux olympiques ont ainsi été l'occasion de remodeler la plus grande partie de la côte athénienne. Des projets s'étendent du Phalère à l'Est vers Agios Kosmas et Glyfada : stades et installations sportives, ports de plaisance, plages, parcs et centres de loisirs, sont

desservis par un réseau de tramway qui relie de nouveau le centre d'Athènes au bord de mer, après 50 ans d'interruption.

Tous ces projets ainsi que l'aménagement des transports vont changer radicalement les relations entre la ville et la côte Sud, tant pour les Athéniens que pour les visiteurs. Les Jeux sont donc l'occasion de procéder à des opérations de renouvellement urbain s'étalant sur une zone plus importante encore que celle de Barcelone en 1992. En effet, la requalification de la côte du Phalère figure parmi les plus grandes opérations de renouvellement urbain entreprises en Europe actuellement. De plus, la Baie du Phalère détient une place symbolique dans l'organisation des Jeux, déjà en 1896, durant les premiers Jeux olympiques modernes, elle avait accueilli le cyclisme et le tennis pendant que des sites proches furent utilisés pour les courses et la natation.

Ainsi, les travaux réalisés dans le cadre des Jeux de 2004 permettent de rétablir l'histoire qui, depuis le XIX^e siècle, lie Athènes au Phalère. Au sud : « Paléo Faliro », c'est là que se trouvait le premier port de l'histoire d'Athènes, bien antérieur à celui du Pirée. Au nord : « Néo Faliro », une plage qui fut durant des décennies, de la fin du XIX^e jusqu'au milieu du XX^e, la destination favorite des Athéniens. Entre les deux Phalère : la baie et les estuaires des rivières historiques d'Athènes, l'Ilisos et le Céphise¹⁴.

Peu à peu la baie du Phalère devint un lieu de détente et de loisirs, dès les années 1880, notamment grâce à la compagnie de chemin de fer qui assurait la liaison Athènes-Le Pirée. En effet, le tronçon, trop court entre les deux pôles, ne permettait pas de rentabiliser les infrastructures. Ainsi, la société ferroviaire développa cette station balnéaire afin d'attirer les citadins et les touristes pour augmenter le flux des passagers. Les activités se sont graduellement propagées vers l'est vers l'aire de Paléo Phalère et, ces activités se sont propagées le long de la côte avec une moyenne densité jusqu'en 1950.

Mais, la proximité du port et le développement de la zone industrielle du Pirée, associée avec un développement urbain dense de la capitale, ont altéré le caractère récréatif de la Baie du Phalère et ont entraîné progressivement une pollution de la mer. La ville tourna alors le dos à la baie du Phalère et se développa en direction des massifs qui l'entourent.

¹⁴ *Athènes reprend le chemin de la mer*, Essor 2004, le magazine officiel d'Athènes 2004, <http://www.athens2004.com>

En 1960, l'Organisation nationale du tourisme lança un programme de redéveloppement de la zone côtière du Golfe Saronique, qui incluait des plans pour des travaux d'infrastructures majeurs pour le Phalère. Cependant, la politique régionale des années 70 décourageait le tourisme dans l'aire d'Athènes et le projet fut abandonné excepté pour la construction de la marina et d'un centre de sport ainsi que le passage d'une artère surélevée (avenue Possidonos) qui allait marquer davantage la rupture entre la Baie du Phalère et l'agglomération athénienne. Cette ancienne station balnéaire a été progressivement laissée à l'abandon pour devenir une décharge publique.

Depuis les années 70, la Baie du Phalère continue à se détériorer :

- l'important trafic de l'avenue Poseidon a isolé les zones résidentielles de la mer, causant des problèmes de pollution sonore, de pollution de l'air et des dégradations esthétiques mais aussi des difficultés pour drainer l'eau vers la mer engendrant des inondations ;
- les estuaires des deux rivières qui rejoignent la mer sont dégradés et ont entraîné la pollution de la mer ;
- un véritable no man's land s'y est développé.

Dans les années 80, l'Organisation pour l'aménagement et la protection de l'environnement d'Athènes (ORSA) développe alors un nouveau projet qui ne fut pas mis en place à l'époque mais qui servira de base pour le plan de développement olympique mené conjointement par l'organisation d'Athènes et par l'ATHOC en consultation avec des architectes et des planificateurs. Ces derniers furent invités à se prononcer sur le redéveloppement de la Baie du Phalère afin d'élaborer une planification et un guide pour un nouveau dessin morphologique.

Malgré la dégradation de la Baie, celle-ci constitue aujourd'hui une base étape pour les oiseaux migrateurs. La réhabilitation de ce site s'appuie donc sur un développement écologique qui le transformera, dans une phase post-olympique, en une plate-forme naturelle. Le plan de redéveloppement de la Baie du Phalère a donc été inclus aux travaux liés aux Jeux. L'objectif est de (carte n°12) :

- rétablir le contact entre la ville et la mer en améliorant l'accessibilité grâce au développement des nouvelles connections entre la rue locale et les artères et le front de mer ;

- améliorer la protection de l'environnement notamment grâce à la relocalisation de l'avenue Poseidon de 100 mètres au-delà de la mer et à la reconstruction d'une zone naturelle en créant un parc urbain qui servira de point de rencontre entre les visiteurs pendant les Jeux.

Carte n°12: les travaux liés aux Jeux olympiques dans la Baie du Phalère



B. Le site de l'ancien aéroport à Hellinikon

Dans le prolongement de la Baie du Phalère, le transfert de l'aéroport international d'Athènes d'Hellinikon à Spata, dans la plaine de la Mésogée en 2001, a laissé un espace vide d'une grande ampleur : 530 hectares aux abords de l'agglomération et à une distance relativement faible du centre ville. L'aménagement et la gestion de cet espace constituent une opportunité unique de doter la capitale d'espaces publics importants et d'un espace vert indispensable à l'amélioration de la qualité de l'environnement.

Un concours a été lancé afin de sélectionner un projet permettant « la réalisation d'un parc métropolitain d'une taille et d'une conception exceptionnelles¹⁵ ». Le programme prévoit l'aménagement de logements, de bureaux et de services (infrastructures sociales, hôtels, centres de conférences) sur une centaine d'hectares du site et celui d'un parc s'étendant sur

¹⁵ Appel à concours pour le futur parc métropolitain d'Athènes, Site Internet du ministère de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics, <http://www.minenv.gr>

quatre kilomètres et comportant des espaces verts, des équipements sportifs, culturels et de loisirs ainsi que les infrastructures relatives à ces différents aménagements.

La restauration de bâtiments existants, parmi lesquels des villas des années trente et l'aérogare conçue par Eero Saarinen devra être pris en compte (la partie est du terminal réalisée par l'architecte est restaurée et transformée en un centre de convention) ainsi que l'intégration de certains équipements ou infrastructures existants ou planifiés. De même, des mesures anti-inondations ont été prises grâce à un système de cuves souterraines destinées à recueillir les eaux de pluie pour l'irrigation et permettre la présence de véritables espaces verts.

Ainsi, le site de l'ancien aéroport à Hellinikon a été lui aussi soumis à une opération de requalification qui trouve sa place dans le cadre des travaux liés aux Jeux olympiques. Le site accueillait auparavant l'ancien aéroport international, la base militaire, des voies pour taxi, des aires de stationnement, de nombreux buildings de caractéristiques de différentes époques. Il a été transformé en un complexe sportif accueillant les épreuves de slalom de kayak, les épreuves qualificatives du base-ball, de softball, de hockey-sur-gazon, de handball, d'escrime et de basket.

Dans le prolongement de la réhabilitation de la baie du Phalère et du réaménagement de la zone de l'ancien aéroport international, une « promenade des citoyens » longeant le littoral a été créée entre le delta du Phalère et Agios Kosmas. L'objectif est de rendre davantage accessible le littoral aux habitants. Différents espaces de loisirs sont implantés le long de ce parcours, le centre olympique sportif d'Aghios Kosmas est destiné à devenir, dans une phase post-olympique, un parc et un espace réservés aux sports marins et au développement touristique. Le littoral jusqu'à Glyfada et Vouglameni acquiert ainsi un rôle récréatif pour la capitale. Son aménagement est accompagné et renforcé par le développement des infrastructures de transport qui desserviront le bord de mer depuis Athènes. En quelques années Glyfada est devenue l'une des banlieues les plus prisées de la capitale. Immeubles résidentiels de luxe et centres commerciaux ont poussé en un temps record. Glyfada offre à la fois plages, bord de mer, marina et port de plaisance ainsi que des rues commerçantes.

Conclusion

Athènes possède un passé si riche qu'il semblait s'imposer, même s'opposer au présent, au détriment de l'avenir de la ville. Ainsi, la capitale a toujours oscillé entre « *l'inertie historique et l'appel de la nouveauté* »¹⁶. Le choix entre la mise en place de nouvelles infrastructures et la préservation du patrimoine archéologique semblait difficile. Les préparatifs liés à l'accueil des Jeux semblent avoir apporté une réponse à ces problèmes qui empêchaient la ville de se moderniser. La solution proposée par l'aménagement de l'espace archéologique et historique constitue une première expérience originale à l'échelle mondiale. Elle apporte un équilibre entre passé, présent et avenir, assurant une continuité historique qui permet une meilleure compréhension du développement de la capitale millénaire. Il assure enfin une coexistence possible et harmonieuse entre l'exceptionnel et le quotidien, entre le mythe et le contemporain.

A une autre échelle, les travaux d'embellissement de la capitale permettent de résoudre des problèmes chroniques tels que la propreté de la ville. Les rues principales et les places centrales sont rénovées, conférant à Athènes une nouvelle image plus esthétique. Ces lieux acquièrent pleinement un rôle symbolique comme point de repère au sein de la capitale qui s'est véritablement métamorphosée grâce aux travaux liés aux Jeux.

Enfin, les travaux de requalification urbaine menés le long du littoral apportent une réponse à la gestion de ces espaces ayant perdu leur vocation. La réhabilitation du front de mer en un lieu de rassemblement et de loisirs pour tous les habitants du bassin d'Athènes doit contribuer à améliorer leur qualité de vie, mais aussi à attirer le tourisme à Athènes. Le front de mer acquiert donc une nouvelle identité dans le cadre des Jeux. Cependant, dans une phase post-olympique, ces espaces sportifs seront aménagés pour prendre leur forme définitive et leur place dans le fonctionnement de l'agglomération, après d'ultimes aménagements.

¹⁶ BURGEL G., *Le miracle athénien au XX^e siècle*, CNRS Editions, 2002.

Partie II, Chapitre 2 : Les transports

Introduction

Les transports sont un élément majeur pour le bon déroulement des Jeux olympiques qui suscitent de nombreux déplacements (athlètes, spectateurs, officiels). Leur organisation doit répondre aux exigences de chacun de ces différents publics et assurer une fiabilité sans faille pour ne pas compromettre le déroulement de l'évènement sportif. Ils doivent aussi assurer les trajets quotidiens et habituels des Athéniens et des touristes.

Développer l'usage des transports en commun et limiter les déplacements particuliers demeurent l'objectif majeur des différents plans d'aménagement athéniens, afin de faire baisser le niveau de la pollution atmosphérique et de minimiser les effets sur le cadre environnemental de l'Attique. En effet, les voitures, à certaines heures, permettent un déplacement à 5 Km/h soit la même vitesse qu'un déplacement à pied. Le problème n'est pas tant le mauvais service ainsi proposé, mais l'impact de son utilisation. La voiture est responsable de 62 % de toutes les émissions d'hydrocarbure, 63 % de toutes les émissions d'oxydes d'azote, 80 % de toutes les émissions de carbone, du trafic. Chaque voiture de tourisme émet jusqu'à 40 fois plus de polluants par passager que les autobus¹.

Le système de transports en commun et le nouveau réseau routier d'Athènes sont donc complètement réorganisés pour les Jeux et ceci à différentes échelles. Les opérations réalisées au sein du bassin de l'Attique ont pour but de restructurer les transports dans leur ensemble et de lier le bassin athénien au réseau européen. A un niveau local, il s'agit de soulager certains axes saturés et de relier des quartiers.

¹ Site Internet du ministère de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics, <http://www.minenv.gr>

I. LES TRANSPORTS ATHÉNIENS

A. Des déplacements difficiles liés à une configuration spatiale particulière

Se déplacer, circuler dans Athènes se révèle être une opération délicate. Différents facteurs expliquent ces difficultés : les nombreux déplacements en voitures particulières, l'inefficacité des transports en commun, la configuration spatiale même du site. Le réseau routier athénien a, en effet, gardé les traces de son développement historique. Il comporte davantage de ruelles et de passages anciens que d'artères propices à l'important trafic journalier que connaît la capitale. Le développement anarchique de la ville a donné naissance à des quartiers densément peuplés parcourus par un enchevêtrement de rues étroites et sinueuses qui convergent toutes vers le centre. De même, aucun système de transport en commun complet ne fut mis en place dans les années d'après-guerre, au moment où l'urbanisation et les problèmes de saturation du centre l'auraient pourtant justifié. Or, l'Etat n'est pas intervenu faute de pouvoir assumer les coûts trop élevés de l'organisation des transports en commun. Ainsi, plutôt que de moderniser les lignes de métro existantes et d'en créer de nouvelles, la politique de l'Etat s'orienta vers l'encouragement des déplacements en voitures particulières, sans que soient prévus les espaces publics de stationnement. Quant au tramway, il fut supprimé.

L'essentiel du réseau routier et ferroviaire datait donc des années 60 et nécessitait une revue complète de son organisation. Devant les problèmes de congestion du centre, de l'urbanisation qui fait s'accroître sans cesse la tache urbaine athénienne et de l'importance de la population à transporter chaque jour, l'organisation des transports publics, notamment en site propre, est devenue la plus préoccupante. En outre, les problèmes de circulation sont aggravés par les habitudes comportementales des Athéniens. Ces derniers se déplacent presque exclusivement en voiture, très peu en transport en commun et peu à pied. Ainsi, dans certains quartiers, les trottoirs sont inexistantes ou servent davantage de parking improvisé. En outre, les taxis, fréquemment utilisés grâce à leur faible tarification, engendrent un sur-traffic.

De même, l'organisation et la gestion des différents moyens de transports se font dans un cadre particulier. Ils n'ont pas toujours été traités de façon égale par l'Etat grec. En effet,

l'autoroute a souvent été privilégiée par rapport aux transports en commun. De plus, si la coordination des différents chantiers se révèle déjà difficile, la concurrence entre ministères qui en sont responsables est tout aussi délicate. Les travaux concernant le métro dépendent du ministère de l'Environnement, de l'Aménagement et des Travaux Publics alors que le ministère des Transports a en charge les opérations ferroviaires. A cela, s'ajoute le mode de fonctionnement des administrations alliant cloisonnement des tâches et intérêts politiques. Au cœur des schémas d'aménagement depuis plus de 50 ans, la réorganisation des transports ne s'est jamais concrétisée avant l'ultimatum représenté par les Jeux olympiques de 2004.

B. Transports et Jeux olympiques

Dans le dossier de candidature pour les Jeux olympiques de 2004, le COJO souligne que, la Grèce, de par ses infrastructures de transports et la planification de ce domaine, aurait été en mesure d'assurer les déplacements liés aux Jeux sans entraver la circulation de la capitale et, que depuis cette première candidature pour 1996, plusieurs projets ont vu le jour. De plus, il est précisé que le développement du système des transports du pays et de la région de l'Attique s'appuie de plus en plus sur les possibilités offertes par les nouvelles technologies dans les domaines de l'informatique, des télécommunications et de la télématique permettant d'allier capacité, rapidité et sécurité pour les transports urbains et interurbains.

Athènes 2004 présente donc le réseau routier de l'Attique comme rénové ; on peut cependant émettre des doutes quant à la fiabilité des transports athéniens avant que soient réalisés les travaux liés aux Jeux... Or, le succès de l'organisation de la manifestation sportive dépend largement des prestations des transports en commun. En effet, ils permettent le déplacement quotidien de milliers d'athlètes et officiels, personnels techniques, personnalités de marque, représentants des médias, partenaires, spectateurs, employés et volontaires.

Ainsi, les Jeux olympiques constituent une date butoir à laquelle les transports publics athéniens doivent être capables de répondre aux exigences de fiabilité et de fluidité nécessaires au bon déroulement des Jeux. En effet, ce mode de déplacement est à plus

utilisé afin de limiter les déplacements particuliers plus diffus et difficilement gérables durant cet évènement international.

Les améliorations et modernisations des transports athéniens dans le cadre des Jeux olympiques s'inscrivent et prolongent le plan « Attique SOS » lancé en 1994 par le ministère de l'Environnement. Ce dernier a mis en place de nombreuses mesures pour améliorer la qualité de l'air : création de couloirs de bus, mise en service de 17 kilomètres de ligne de métro, renouvellement du parc de bus et trolleys, contrôle de la circulation automobile ; les autobus renouvelés sont électriques et leur tracé s'intègre au tissu urbain, en visant à améliorer la qualité de vie des habitants des quartiers traversés. Au final, la modernisation des transports athéniens doit aboutir à une réduction de la pollution atmosphérique, une amélioration de la sécurité routière et à l'introduction de nouvelles habitudes dans le domaine des transports.

C. L'organisation des transports olympiques

1. Le Plan de transports olympiques

Le Plan de transports est élaboré sous l'égide du Comité d'organisation des Jeux olympiques en collaboration avec² :

- le ministère de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics, le Secrétariat Général des Travaux Publics, la Direction des études de voirie pour ce qui concerne le fonctionnement c'est-à-dire la mise en place d'une signalisation adéquate, des feux de circulation, des aires de stationnement... ;

- le ministère de l'Ordre Public et la gendarmerie pour le contrôle du fonctionnement, le Ministère des Transports et l'Organisme des transports urbains d'Athènes, l'Organisme de chemin de fer grec et l'Attiko métro pour les transports publics (métro, bus, trolleys bus et RER).

La logique organisationnelle des Jeux repose sur la création de quatre pôles le long d'un axe qui traverse la région de l'Attique selon une orientation nord-sud³. Ces quatre pôles

² *Plan de transports olympiques*, Site Internet d'Athènes 2004, <http://www.athens2004.com>

sont le Village olympique, le Complexe sportif olympique d'Athènes, le centre historique d'Athènes et la zone côtière du Phalère. Ils sont réunis par le circuit olympique, relié lui-même aux artères principales de la capitale et aux grands axes du pays. Les déplacements de la famille olympique sont assurés par la création de ce réseau olympique principal et un réseau secondaire conçu comme un itinéraire bis.

Les infrastructures de transports nécessaires à l'organisation des Jeux s'intègrent donc dans le cadre de la restructuration du système de transport de l'ensemble de l'Attique. C'est à travers ce projet, engagé depuis plusieurs années qu'est mis au point le Plan Stratégique des Transports Olympiques. Ce dernier tout comme le Plan Opérationnel Olympique pour la Gestion du Trafic et des Transports constituent un héritage pour les transports athéniens.

Durant les Jeux, le Plan opérationnel du trafic régit donc l'organisation et la gestion des transports. Il repose sur ⁴:

- l'augmentation et l'exploitation maximale de la capacité de circulation, avec application de programmes spéciaux de coordination des feux de circulation, la mise en place de panneaux spécifiques... ;
- l'utilisation de certains couloirs réservés exclusivement aux véhicules de la Famille olympique ;
- l'utilisation systématique des transports en commun dont le fonctionnement est continu, 24 heures sur 24, et la fréquence des passages renforcée. En outre, des tickets gratuits sont distribués aux spectateurs lors de l'achat des places pour les Jeux afin de les inciter à utiliser ce mode de transport.

Des mesures d'ordre général (approvisionnement du marché, enlèvement des ordures ménagères, traitement des problèmes de circulation....) s'appliquent à certains quartiers et

³ Dossier de candidature d'Athènes pour les Jeux de la XXVIII^e Olympiade, Volume II (introduction), *Athènes 2004*, 1997.

⁴ *Plan Opérationnel Olympique pour la Gestion du Trafic et des Transports*, Site Internet d'Athènes 2004, <http://www.athens2004.com>

axes de circulation en Attique plus particulièrement concernés par les Jeux : le réseau routier olympique principal, le centre d'Athènes, le port du Pirée et le front de mer jusqu'à Glyfada, les zones de circulation dont l'entrée est contrôlée, les zones à stationnement contrôlé, ainsi que l'environnement immédiat des sites de compétition et les sites non sportifs essentiels. Les zones d'intérêt olympique sont desservies par des livraisons nocturnes (minuit-7 heures du matin) avec des ajustements nécessaires pour certaines branches spécialisées (produits pharmaceutiques et hospitaliers) afin de ne pas perturber, durant la journée, les déplacements liés aux Jeux⁵.

2. La Direction générale des transports et les systèmes de gestion de la circulation

La Direction générale des Transports doit gérer les déplacements de la Famille Olympique c'est-à-dire les athlètes et officiels d'équipes, les officiels techniques, les personnalités de marque, les représentants des médias, les partenaires olympiques, les employés et les volontaires. Elle doit aussi gérer les trajets des spectateurs au sein de l'agglomération. Pour cela, la Direction générale des transports coordonne les sociétés appelées à transporter spectateurs et personnel d'*Athènes 2004* (600 000 personnes par jour).

Différents organes sont créés afin de contrôler la circulation et d'adapter en continu l'offre à la demande de déplacements. Ainsi, il est créé un Centre de Gestion du Trafic qui fonctionne pendant les Jeux Olympiques à partir de la Salle de Surveillance et de Contrôle du Trafic, en collaboration avec le Centre de Signalisation du Trafic. Le Centre Olympique des Opérations de Transports (OTOC) doit, lui, parer aux besoins supplémentaires. Tous ces organes contrôlent en permanence les déplacements de la Famille olympique ainsi que les conditions de trafic sur les voies olympiques et autour des complexes olympiques grâce au développement des systèmes de gestion avec une plus grande information aux automobilistes, une gestion électronique du réseau d'autobus.

⁵ *Mesures de régulation de la circulation et du stationnement*, Site Internet d'*Athènes 2004*, <http://www.athens2004.com>

3. Les différents groupes de personnes à transporter lors des Jeux

Parmi ces différentes catégories de personnes à transporter, le Plan de transport olympique établit un mode de déplacement adapté en fonction des lieux à relier et du nombre de personnes concernées. Ainsi, chaque déplacement est détaillé et planifié, des prévisions établissent les temps de parcours entre les différents sites (tableau n°3, exemple du trajet Village olympique-sites sportifs). En ce qui concerne les athlètes, le Village Olympique où ils résident se trouve à proximité du terminus des bus à partir duquel sont effectués tous les déplacements. Leur transport, ainsi que ceux des officiels d'équipes, se fait selon des horaires planifiés en accord avec le Programme des Jeux et en fonction des besoins de chaque sport. La majorité des membres de la Famille Olympique se déplace en bus, cars et minibus. Les officiels, c'est-à-dire les hauts responsables du CIO et des Comités Nationaux Olympiques, les chefs d'État, les présidents des Fédérations Sportives Internationales se déplacent en voitures particulières. Les déplacements des personnalités de marque sont assurés par le Service du parc des Véhicules qui assume le transfert vers les sites sportifs ainsi qu'entre les sites non sportifs stratégiques comme l'aéroport international d'Athènes El.Venizélos.

Tous les autres déplacements des athlètes sont détaillés, il est précisé que les déplacements se font à bord de véhicules neufs, modernes et climatisés avec chauffeurs anglophones qui assurent 6:

- le transfert de l'aéroport aux lieux de résidence et retour, conformément au programme « arrivées/départs » ;
- le transfert du Village olympique au complexe sportif olympique d'Athènes pour les cérémonies d'ouverture et de clôture ;
- les dessertes régulières entre les installations olympiques et les sites d'entraînement ;
- les déplacements dans l'enceinte du Village olympique selon des horaires réguliers ;
- le transfert pour assister aux autres épreuves en tant que spectateurs ;
- le transfert du Village olympique au centre-ville ;

⁶ *Transport de la Famille Olympique, Athlètes et officiels d'équipe, Site Internet d'Athènes 2004, <http://www.athens2004.com>*

- une information distribuée aux Comptoirs d'Information sur les transports ;
- des services hors programme peuvent être assurés grâce à la Carte tarifaire.

Tableau n°3 : les temps de parcours entre le Village olympique et les sites sportifs

Destination	Distance (en Km)	Durée du parcours (en min.)
Site Olympique de Cyclisme, VTT de Parnitha	7,5	16
Gymnase Olympique d'Ano Liossia	16,3	17
Marathon	28,1	38
Centre d'aviron/canoë-kayak de Schinias	31,2	45
Complexe Sportif Olympique d'Athènes	14,3	18
Gymnase Olympique de Galatsi	14,8	14
Salle de Boxe Olympique de Péristéri	15,4	16
Complexe Olympique de Goudi	21,5	27
Gymnase Olympique d'Haltérophilie de Nikaia	24,6	27
Cyclisme, Course sur Route – Centre d'Athènes	21,7	26
Stade Panathinaïko	24,6	31
Complexe Olympique de la Zone Côtière de Faliro	25	23
Complexe Olympique de Helliniko	34,1	34
Centre Olympique de Voile d'Agios Kosmas	35,1	35
Centre Olympique de Tir de Markopoulo	41	39
Centre Equestre Olympique de Markopoulo	42,2	40
Centre Olympique de Vouliagmeni	43,8	45
Aéroport International El. Vénizelos	38	32

Le Plan stratégique des transports établit des prévisions concernant les liaisons entre le Village olympique et les différents sites sportifs, globalement ces prévisions se sont révélées justes.

Quant aux déplacements des représentants des médias, résidant dans les villages des médias et dans les hôtels, ils s'effectuent par des liaisons régulières entre les lieux de résidence, le Centre principal de presse et le Centre International de Radiotélévision et vers les sites sportifs.

Pour les spectateurs, le seul moyen d'accès aux sites olympiques est les transports en commun afin de limiter les déplacements particuliers plus difficiles à gérer et à organiser.

Pour ces raisons, le stationnement aux abords des sites sportifs est interdit. Des lignes de bus « express » sont mises en place entre les points stratégiques de la capitale, notamment entre les sites sportifs et les grandes aires de stationnement.

Parallèlement aux transports des spectateurs, les transports en commun doivent continuer à assurer les déplacements des touristes et ceux des particuliers. Ces derniers sont incités à utiliser les « transports olympiques » mis aussi à leur disposition afin de limiter les déplacements individuels journaliers en direction de la capitale. Des aires de stationnement sont créées à proximité des stations de correspondance pour permettre aux usagers de laisser leur véhicule et bénéficier de moyens de transports en commun « olympiques » plus rapides.

II. LES MODIFICATIONS DES DIFFERENTS TYPES DE TRANSPORTS

A. Les transports à l'échelle de la ville

1. Les avenues

Les principales artères de communication athénienne sont modernisées afin de permettre une circulation fluide dans le cœur de la capitale⁷ (carte n°13). C'est le cas de l'avenue Possidonos modifiée en une artère « deux fois trois voies », reliée aux avenues Kifisou et Vari-Koropi par des échangeurs. Les intersections d'Amphithéas et de Kalamakiou sont aussi aménagées pour assurer une gestion optimisée du trafic. Ainsi, le remaniement de cette avenue facilite l'accès aux sites olympiques d'Hellinikon et d'Aghios Kosmas. De même, ces travaux ont pour objectif de limiter les problèmes de circulation sur la zone côtière, notamment durant la période estivale.

L'avenue Vari-Koropi constitue un autre axe fondamental assurant la desserte de l'aéroport international El. Venizélos, la liaison à la voie de l'Attique et à la zone côtière. En outre, la route actuelle à deux voies est transformée en une artère à quatre voies afin de constituer

⁷ *Transports publics, travaux d'infrastructures*, Site Internet d'Athènes 2004, <http://www.athens2004.com>

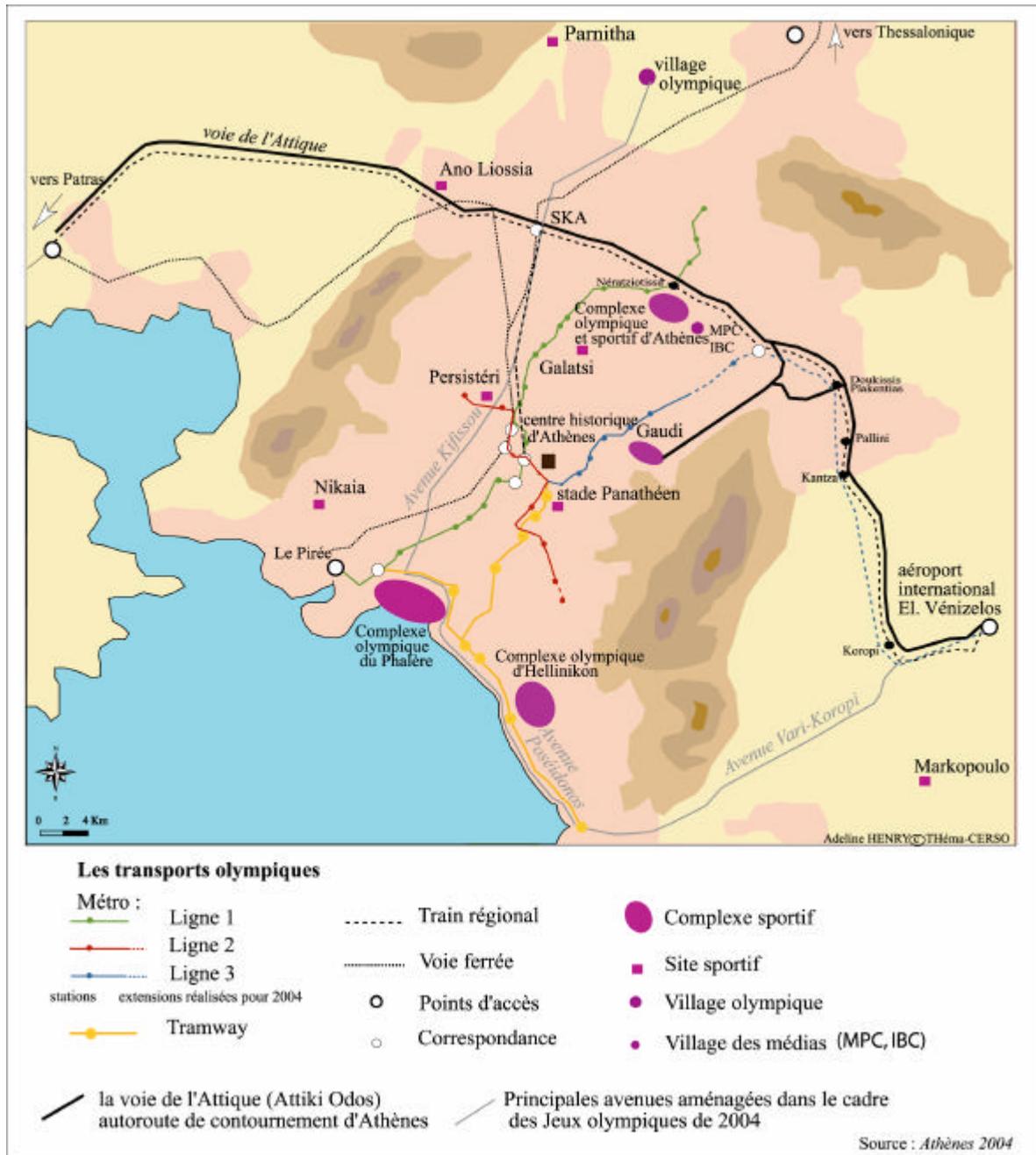
une alternative pour l'accès aux sites olympiques de la zone côtière et de Markopoulo durant les Jeux.

La plus olympique des avenues est sûrement l'avenue Kifissou, formant la section la plus importante du circuit olympique. Elle relie le Village olympique, le Complexe Sportif Olympique d'Athènes et les autres sites olympiques situés au nord de la ville avec le Complexe Olympique de la Zone Côtière du Phalère. Des travaux sont effectués afin de garantir une circulation fluide pour assurer, dans les meilleures conditions, le transport de la famille olympique.

Parmi les autres travaux figurent :

- la jonction entre le Village olympique et la Route nationale Athènes – Thessalonique, qui permet de relier le Village olympique et la Route nationale à la banlieue Thrakomakédonès ;
- le parcours du marathon et le contournement de Pallini ; l'avenue de Marathon a été refaite jusqu'à Pikermi : elle dispose de deux fois deux voies de circulation. La section urbaine comporte des trottoirs et reliera le Musée et le tumulus de Marathon. Par ailleurs, une voie rapide à six couloirs de circulation contourne la zone urbaine de Pallini. Ces travaux permettent la desserte de l'Est de l'Attique, des installations olympiques de Schinias, du départ du parcours du marathon ainsi que des Villages des Médias à Pallini et Agios Andréas ;
- les liaisons routières entre le centre ville et le Centre Équestre Olympique de Markopoulo grâce à la construction d'une nouvelle artère à quatre voies ;
- les liaisons routières vers le Centre Olympique de Tir de Markopoulo grâce à la construction de deux routes distinctes à deux voies chacune (l'une est utilisée par la Famille olympique et l'autre par les spectateurs, les partenaires, le personnel et les volontaires) reliant le Centre Olympique de Tir de Markopoulo à l'avenue Lavrio ;
- la création de deux parkings supplémentaires dans le centre d'Athènes (rues Kyprou et Patisson et gare de Larissa) fournissant à la ville 1000 places de stationnement supplémentaires.

Carte n°13: les transports olympiques



2. Le métro

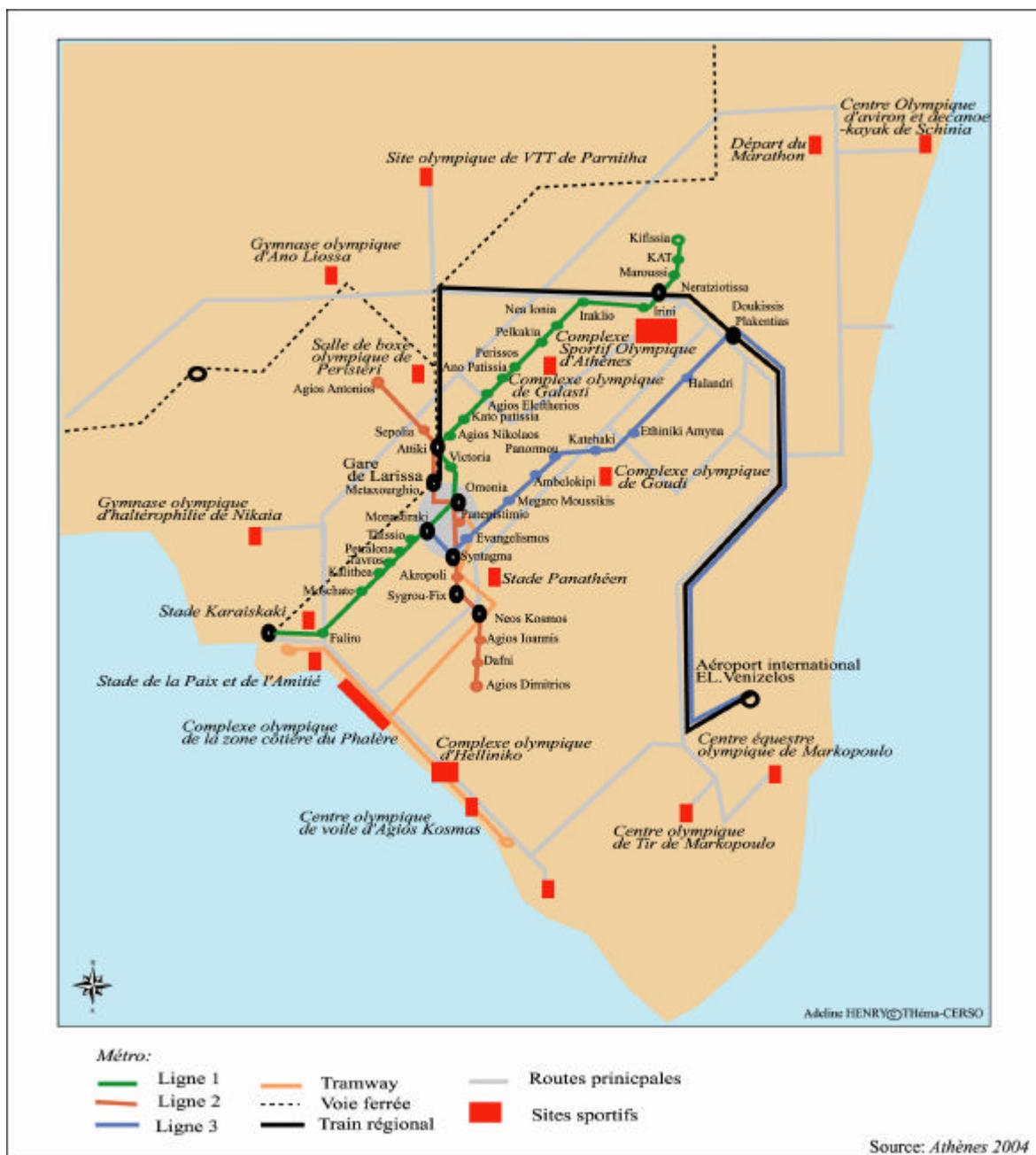
Le métro, considéré comme la clé des transports olympiques, a vu ses lignes s'étendre pour recevoir les Jeux. Ces extensions⁸ ont un rôle important dans l'organisation de la capitale, notamment du point de vue de la desserte des quartiers populaires situés à l'ouest, grâce à la ligne reliant Monastiraki à Egaleo (plan n°4). L'extension de la ligne 2 (Sepolia-Daphni) dans la banlieue sud jusqu'à Ilioupoli, représente 1,7 kilomètres dotés d'une seule station, mais cet aménagement se révèle primordial puisqu'il permettra d'ici 2006 de raccorder cette dernière station au quartier balnéaire de Glyfada. Dans la banlieue ouest, la ligne est agrandie de Sepolia à Peristeri (à Agios Antonios). Quant à la ligne 3 (Ethniki Amyna – Monastiraki), son extension dans la banlieue nord d'Ethniki Amyna à Doukissis Plakentias permet de relier la station balnéaire de Panormou au quartier résidentiel de Paradissos. Parmi les extensions, la plus importante est celle d'Ethniki Amyna à Stravos qui assure la connexion à la Voie Attique (autoroute de contournement d'Athènes). De cette façon, les liaisons nord-sud sont facilitées entre le port et l'aéroport ainsi que les correspondances avec les axes est-ouest. Reliée au réseau de banlieue ainsi qu'à la gare routière de transfert qui dessert tout le nord-est de l'Attique, la station de Stavros est devenue un nœud clé de l'organisation des transports urbains athéniens.

La ligne 1 (ISAP), qui trouve son origine dans le train de banlieue inauguré en 1869, entre Athènes et le Pirée⁹, a connu grâce aux Jeux un grand programme de modernisation, des travaux de rénovation des stations et d'amélioration de la signalisation. La ligne 1 traverse l'agglomération et permet le lien entre les banlieues nord et le port du Pirée. Elle est le moyen de transport essentiel en direction du Complexe Sportif Olympique d'Athènes et du Stade de la Paix et de l'Amitié sur la côte du Phalère. En outre, la station de Nératziotissa permet la correspondance avec le train de banlieue qui relie la capitale à l'aéroport El.Vénizelos et la jonction avec la voie de l'Attique.

⁸ Extensions, Site Internet du métro athénien, <http://www.ametro.gr>

⁹ Site Internet « Réseau électrique Athènes-Le Pirée », <http://www.isap.gr>

Plan n°4: plan du métro athénien



Grâce aux extensions du métro, le nombre de personnes transportées passe de 370 000 à 410 000 (la ligne 1 ISAP, devrait recevoir 26 000 passagers par heure à la place des 17 000 actuels). À titre indicatif, les lignes en service avant 2004 transportaient environ 193 millions d'usagers par an ou 530 000 chaque jour ouvrable. Les extensions réalisées

permettront d'augmenter ces chiffres de 150 000 usagers supplémentaires par jour¹⁰. Au-delà de ces extensions, le Plan d'amélioration des lignes du métro repose sur la modernisation du système de signalisation pour les trajets plus fréquents, un accroissement de la vitesse sur les lignes rénovées, la modernisation des systèmes de sécurité et de télécommunication, la réfection des stations et la fourniture de nouvelles rames qui peuvent rouler sur les rails du train de banlieue dont le terminus est l'aéroport, permettant ainsi sa liaison au centre d'Athènes. Cette extension permet de satisfaire aux besoins des Jeux olympiques de 2004 en desservant l'ensemble de la région de l'Attique et l'Aéroport International d'Athènes.

Constituant, un pilier de l'organisation des transports urbains, le métro doit permettre d'améliorer la qualité de vie au sein de la capitale grecque, de contribuer à la diminution des embouteillages et de la pollution atmosphérique. Depuis sa mise en service, le nombre de personnes circulant en voiture dans les rues principales de la capitale a diminué de 70 000, ce qui correspond à environ 200 000 trajets en moins et 335 000 kilomètres réalisés en moins par jour pour les véhicules¹¹. Le développement des lignes du métro permet non seulement une réduction du temps de trajet mais suscite aussi une restructuration des autres moyens de transport collectif en réduisant le nombre de déplacements en bus. Lancés en 1991, les travaux se poursuivront jusqu'en 2007 grâce à une nouvelle extension des lignes et la construction de 8 nouvelles stations.

3. Le tramway

Le tramway est mis en place afin de desservir les banlieues sud-ouest de la capitale, là où sont installées plusieurs sites sportifs olympiques. Ainsi, le tramway, dont les anciens 65 kilomètres de réseau ont disparu des rues athéniennes il y a 45 ans, est de nouveau un des moyens de transport en commun sur lequel compte la ville afin de résoudre son problème de congestion et d'embouteillage. Sa construction figure parmi les investissements soutenus par le troisième Cadre Communautaire d'Appui de l'Union européenne.

¹⁰ *Metro development Study*, Site Internet du métro athénien, <http://www.ametro.gr>

¹¹ *Le métro des Jeux olympiques*, ATHENS.04, le magazine officiel d'ATHENES 2004, n°1, janvier 2002.

Le tramway appelé « tram d'Athènes », constitue donc un nouveau système de transport doté de deux lignes. L'une relie le centre d'Athènes à la côte, jusqu'à la station balnéaire de Glyfada, l'autre se dirige vers le Phalère. Une connexion entre le tram et la ligne 1 ISAP et la ligne 2 du métro est possible depuis les stations Faliro et Néos Kosmos¹². Dans le cadre des Jeux olympiques, le tramway permet de relier le centre d'Athènes à deux des trois pôles principaux des Jeux Olympiques (la Zone Côtière du Phalère et Agios Kosmas - Helliniko) mais aussi ces pôles entre eux. En outre, Athènes, Kallithéa, Moschato, Néa Smirni, Palaio Faliro, Alimos, Helliniko (où se situe le dépôt qui occupe une partie de l'ancien aéroport), Glyfada et Le Pirée sont aussi desservies par ce tram, améliorant les transports en commun et l'accessibilité de la banlieue athénienne.

La première étape de construction s'achève avec l'échéance que représentent les Jeux olympiques. 23 kilomètres sont construits pour l'évènement (devant les retards accumulés lors des travaux, le tram a vu son tracé écourté d'une station vers le centre). A plus long terme, ce réseau desservira plus amplement le centre d'Athènes. 20 kilomètres de lignes supplémentaires sont prévus d'ici 2008.

Parmi tous les moyens de transport en commun, le tramway possède l'avantage d'assurer le respect de la qualité de l'environnement et la rapidité des déplacements. Sa vitesse moyenne est de 25,5 Km/h alors que celles des automobiles et des taxis au sein d'Athènes n'approche que les 10 Km/h. La circulation doit être allégée de centaines de voitures et de dizaines d'autobus puisqu'une rame peut assurer le transport du double de voyageurs d'un autobus articulé. Ses répercussions sur l'environnement doivent donc être rapides surtout en ce qui concerne la pollution atmosphérique. Les émissions de monoxyde de carbone doivent être réduites de 32 tonnes par heure au niveau du bassin de l'Attique et de 2, 9 tonnes par heure pour Athènes et sa ceinture¹³. La pollution sonore doit chuter elle aussi, le tram étant 2 à 3 fois moins bruyant que les automobiles et les autobus. Il possède également des avantages économiques, son coût de fonctionnement est inférieur à celui des

¹² *Tramway d'Athènes*, Site Internet d'Athènes 2004, <http://www.athens2004.com>

¹³ *Le tram d'Athènes (re)vient*, ATHENS.04, le magazine officiel d'ATHENES 2004, n°2, juin 2002.

autobus et des trolleybus et le coût de l'investissement ne représente que 1/6 à 1/8 du coût d'investissement du métro¹⁴.

De plus, le tram est présenté comme un transport urbain qui coexiste avec toutes les fonctions de la ville. Complémentaire du métro, il s'adapte à toutes les voies de communications, rues étroites, parcs, places, zones piétonnières. Son passage à proximité immédiate des sites archéologiques, des monuments historiques se fait dans le respect de ces lieux. La mise en place du tram correspond aussi à une volonté de rénovation, d'embellissement et de respect de l'environnement. Les quartiers qui sont traversés par cette nouvelle infrastructure se sont vus dotés d'allées plantées d'arbres, des buissons et plantes ornent les chaussées, la voie de circulation est recouverte d'herbes ou de dalles décoratives. Ainsi, d'un point de vue de l'aménagement des quartiers, le tram peut se révéler un outil efficace pour le développement de l'habitat et du commerce pour les quartiers desservis.

B. Les transports à l'échelle de la région de l'Attique

1. Bus et trolleys

L'Organisme des Transports Urbains d'Athènes est en charge de la planification, de la coordination et de la supervision du système de transport de la capitale. Le réseau existant est constitué de deux réseaux (ETHEL, ELPAP) rassemblant 320 lignes d'autobus¹⁵. Celles-ci assurent une desserte correcte de l'ensemble de l'Attique ainsi que d'autres régions telles que Thrasio Pèdio, Messogeia. Le réseau de l'ETHEL, conçu en rayons, s'articule autour de 20 lignes, partant du centre d'Athènes vers les municipalités périphériques, circulant sur les grands axes routiers. Le réseau de lignes principales est complété à son extrémité par des lignes locales qui desservent les municipalités voisines. Plusieurs lignes permettent en outre de se déplacer en périphérie, d'une municipalité à l'autre, en contournant le centre d'Athènes. Le réseau des lignes de trolleys de l'ELPAP couvre le centre d'Athènes qu'il relie aux municipalités environnantes ainsi que le centre du Pirée.

¹⁴ *Le tram d'Athènes (re)vient*, ATHENS.04, le magazine officiel d'ATHENES 2004, n°2, juin 2002.

¹⁵ *Bus et trolleys*, Site Internet d'Athènes 2004, <http://www.athens2004.com>

Dans le cadre des Jeux olympiques, l'Organisme des Transports Urbains d'Athènes a réorganisé ses prestations et a mis en service des lignes d'autobus olympiques, renforçant et prolongeant les lignes les plus empruntées à l'occasion des Jeux en augmentant la fréquence des passages assurés 24 h sur 24. De même, sa flotte d'autobus et de trolleybus est renouvelée par des véhicules électriques plus respectueux de l'environnement. Les couloirs réservés ont été étendus et les véhicules de la Famille olympique ont la priorité sur les voitures des particuliers.

2. Les travaux autoroutiers

Les travaux d'amélioration du réseau interurbain et la mise en place d'un système performant de régulation de la circulation transforment les réseaux en lui donnant une capacité largement suffisante pour offrir tous les accès à Athènes pour les Jeux.

Parmi les travaux autoroutiers figurent l'avancement des travaux de la Née Egnatia, axe Est-Ouest qui relie Igouménista à Salonique via Alexandroupolis et la modernisation de la route nationale 1 avec la transformation de l'axe Patras-Athènes-Thessalonique-Evzoni en autoroute.

Parmi les travaux, il y a ceux qui soulagent les axes surchargés. C'est dans cette optique que sont établis :

- le raccordement de la nationale Athènes - Thessalonique à l'Aéroport International E. Venizelos qui doit améliorer la circulation dans le centre d'Athènes et les artères principales en allégeant le trafic sur ces axes ;
- la rénovation du boulevard périphérique Ymittou qui facilite l'accès aux quartiers sud-est de la capitale (comme Glyfada, Voulaïagmeni) où se trouvent les principales installations olympiques et soulage ainsi la circulation des avenues Messogeion et Kifissias, désormais saturées ;
- la jonction de la nationale Athènes-Corinthe avec la nationale Athènes-Thessalonique, de l'échangeur de Métamorfossis à celui d'Elefsina, qui allège considérablement l'intense circulation de la nationale Athènes-Corinthe ainsi que de l'avenue Kifissou, principales artères qui sont empruntées par la Famille Olympique.

A l'échelle de la région de l'Attique, le chantier le plus important est celui de l'Attiki Oddos, la voie de l'Attique, périphérique contournant Athènes, d'une longueur totale d'environ 70 Kmet comportant 32 échangeurs¹⁶. Cette autoroute permet la jonction entre les deux principales routes nationales, la route nationale 1 (Athènes-Patras) desservant la Grèce du Sud, et la route nationale 2 (Athènes-Thessalonique), desservant la Grèce du Nord. De même, elle relie ces deux nationales à l'Aéroport International E. Venizelos en créant un nouvel axe de liaison nord-est et un accès au quartier de Pallini.

Ce nouveau périphérique d'Athènes a permis, dès sa mise en fonction, de réduire le trafic en centre-ville de 8 %, soit 250 000 véhicules en moins par jour. Sa construction a aussi été l'occasion de réaliser le plus grand ouvrage anti-inondation grâce à une série de tunnels creusés le long de ce nouvel axe de communication qui doit conduire les eaux de pluie vers la mer. De même, dans une stratégie à long terme, l'autoroute a été élaborée avec un espace d'une douzaine de mètres réservé au passage d'un futur train suburbain (ce projet date d'une vingtaine d'année et voit enfin sa réalisation, en partie seulement dans le cadre des travaux réalisés pour les Jeux).

Durant les Jeux, l'autoroute a constitué un axe primordial dans l'organisation des déplacements. Elle a assuré l'accès à plusieurs installations olympiques dont le Complexe Sportif Olympique d'Athènes (lieu emblématique des Jeux), mais aussi le Gymnase Olympique d'Ano Liossia, la Salle de Boxe Olympique de Peristeri, le Site Olympique de Cyclisme de Parnitha et Markopoulo. Des carrefours dénivelés régulent le trafic et facilitent l'accès vers les sites sportifs dans la banlieue nord et sud d'Athènes.

3. Le train régional ou train de banlieue

Parmi les infrastructures de transports mises en place pour les Jeux figure le train régional suburbain reliant Le Pirée à la gare centrale d'Athènes, puis à l'aéroport. A long terme, des extensions vers Chalkis au nord, Corinthe à l'ouest et Laviron au sud viendront compléter le réseau d'ici 2008¹⁷. Seulement 18 kilomètres ont été établis pour les Jeux, dont une majeure partie s'intègre à l'Attiki Oddos. En effet, la ligne 1 (centre d'Acharnes - Aéroport

¹⁶ Attiki Oddos, Site Internet d'Athènes 2004, <http://www.athens2004.com>

¹⁷ Le train régional, Site Internet d'Athènes 2004, <http://www.athens2004.com>

International d'Athènes Eleftherios Venizélos) est construite sous forme d'une double ligne sur l'îlot séparateur des voies de l'Attiki Odos. De même, cinq nouvelles gares (Nératziotissa, Douk. Plakentias, Kantza, Koropi, Aéroport Eleftherios Venizélos) assurent une meilleure desserte de la banlieue et des liaisons avec les centres urbains des départements voisins d'Athènes. Gianna Angelopoulos-Daskalaki, présidente d'*Athènes 2004*, souligne en effet que « *cet ouvrage vient modifier les données en matière de communications de la périphérie d'Athènes et relie la ville à différentes régions en des temps de trajet qui étaient inconcevables jusqu'à il y a encore peu de temps* ¹⁸ ».

Ainsi, ce premier tronçon alliant route et rail serait peut-être à l'origine d'une nouvelle ère pour les transports en commun athéniens. Ce train régional, combiné avec la ligne 1 - ISAP, le métro et le tramway, améliore la qualité des services de transports publics. Il est intéressant de noter que ces travaux ont été financés en grande partie par des fonds européens suppléant les défaillances de l'Etat. Au-delà de cet événement, le train régional, couvrant l'ensemble de l'Attique, constitue un moyen de transport intéressant pour les habitants résidant hors d'Athènes et travaillant dans la capitale. En effet, le phénomène d'urbanisation commun à de nombreuses villes mondiales rend moins performant les systèmes traditionnels de transport urbain. « *Dans les grandes villes, les distances augmentent, si bien que les moyens traditionnels de transport urbain ne sont plus en mesure de satisfaire les besoins particulièrement accrus en déplacements* ¹⁹ ». Au niveau international, le train régional est alors apparu comme une solution intéressante, intermédiaire entre le métro et le train classique. Il permet dans de nombreuses villes, de relier les banlieues, les aéroports et les ports au centre des villes. Ce type d'infrastructures de transport manquait à Athènes qui ne cesse de s'étaler.

Le train régional, seul ou combiné, a joué un rôle important durant les Jeux puisqu'il a assuré la liaison avec l'Aéroport International d'Athènes et les sites sportifs et non-sportifs, soit directement (Complexe Sportif Olympique d'Athènes), soit en combinaison avec un service spécial de navettes (Markopoulo, Gymnase Olympique d'Ano Liossia, Site

¹⁸ *Les Jeux améliorent les transports*, ATHENS.04, le magazine officiel d'ATHENES 2004, n°1, janvier 2002.

¹⁹ *Le train de banlieue*, ATHENS.04, le magazine officiel d'ATHENES 2004, n°1, janvier 2002.

Olympique de VTT de Parnitha et Village olympique). En outre, il permet la liaison avec les banlieues environnantes d'Athènes, où séjournera un grand nombre de visiteurs des Jeux.

C. Les transports à l'échelle nationale et internationale

1. L'aéroport El.Venizelos

L'aéroport international El. Vénizelos, localisé à Spata, est essentiel pour accueillir durant les Jeux, les milliers d'athlètes, spectateurs, officiels.... Il est relié au centre d'Athènes et à sa banlieue par un réseau d'autoroutes, une nouvelle voie ferrée et le métro. Au-delà de l'évènement, il permet à la Grèce de trouver sa place au sein du réseau de transport aérien international. L'aéroport a constitué le plus vaste chantier d'infrastructures jamais entrepris en Grèce utilisant les technologies les plus avancées afin de respecter les normes de sécurité et de fiabilité. Il peut désormais accueillir 16 millions de passagers par an (600 décollages et atterrissages par jour). Pour comparaison, ORLY et ROISSY reçoivent 74 millions de passagers par an (25 millions pour ORLY en 2000, 19 millions pour ROISSY la même année)²⁰.

Sa localisation au milieu d'un paysage d'oliviers centenaires et de vignobles plantés sur une terre très fertile a provoqué une augmentation brutale des prix de la terre et un mouvement de construction important dans cette zone de l'Attique. Or, ce dernier est un phénomène à craindre du point de vue de la sauvegarde du patrimoine naturel et historique de la région. En effet, les villes et sites archéologiques situés à proximité de l'aéroport risquent de connaître une urbanisation rapide, notamment encouragée par une nouvelle loi, suscitée par le développement économique possible de la région et sous la pression du secteur privé, qui a baissé de 50 % le seuil des 20 000 m² nécessaires à la constructibilité des terrains.

2. Les transports maritimes

Autre type de transport de tradition en Grèce, les transports maritimes. Le Pirée n'est situé qu'à 8 Km d'Athènes, il offre des services de choix aux passagers depuis le regroupement

²⁰ Ministère des Transports français.

des activités commerciales. Il constitue avec les ports environnants un lieu d'accueil pour les bateaux de lignes, les navires de plaisance, des hôtels flottants et des yachts pouvant recevoir un nombre important de visiteurs. Durant les Jeux, son rôle, non pas en tant qu'infrastructure de transports, mais en tant qu'infrastructure d'accueil a été mis en avant grâce à la présence de paquebots de croisières qui ont assuré ainsi un hébergement flexible.

Conclusion

Au-delà d'une plus grande ouverture au monde grâce à l'aéroport international El.Vénizelos qui permet à la Grèce de devenir un point stratégique en Europe balkanique, les travaux autoroutiers et la mise en place de lignes ferroviaires à grande vitesse assurent le rattachement de ces réseaux au réseau européen.

L'héritage laissé par les Jeux olympiques dans le domaine des transports est donc constitué de 120 Km d'un nouveau réseau routier moderne, 90 Km de routes améliorées, 40 intersections à multiples niveaux, 7,7 Km de ligne nouvelle pour le métro, 23,7 Km de réseau du tramway, 32 Km de voies ferrées pour le train régional, des places de stationnement dans les quartiers centraux dotés d'un nouveau mode de gérance, des gares modernes, un Centre de Gestion du Trafic ultramoderne.

La combinaison de l'ensemble des moyens de transports publics, stratégie sur laquelle repose l'organisation des transports olympiques, améliore et revalorise les services offerts aux passagers, laissant à la Grèce un héritage important pour l'organisation et la structuration de son territoire. En effet, les améliorations, modernisations ou créations d'infrastructures de transports créent une nouvelle organisation, qui à son tour influence le territoire en modifiant par exemple la desserte et l'accessibilité de certaines zones de l'espace athénien, ce qui aboutit à une nouvelle structuration de la région de l'Attique. C'est un ensemble de dynamiques combinées qui s'est mis en place, initiant à leur tour de multiples opportunités. Ainsi, l'accessibilité de certaines parties du territoire est modifiée par la mise en place ou la réorganisation de nouvelles infrastructures de transport. Par

exemple, la zone côtière, du Phalère à Glyfada, gagne une plus grande accessibilité depuis Athènes grâce à la mise en place du tramway. De nouveaux axes de communications permettent la desserte des quartiers populaires situés à l'ouest de la capitale (extension de la ligne deux du métro), l'accessibilité des centres urbains de banlieue est favorisée grâce aux cinq nouvelles gares du train régional (Nératziotissa, Douk. Plakentias, Kantza, Koropi, Aéroport Eleftherios Venizélos).

Au-delà de l'héritage qu'elle laisse à l'agglomération, la réorganisation des transports a aussi permis d'assurer les déplacements suscités par les Jeux, et ceci, avec une grande fiabilité.

Partie II, Chapitre 3 : L'offre d'accueil

Introduction

Plusieurs milliers de personnes, athlètes, officiels, représentants des médias, sponsors, membres du CIO, spectateurs et invités, sont attendues en Grèce pour assister aux Jeux olympiques d'été de 2004. Le comité d'organisation des Jeux olympiques doit donc fournir un logement à toutes ces personnes. Pour cela le Département de l'Hébergement d'*Athènes 2004*, responsable aux termes du contrat de la ville hôte, du logement et des services auxiliaires, coopère avec le Gouvernement grec et le secteur privé. Il doit assurer l'hébergement de la Famille olympique ainsi que le logement et les services auxiliaires pour les chefs d'Etat, premiers Ministres et Souverains, les CNO, les FI, les représentants des médias qui ne résident pas dans l'un des villages des médias désignés, les sponsors et les partenaires du marketing.

24 nouveaux villages ont ainsi été créés pour l'accueil des Jeux olympiques de 2004. Ils pouvaient accueillir 30 000 personnes (athlètes, accompagnateurs, représentants des médias, juges et arbitres) au sein de bâtiments indépendants, mais aussi de centres de tailles différentes, dispersés dans le bassin de l'Attique et à proximité des sites sportifs. Tous ces villages s'inscrivent au sein de programme de rénovation ou de planification urbaine, et trouvent une utilité après les Jeux olympiques.

L'infrastructure d'hébergement la plus importante est le Village olympique qui accueille les 16 000 athlètes. Son implantation, au nord de l'agglomération, permet de planifier le développement urbain dans cette zone. Son implantation, sa taille et sa fonctionnalité sont soumises à des directives olympiques très strictes.

I. LE VILLAGE OLYMPIQUE

A. L'implantation des villages olympiques

Les athlètes résident dans un village olympique dont la localisation et l'utilisation future doivent être réfléchies de façon stratégique (carte n°14). En effet, la relation entre le village olympique et la ville est d'une importance cruciale pour le développement futur de cette dernière. La localisation du village qui accueille les athlètes durant les Jeux doit donc être pensée en fonction de son usage à long terme et comme un élément à intégrer dans le fonctionnement de la ville. Pour ces raisons, le CIO exige une étude initiale approfondie de la rentabilité future de l'infrastructure. L'usage post-olympique doit être décidé avant le début des travaux afin de les justifier. *« Le Village olympique est un des projets majeurs à réaliser dans le cadre de l'organisation des Jeux olympiques. Il devra répondre notamment aux besoins des organisateurs durant la période des Jeux, mais aussi à ceux de la ville pour ce qui est de son utilisation post-olympique ¹ ».*

Le village olympique est le plus grand projet que doit entreprendre le COJO, il doit pour cela répondre aux exigences énoncées dans le contrat de ville hôte, aux principes de la Charte olympique ainsi qu'aux directives du CIO et conditions requises par les CNO². Ces dernières précisent que *« le Village olympique doit se situer dans le voisinage proche du stade olympique principal ou d'un noyau de sites de compétition afin de réduire au maximum le temps de déplacement des athlètes »*. Les caractéristiques relatives à la construction stipulent que la structure du village olympique peut se présenter soit comme une nouvelle zone résidentielle de la ville hôte, soit résulter de l'utilisation de quartiers d'habitation déjà existants tels qu'hôtels, résidences universitaires ou centres de vacances ou d'installations temporaires pouvant être démontées. Il est précisé que le village olympique doit offrir un niveau de confort égal ou supérieur à un hôtel 3 étoiles.

¹ Contrat de ville hôte, chapitre III-organisation de l'hébergement et annexe D des Directives du CIO concernant le Village olympique, et règle 32 de la Charte olympique).

² Règle 49 de la Charte olympique.

Carte n° 14: les sites d'accueil



Les directives concernant la présentation des logements sont très détaillées. L'exemple donné précise que pour un groupement de huit personnes il faut au minimum :

- quatre chambres à coucher ;
- des sanitaires (2 WC, 2 lavabos avec 50 litres d'eau chaude et 200 litres d'eau froide par personne et par jour) ;
- un coin séjour équipé de prises téléphones, TV et radio ;
- un coin cuisine ;
- une zone de rangement.

La surface au sol des logements est en moyenne de 12 m² soit au total plus de 192 000 m² nécessaires pour loger les 16 000 athlètes et officiels présents durant les Jeux.

Les villages olympiques reposent donc sur deux types de logiques de renouvellement urbain. Soit il s'agit d'une rénovation d'espace déjà occupé, soit de la création d'un nouveau territoire urbain. C'est dans ce dernier cas de figure que s'inscrit la création du Village olympiques des Jeux d'Athènes.

B. Ville et village olympique

Avant d'évoquer plus en détail le Village olympique athénien, il est intéressant de s'interroger sur la relation qui existe entre Village olympique et ville. Luis Millet³ propose une typologie des impacts de la relation ville organisatrice et village olympique :

- les impacts nuls :

Il s'agit des cas où les villes n'ont pas besoin des Jeux pour se développer ou se régénérer. Ce sont, au contraire les Jeux qui ont besoin de l'aura de ces villes pour « augmenter leur prestige ». Los Angeles est l'exemple même de ce cas de figure, rien ne fut construit pour accueillir les Jeux de 1984, les athlètes furent logés en résidence universitaire. Cette solution économique est la plus flexible pour le système urbain mais elle est difficilement transférable à d'autres villes, surtout celles d'une moindre taille. De même, elle n'est pas sans faille. En effet, Los Angeles manquant de résidences universitaires ne put loger les 15 000 personnes, obligeant alors les athlètes à une dispersion au sein de la ville ne respectant pas ainsi l'un des

³MILLET L., *Les villages olympiques après les Jeux*, Comité International Olympique, 1997.

principes fondamentaux des Jeux, celui de la cohabitation entre athlètes du monde entier. Cette stratégie fut reprise pour les Jeux d'Atlanta où les athlètes furent également logés dans les campus des différentes universités proches ;

- l'extension urbaine :

Les Jeux peuvent constituer pour les villes organisatrices un véritable outil d'équipement et d'aménagement du territoire. Dans ce cas, l'impact des Jeux dépend de la planification de ces opérations. Il est essentiel d'assurer les relations, la communication et les accès du village olympique à la métropole. Il est aussi primordial de veiller à la diversité des usages du Village olympique après le déroulement des Jeux et de ne pas limiter leur utilisation à des fins résidentielles. Dans le cas de Séoul et Barcelone, les villages olympiques, ont constitué des pôles de nouvelles centralités, incluant au-delà des lotissements, un éventail de commerces et services à la population. Ils furent le point de départ et de diffusion des projets de régénération urbaine. Cette logique a permis l'intégration de ces centres aux aires métropolitaines proches ;

- le renouvellement urbain :

Stratégie développée à Barcelone en 1992 où l'organisation de l'espace repose sur une vaste opération de requalification urbaine du front de mer, la localisation du village olympique n'a pas tant d'importance en tant qu'extension du parc bâti, sur l'étalement urbain mais comme élément de requalification de cet espace ;

- les options mixtes :

C'est l'exemple de Séoul en 1988, qui a localisé le Village olympique à la périphérie de la ville. Ce choix a donné lieu à l'accélération du développement de secteurs de la banlieue suivie par une requalification urbaine en ville et une amélioration des infrastructures routières.

C. La logique athénienne

Le Village olympique est géré par une équipe comprenant des représentants des diverses Directions générales d'*Athènes 2004* et des partenaires extérieurs sous l'autorité des Opérations du Village olympique. Le Village olympique ouvre ses portes le 23 juillet 2004 pour la semaine de pré-ouverture, son ouverture officielle ayant lieu le 30 juillet. Il est opérationnel jusqu'au 1er septembre et fournit gratuitement un hébergement à 16 000 résidents.

Situé au pied du Mont Parnès, dans la région Lékanès d'Acharnès, à 17 Km du centre d'Athènes, le Village olympique s'étend sur 124 hectares. 50 % des terres appartiennent à l'Etat, le reste appartient à des particuliers qui sont expropriés. Le choix de cet emplacement répond à des critères rigoureux concernant l'environnement et l'aménagement du territoire. Il est situé à 11 Km du complexe olympique de Maroussi, 22,5 Km du stade de la Paix et de l'Amitié, 23 Km du centre d'Athènes et 32,5 Km du nouvel aéroport Él.Vénizélos.

Le choix du site est présenté dans le dossier de candidature comme la solution parfaite pour l'habitat en accord avec le plan de masse de l'agglomération d'Athènes. Cet emplacement contribue à la revalorisation des zones dépréciées du secteur nord-ouest du bassin de l'Attique. De même, le village doit permettre de couvrir les besoins en logements de ce secteur. A la fin des Jeux, les maisons ont été attribuées aux syndicats et les futurs bénéficiaires ont été tirés au sort. Le Village olympique s'est converti ainsi en un quartier pouvant accueillir 10 000 habitants.

Le projet repose sur une mixité des fonctions, des activités, de l'habitat, des équipements dans un environnement qui offre une large place à l'espace public et au paysage. Afin d'intégrer cette zone résidentielle à la capitale grecque, il a été établi un maillage complet de dessertes, permettant de désenclaver le site et de relier les différents secteurs entre eux pour établir des liaisons efficaces.

Le Village olympique constitue l'un des plus vastes chantiers des Jeux olympiques, mais aussi l'un des plus importants projets de construction urbain jamais réalisé en Grèce. D'un montant de 367 millions d'euros, les travaux ont donné naissance à 366 immeubles dont 88% sont de

styles architecturaux différents, ne dépassant jamais trois étages. Ainsi, le village doit s'intégrer à la zone résidentielle de Thrakomakédonés, espace à faible densité regroupant 5 000 habitants, où l'on trouve surtout des bâtiments à deux étages et des petites maisons individuelles. Localisées dans une zone soumise au risque de tremblement de terre, ces structures respectent les normes antisismiques (un séisme dont l'épicentre se situait au Mont Parnès, avait fait 143 mort en septembre 1999).

La surface habitable s'étend sur 42,8 hectares, les espaces verts représentent, eux, 32,8 hectares et les services publics (écoles, crèches...) 15 hectares. Le Village olympique est constitué de trois zones :

- une zone internationale regroupe toutes les installations complémentaires, généralement provisoires, destinées à la restauration, au commerce, à la distraction et aux loisirs des résidents pendant la durée des Jeux. Elle possède aussi un petit amphithéâtre pour les cérémonies d'accueils des délégations olympiques. Cet espace est donc avant tout dédié aux commerces et services, lieux de culte... ;
- la zone résidentielle accueille 16 000 athlètes, accompagnateurs et entraîneurs, répartis en quatre quartiers, chacun d'une capacité de 4 000 personnes. Elle sera à long terme une zone résidentielle intégrée au centre ville athénien ;
- le parc écologique olympique de 184 000 m² créé dans la troisième zone doit servir de parc récréatif pour la zone résidentielle.

Le Village olympique est doté d'un complexe sportif de plus de 5 000 m² avec une piscine olympique, un parcours de jogging, quatre courts de tennis, des installations de gymnastique (3 000 m²) et 30 000 m² carrés d'installations sportives en extérieur pour les loisirs auxquels s'ajouteront un cinéma en plein air et un café. Le Village olympique possède entre autre une clinique polyvalente ultramoderne qui doit répondre aux besoins des 16 000 athlètes pour les Jeux et des 6 000 pour les Jeux paralympiques. Dans une phase post olympique, un transfert d'équipement peut éventuellement être effectué vers d'autres hôpitaux. D'autres équipements peuvent être ajoutés afin de transformer le Village olympique en un centre urbain d'un rayonnement plus large.

Après les Jeux, ce site doit accueillir aussi le Ministère du travail et de la sécurité sociale ainsi que l'Institut de la recherche géologique et minérale, dans un but de décentralisation d'Athènes et de création d'un centre de développement au nord de l'agglomération.

D. Une architecture en accord avec le lieu

Les directives du CIO concernant le village olympique et les conditions requises par les CNO encouragent à une architecture locale et traditionnelle. Ainsi, l'architecture du village olympique s'inspire de la symbolique grecque et des lieux, mettant en scène les grands horizons et les paysages existants. « *Le village s'établit selon un axe structurant qui est celui de la vision de l'Acropole, renforcé par deux éléments forts : la grande porte urbaine qui marque l'entrée dans le parc olympique au travers de la cité olympique et le mail central qui permet en version post-olympique de lier le centre du village à la ville* ⁴ ». L'organisation des groupes d'immeubles en îlots développe un maillage de ruelles où les ombres portées des murs de clôtures et des plantations jouent avec la morphologie des matériaux et des matières : pierre, bois, eau. Les îlots, d'une superficie de 120 sur 180 mètres, sont de formes rectangulaires, s'inspirant du paysage conçu par l'architecte Pikionis (voir encart n°2) autour de l'Acropole. Au total, la moitié de la superficie sera constituée d'espaces verts et d'espaces aménagés pour vivre à l'extérieur. Une coulée verte traverse le village du nord au sud.

L'implantation d'un Village olympique est aussi l'occasion de présenter des nouveaux modes et matériaux de construction. Depuis Sydney, le respect de l'environnement et des normes du développement durable sont de rigueur. Dans le cas d'Athènes, le projet intègre une conception bioclimatique qui permet d'abaisser de trois degrés la température moyenne grâce à une implantation du village selon des principes du mouvement moderne qui privilégie la juste orientation, l'aération naturelle, l'intégration et la pénétration d'espaces verts et la circulation de l'air naturel. Des études géotechniques ont été effectuées en vue de la planification antisismique des constructions. Les innovations bioclimatiques, l'utilisation de nouveaux matériaux de construction et de sources d'énergie novatrices ont pour objectif de créer des habitations pilotes. Cependant, le projet de conception ne sera pas complètement

⁴ *Le Village olympique*, Site Internet d'Athènes 2004, <http://www.athens.com>

respecté. En effet, les retards dans les travaux entraînent une simplification du projet, laissant de côté son aspect environnemental.

Encart n°2: Dimitris Pikionis (1887-1968)⁵

L'aménagement des espaces libres des collines de l'Acropole et de Philopappos constitue l'œuvre la plus célèbre de Dimitris Pikionis et la plus belle réalisation d'architecture paysagère de l'Athènes moderne. Il réalisa l'aménagement d'un réseau d'allées et de voies piétonnes menant aux monuments de l'Acropole, au théâtre d'Hérode Atticus et à la colline de Philopappos. Pleinement conscient de la signification culturelle du site, Pikionis a su exprimer avec une grande sensibilité la continuité historique et spirituelle de l'hellénisme en utilisant des formes et des matériaux empruntés à la tradition antique, byzantine et populaire du pays et de la tradition japonaise en matière d'architecture paysagère. Le tracé harmonieux des allées et la conception des bâtiments ont pour but de créer des trouées et des perspectives axées sur les monuments de l'Acropole. La réalisation très soignée du pavage et des bancs est le fruit d'une longue recherche, de même que les plantations d'espèces et d'essences propres au paysage de l'Attique.

II. L'HEBERGEMENT DES MEDIAS, JUGES ET ARBITRES

A. Le village des médias

Le comité d'organisation des Jeux olympiques est responsable du logement de tous les représentants des médias accrédités. Sept villages ont été mis à disposition pour accueillir les 12 000 représentants des médias présents pour l'évènement. Il s'agit de sites qui ont soit été construits pour l'évènement, notamment à proximité des nouveaux sites sportifs, soit qui ont fait l'objet de rénovations, surtout pour les sites en centre ville (tableau n°4). Ces villages de

⁵ Source : <http://www.culture2000.tee.gr>

presse sont dispersés en divers points de l'Attique, ce qui permet à chaque journaliste de choisir son lieu de résidence en fonction du site sportif qui l'intéresse (Carte n°14).

Cinq villages correspondent à de nouvelles créations avec une capacité de 1 000 à 1 600 lits. Au-delà des Jeux, ils sont transformés en appartements et en bureaux. Deux villages sont destinés à devenir des campus universitaires (foyers d'étudiants de l'Ecole Polytechnique et de l'Université d'Athènes). Le village installé dans la banlieue nord-est de Maroussi est le nouveau quartier général du Ministère de l'Education nationale. Le village d'Amigdaleza accueille la nouvelle Académie de police. Deux villages sont établis en périphérie du centre d'Athènes, l'un à Agios Andreas, à proximité des sites sportifs de Schinias, de Markopoulo et de Marathon, l'autre à Lofos Edison à Pallini, à proximité de l'aéroport International de Spata. A Aghios Thomas, la présence du village des médias a permis de mettre en place un nouveau modèle de construction planifiée qui contribue à organiser le développement de la municipalité qui s'étend à l'est et qui demeure hors du plan de la ville.

Pour chaque village, des magasins sont prévus ainsi que des espaces de restauration, de distraction et de loisirs. Ainsi, le coût de réalisation et d'équipement des villages de presse est assez élevé, mais il est compensé par le fait que les villes gagnent en équipements qui leur seront utiles au-delà des Jeux.

B. Les villages des juges et des arbitres

Plus de 3 000 juges et arbitres sont logés durant les Jeux olympiques au sein de 17 villages dispersés selon la répartition des sites olympiques sportifs. En effet, certains villages des juges et des arbitres possèdent un accès direct aux sites sportifs ou sont distants de moins 500 mètres. Pour assurer leur hébergement, des structures d'accueil de divers organismes sociaux ont été rénovées et utilisées ainsi que des écoles militaires, des centres sportifs, des banques et des campus. Tous les logements sont équipés en espaces de restauration, de commerces, de distractions et de loisirs.

Tableau récapitulatif n°4: les villages d'hébergement olympiques

	Localisation	Capacité	Type de bâti	Usages après les Jeux
Village olympique	Acharnès, au pied du Mont Parnès	16 000 personnes	Plus important projet de construction urbain	- Nouvelle ville de 10 000 habitants - Ministère du travail et de la Sécurité sociale - L'Institut de recherche géologique et minérale
Villages des Médiàs				
	Lofos Edison à Pallini	1000-1600 (capacité donnée de manière générale pour les 4 créations)	Construction	Résidentiel et bureaux
	Aghios Thomas	1000-1600	Construction	Résidentiel et bureaux
	Amigdaleza	1000-1600	Construction	Nouvelle académie de Police
	Aghios Andréas	1000-1600	Construction	Résidentiel et bureaux
	Maroussi	1000-1600	Construction	Résidentiel et bureaux Nouveaux locaux de l'Education Nationale
	Campus de l'Ecole Polytechnique	670	Rénovation	Foyers d'étudiants de l'Ecole Polytechnique
	Campus de l'Université d'Athènes	915	Rénovation	Foyers d'étudiants de l'Université d'Athènes
Villages des juges et arbitres				
	Fondation Hatzikosta (Avenue Kifisias)	170	Rénovation	Les locaux rénovés retrouveront leur usage d'origine.
	Ecole militaire (Vari)	702	Rénovation	idem
	Ecole navale (Le Pirée)	172	Rénovation	idem
	Foyer crétois - 1 ^{er} bâtiment (Pagrati)	67	Rénovation	idem
	Foyer crétois - 2 ^{ieme} bâtiment (Pagrati)	54	Rénovation	idem
	Camp de vacances de la Banque Nationale (Dionysos)	175	Rénovation	idem
	Institut Amalio (Avenue Kifisias)	179	Rénovation	idem
	Foyer d'étudiants (Maroussi)	132	Rénovation	idem
	Centre de Formation de la Banque Agricole (Kastri)	145	Rénovation	idem
	Kavarnos-Camp sportif (Marathon)	98	Rénovation	idem

	Maison du Marin (Nouveau Phalère)	308	Rénovation	idem
	Foyer d'étudiants Université Pantio (Neos Kosmos)	210	Rénovation	idem
	Centre de formation de la Banque Nationale (Glyfada)	58	Rénovation	idem
	Ecole des Officiers de l'Armée de l'Air (Tatoi)	416		idem
	Structures d'accueil Gymnase olympique d'Haltérophilie (Nikaia)	67	Création	A définir selon le plan d'utilisation post olympique
	Structures d'accueil Centre équestre Olympique (Markopoulo)	56	Création	idem
	Structures d'accueil Centre Sportif (Aghios Kosmas)	100	Création	idem

III. L'HEBERGEMENT DES SPECTATEURS

A. Le plan opérationnel d'hébergement

La capacité d'accueil existant de la capitale était jugée satisfaisante par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques, tant du point de vue qualitatif que quantitatif, par rapport aux exigences liées à une destination touristique européenne et méditerranéenne telle que la Grèce. Il est précisé, dans le dossier de candidature, que les Jeux ne nécessitent pas de construire de nouvelles unités touristiques et hôtelières au centre d'Athènes, car l'infrastructure existante est déclarée suffisante pour assurer l'hébergement de la Famille olympique et du nombre estimé de visiteurs.

A travers l'accueil proposé pour les Jeux olympiques, l'objectif est de valoriser l'infrastructure actuelle dans les lieux touristiques et d'offrir des formules de logements et un service de qualité afin d'attirer un tourisme plus éclectique dans les dix années à venir. Cet objectif va de pair avec les travaux de revalorisation de la région de l'Attique (nouvel aéroport international, extension des lignes du métro, nouveaux axes routiers, mise en valeur de l'arrière-pays...).

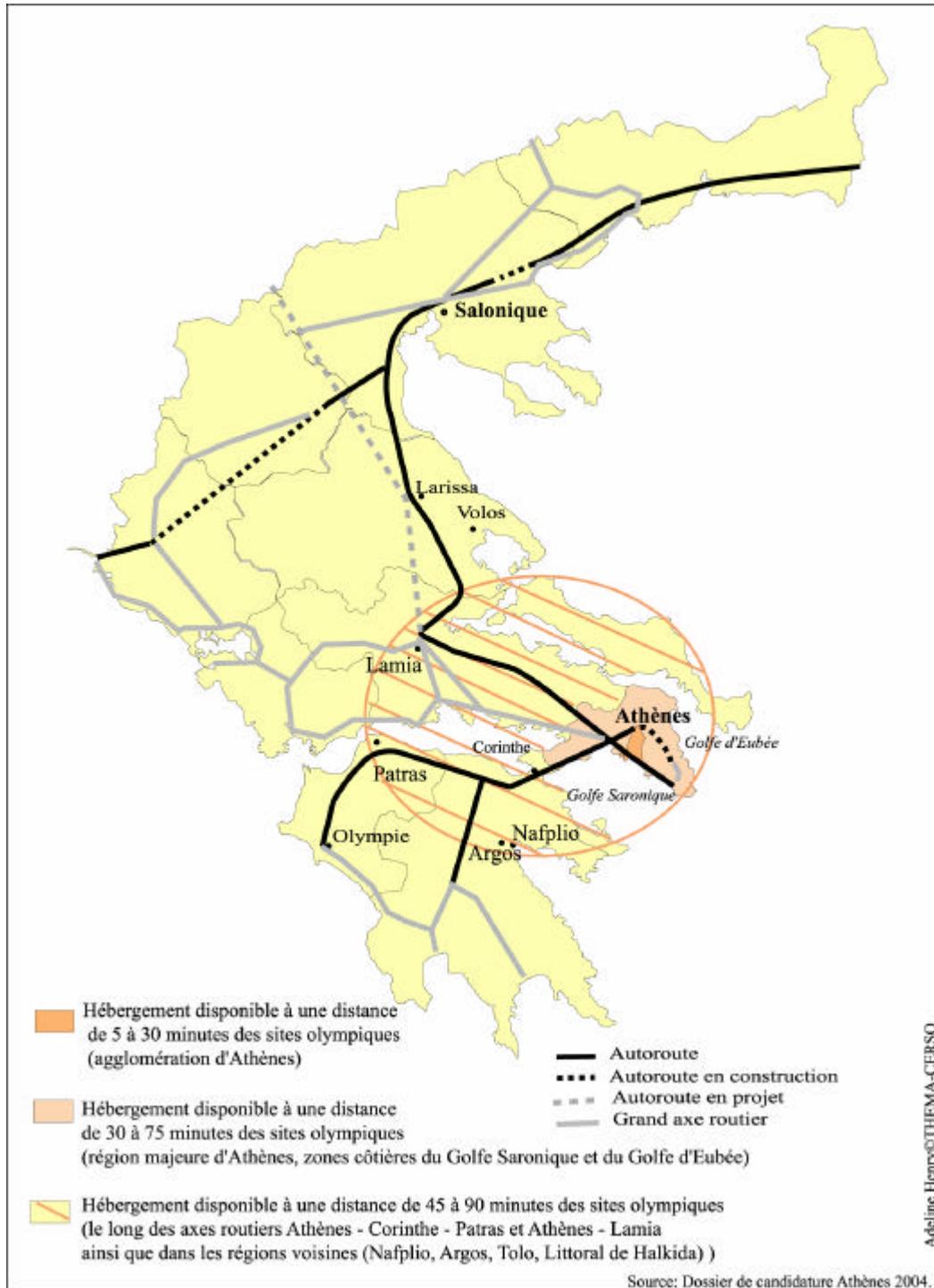
Le plan opérationnel d'hébergement concernant la candidature d'Athènes aux Jeux olympiques s'articule autour de trois points ⁶(carte n°15) :

- l'infrastructure d'hébergement existant au sein de l'agglomération d'Athènes (logements disponibles à une distance des sites olympiques variant entre 5 et 30 minutes) ;
- l'infrastructure d'hébergement actuelle et planifiée d'ici 2004 de la région de l'Attique et des zones côtières du Golfe Saronique et du Golfe du sud de l'Eubée (plan complémentaires, logements situés entre 30 et 75 min des sites olympiques) ;
- l'infrastructure d'hébergement le long des axes routiers Athènes-Corinthe-Patras et Athènes-Lamia ainsi que dans les régions voisines telles que Nafplio, Argos, Tolo, le littoral de Halkida...) qui constituent le plan auxiliaire de logements disponibles entre 45 et 90 min des sites olympiques.

Ainsi, il est estimé qu'Athènes et la région de l'Attique peuvent accueillir environ 100 000 visiteurs étrangers et/ou spectateurs par jour pendant la durée des Jeux. La sélection des lieux de séjours est faite selon les critères suivants : distance, qualité des logements (classe, niveau de prestation de services et qualité de l'environnement naturel, sites archéologiques, infrastructures publiques). Le plan d'hébergement des 100 000 visiteurs/spectateurs s'articule autour de deux catégories de logements : les logements disponibles dans le cadre de l'infrastructure hôtelière existante toutes classes confondues et les logements qui résultent du développement, de la modification des installations actuelles ou de la création de nouvelles installations.

⁶ Dossier de candidature Athènes 2004, Volume III, thème 13.

Carte n° 15: le plan opérationnel d'hébergement



Selon ce plan, les visiteurs sont logés dans des hôtels, des bateaux de croisière, des villages de villégiatures d'été, des campings et grâce à la location de maisons privées.

B. L'hébergement hôtelier

Athènes 2004 a signé des accords avec la Chambre Hôtelière de Grèce (7 500 membres, dont hôtels, campings, appartements meublés) et l'Association des Hôtelières d'Athènes pour les hôtels de catégories Luxe, A, B et quelques unités en catégorie C, afin que ces établissements soient mis aux normes pour accueillir les visiteurs olympiques. En coopération avec l'Office Hellénique du Tourisme, il était également prévu la possibilité pour les hôtels de catégories B ou même de catégories inférieures, situés en Attique, d'accueillir les spectateurs à condition que les établissements soient rénovés.

En novembre 2001, le ministère du Développement a levé les restrictions qui existaient depuis 1986 en ce qui concerne la création de nouveaux hôtels dans la capitale, autorisant la construction d'hôtels de 3, 4, 5 étoiles dans l'agglomération athénienne, dont la capacité d'hébergement est saturée⁷. Il a alors indiqué que la levée des restrictions augmenterait la capacité de l'agglomération de 4 à 5 000 lits tandis que celle de tout le bassin athénien devrait être accrue de 4 000 lits. Les investissements hôteliers, réalisés dans le cadre du programme d'hébergement olympique ont été soutenus par la loi de développement qui subventionne les dépenses d'extension et de modernisation des hôtels existants en vue de la création d'hôtels de luxe mais aussi la modernisation d'hôtels de catégorie 3 étoiles et moins. Au total, 11 nouveaux hôtels ont été construits et 25 hôtels ont bénéficié de travaux de rénovation.

Devant des taux d'occupation encore faibles au début de l'année 2004, les hôteliers se sont opposés à l'accroissement de la capacité d'hébergement et à la construction de nouveaux hôtels dans la région de Maroussi, près du stade olympique. Le Ministère de la culture avait en effet présenté un projet de loi controversé qui prévoyait de nouvelles dispositions en matière d'urbanisme, pour la construction de nouveaux hôtels en Attique. Le gouvernement abandonna ce projet de loi qui prévoyait des facilités pour construire un nombre supérieur d'étages pour les complexes hôteliers de la région exclusivement destinés à l'hébergement des

⁷ Bulletin quotidien de l'Agence de presse athénienne du 14/06/2001, <http://www.amb-grece.fr>

athlètes, officiels et visiteurs. Ce retrait s'est effectué après que les hôteliers ont assuré au gouvernement et *Athènes 2004* qu'ils feraient passer de 80 à 100 % le nombre de chambres qu'ils mettraient à disposition de la Famille olympique.

C. L'hébergement par bateaux

L'hébergement par bateaux, déjà utilisé lors des Jeux de Sydney, est la solution adoptée afin d'augmenter provisoirement la capacité d'accueil de la région athénienne. Devant le déficit estimé au début 2004, de 2 800 chambres, la solution choisie fut de porter de 5 (effectif de départ) à 11 les navires de croisière à quai pour accueillir les visiteurs. 13 000 personnes ont pu ainsi être hébergées. La signature d'un accord de coopération entre *Athènes 2004*, le ministère de la Marine et l'Autorité Portuaire du Pirée en septembre 2001 a permis la mise à disposition d'une zone aménagée et sécurisée dans le Pirée. 3,6 km de quai supplémentaires ont donc été construits pour l'amarrage des bateaux de croisière. Des mesures ont également été prises pour améliorer le réseau électrique, la mise en place d'un système de collecte pour les eaux usées, l'installation de nouvelles canalisations d'égout, des télécommunications et des dispositifs de lutte contre l'incendie, ainsi que l'extension des bâtiments existants pour les passagers et les constructions de nouveaux bâtiments et des aires de stationnement. Les sites destinés à recevoir l'appui logistique sont embellis, notamment grâce à des plantations d'arbres, les bâtiments classés sont restaurés. Dans un souci de respect de l'environnement, toute une série de mesures est mise en œuvre et notamment l'interdiction pour les bateaux d'utiliser leurs moteurs pendant la durée de leur mouillage au port du Pirée.

D. L'hébergement en location de résidences privées, chambres chez l'habitant

Parmi les autres types d'hébergement proposés lors des Jeux figure le programme de location de résidences privées à travers lequel le comité d'organisation des Jeux offre un service d'hébergement alliant confort et prix bon marché. 500 000 lits chez l'habitant ont ainsi été mis à disposition.

E. Les Jeux comme source de promotion touristique

La Grèce a reçu 14 millions de touristes en 2002 (pour 11 millions d'habitants), elle est la 15^e destination mondiale. Le secteur touristique lui rapporte 10,2 milliards d'euros de recette soit 11 % du PIB grec et emploie 15% de la population active. 75% des séjours se font entre mai et septembre exceptée dans la région d'Athènes où le tourisme est constant pendant toute l'année⁸.

Afin de rompre le cliché «mer-soleil» des vacances en Grèce et d'améliorer la qualité de services, les responsables du tourisme souhaitent mieux organiser l'information et la présentation du produit touristique, en créant des infrastructures d'appui pour les formes alternatives de tourisme. Il s'agit du développement du tourisme sportif, culturel et de montagne, de la diversification de la clientèle avec l'augmentation du tourisme en provenance des Balkans, du Japon et des Etats-Unis, de la promotion de la Grèce à travers les Jeux olympiques. En effet, la politique actuelle de développement socio-économique du Ministère du Développement et l'Organisme grec du tourisme s'appuie sur le triptyque tourisme, culture et environnement ; l'accueil des Jeux olympiques en août 2004 se révèle donc être un instrument inestimable pour valoriser cette orientation politique.

Au-delà d'une offre d'accueil modernisée, Athènes 2004 s'est alors engagée, par une convention avec l'office national du tourisme hellénique, à mener une campagne de promotion dont les objectifs sont les suivants :

- la redéfinition de l'identité hellénique en tant que foyer parmi les plus importants de la Méditerranée ;
- la promotion de la Grèce en tant que pays d'où sont originaires les Jeux olympiques et dans lequel ils ont été restaurés, mais aussi comme destination touristique par excellence répondant à des motivations très variées ;
- l'information et la sensibilisation de l'opinion internationale dans le domaine des Jeux olympiques et paralympiques.

⁸ *Le tourisme grec*, Site Internet de l'Ambassade de Grèce en France, <http://www.amb-grece.fr>

Les deux organismes ont défini les axes d'actions suivants :

- mener une campagne publicitaire commune reposant sur la promotion d'une image de la Grèce d'aujourd'hui, pays d'où sont originaires les Jeux olympiques et où ils ont été restaurés ainsi que sur l'héritage historique et culturel du pays ;
- organiser des expositions à contenu touristique afin de renforcer l'image de la Grèce d'aujourd'hui ;
- promouvoir en synergie les Jeux olympiques et la Grèce avec les partenaires mondiaux ;
- créer des centres de ressources dans l'ensemble de la Grèce qui ont mis à disposition du public une riche documentation sur les Jeux olympiques ;
- diffuser le matériel documentaire d'Athènes 2004 par les 24 antennes de l'office national du tourisme hellénique à l'étranger.

Conclusion

La construction du village olympique permet d'apporter une réponse aux besoins en hébergement et de planification urbaine dans le nord de la capitale. Les différents villages des médias, juges et arbitres participent localement à des programmes de rénovation, modernisation de bâtiments importants au sein d'Athènes. Les nouvelles constructions répondent à la demande existante dans certains quartiers de l'agglomération. Du côté de l'offre hôtelière, les Jeux ont été une source d'opérations de rénovation et de modernisation de la capacité existante. Peu de nouvelles structures ont été créées malgré le risque annoncé de pénurie de chambres. Il était en effet évalué que 4650 chambres des trois catégories supérieures manqueraient ainsi que 4000 chambres de catégories deux étoiles. Athènes ne proposait que 28 907 chambres lors de la durée de Jeux contre 44 116 à Sydney lors des derniers Jeux. Le recours à un mode d'hébergement par paquebots de croisière assure alors une certaine flexibilité de l'offre d'accueil. Mais les tarifs pratiqués pendant les Jeux, se révèlent prohibitifs pour une certaine partie des spectateurs intéressés. En effet, l'envolée des prix des chambres d'hôtels a découragé de nombreux spectateurs et, au final, plusieurs centaines de chambres sont restées vides.

Nous reviendrons sur la relation Jeux olympiques et tourisme dans la troisième partie afin d'évaluer les impacts de cet événement sur un des secteurs clés de l'économie grecque.

Partie II, Chapitre 4 : Les équipements sportifs

Introduction

28 sports¹ sont représentés durant les Jeux olympiques de 2004 à travers 301 épreuves. Les sites sportifs, selon les compétitions qui s'y déroulent, doivent répondre aux exigences des Fédérations Internationales des sports concernés. Ces dernières émettent des recommandations, notamment au sujet de la capacité d'accueil des sites, en accord avec le COJO, le CIO donne ensuite son approbation.

La taille des sites doit donc correspondre aux conditions spécifiques nécessaires pour les Jeux mais aussi aux besoins de la ville hôte dans une phase post-olympique. En effet, la future utilisation des sites doit être prise en compte dès leur planification. Pour ces raisons, les COJO s'orientent vers des équipements sportifs facilement modulables qui leur permettent de limiter le risque de sur-dimensionnement et d'abaisser les coûts de maintenance qui se révèlent parfois ingérables pour les villes. Les exigences olympiques sont alors respectées et des ajustements permettent de mieux répondre aux besoins locaux. Ainsi, les sites peuvent être complétés de façon provisoire par des équipements démontables.

Les recommandations de la commission d'étude des Jeux olympiques à travers le rapport à la 115^e session du CIO sont de minimiser les coûts et de maximiser l'usage des sites de compétition, des sites d'entraînement et des autres sites. La recommandation 2.05 engage à créer des regroupements de sites (noyaux), précisant que plusieurs sites isolés reviennent beaucoup plus chers que des sites regroupés en noyau.

Au lieu de construire un seul site olympique, la Grèce a décidé de disséminer les projets de construction destinés aux Jeux autour de la capitale afin d'alléger le poids que ce site unique aurait fait peser sur l'environnement et de favoriser ainsi la régénération de l'ensemble de la banlieue, plutôt qu'une zone en particulier. Un programme « Grèce 2004 » a été lancé à l'occasion des Jeux olympiques. Il s'agit d'un programme de soutien

¹ Athlétisme, Aviron, Badminton, Base-ball, Baske-tball, Boxe, Canoë-kayak, Cyclisme, Equitation, Escrime, Football, Gymnastique, Haltérophilie, Handball, Hockey, Judo, Lutte, Natation, Pentathlon moderne, Softball, Taekwondo, Tennis, Tennis de table, Tir, Tir à l'arc, Triathlon, Voile, Volley-ball.

en faveur du sport qui a permis à l'ensemble de la Grèce de bénéficier de l'héritage laissé par les Jeux mais aussi de se sentir concernée et impliquée par l'évènement. Un nouveau réseau d'installations a donc été mis en place, des zones montagneuses aux zones côtières, sans oublier les îles. Il a abouti à la création de 650 centres sportifs ainsi qu'à la rénovation de centres existants, notamment des sites les plus importants dans les plus grandes villes régionales (Patras, Salonique, Volos, Héraklion).

Certains centres sportifs sont des complexes polyvalents de grande envergure, tels le Complexe sportif olympique d'Athènes, la zone côtière du Phalère et le Complexe olympique Hellenikon situé sur l'ancien aéroport international d'Athènes. Après les évènements sportifs, ils doivent servir de centres pour des conférences importantes, des expositions, des concerts et diverses activités de loisirs. Ces installations qui subsistent, après avoir été modifiées, dans certains cas, constituent l'héritage post-olympique. La reconversion des sites doit être facilitée par un certain nombre de facteurs comme la présence d'espaces suffisamment importants pour donner naissance à des aires de loisirs, des centres culturels, des salles de congrès associés... Les installations olympiques peuvent alors s'insérer dans de plus vastes projets, notamment de réhabilitation urbaine ou écologique. Elles se présentent comme une opportunité pour valoriser les quartiers où elles sont implantées.

I. LES SITES OLYMPIQUES SPORTIFS

A. Le financement des travaux

Le COJO assure une partie du financement des constructions permanentes, la majeure partie est cependant assumée par l'Etat via les différents ministères. Les sites à construire ont été placés sous la responsabilité du ministère de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics, les sites à rénover dépendent du ministère de la Culture. Le coût estimé pour la totalité des travaux s'élève, selon le budget prévisionnel, à 331,65 millions de dollars répartis à 22,6 % sur le COJO, 47,3 % sur l'Etat et 30,1 % couverts par le secteur privé (il s'agit des pavillons du complexe polyvalent du Phalère).

Le montant des travaux varie selon les infrastructures déjà présentes dans la ville hôte. A Athènes, sur 39 sites proposés, 20 sont existants soit 51 % du nombre total de sites, 8 sites sont à améliorer, 11 sites ne sont pas encore construits. La mise à disposition des sites s'inscrit donc dans un équilibre entre construction et rénovation.

Chaque site doit être conforme aux règles des FI concernées. Leur capacité est proposée par le COJO après consultation des FI et soumise à l'approbation finale du CIO. La capacité est arrêtée en tenant compte des conditions spécifiques requises pour les Jeux et en fonction de l'utilisation post-olympique. Si les exigences des FI ne correspondent pas aux moyens du COJO, des constructions temporaires peuvent être envisagées. Même dans le cas de sites déjà existants, le coût lié à la mise aux normes olympiques demeure important de par la nécessité d'ajouter des équipements temporaires, en raison des aménagements et remises en état après les Jeux, de la location et du coût de fonctionnement du site, des frais administratifs. Il est estimé que ce montant s'élève au minimum à 6 millions USD². Des économies potentielles significatives sont réalisables grâce à la combinaison de plusieurs sports sur le même site, un meilleur rapport entre utilisation temporaire et permanente (une construction temporaire représente 30 à 50 % du coût d'une construction permanente). Cette adéquation est primordiale pour la baisse des coûts qu'elle peut engendrer, mais aussi, dans une phase post-olympique, pour minimiser les coûts d'entretien et assurer la rentabilité des installations léguées à la ville hôte. Inversement, les villes hôtes peuvent programmer des installations qui ne sont pas réellement en adéquation avec les besoins liés aux Jeux, mais en accord avec leurs besoins, selon des considérations locales et autres planifications d'infrastructures urbaines.

Le financement des sites sportifs et des Jeux est de nouveau évoqué en troisième partie, suite au dérapage du coût des Jeux et de l'impact que cela peut avoir sur l'agglomération athénienne.

² Commission d'étude des Jeux olympiques, Rapport intermédiaire à la 114^e Session du CIO

B. La logique d'implantation des sites olympiques sportifs

La localisation des sites sportifs olympiques est un choix très délicat, elle conditionne l'organisation des Jeux et leur bon déroulement, mais aussi leur devenir dans une phase post-olympique. La localisation des sites repose sur différents critères :

- le programme des sports ;
- les objectifs d'aménagement et d'organisation du territoire de la ville hôte ;
- le respect de l'environnement.

Les Jeux olympiques, par rapport à d'autres grandes manifestations sportives ou non, s'inscrivent dans une logique spatiale « multi-site ». L'augmentation du nombre de sports, de disciplines sportives, d'épreuves ainsi que du nombre d'athlètes a engendré un besoin accru en équipements sportifs. Les directives toujours plus pointilleuses des Fédérations Internationales, font que les installations sportives sont plus complexes. Les sites sont plus nombreux et leur taille plus importante. En outre, le nombre et la variété des épreuves sportives nécessitent divers équipements (stades, gymnases, piscines, bassins, terrains répondant aux exigences des différents sports olympiques, sites d'entraînement...). Afin de réduire le nombre de constructions dont la rentabilité n'est pas assurée dans une phase post-olympique, il est préférable de choisir des structures polyvalentes, modulables présentant un rapport entre équipement permanent et équipement temporaire ajustable aux besoins locaux. Les choix d'*Athènes 2004* sont en accord avec ces recommandations, l'usage des structures temporaires est récurrent comme le démontre l'aménagement des différents sites présentés plus bas. A chacun de ces équipements sportifs s'ajoutent des points de restauration, de vente des produits olympiques, d'information, de billetterie, de bureau de réclamations, de vendeurs automatiques de recharges et packs de connexion de téléphonie mobile, WC, objets trouvés, espaces pour poussettes, distributeurs de billets, poste, parking, réseaux de transport interne pour les sites étendus comme le Centre équestre olympique de Markopoulo, des cliniques ou des services médicaux.

Au-delà du choix de la localisation des sites, leur répartition est aussi fondamentale. Le manuel d'organisation des Jeux de 2004 recommandait la proximité des sites entre eux et

avec les centres névralgiques des Jeux et du centre ville. La concentration des sites, à condition qu'elle soit correctement planifiée, est présentée comme une des clés pour la réussite de l'évènement. Mais, *Athènes 2004* a préféré une stratégie visant à une répartition équilibrée des équipements sportifs au sein du bassin athénien (carte n° 16).

Dans le dossier de candidature, les sites sportifs sont présentés en trois grands ensembles (tableau n°5) :

- le Complexe sportif olympique d'Athènes qui regroupe le stade olympique, le centre olympique de tennis, la salle couverte olympique, le centre olympique de natation, le centre olympique de cyclisme ;
- la zone côtière du Phalère regroupant le complexe polyvalent du Phalère, cinq pavillons (5 000 à 10 000 places), le stade de la Paix et de l'Amitié, le complexe olympique de base-ball du Phalère, le stade Karaiskaki, le complexe olympique de soft-ball et le centre de volley-ball de plage ;
- les autres sites de compétition sont dispersés dans la banlieue athénienne : la salle couverte de Galatsi, la salle couverte de Peristeri, la salle couverte de Nikaia, le complexe olympique de yachting d'Aghios Kosmas, le site de triathlon d'Aghios Kosmas, le site de pentathlon de Goudi, le complexe olympique équestre de Markopoulo, le complexe olympique de tir à l'arc de Tatoi, le complexe de tir de Markopoulo, le complexe olympique d'aviron et de canoë de Shinias, le stade Panathéen, le stade de Patras, le stade Panthessaliko de Volos, le stade Kaftantzogleio de Thessalonique, le stade de l'AEK d'Athènes, la route nationale, le mont Parnés.

Carte n°16: les sites sportifs olympiques



Certaines modifications seront apportées au projet présenté dans le dossier de candidature, le tableau ci-dessus présente à la fois ces changements et les sites de remplacement.

Tableau 5 : Les sites de compétition proposés dans le dossier de candidature et les modifications apportées

 Epreuves annulées sur ce site  Site de remplacement

a. Le Complexe olympique et sportif d'Athènes

Nom et capacité du site	Utilisation			Etat des sites avant les Jeux et temporalité (équipement temporaire ou permanent)
	Sports	Disciplines	Epreuves	
Stade olympique 80 000 places	Athlétisme		44	Existant, permanent
	Football (F)		2	
Centre olympique de tennis	Tennis		4	Existant, à améliorer, permanent
Court central : 12 000 places 2 courts des demi-finales : 5 500 places 7 courts de 200 places chacun				
Salle couverte olympique	Gymnastique		18	Existant, permanent
15 000 places				
		<i>Artistique</i> <i>Rythmique</i>		Existant, permanent
18 000 places	Basket-ball		2	Existant, permanent
Centre olympique de natation	Natation		44	Existant, permanent
2 x 10 000 places en plein air 4 500/10 000 places piscines couverte/piscine plein air 4 500 places piscine couverte				
		<i>Natation</i> <i>Natation synchronisée</i> <i>Water-Polo</i> <i>Plongeon</i>		
Centre olympique de cyclisme	Cyclisme		18	Existant, permanent
5 000 places				
		<i>Piste</i>		

b. Le complexe olympique du Phalère

Nom et capacité du site	Utilisation			Etat des sites avant les Jeux
	Sports	Disciplines	Epreuves	
Complexe polyvalent du Phalère				A construire, permanent
Pavillon n°1 8 000 places	Lutte	<i>Libre</i> <i>Gréco-romaine</i>	18	A construire mais annulé
	Judo		14	
Gymnase Olympique d'Ano Liossia	Lutte Judo			A construire, permanent
Pavillon n°2 7 500 places	Handball		2	A construire mais annulé
Pavillon n°3 5 000 places	Taekwondo		8	A construire mais annulé
	Escrime		10	
Pavillon des Sports	Handball Taekwondo			A construire, permanent
Complexe olympique d'Hellinikon	Escrime			A construire, permanent
Pavillon n°4 10 000 places	Boxe		11	A construire mais annulé
Salle couverte de Péristeri	Boxe			Existant, permanent
Pavillon n°5	Volley-ball		4	
Stade de la Paix et de l'Amitié 15 000 places	Handball		2	Existant, permanent
	Volley-ball		4	
Complexe olympique de Base-ball 12 000 places	Base-ball		1	A construire, devait être temporaire mais finalement qualifié permanent par la loi d'utilisation des sites olympiques de 2005
Complexe olympique d'Hellinikon	Base-ball			A construire, permanent
Stade Karaiskaki 36 000 places	Hockey		2	Existant, permanent
Complexe olympique de Softball 10 000 places	Soft-ball		1	A construire, devait être temporaire mais finalement qualifié permanent par la loi d'utilisation des sites olympiques de 2005
Complexe olympique d'Hellinikon	Softball			A construire, permanent
Centre de Volley-ball de plage 10 000 places	Volley-ball de plage		2	A construire, permanent

c. Les sites dispersés au de l'agglomération athénienne

Nom et capacité du site	Utilisation			Etat des sites avant les Jeux
	Sports	Disciplines	Epreuves	
Salle couverte de Galatsi 6 000 places	Tennis de table		4	A construire, permanent
Salle couverte de Peristeri 4 500 places	Badminton		5	Existante, permanent
Salle couverte de Nikaia 5 000 places	Haltérophilie		15	A construire, permanent
Complexe de voile d'Aghios Kosmas 4 500 places	Voile		11	Existant, à améliorer, permanent
Site de Triathlon d'Aghios Kosmas 12 000 places	Triathlon		2	A construire, temporaire
Site de Triathlon de Vouliagmeni	Triathlon			A aménager, temporaire
Site de pentathlon de Goudi 2 000 places	Pentathlon moderne		2	A construire, permanent
Complexe olympique équestre de Tatoi 40 000 place	Equitation		6	A construire mais annulé
		<i>Saut Dressage Concours complet</i>		
Complexe olympique équestre de Markopoulo	Equitation			A construire, permanent
Complexe olympique de tir à l'arc de Tatoi 5 500 places	Tir à l'arc		4	A construire mais annulé
Stade Panathéen	Tir à l'arc			Existant, permanent
Complexe olympique de tir de Markopoulo 10 000 places	Tir		17	Existant, à améliorer
Complexe olympique d'aviron et de canoë de Schinias 40 000 places	Aviron	<i>Poids légers</i>	14	A construire, permanent
	Canoë	<i>Eaux calmes</i>	16	A construire, permanent
		<i>slalom</i> <i>Complexe Olympique d'Hellinikon</i>		
Stade panathéen 80 000 places	Athlétisme		2	Existant, permanent
Stade de Patras 20 000 places	Football			Existant, permanent
Stade de Volos 20 000 places	Football			Existant, à améliorer, permanent
Stade de Thessalonique 40 000 places	Football			Existant, permanent
Stade de l'AEK, Athènes 35 000 places	Football			Existant, permanent
Route nationale Schimatari-Parnès	Cyclisme	<i>Route</i>		Existant, à améliorer

Mont Parnès	Cyclisme			A construire
Stade antique d'Olympie	Lancer de poids			Existant
Départ du Marathon	Marathon			Existant

d. Les sites sportifs olympiques « ajoutés »

Les sites « ajoutés »				
Non et capacité du site	Utilisation			Etat des sites avant les Jeux
	<i>Sports</i>	<i>Disciplines</i>	<i>Epreuves</i>	
Complexe Olympique d'Hellinikon				
Salle de sports 14 100 places	Basket-ball Handball			A aménager à partir d'un hangar de l'ancien aéroport
Salle d'escrime 5 000 places	Escrime			A aménager à partir d'un hangar de l'ancien aéroport
Centre Olympique de Baseball 2 terrains de 8 700 et 4 000 places	Base-ball			A construire, ce site temporaire sera finalement conservé après les Jeux
Centre Olympique de Sofball 4 800 places	Sofball			A construire, ce site temporaire sera finalement conservé après les Jeux
Centre Olympique de Hockey Terrain principal : 7 300 place Terrain secondaire : 2 100 places	Hockey			A construire, ce site temporaire sera finalement conservé après les Jeux
Centre Olympique de Canoe-Kayak 8 000 places	Canoe-Kayak	<i>Slalom de Canoe-Kayak</i>		A construire
Gymnase d'Ano Liossia 9 000 places	Lutte Judo	<i>Libre</i> <i>Gréco-romaine</i>		A construire
Centre olympique de Vouliagmeni 3 600 places	Triathlon	<i>Natation</i> <i>Cyclisme</i> <i>Route</i>		Les tribunes temporaires sont aménagées
Centre équestre de Markopoulo Cross-country: 15 000 places Saut d'obstacle : 10 000 places Dressage : 8 100 places	Equitation	<i>Cross-country</i> <i>Saut d'obstacle</i> <i>Dressage</i>		A construire

Les sites sont donc dispatchés et répartis de façon homogène sur l'ensemble du bassin de l'Attique. Le projet sportif repose principalement sur deux zones de compétition principales, l'une dans la banlieue nord de la capitale, à Maroussi, et l'autre sur la zone côtière, s'étalant du Phalère jusqu'à Vouliagmeni, intégrant la zone de l'ancien aéroport international. Les autres sites sont équitablement dispersés sur l'ensemble du territoire

athénien, conformément au Programme «Grèce 2004 », relatif aux équipements sportifs. L'objectif était de ne pas créer de sentiments d'inégalité et d'injustice entre Athènes, l'Attique et la province. Ainsi, les plus grandes villes (Héraklion, Patras, Volos, Thessalonique) ont elles aussi bénéficié de nouveaux équipements ou de rénovations dans le cadre des Jeux de 2004. Cette décision, émanant du gouvernement, devrait contribuer au développement régional et permettre de diffuser l'héritage olympique à travers la Grèce. Les installations sportives rénovées, disséminées dans la banlieue d'Athènes permettent aux communautés les moins favorisées et les plus sous-équipées d'accéder à des équipements sportifs et culturels de qualité.

La répartition homogène des sites permet de ne pas créer une division fonctionnelle du territoire provoquant une ségrégation accentuée des usages de l'agglomération. La localisation des grandes infrastructures peut provoquer de nouvelles fragmentations de l'agglomération, mais elle rend aussi possible la formation de nouvelles unités urbaines, et donc de nouvelles centralités permettant de rééquilibrer le territoire athénien. La répartition des sites sportifs olympiques peut alors jouer un rôle dans le cadre du projet urbain qui prévoit la création de pôles de développement au sein de l'agglomération athénienne afin de relayer Athènes dans son rôle d'organisation et de structuration du territoire. Ceci constitue un véritable enjeu pour l'organisation de l'agglomération, et, si l'on analyse la localisation de sites et l'esprit qui leur est donné à travers les Jeux, il en ressort une typologie qui met en avant le rôle des aménagements sportifs dans l'espace athénien.

C. Planification fonctionnelle et opérationnelle des sites olympiques

A la mi mai 2004, le COJO a finalisé les plans fonctionnels et opérationnels de chaque site et a désigné les Equipes de gestion des sites chargées de les faire appliquer. Ces documents doivent assurer le parfait fonctionnement des sites durant les Jeux. Ils sont l'aboutissement d'un travail de synthèse réalisé par les 58 équipes de site, correspondant aux nombres de sites olympiques sportifs et non-sportifs. Ces équipes sont composées de représentants de 30 directions du Comité d'Organisation chargées des opérations et de la gestion de l'installation, des représentants de la Direction de la Sécurité des Jeux Olympiques (DSJO) et de l'Athens olympic Broadcasting (AOB). La gestion et la supervision sont

assurées par la Direction des Opérations des Jeux (DOJ) sous la responsabilité des directeurs généraux qui ont à leur tête le Directeur exécutif du COJO.

Les équipes de sites ont travaillé à l'élaboration de l'étude fonctionnelle et du manuel de fonctionnement de chaque installation à partir du 1^{er} mars 2002. Elles ont rendu les documents le 31 décembre de la même année. L'étude fonctionnelle présente les fonctions et l'équipement de chacun des sites, elle est accompagnée de plans définissant, entre autre, les points d'embarquement et de débarquement, les zones et points de contrôle de l'accréditation, les points de contrôle de la sécurité, les plans d'agencement général du site, les plans des espaces de compétition, les plans détaillés concernant la couverture radiotélévisée et les plans d'équipement mobile et d'ameublement.

Le manuel de fonctionnement traite du programme de compétition. Il affiche les règles et les processus de fonctionnement et inventorie les postes de travail, la structure organisationnelle des sites ainsi que le calendrier analytique des activités. Il détaille l'usage de l'équipement technologique et de télécommunications, les droits d'accès et les zones d'accréditation, les consignes en cas d'urgence et les solutions alternatives.

Ce document relatant le fonctionnement des Jeux doit permettre à chaque acteur concerné de connaître son rôle, les responsabilités qui lui incombent, les moyens dont il dispose.

De même, ces documents permettent d'effectuer le bilan des besoins humains et matériels avant de lancer les appels d'offre de fournitures, le recrutement de personnel, leur formation et leur affectation.

Les sites livrés, ils sont dotés de l'équipement électronique puis testés afin de s'assurer de leur bon fonctionnement. L'équipement des sites doit être réalisé en accord avec leur spécificité et en respectant les normes olympiques. Dans une dernière phase, le personnel recruté reçoit une formation au sein même des sites.

En outre, une société anonyme, ayant la responsabilité du financement et de la gestion de certaines installations sportives, a été créée. *Immobilier olympique SA* doit assurer le financement rentable des ouvrages olympiques et leur rentabilisation dans une phase post-olympique.

II . LES SITES SPORTIFS OLYMPIQUES QUI S'INSCRIVENT DANS LE CADRE DUNE REHABILITATION URBAINE OU ECOLOGIQUE

Les sites sportifs olympiques de la côte du Phalère et d'Helliniko s'inscrivent dans une logique de réhabilitation urbaine, dans un objectif d'ouverture de la capitale grecque vers la mer et de valorisation du littoral. Les Jeux olympiques sont alors utilisés comme un outil efficace pour gérer les friches urbaines.

A. La zone côtière du Phalère

Le Complexe Olympique de la Zone Côtière de Phalère, situé dans le sud d'Athènes, accueille au cours des Jeux de 2004 les compétitions de volley-ball, volley-ball de plage, taekwondo et handball. Sa réalisation constitue le plus vaste projet d'aménagement du territoire effectué dans l'optique des Jeux en Attique et le plus grand projet de régénération urbaine en Europe actuellement.

Au-delà du projet olympique, les travaux incluent le développement de la zone côtière. Après 30 ans de rupture, Athènes retrouve, en effet, le chemin de la mer par la baie du Phalère. Nous l'avons évoqué, cet espace dégradé a été réhabilité pour accueillir les épreuves sportives. Ce complexe comprend trois sites olympiques, le Pavillon des Sports, le Centre Olympique de volley-ball de plage et le Stade de la Paix et de l'Amitié, et s'intègre dans un projet de développement urbain de la zone côtière. La création d'une esplanade complète la régénération de cet espace qui a suscité des travaux de protection de l'environnement et d'aménagement de l'embouchure de la rivière Ilissos. Pendant les Jeux, l'esplanade a été un centre d'information et un lieu de réunion avant de devenir un espace vert.

✍ Le Pavillon des Sports

Le Pavillon des Sports est un nouveau site ayant une capacité de 8 000 spectateurs, la moitié des places n'ont été que provisoires afin de permettre une utilisation multiple et

adaptable après les Jeux. Il a accueilli la compétition de taekwondo et les tours préliminaires du handball.

✍ Le Stade de la Paix et de l’Amitié

Rénové, le Stade de la Paix et de l’Amitié, un joyau du style architectural moderne, accueillera, au cours des Jeux, les épreuves de volley-ball. Sa rénovation s’inscrit dans le cadre de la valorisation du patrimoine athénien (photo n°1).

Photo n°1 : le stade de la Paix et de l’Amitié



✍ Le Centre Olympique de volley-ball de plage

Le Centre Olympique de volley-ball de plage est composé d’un nouveau terrain d’une capacité de 10 000 sièges. Sa localisation a permis le déroulement d’épreuves donnant lieu à un spectacle sportif unique sur le littoral.

B. Le complexe d’Hellinikon

Erigé à la place de l’ancien aéroport international d’Athènes, le Complexe Olympique d’Hellinikon se situe dans le sud d’Athènes et comprend cinq sites olympiques. Les installations ont permis d’accueillir sept sports, notamment les épreuves préliminaires de base-ball, de softball, de hockey, de basket-ball, les finales de handball et d’escrime.

Après les Jeux, ces installations olympiques s’insèrent à un parc métropolitain de 530 ha. Après les travaux de préservation et de mise en valeur de l’environnement, le parc

proposera des équipements à usages multiples, un centre de conférences pouvant accueillir 10 000 personnes dans l'optique de développer le tourisme professionnel. La présence du centre de slalom de canoës-kayaks permettra, elle, d'accentuer l'orientation sportive de ce site.

✍ Le Centre Olympique de base-ball

Intégré au Complexe Olympique de Hellinikon, le Centre Olympique de baseball est une construction neuve qui sera consacrée au base-ball, un sport moins répandu en Grèce que dans le reste du monde. Il inclura deux terrains de 8 500 et 4 000 places.

✍ Le Centre Olympique de softball

Un terrain provisoire et un terrain d'échauffement sont construits, d'une capacité de 5 000 places, pour accueillir les épreuves de softball.

✍ Le Centre Olympique de hockey sur gazon

Le Centre Olympique de hockey, construction neuve bâtie au sud d'Athènes, est doté d'un vaste terrain de 7 300 places et d'un autre, de dimension moindre, de 2 100 sièges. Il comprend également un terrain d'échauffement pour l'entraînement de tous les athlètes qui ont participé à la compétition de hockey.

✍ La salle des sports et la salle d'escrime

Trois épreuves sportives se sont tenues dans la Salle des Sports et la Salle d'Escrime du Complexe Olympique de Hellinikon : les éliminatoires de basket-ball et les finales de handball se sont déroulés dans la Salle des sports et les éliminatoires et les finales d'escrime dans la Salle d'escrime.

La Salle des Sports inclut une aire d'une capacité de 14 100 places tandis que la Salle d'Escrime se compose de deux salles : l'une de 3 800 places pour les tours préliminaires et l'autre de 5 000 places pour les finales d'escrime. Ces deux salles, résultant d'installations

existantes, ont été aménagées selon les exigences propres à ces sports olympiques. En effet, leur réaménagement s'inscrit dans le cadre de la rénovation des structures du terminal est de l'ancien aéroport d'Athènes. Le plus grand hangar d'aviation a été converti en une salle ultra-moderne qui a pu accueillir 15 000 spectateurs. Le plus petit hangar, d'une capacité de 8 500 places, a reçu les épreuves d'escrime après avoir été complètement remis à neuf.

✍ Le Centre Olympique de canoë - kayak, Slalom eaux vives

Le Centre Olympique de Canoe-kayak Slalom est une construction nouvelle et permanente. Il peut accueillir 8 000 spectateurs pour les épreuves de canoë – kayak et de slalom.

C. La réhabilitation écologique

✍ La réhabilitation du site de Schinias

La construction du bassin d'aviron à Schinias, à 35 kilomètres du village olympique, a posé des problèmes écologiques et archéologiques. Tout d'abord le choix de ce site fut un sujet de polémique. Les écologistes ont souligné que le projet menaçait un site ornithologique situé dans une zone lacustre unique, qui présentait les caractéristiques de l'écosystème méditerranéen typique avec peu de végétation. Ce site accueille 18 biotopes, 250 espèces animales et 350 végétales. Cependant, il a connu de fortes dégradations. En 1923, les terrains marécageux autour de Schinias ont été asséchés pour des raisons agricoles et l'eau douce, qui les alimentait de façon naturelle, détournée vers la mer par le biais d'un canal artificiel. Au fil des années ce procédé de drainage a dégradé le marécage, altérant l'équilibre naturel de la zone. Ces premières dégradations furent aggravées par la présence d'une base militaire américaine et, notamment par la construction d'une piste d'atterrissage, qui furent laissées ensuite à l'abandon. Les organisateurs ont alors répondu à cette levée de boucliers que leur action permettrait de requalifier ce lieu en faisant disparaître cette friche de l'armée américaine.

Les travaux de construction du Centre Olympique d'Aviron et de canoë-kayak à Schinias sont un bel exemple de la prise en compte de l'environnement et démontrent que les Jeux

peuvent être un outil de requalification environnementale. Ainsi, dans le cadre des Jeux olympiques, des travaux importants ont été réalisés afin de réhabiliter le site qui devient le centre olympique de canoës-kayaks et d'aviron. Le Conseil de l'État a interdit l'implantation de restaurants et autres commerces pour les Jeux olympiques. Pour éviter toute autre dégradation au-delà de l'évènement, un décret présidentiel transforma le site en un parc national, recouvrant 1 500 hectares soumis à des restrictions et protections, intégré au programme « Natura 2000 ».

Si, dans un premier temps, les écologistes furent ainsi rassurés, les archéologues furent ensuite alertés par les conséquences de l'aménagement de ce lieu suite aux découvertes de vestiges dès le début des travaux. Pour ces raisons, le slalom de kayak aura finalement lieu sur le site rénové de l'ancien aéroport à Hellinikon.

L'aérodrome de l'ancienne base aérienne américaine a été remplacé par un lac à fond terreux de 2 222 mètres de long, qui sert de bassin de compétition durant les Jeux. D'une légère inclinaison (d'une profondeur de 3,5 à 2 mètres), ce lac favorise l'alimentation des oiseaux migrateurs et de la faune sauvage. Cette opération de réhabilitation contribue à la réintroduction de l'eau douce dans les biotopes aquatiques de Schinias et restaure l'habitat de la flore et de la faune sauvage. La création d'un deuxième lac de ce type, destiné durant les Jeux à l'échauffement des athlètes, doit aboutir rapidement à un développement accru de la flore dans la région et attirer davantage d'espèces animales. L'équilibre de cet écosystème dégradé est ainsi restauré et renforcé.

Dans une phase post-olympique, seules des activités d'un faible impact comme l'aviron et le canoë-kayak sont autorisées afin de préserver la « *sérénité naturelle du site*³ » et permettre une protection optimale de la flore et la faune. L'objectif de cette approche novatrice en faveur de la protection de l'environnement dans un secteur sensible est de réussir à combiner « *une activité sportive douce et récréative à une conscience écologique*⁴ ».

En outre, ce site de Schinias abrite une des rares forêts de pins parasols de Méditerranée. Il n'existe, en Grèce, que trois écosystèmes de pins parasol : sur l'île de Skiathos, dans la

³ *Le lac de Schinias*, Site Internet d'Athènes 2004, <http://www.athens.com>

⁴ *idem*

forêt de Strofilia en Achaïe, et à Schinias. Cependant, à Schinias, l'assèchement des terrains marécageux lors de la construction de l'aéroport et de la base militaire a mis en danger cette espèce rare qui ne se régénère plus. Or, les travaux réalisés doivent permettre de maintenir l'équilibre entre eau douce et eau salée créant alors un «double front», nécessaire à la survie de ces forêts. Le lac devrait permettre de reconstituer le débit d'eau douce et de redonner vie aux marécages, assurant ainsi un environnement propice à la régénération de la forêt des pins parasols ainsi qu'à la faune et la flore des marécages.

✍ Protection et mise en valeur d'un symbole de l'écosystème méditerranéen : l'olivier

Un projet novateur de grande envergure a été mis en œuvre : il concerne la replantation d'environ 650 oliviers centenaires sur le site du Centre Equestre Olympique à Markopoulo. Les arbres ont été replantés dans les sites olympiques avant les Jeux, préservant ainsi le milieu naturel et limitant les dépenses allouées au paysagisme. Lorsque les travaux d'aménagement du site ont commencé, les oliviers présents ont été déplantés et conservés afin d'être replantés dès la fin des travaux. Cette opération a permis à la fois de ne pas sacrifier ces oliviers centenaires et d'assurer la qualité paysagère et environnementale de ce site olympique.

De même, de nombreux oliviers, prélevés en Crète et à Zante, sur des terrains où l'Organisme du Logement Social envisage de construire, ont été transplantés le long du parcours du marathon au lieu d'être arrachés puis détruits.

Cette initiative permet de préserver ces arbres plutôt que de les sacrifier lors d'une opération d'aménagement. La Direction des travaux spéciaux de réaménagement du ministère de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics et l'association pour la protection de l'environnement « Expression européenne Attique orientale » soutenue par *Athènes 2004* a dirigé l'aménagement de la voie historique. Ces aménagements comprennent l'élargissement de la voie, de Pallini jusqu'au départ du parcours du marathon, l'embellissement et le reboisement du site agrémenté de nouveaux trottoirs, de plantation et de système d'arrosage.

Plus globalement, tous les espaces verts ont été aménagés avec des essences végétales méditerranéennes qui nécessitent un minimum d'eau.

Au total 656 oliviers ont été ainsi déplantés, 20 replantés au Centre Olympique d'Aviron et de canoës-kayaks de Schinias, 381 au Centre Equestre de Markopoulo, 155 au centre olympique de la zone côtière de Phalère et 100 au Complexe Olympique d'Hellinikon.

III. LES SITES SPORTIFS OLYMPIQUES QUI S'INSCRIVENT DANS LE CADRE DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE

« Le sport urbain a besoin de lieux scéniques. Les équipements privés puis publics se sont multipliés et s'intègrent dans l'urbanisme monumental ; terrains de grands jeux, de petits jeux, gymnases, piscines, tennis, patinoires, tissent un véritable maillage dans l'espace des villes »⁵. Les grands équipements sportifs participent donc à la valorisation de l'image de la ville. C'est selon ce principe que certains sites sont rénovés dans le cadre des Jeux. Athènes présente l'avantage de posséder des sites qui s'inscrivent dans la continuité de l'Histoire et qui trouvent leur place dans le cadre d'une valorisation des sites suite au retour des Jeux dans leur pays d'origine

A. Le Complexe Olympique et sportif d'Athènes

La rénovation de certains sites sportifs s'inscrit dans le programme d'élaboration de nouveaux points de repère actuellement en cours de développement dans la capitale grecque. C'est dans ce cadre que, Santiago Calatrava, célèbre architecte espagnol, a remodelé le Complexe Sportif Olympique d'Athènes, structure maîtresse des Jeux de 2004, situé à Maroussi (encarte n°3). Dans un premier temps, l'objectif est de développer ce complexe sportif athénien en remodelant le stade déjà existant et en créant d'autres équipements afin de donner un centre sportif complet à la banlieue nord d'Athènes. Le développement de ce complexe possède aussi un objectif de valorisation du patrimoine. En

⁵ AUGUSTIN, J-P. *Le sport, nouvel universel de l'emblématique urbain*, in « Penser la ville de demain » L'Harmattan, Géographie et Culture, 1994.

effet, le nouveau stade dessiné par Calatrava, doit devenir «un point de repère », dans la même lignée que le stade de marbre. *Athènes 2004* et le ministère de la Culture ont demandé à l'architecte de réaménager le complexe sportif olympique d'Athènes, selon un mode créatif, et de le moderniser avec notamment une nouvelle structure pour le toit du Stade Olympique.

Encart n°3: Santiago Calatrava⁶

L'architecte espagnol Santiago Calatrava occupe une place singulière dans le paysage de l'architecture contemporaine. Son architecture organique renoue avec une tradition qui remonte à l'art gothique et qui s'est incarnée plus tard chez de grands architectes modernes comme Gaudi ou Wright. Sa véritable originalité réside dans sa capacité à dessiner librement, au fusain ou à l'aquarelle, les formes qui l'inspirent, associée à une extraordinaire virtuosité technologique. Il en résulte une architecture étonnante où ponts, tours de télécommunication, gares semblent être en mouvement. Cette passion de Calatrava pour le mouvement va jusqu'à mettre en jeu de véritables bouches (de métro) ou paupières géantes (l'Hémisphère de Valence) qui s'ouvrent et se ferment comme dans un songe surréaliste.

Le Complexe comprend le Stade Olympique qui a accueilli les Cérémonies d'ouverture et de clôture et les épreuves d'athlétisme, le Gymnase Olympique, où les finales de basket-ball se déroulèrent, le Centre Olympique Aquatique, le Centre Olympique de Tennis et le Vélodrome Olympique. Le réaménagement des sites existant fait partie du projet « Homogénéité esthétique du Complexe sportif et olympique d'Athènes », sous la direction du ministère de la Culture.

✍ Le stade olympique d'Athènes «Spyros Louis »

Lieu fondamental des Jeux de 2004, le stade fait partie du Complexe Sportif Olympique d'Athènes localisé à Maroussi, dans la banlieue nord d'Athènes, à 9 km du centre ville et à 22 kilomètres de l'aéroport. Construit en 1982, il fut appelé Spyros Louis en hommage au

⁶ Source : [www.lesfilmsdici.fr/fiches artistiques et techniques](http://www.lesfilmsdici.fr/fiches_artistiques_et_techniques).

vainqueur du Marathon durant les premiers Jeux Olympiques modernes. Le stade a déjà été, dans sa version précédente, largement utilisé pour des événements sportifs internationaux tels que les Championnats d'athlétisme européens en 1982 et mondiaux en 1997. Durant les 20 dernières années, il vit défiler les plus grands clubs sportifs de Grèce, notamment l'Olympiakos qui y joua de 1984 à 1989 et de 1997 à 2002.

Afin de créer un centre sportif complet dans la banlieue nord d'Athènes, le complexe olympique et sportif athénien a été réaménagé. Le stade existant a été remodelé (sa capacité sera de 80 000 places), d'autres équipements ont été construits. Pour le transformer en un emblème de la nouvelle Athènes, l'architecte et artiste espagnol, passionné par le squelette, a parsemé le site olympique de gigantesques arches blanches rappelant tantôt des carcasses de dinosaures ou pour le toit du vélodrome, celle « d'un poulet géant renversé » selon l'architecte. Une agora, promenade de 500 mètres de long et de 26 mètres de large scandée par des arches blanches hautes de 22 mètres, le mur des Nations, long de 250 mètres destiné à camoufler un bâtiment déjà existant, une sculpture de 115 mètres de haut symbolisent le lien entre la Grèce ancienne et les Jeux olympiques. Le toit du stade et celui du vélodrome sont les éléments architecturaux de cette « unification esthétique » tandis que des fontaines et des jardins plantés par centaine donneront l'image des jardins méditerranéens (photo n°2).

Photo n°2: le stade olympique à Maroussi



Les travaux les plus importants sont ceux du toit. Les deux arcs géants ont une hauteur de 304 mètres et une largeur de 80 mètres. 95 % des tribunes seront ainsi couvertes contre 35 % auparavant. Le toit a spécialement été conçu pour limiter les effets des conditions

climatiques durant l'été. Sa mise en place a suscité beaucoup de frayeur. Il ne fut posé que trois semaines avant l'ouverture des Jeux.

✍ Le Centre Olympique Aquatique

Le Centre Olympique Aquatique, situé dans le Complexe Sportif Olympique d'Athènes, a accueilli les épreuves de natation, de water-polo, de natation synchronisée et de plongeon.

Le Centre se compose de deux piscines ouvertes et d'une piscine couverte. Les épreuves de natation et de water-polo eurent lieu à la piscine principale. La natation synchronisée s'est déroulée à la piscine de natation synchronisée. Enfin, le water-polo et le plongeon ont eu lieu à la piscine couverte.

✍ Le Centre Olympique de Tennis

Le Centre Olympique de Tennis, intégré au Complexe Sportif Olympique d'Athènes, se compose d'un court principal (8 600 places), de deux courts pour les demi-finales (7 600 places) et de 13 autres courts (200 places chacun).

✍ Le Gymnase Olympique

La gymnastique (artistique et trampoline) et le basket-ball (finale) ont eu lieu au Gymnase Olympique, au sein du Complexe Sportif Olympique. Durant les Jeux, la capacité des sièges atteint 19 250 pour le basket-ball et 17 500 pour la gymnastique artistique et le trampoline.

Le ministère de la Culture est responsable de la rénovation du Gymnase qui a été remis à neuf, et qui, après les Jeux, peut être utilisé avec deux tailles différentes. En effet, le Gymnase possède une configuration en adéquation avec les sports d'équipe, il présente alors une capacité d'accueil augmentée. Cette dernière peut être diminuée pour les sports individuels. Lors des opérations de rénovation, l'accent a été mis sur le caractère esthétique du gymnase qui s'intègre ainsi au programme de valorisation du patrimoine.

✍ Le Vélodrome Olympique

Le Vélodrome Olympique, intégré au Complexe Sportif Olympique d'Athènes, fut le site des épreuves de cyclisme sur piste. 5 250 spectateurs eurent l'occasion de voir ce sport de vitesse sur une piste moderne.

L'aire de compétition est composée d'une piste en bois dur afzelia de 250 m de long et de 7,20 m de large. L'inclinaison est de 42° aux deux virages et de 12° aux deux lignes droites.

B. Le stade de Karaiskaki

Le premier équipement sportif majeur du Pirée fut un vélodrome construit pour les premiers Jeux olympiques modernes de 1896. Transformé en 1964 en stade "Karaiskaki" du nom de Georges Karaiskaki, un général de la Révolution grecque qui a été tué non loin de là, ce stade est rénové dans le cadre des Jeux olympiques de 2004.

Utilisé jusqu'en 2003, sa capacité record était de 31 000 personnes et s'élèvera à 33 334 sièges après les travaux de rénovation. Le stade a accueilli les plus grandes compétitions et fut endeuillé lors du match Olympiakos CFP - AEK Athènes FC, le 8 février 1981. En effet, à la fin du match, les portes du stade, restées fermées, rendirent la sortie des spectateurs impossible. Leur afflux en nombre rendi l'accident inévitable, 21 personnes trouvèrent la mort par suffocation.

Cette tragédie restera inscrite à jamais dans ce lieu, 21 sièges portant le nom des 21 victimes, seront inclus dans le nouveau édifice. Deuxième plus grand stade d'Athènes, il accueille lors des Jeux Olympiques de 2004 un total de 11 matches (préliminaires, quarts de finales et demi-finales) du tournoi olympique de football homme et femme.

C. Le Stade de la Paix et de l'Amitié

Le Stade de la Paix et de l'Amitié, situé sur la côte du Phalère, au sud d'Athènes et à proximité du port du Pirée, est un joyau du style architectural moderne des deux dernières

décennies. Il fut désigné comme le plus beau stade d'Europe en ce qui concerne l'arène intérieure, par une association internationale d'architectes.

Le stade a conquis un prestige international et une réputation enviable grâce à son utilisation lors de grands championnats européens et internationaux et à l'occasion de salons professionnels et commerciaux. Sa rénovation, entreprise par le Secrétariat Général aux Sports, léguera un stade d'une capacité de 14 000 places prêt à accueillir le volley-ball au cours des Jeux et d'autres événements sportifs, commerciaux et culturels dans le futur.

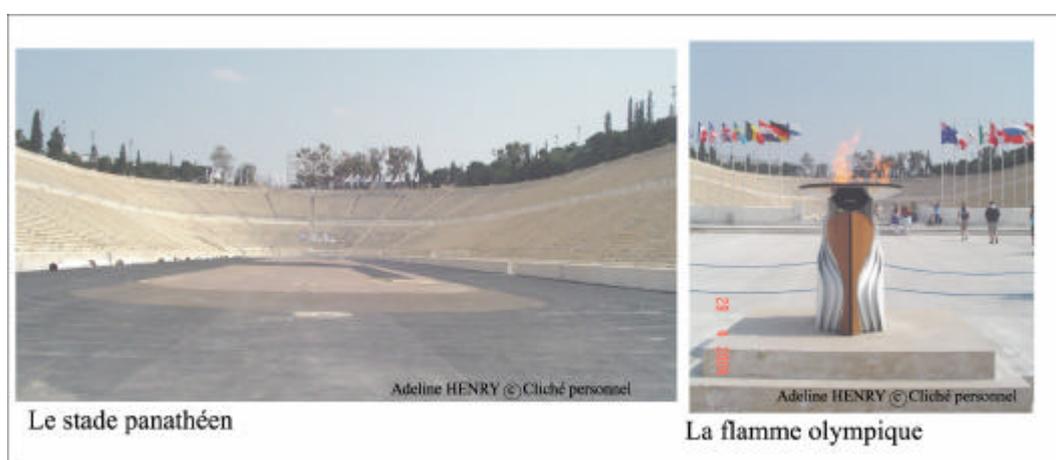
D. Le Stade Panathéen

Situé au cœur d'Athènes, sur l'avenue Konstantinou, à l'est du jardin national, il fut reconstruit une première fois en 1895 pour devenir le stade principal des Jeux Olympiques de 1896. Mais son histoire commence bien avant cette première date olympique. En effet, le site est originellement une petite vallée naturelle, entre les deux collines d'Agra et d'Ardetos, proche de la rivière Ilissos. Il a été construit par Lykourgos entre 330 et 329 avant Jésus Christ pour les Panathénées, fêtes solennelles organisées en l'honneur d'Athéna (déesse grecque de la sagesse, de l'intelligence et de la guerre dans la Grèce antique et protectrice de la Cité d'Athènes). Entre 140 et 144 après Jésus Christ, Herode Atticus restaure le stade en lui donnant une forme en U. A l'époque romaine, il fut utilisé comme une arène avec l'addition au nord d'un mur semi-circulaire.

Mis à jour en 1870, le stade fut donc reconstruit pour les premiers Jeux olympiques moderne en 1896 sous la conduite de Georges AVEROF avec du marbre du Mont Penteli, le même type de marbre utilisé 2 400 ans avant pour la construction du Parthénon de l'Acropole. Considéré par certains historiens comme « un miracle dépassant toute description puisqu'il a quasiment épuisé les carrières de marbre du mont Pentéli », le stade est aussi connu sous le nom de "Kallimarmaro" (stade de marbre). Déjà à cette époque, le montant de sa reconstruction fut colossal (1 million de drachmes) et les travaux furent terminés à temps grâce au don de Georges Averof, sans quoi le stade n'aurait pas été prêt pour l'ouverture des Jeux de 1896.

Les Jeux olympiques de 2004 ont trouvé légitimement leur place en ce lieu mythique de l'histoire grecque. Les rénovations, conduites sous la responsabilité du Secrétariat Général aux Sports et du Ministère de la Culture, incluent la modernisation et des modifications de son infrastructure, notamment dans le cadre de la restauration du monument ; la configuration de la piste et des lieux environnants, l'installation de systèmes d'éclairage et de systèmes anti-incendie (Photos n°3 et 4). Le projet de restauration dans son ensemble a mis à disposition 45 000 places pour l'arrivée du marathon et 5 500 places pour le tir à l'arc.

Photos n°3 et n°4 : le stade panathéen et la flamme olympique



E. Marathon

La célèbre course du marathon puise ses racines dans la légende de l'Antiquité grecque. Un héros grec, nommé Phidippidis, aurait parcouru 41 km de Marathon à Athènes en courant pour annoncer la victoire grecque contre les Perses à la bataille de Marathon. A son arrivée, il ne put prononcer que « *Neneikaikamen* » (nous avons gagné) avant de s'effondrer, mort d'épuisement.

La course du marathon est fort populaire en Grèce, en tant que symbole de la renaissance des Jeux olympiques, mais aussi du fait que le premier athlète à recevoir la médaille d'or dans la course du marathon en 1896 était Spiridis Louis, Grec d'origine.

La route du marathon est identique, lors des Jeux de 2004, à celle suivie originellement par Phidippidis dans l'Antiquité et par Spiridon Louis aux Jeux olympiques de 1896. Elle démarre de Marathon et aboutit à la ligne d'arrivée du Stade.

Le ministère de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics s'est chargé des aménagements requis pour satisfaire aux besoins des Jeux. Les travaux d'aménagement de la route de Marathon ont longtemps été interrompus par la faillite de l'entreprise chargée d'embellir et d'élargir la voie. Une nouvelle entreprise a été mandatée pour finir les travaux, mais il a fallu réviser le projet initial pour que le site soit prêt pour l'épreuve.

Autre épreuve sportive au service de la valorisation du patrimoine athénien, la Course de Cyclisme sur Route s'est déroulée dans le centre d'Athènes avec pour ligne de départ et d'arrivée la place Kotzia. *Athènes 2004* et la Fédération internationale de cyclisme ont tracé le parcours passant par les sites les plus importants de la capitale grecque.

F. Le Stade antique d'Olympie

Haut lieu archéologique grec, le stade d'Olympie fut codifié par Hercule, il y a 28 siècles. Il abritait la statue chrysléphantine de Zeus, l'une des sept merveilles du monde. C'est en ce lieu que furent retrouvées les premières traces des Jeux datant de -776 avant JC.

La compétition de lancer du poids s'est déroulée au stade antique d'Olympie le 18 août 2004. Afin de respecter l'aspect historique de ce lieu et pour calmer la levée de bouclier des archéologues soucieux de la préservation du site historique, l'accès a donc été limité. Ainsi, seulement 15 000 spectateurs et 100 journalistes ont pu assister aux épreuves debout et gratuitement. Aucune structure, même temporaire, n'a été construite. Il n'y a eu ni panneaux lumineux pour l'affichage des scores, ni tribunes ou estrades pour les 100 officiels autorisés à venir. Les épreuves se sont déroulées en plein jour pour éviter l'utilisation de projecteurs nuisibles aux vestiges.

L'utilisation du site a été soumise à polémique, aucune femme n'avait encore participé à une épreuve sportive dans cette enceinte.

IV. LES SITES SPORTIFS OLYMPIQUES QUI S'INSCRIVENT DANS LE CADRE D'UNE RECHERCHE DE NOUVELLES CENTRALITES

Les équipements sportifs situés dans les municipalités proches d'Athènes s'inscrivent dans une logique d'équipement territorial et de recherche de nouvelles centralités. La plupart des municipalités d'Athènes ont été rénovées à l'occasion des Jeux et, pour certaines, se sont vu attribuer un nouvel équipement sportif, qui sera dans une phase post-olympique transformé en un centre sportif ou culturel, les deux parfois.

Le développement des sports « lourds » dans la banlieue ouest d'Athènes a conduit les responsables à prendre la décision de prévoir des installations qui ne se limiteront pas à couvrir les besoins mais qui permettront d'ultérieurs développements.

A. Le complexe de Maroussi

Le complexe de Maroussi, figure emblématique des Jeux évoqué précédemment, détient aussi une place importante d'un point de vue de la recherche de nouvelles centralités. Situé entre Athènes et l'Hymette, il illustre autant la volonté de rééquilibrage de l'agglomération au moyen d'équipement, que la preuve de la force du vide : ce secteur comprenait de vastes espaces constructibles. Ce complexe sportif a été construit à l'intersection d'un axe radial et de la nouvelle rocade afin d'assurer une accessibilité optimale, gage du futur développement de cette zone où se construisent encore en 2005, de nombreux lotissements autour du stade olympique.

B. Le Complexe olympique de Goudi

Ce complexe comprend deux sites : le Gymnase Olympique de Goudi et le Centre Olympique du Pentathlon Moderne. Ils ont accueilli les épreuves de pentathlon moderne et de badminton. Les travaux incluent :

- la mise à niveau des installations déjà existantes en ce qui concerne la piscine ;
- la création d'un espace de 2 500 places pour l'accueil de l'épreuve de natation du pentathlon moderne ;

- la création d'un espace de 5 000 places pour l'épreuve de la course de 3 000 mètres ;
- la construction d'une salle de gymnastique couverte accueillant l'escrime et le badminton.

Deux disciplines du pentathlon moderne, le tir et l'escrime, ainsi que le badminton ont eu lieu au Gymnase Olympique de Goudi alors que les trois autres disciplines du pentathlon moderne, la natation, l'équitation et la course, se sont déroulées au Centre Olympique de Pentathlon Moderne.

C. Le gymnase couvert d'Ano Liossia

Situé à 13 km au nord-ouest d'Athènes, dans le district d'Ano Liossia, le gymnase couvert est une nouvelle construction pour les Jeux de 2004. Il peut accueillir 9 300 spectateurs pour les épreuves de judo et de lutte et propose des salles affectées à l'échauffement, à la relaxation des athlètes et à l'entraînement, aux soins médicaux et à l'hygiène ainsi que des salles destinées à l'administration, aux bureaux des Fédérations nationales, aux secteurs destinés aux services de sécurité, à la presse, aux services des spectateurs et aux loisirs. Grâce à cet équipement, l'ouest d'Athènes est doté d'un véritable pôle sportif, dont l'équipement olympique est pour partie temporaire afin de permettre une utilisation post-olympique plus rationnelle. Outre la réalisation de ce gymnase, le projet prévoit la création d'espaces verts et de chemins pédestres afin de devenir un pôle de développement local. Il accueillera des conférences et des événements culturels.

D. Le gymnase couvert de Galatsi

Situé à Galatsi, dans le district Omorfoklissia, au nord-ouest d'Athènes, ce gymnase a accueilli le tennis de table et les épreuves de gymnastique rythmique. Il se compose d'un bâtiment principal de 6 400 places et sera un pôle culturel et sportif.

E. Gymnase Olympique d'Haltérophilie de Nikaia

L'haltérophilie est très populaire en Grèce et le Gymnase figure parmi les premiers projets planifiés et soutenus en vue des Jeux de 2004 par le Secrétariat Général aux Sports. Gymnase couvert de 5 100 places, situé à quelques kilomètres d'Athènes, au sud-ouest de l'Attique, il a été complété par des locaux annexes. D'autres salles sont destinées à la sécurité, à la presse, aux services fournis aux spectateurs. Ce gymnase devient ainsi le centre le plus complet en haltérophilie au niveau mondial. Il peut aussi accueillir des concerts, congrès et événements similaires.

F. Le centre équestre de Markopoulo

Le centre équestre, situé à Markopoulo, à 40 kilomètres d'Athènes, à l'est de l'Attique, propose 10 000 places pour l'épreuve de saut d'obstacles, 8 100 pour le dressage et 15 000 pour le cross-country. Il doit recevoir l'actuel hippodrome d'Athènes et le champ de tir. Ultra-moderne et très complet, ce centre peut accueillir 1 600 chevaux et dispose d'une clinique vétérinaire.

Les travaux ont été retardés par une série de recours des habitants concernant les dédommagements pour expropriations et par des fouilles exhumant des tombes de l'époque mycénienne et minoenne. Devant le retard accumulé, le gouvernement proposa de réduire la taille du centre équestre, de remplacer la pelouse par du sable, de mettre en place des tribunes et des installations pour le champ de tir temporaires.

G. Le Centre Olympique de Tir de Markopoulo

D'une surface de 312 000 m², le site est constitué de 4 bâtiments principaux d'une capacité de 4 000 spectateurs, pour les épreuves de tir sur cibles mobiles et d'argile. Diverses installations comprennent des restaurants, hôtels, salles couvertes pour les finales, salles de réception, salles de presse, espaces verts et aires de stationnement.

H. Le centre olympique Vouliagmeni

Le triathlon (natation, cyclisme et course) a eu lieu à Vouliagmeni, municipalité qui s'étend sur la côte sud de l'Attique. 3 300 places temporaires ont été proposées aux spectateurs. L'épreuve du contre la montre de cyclisme a eu lieu sur la route de Vouliagmeni-Agia Marina.

I. Le centre olympique de voile d'Agios Kosmas

Le Centre Olympique de Voile est situé dans la région côtière du sud de l'Attique, à Agios Kosmas. Il s'agit de la plus grande marina (165 000 m²), d'une capacité d'amarrage de 1 000 bateaux. Le projet inclut l'équipement permanent et temporaire du port qui sera utilisé comme un port de tourisme et un centre de sport nautique. Le projet a contribué à améliorer l'environnement, notamment la protection du bord de mer et a permis la rénovation des constructions illégales le long du boulevard côtier, notamment des établissements nocturnes qui s'y sont développés.

J. La salle de boxe de Peristeri

D'une capacité de 8400 spectateurs, cette salle de boxe doit devenir un complexe multi-sports remodelé après les Jeux olympiques. En effet, la partie nord-ouest des stands est enlevée et abaisse la capacité d'accueil à 2305 spectateurs. De même, cette modification permet le développement du complexe vers une utilisation multiple en libérant l'espace occupé par ces stands provisoires. En effet, ils laissent place à la construction d'un stade de football avec une aire ouverte de basket-ball, deux courts de tennis et un court de volley-ball.

Le nouveau gymnase dispose d'un avantage majeur : son accès pour les athlètes, juges-arbitres et la Famille olympique. Le Gymnase est, en effet, situé à côté de l'autoroute nationale, à une faible distance du Village olympique au pied du Parnitha, ainsi que du Centre d'entraînement de Dékélia, au Pirée, où sont logés les arbitres, et du centre d'Athènes où se trouve l'hôtel qui a hébergé la Fédération internationale de boxe.

Parallèlement, le Gymnase est desservi par deux stations de métro (Sépolia-Agios Antonios) tandis qu'à proximité se trouvent d'autres espaces sportifs qui serviront d'installations auxiliaires lors des Jeux.

Peristeri est la quatrième municipalité en terme de population au sein de l'agglomération d'Athènes, elle est ainsi équipée aux termes des Jeux de l'un des principaux centres sportifs d'Athènes à destination de toute la banlieue ouest de l'agglomération.

K. Le Site Olympique de Cyclisme, VTT : Cross-country de Parnitha

La course de vélo tout terrain s'est déroulée sur la magnifique route menant à Parnitha, une montagne située au nord d'Athènes, à proximité du centre ville et plus près encore du Village Olympique.

Conclusion

L'Agenda 21 du Mouvement olympique recommande une architecture intégrée dans le paysage, le site environnant. Dans le cas d'Athènes, la relation entre équipement sportif et paysage a été primordiale, les infrastructures s'insérant dans des sites historiques dont il fallait respecter le caractère, des espaces fragilisés où l'offre paysagère était dégradée. De plus, les sites sportifs s'intégrant dans des opérations de réhabilitation urbaine avaient pour objectif de transformer ces espaces laissés à l'abandon dans le cas de la zone côtière du Phalère dans la zone de l'ancien aéroport d'Helliniko. La réhabilitation de ces zones a donc été effectuée dans le souci de respecter les lieux et de les mettre en valeur, notamment dans le cadre spécifique que représente le littoral sud de l'Attique.

Cependant, si les grandes infrastructures peuvent altérer les paysages, elles peuvent aussi être un moyen de marquer l'espace, de s'en détacher et de le mettre ainsi en valeur. Cette stratégie a été développée au sein même de la capitale grecque afin d'y inscrire un emblème de façon spectaculaire, la nouvelle image d'Athènes. En effet, la rénovation du stade olympique au sein du Complexe Olympique et Sportif d'Athènes, redessiné par Galatrava constitue un exemple de ce phénomène. L'objectif est de transformer ce stade en une œuvre d'art architectural qui deviendra un nouveau point de repère visuel au sein

d'Athènes. Si cette infrastructure doit s'intégrer dans le paysage de la capitale grecque, elle s'en détache pour le révéler en ajoutant à ce cadre historique millénaire, un joyau d'architecture contemporaine.

Aux termes des opérations d'aménagement sportif liées aux Jeux, l'ensemble du bassin de l'Attique a été équipé. La zone côtière est un des principaux espaces vainqueurs du point de vue de l'héritage potentiel laissé par les Jeux. Faisant partie des pôles majeurs olympiques durant les Jeux, elle prendra une orientation culturelle et de loisirs dans une phase post-olympique à condition que les mesures nécessaires soient prises une fois l'évènement médiatique terminé.

Partie II : Conclusion

Un projet olympique ambitieux difficile à mettre en œuvre...

Si le projet olympique est bien en accord avec le projet d'agglomération athénien, les mésaventures rencontrées jusqu'alors par tout schéma d'aménagement avaient été oubliées (schéma n°10). L'absence de l'Etat, la lourdeur de l'administration, les appels d'offre « à la grecque », entre rivalités et petits arrangements, les difficultés de travailler ensemble alors que les Jeux exigent la synergie, les dépassements budgétaires de plus de 30 % ont rendu l'organisation des Jeux bien difficile. Après une période critique où même Antonio Samaranch, alors président du CIO, avait laissé planer la menace de retirer les Jeux à la capitale grecque devant le chaos lié à la préparation des Jeux, les travaux ont su prendre un nouveau rythme, non sans rencontrer d'éternels soucis : présence de vestiges archéologiques qui stoppent et ralentissent les travaux, faillite de certaines entreprises, manque de personnel, grèves...

Les hommes et femmes à la tête de ce fabuleux projet d'aménagement expliquent cela par différents facteurs. Fanny Palli-Pretalia¹, Ministre déléguée en charge des Jeux olympiques auprès du Premier ministre reviendra sur l'organisation des Jeux en annonçant lucidement *« on a perdu du temps, c'est sûr. Tout le monde n'avait pas compris ce que représentaient vraiment les Jeux olympiques. Le projet du stade était-il nécessaire ? S'interroger sur l'ambition du projet c'est oublier l'orgueil, l'idée de magnificence, la volonté de laisser une trace, d'être digne des Grecs anciens. Stupéfier le monde et léguer le beau »*. Quant à Spyros Capralos, secrétaire général des Jeux olympiques, il reste ébahi par la mise en place de tant d'infrastructures réalisées en moins de 7 années. L'autoroute qui contourne la ville est pour lui le fruit d'un projet routier gigantesque à travers la montagne. Quelques mois du début des Jeux, il précise : *« Vous, vous êtes habitués à de telles infrastructures. Pas nous. Tout le monde parle de ce qu'on n'a pas fait. Personne ne semble voir ce qui a été réalisé, qui est énorme, énorme !² »*.

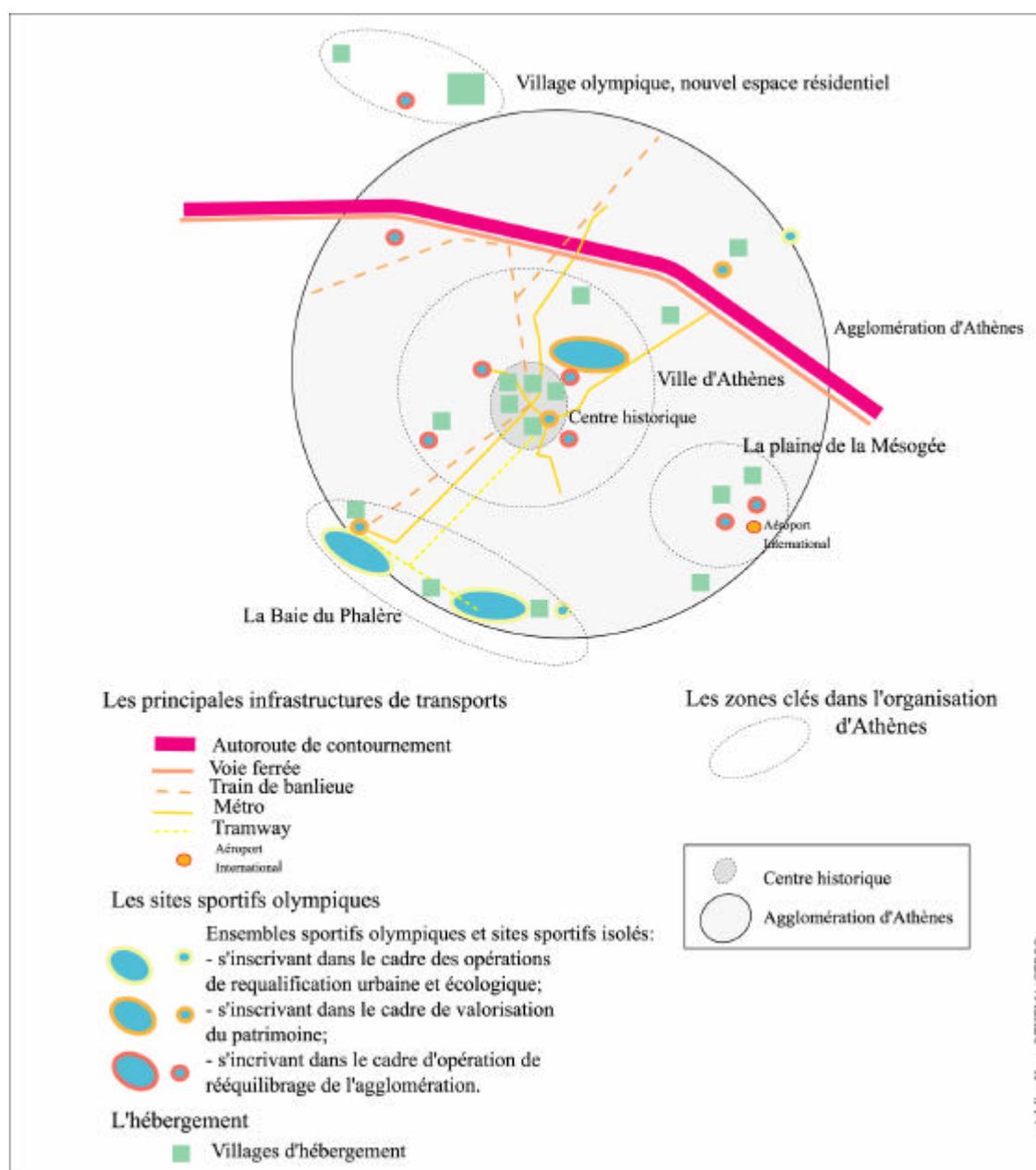
¹ MARGOT O., LUZENFICHTER A., *Les travaux d'Hercule*, l'Equipe, 3 mai 2004.

² MARGOT O., LUZENFICHTER A., *Les travaux d'Hercule*, l'Equipe, 3 mai 2004.

... dont il faut évaluer les impacts sur l'organisation et l'aménagement du territoire athénien

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, les Jeux se jouent en trois temps. Si la phase préparatoire et leur déroulement sont deux périodes clés, l'après Jeux se révèle être fondamental pour l'organisation à long terme d'Athènes. L'enjeu est désormais de rentabiliser au mieux l'héritage laissé par l'évènement.

Schéma n°10: projet urbain et projet olympique



Partie III :

**L'impact des Jeux olympiques de 2004 sur l'organisation
et l'aménagement du territoire athénien**

Partie III : Introduction

Des Jeux olympiques réussis

Malgré les retards accumulés, les sites ont été prêts à temps bien que leur préparation eût été chaotique. En effet, les années et surtout les mois qui précédèrent les Jeux furent riches en rebondissements suite à de nombreux retards accumulés en raison de découvertes archéologiques, protestations écologiques, entreprises en faillite, projets revus à la baisse, manifestations sociales des ouvriers travaillant à des cadences infernales pour essayer de rattraper les retards... Les chantiers ont fonctionné 24 heures sur 24 durant les derniers mois. Il faut aussi rappeler que les travaux ont réellement commencé en 2001, soit quatre ans après l'élection d'Athènes en tant que ville hôte. Un remaniement de l'ATHOC avec à sa tête Giana Angelopoulos-Daskalaki, a permis de relancer les travaux. Les sites ont été terminés avant l'ouverture des Jeux, le Comité d'Organisation remportait ainsi sa première victoire face aux mauvais esprits qui estimaient les Grecs ne pas être capables d'assumer la préparation d'un tel évènement.

Spyros Capralos, secrétaire général aux Jeux, reconnaît que les critiques concernant la capacité des Grecs à organiser les Jeux étaient parfois justifiées. Ces retards peuvent en partie être attribués à une mauvaise organisation des différents responsables de leur mise en place. Contrairement à Sydney, où un ministre des Jeux avait été nommé, les représentants de l'ATHOC travaillaient parfois avec sept ministres qui ne partageaient pas forcément les mêmes avis sur les directions à suivre.

Quelques travaux n'ont pas pu être menés à bien dans les temps requis. La piscine olympique n'a pas eu de toit. Devant la crainte de ne pouvoir terminer la couverture de la piscine à temps, les organisateurs ont préféré annuler la dernière phase de travaux, prenant ainsi le risque de voir des épreuves se dérouler dans une piscine non couverte plutôt que dans une piscine en travaux... Les journalistes ont alors crié au scandale, argumentant que la réverbération du soleil sur l'eau donnerait des images télévisuelles de mauvaise qualité et que les nageurs risquaient une insolation.

Sur le plan des infrastructures de transports, le tracé du tramway a été écourté d'une station, une portion de route conduisant vers le village olympique a été annulée. La route qui relie

Athènes à Marathon terminée de justesse pour l'épreuve mythique des Jeux a été recouverte d'un asphalte provisoire, de qualité moyenne, en attendant un traitement plus adéquat qui demandait davantage de temps. Quelle sera la durée de vie du provisoire ?

L'organisation des Jeux a donc répondu aux attentes des spectateurs, des athlètes et plus généralement du Mouvement olympique. Les sites ont été opérationnels, les transports efficaces, la sécurité discrète, les volontaires irréprochables. Le fait que la piscine n'ait pas de toit laissait entrevoir certains problèmes, notamment au niveau de la retransmission des épreuves, finalement, cela ne provoqua pas d'incident. Quant à la protection des nageurs contre le soleil, l'orientation de la piscine a permis aux nageurs d'être toujours à l'ombre. De plus, les finales ont été organisées en soirée.

La météo, et ses caprices imprévisibles, fut la seule à poser souci lors du déroulement de certaines épreuves. Le melten (vent du nord) a perturbé les épreuves d'aviron sur le bassin de Schinias, imposant aux organisateurs la modification du programme de compétition. Les vagues ont obligé les rameurs à modifier leur gestuelle et à adapter leurs embarcations pour éviter de couler. De même, lors des épreuves de tir à l'arc féminin, le vent a parfois désorienté quelques flèches.

Parmi les reproches qui ont pu être faits quant à l'organisation des Jeux, nous pouvons recenser l'absence de wi-fi (l'Internet sans fil). Les télécoms grecs auraient été plus intéressés financièrement par des téléphones à cartes. Le manque d'ambiance a aussi été regretté, une émotion souvent absente, «*comme si soulagés d'avoir préparé à temps leurs Jeux, les Grecs avaient oublié de les vivre*¹». Le centre-ville est apparu «*hermétique à l'effervescence olympique* ». Même, dans le quartier historique de Plaka, il a été difficile de trouver une auberge ouverte tard le soir.

De même, les sites n'ont été occupés qu'à 61% de leur capacité malgré un remplissage optimal pour les compétitions de natation, water-polo, basket et athlétisme, sports préférés des Grecs. Les tribunes désertées s'expliquent en partie par la traditionnelle migration aôtienne des Athéniens renforcée par la crainte de la mainmise des Jeux sur leur ville (on estime les déserteurs olympiques à un demi million). La petite taille du pays réduit aussi le nombre de spectateurs nationaux. De même, la Grèce est entourée par des pays à faible pouvoir d'achat,

¹ COLLIN J.C, CHENAILLE L. *Mais où est l'ambiance ?* l'Equipe, 27/08/2004.

ce qui n'a pas facilité la venue des touristes potentiels les plus proches. L'augmentation des prix des hôtels a dû décourager plus d'un touriste. La Grèce aurait ainsi perdu près de 2 millions de touristes par rapport à 2002. En outre, une partie de la population a pu se sentir exclue de cet «énorme cirque ». Pendant plusieurs années, notamment les dernières, les Athéniens ont dû supporter les inconvénients d'un chantier géant et permanent même si pour 8 Grecs sur 10, les Jeux justifiaient les perturbations.

Enfin, la relation des Grecs au sport peut, elle aussi, expliquer la faible fréquentation des stades. Le peuple hellène adore certains sports (basket, foot, natation, haltérophilie..) qu'il vit davantage derrière son écran de télévision plutôt qu'au cœur des stades, mais pas le sport en général. De plus, le coût des billets a limité l'enthousiasme national, même si les supporters grecs, lorsqu'ils étaient présents dans les gradins, ont su faire honneur à leurs athlètes.

L'affaire de dopage des athlètes grecs Kenteris et Thanou, grands favoris des épreuves en athlétisme, a plombé la joie de tout un peuple fier de recevoir les Jeux et espérant voir gagner ses champions à domicile. Cependant, le traitement ferme qui leur a été accordé, dans un premier temps, a fait honneur aux Grecs, mettant en avant leur volonté de promouvoir des Jeux «propres ». Les Jeux seront ainsi marqués par la lutte anti-dopage, 3 500 contrôles effectués, dont 22 positifs. Certains échantillons seront gardés pendant huit années et pourront subir de nouveaux tests toujours à la pointe de la lutte anti-dopage.

Des impacts à évaluer

Les Jeux olympiques d'Athènes furent donc une belle réussite. Au-delà des 16 jours où se déroule l'évènement sportif international, il faut désormais évaluer les impacts sur le fonctionnement de l'agglomération athénienne à des pas de temps différents. Un an après les Jeux, certains changements peuvent apparaître, d'autres ne sont que des prémices de nouvelles orientations. Nous avons choisi quatre thématiques pour identifier les impacts des Jeux sur l'aménagement et l'organisation du territoire athénien.

Dans un premier temps, nous évaluerons les répercussions des Jeux sur l'image d'Athènes et sur la promotion touristique. Nous l'avons déjà évoqué, Athènes, souvent décrite comme sale et désorganisée, souffre d'une «mauvaise réputation », nous verrons donc si les Jeux ont contribué à modifier cette image et si cela a eu un impact sur le tourisme grec.

Deuxième thématique, celle de la gouvernance olympique et de la gouvernance urbaine ; les Jeux ont permis, pour la première fois, la mise en œuvre d'un réel schéma d'aménagement du

territoire bien que l'application de ce dernier se soit révélée laborieuse. Nous nous demanderons alors quelles sont les traces laissées par la préparation d'un tel évènement dans les structures en charge d'aménager le territoire, et si leurs méthodes d'approche et de perception de la planification et de la gestion territoriales ont évolué.

Ensuite, à travers le troisième chapitre, nous nous pencherons sur la délicate reconversion des sites olympiques, en particulier des sites sportifs. Les Jeux olympiques laissent, en effet, un héritage important en terme d'infrastructures urbaines. Ces dernières, notamment dans le domaine des transports, devraient permettre à la capitale grecque de mieux fonctionner. Cependant, l'avenir des sites sportifs olympiques pose problème. Nous évoquerons alors l'expérience des dernières villes hôtes, depuis Barcelone et les Jeux olympiques de 1992, afin d'appréhender comment celles-ci ont géré leur patrimoine olympique sportif et si le cas d'Athènes fait figure d'exception ou non.

Enfin, le quatrième et dernier chapitre, sera consacré au bilan des Jeux du point de vue de l'organisation et de la structuration du territoire athénien. Nous évaluerons alors quels sont les espaces qui ont bénéficié d'une nouvelle dynamique au sein de l'agglomération athénienne et comment leur aménagement peut apporter à Athènes, la base d'un nouveau fonctionnement métropolitain plus harmonieux au sein de l'Attique.

Partie III, Chapitre 1 : Modification de l'image et promotion touristique

Introduction

A travers les Jeux olympiques, l'objectif était de donner une nouvelle dynamique au tourisme grec, en perte de vitesse depuis quelques années, subissant la concurrence de pays proches tels que, par exemple, la Croatie, qui propose un tourisme de qualité correcte et moins onéreux. La seconde ambition était de valoriser la capitale comme lieu touristique qui mérite que l'on s'y attarde quelques jours et non pas une seule journée avant de se rendre sur les îles. Au-delà de ces objectifs, c'est l'image même d'Athènes, souffrant souvent de clichés guère en sa faveur, qu'il fallait modifier.

La revalorisation de l'infrastructure touristique et la promotion faite par les Jeux à une échelle internationale constituent donc un des plus grands bénéfices escomptés à moyen et long terme pour le tourisme. L'héritage olympique laisse la possibilité de lancer de nouvelles formes de tourisme haut de gamme, de grande qualité, déclinées sur le mode sportif, culturel, thermal, qui s'intègrent à la nouvelle identité touristique du pays. Pour cela, il est nécessaire de mener une politique prioritaire dès la fin des Jeux afin que le secteur touristique fasse une révolution qualitative et se diversifie afin que le produit touristique grec demeure compétitif.

Quant à la modification de la perception de son image, la Grèce apparaît, dès la fin des Jeux, comme une « destination sûre », un « pays européen moderne » qui a organisé des Jeux olympiques « excellents sur le plan technique » tout en gardant une « dimension humaine »¹. Globalement, les Jeux ont été qualifiés de réussis par 90% des Américains et 93 % des Européens. Le message que souhaitait faire passer Dora Bakoyannis, maire d'Athènes, « *nous pouvons réussir, nous pouvons répondre à des défis, nous pouvons faire des miracles*² » a donc bien été perçu.

En apparaissant comme « la plus moderne de anciennes villes d'Europe », située au cœur de l'Union élargie, Athènes souhaite affirmer la place qu'elle désire prendre au sein du réseau urbain européen et devenir un nœud stratégique des relations européennes, mais aussi entre

¹ Site Internet officiel du CIO, <http://www.olympic.org>

² « Parler vrai », entretien avec Dora Bakoyannis, Site Internet officiel de l'ambassade de Grèce en France, <http://www.amb-grece.fr>

l'Orient et l'Occident. Nous verrons alors quels sont les impacts des Jeux sur un plan géopolitique.

I. L'IMPACT DES JEUX OLYMPIQUES SUR L'IMAGE DE LA GRECE

A. L'image internationale de la Grèce en 2003

Une étude concernant l'image de la Grèce en 2003³ a été réalisée sous l'égide du Ministère de la presse et des médias afin d'évaluer l'estimation générale de la Grèce dans la presse internationale⁴ de janvier à juin 2003. Durant cette année, où la Grèce était à la tête de la présidence de l'Union européenne, le pays a bénéficié d'une plus grande couverture médiatique à l'étranger, lui permettant ainsi d'accéder à une certaine visibilité difficile à atteindre habituellement pour les petits pays. Les Jeux olympiques ont aussi joué un rôle important dans l'augmentation des articles consacrés à la Grèce, bien que ces derniers n'aient généralement pas été très positifs.

Ainsi, 2 848 articles de presse internationale, ont été analysés entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2003. Durant cette période, il ne s'est pas passé un jour sans que la Grèce n'ait fait l'objet d'un article. Ces derniers ont été choisis dans les quotidiens sélectionnés selon leur nombre de page, leur localisation dans le journal, dans la page. Les thématiques abordées sont les suivantes (certains articles abordent plusieurs thèmes) :

- la présidence de l'Union européenne (32%) ;
- la société grecque (30%) ;
- la culture et l'histoire ancienne grecque (20%) ;
- les relations entre la Grèce et l'Union européenne (20%) ;
- la diplomatie (18%) ;
- les Jeux olympiques, les travaux, la sécurité (17%) ;
- la sécurité, le terrorisme (14%) ;
- l'économie (10%) ;

³ *Greece's International Image 2003*, Hellenic Republic -Secretariat General of Communication, Secretariat General of Information, 2003.

⁴ Financial Times, Le Figaro, The Times, International Herald Tribune, Le Monde, Daily Telegraph, Le Soir, El Pais, New York Times, Guardian, Gazeta, Frankfurter Allgemeine Zeitung, The Irish Times, Suddeutsche Zeitung, Dagens Nyheter, Helsinki Sanomat, ABC et Los Angeles Times ont été sélectionnés pour leur haute influence et leur grande circulation à un niveau international.

- l'athlétisme (10%) ;
- le tourisme (7%).

Si 58 % des articles se sont révélés positifs, 26 % sont neutres et 16,5 % négatifs. Les articles négatifs sont relatifs au domaine social, à la préparation chaotique des Jeux et à la sécurité, aux problèmes liés au tourisme, à la violence policière, à l'absence de mosquée à Athènes, aux progrès de la Grèce dans l'Union européenne, à la corruption.

Les articles neutres évoquent eux aussi le domaine social, la présidence grecque de l'Union européenne, le social, la diplomatie, la sécurité et le terrorisme, les Jeux olympiques, les relations avec l'Europe, les Etats-Unis et la Grèce, la Grèce antique.

Quant aux articles positifs, ils concernent la présidence grecque de l'Union européenne, la diplomatie, les relations avec l'Europe, les Etats-Unis et la Grèce, la culture et l'histoire ancienne grecque, les valeurs sociales, les relations entre la Grèce et l'Europe de l'Est.

Au final, les articles en rapport avec les Jeux se retrouvent donc dans les trois catégories positives, neutres et négatives et ne permettent pas réellement de dresser un bilan précis de l'image diffusée par la Grèce à l'étranger en rapport avec les Jeux olympiques.

B. L'image d'Athènes à travers la presse française

657 articles relatifs à la Grèce sont parus dans la presse quotidienne française entre janvier 2000 et avril 2005, nous les avons recensés et analysés. Durant l'année 2000, ces articles sont en relation avec l'entrée de la Grèce dans la zone euro et l'entrée de Chypre au sein de l'Union européenne. Quelques articles concernent la restitution des frises du Parthénon détenues par le British Muséum. Dès octobre 2000, des articles s'interrogent sur les retards pris par les travaux.

Durant l'année 2001, aucune thématique prédominante ne ressort des articles. A l'inverse, 2002 est marquée par les articles relatifs au groupe terroriste du «17 novembre » arrêté et jugé. En octobre, l'arrivée à la tête de la mairie d'Athènes de Dora Bakoyannis, première femme à détenir cette fonction et dont le mari a été assassiné par le groupe terroriste du «17 novembre », prend une place importante au sein de la presse française.

La Grèce assure la présidence de l'Union européenne en 2003, ce qui lui permet d'accéder à une plus grande visibilité sur la scène internationale. La presse française lui consacre alors de nombreux articles. Enfin, 2004 sera tout d'abord marquée par les élections présidentielles, le retard des travaux liés aux Jeux, puis leur succès. Hélas, l'accalmie sera de courte durée. Rapidement, des articles concernant l'absence de plan de gestion des installations sportives dans une période post-olympique ternissent le « triomphe grec ». Suivront ensuite les articles relatifs au déficit budgétaire caché à l'Union européenne afin de remplir les critères pour rentrer dans la zone euro.

De façon plus détaillée, les thématiques évoquées dans les articles de presse françaises concernent :

- les Jeux olympiques : 45,52% ;
- les faits de société : 18,21% ;
- le terrorisme : 11,54% ;
- l'Union européenne : 7,64% ;
- l'entrée de Chypre dans l'Union européenne : 5,85% ;
- l'entrée de la Grèce dans la zone Euro : 5,2% ;
- la religion : 3,08% ;
- le déficit budgétaire : 2,76% ;
- les dernières élections législatives et présidentielles : 2,27% ;
- les relations Grèce/Turquie : 1,95%.

Les Jeux olympiques sont donc le premier sujet de communication au sujet de la Grèce avec plus de 45% des articles qui leur sont consacrés et constituent une « vitrine » de la Grèce dans la presse française.

Sur les 657 articles, 258 sont en rapport avec les Jeux olympiques et concernent plus particulièrement les thématiques suivantes :

- les retards des travaux : 25,53% ;
- histoire des Jeux olympiques : 18,72% ;
- le déroulement des Jeux : 14,84% ;
- le succès des Jeux : 11,06% ;
- le coût des Jeux : 11,06% ;

- la sécurité : 10,21% ;
- l'organisation des Jeux : 8,51%.

Le retard dans la préparation chaotique des Jeux est donc l'élément le plus marquant dans la presse française. Vient ensuite le poids historique que représentent les Jeux d'Athènes, revenus sur leur lieu de naissance.

Si l'on s'attarde sur les termes employés pour décrire Athènes avant et après les Jeux, on note une amélioration qualitative importante. En effet, avant les Jeux, l'image diffusée par la presse française est relativement médiocre. Athènes est dénoncée comme étant incapable de livrer à temps les infrastructures nécessaires au bon déroulement de l'évènement sportif international. Elle est décrite sous ses pires aspects. Il est mis en avant la dégradation de son patrimoine naturel et construit, la mauvaise gestion des déchets, des transports, la pollution... « *Si Athènes la crasseuse a subi un lifting pour se faire moderne et enfin vivable* », « *Athènes vilipendée à cause des retards accumulés lors des travaux, un vrai précis d'hellénophobie, traitée de rastaquouère, indémodable orientale plutôt que méditerranéenne au pied droit de l'Europe. Athènes la laide, sale, jonchée d'imondis (...)*⁵ ». Ce type de propos n'est pas nouveau. Dans la littérature aussi, les termes utilisés à l'égard d'Athènes ne l'épargnent pas. Takis Koubis⁶ évoque le vocabulaire « *athénophobique* » : « *ville cimentée* », « *maudite* », « *morbide* », « *anarchique* », « *laide* », « *étrange-inquiète* », « *inhumaine* », « *ville foutoir* », « *ville monstrueuse* »...

Après la mauvaise presse faite à Athènes avant les Jeux et suite au bon déroulement de l'évènement, certains journaux ont tenu à présenter leurs excuses à la Grèce pour avoir douté de sa capacité à gérer et accueillir un évènement de cette ampleur. « *On doit bien quelques excuses à la Grèce et aux Grecs (...) ces jeux ont été une parfaite réussite* » (Le Monde du 01/09/04). « *Athènes ne devait pas être prête. Toute la question est de savoir quel aurait été son accueil si elle l'avait été ?* » (L'Humanité 20/08/04). « *Athènes, la tête haute* » (Le Figaro 30/08/04). « *Il faut rendre hommage au peuple grec* » (La croix 31/08/04).

⁵ Le Figaro 30/08/04.

^{5*} « *Athènes* », La pensée de Midi, numéro 11, Acte-Sud, hiver 2003-2004.

⁶ Dora BAKOYANNIS, « *Parler vrai* », <http://www.amb-grece.fr>

Dora Bakoyannis, maire de la capitale grecque, concède que les gens pensent qu'Athènes est sale et bruyante. Elle modère ces propos en présentant la capitale comme une ville «*vibrante et qui ne dort jamais*»⁷. Elle reconnaît que la ville montrait une image chaotique mais qu'en répondant aux défis des Jeux olympiques, non pas seulement de manière efficace mais vraiment surprenante, Athènes a su renverser tous les stéréotypes à propos de la Grèce. La mairesse a rendu hommage aux gouvernements Simitis et Caramanlis pour les travaux d'infrastructures qui ont contribué à modifier l'image de la ville, le COJO, les volontaires et les habitants. Elle précise que des objectifs restent à atteindre afin de conserver cette nouvelle image de la capitale, de mettre à profit toutes les réalisations posant à ce titre comme «*un deuxième pari, après celui de la préparation d'Athènes pour les JO, le renforcement de la politique sociale, l'élargissement du rôle international de la ville, la mise en route d'expropriations pour la création d'espaces verts petits et grands, l'institutionnalisation d'un cadre destiné à renforcer les actions métropolitaines dans toute l'Attique*»⁸.

C. Les cérémonies d'ouverture et de clôture comme vitrines de la nouvelle identité grecque

Les cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux olympiques sont l'occasion d'affirmer une nouvelle identité que l'on veut afficher. Le poids de ces deux événements qui marquent le début et la fin des Jeux, retransmis mondialement, permet de se lancer dans une véritable promotion de la nouvelle image de la ville hôte.

«Je ne suis pas Athénien, mais citoyen du monde», la célèbre phrase de Socrate a trouvé pleinement sa place à l'occasion de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques. La cérémonie, imaginée par Dimitri Papaionnou, chorégraphe grec, retraçait l'histoire, l'esprit, la culture d'Athènes. L'artiste précise que son objectif était de présenter «*l'histoire de la perception de l'humanité, l'aventure de la découverte de ce que c'est que d'être un homme à travers la condition grecque qui est le « connais-toi toi-même » de Socrate*»⁹. Le chorégraphe s'est inspiré de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques d'hiver d'Albertville de 1992, première et unique cérémonie fondée sur l'art, première cérémonie abstraite et non pas narrative.

⁸ Bulletin quotidien d'informations de l'Agence athénienne de Presse du 01/09/2004.

⁹ «*La cérémonie d'ouverture est inspirée d'Apollon, la clôture de Dionysos*», Le Monde, 30 août 2004.

Une comète est venue allumer les cinq anneaux olympiques, au centre du stade, alors que sur des rythmes de battements de cœur, le bruit des 400 tambours augmentait. Un centaure lumineux visait de son javelot une figure cycladique où s'imprimait, après des formules mathématiques, l'image d'un cerveau humain, laissant place à un Kouros qui, en se divisant en quatre morceaux a créé finalement un grand cortège de chars transportant des céramiques humaines qui transmettaient toute l'histoire de la Grèce. Ces tableaux vivants ont été suivis par le défilé des délégations sportives des 202 pays participants aux JO.

La légitimité d'Athènes en tant que ville hôte est ainsi renforcée à travers le déroulement de la cérémonie d'ouverture. Pierre de Coubertin déclarait *«accueillir les Jeux, c'est se réclamer de l'Histoire»*, quelle ville mieux qu'Athènes peut imaginer l'histoire et plus encore l'histoire de l'Olympisme ? Mais au-delà de l'Athènes antique, c'est une capitale modernisée, dotée d'infrastructures lui permettant de rivaliser avec les autres villes européennes qui est présentée.

Giana Angelopoulos-Dakalaki, présidente du COJO, met elle aussi en avant le nouveau visage d'Athènes dans son discours de clôture *«(...) Lorsque le monde entier découvrait nos sites de compétition aux lignes élégantes, notre logistique sans faille, nos grandes réalisations au sein de cet environnement si riche en histoire, il découvrait en réalité une Grèce nouvelle (...)»*.

La retransmission télévisuelle des Jeux olympiques est aussi un élément clé qui a permis à Athènes d'attirer l'attention du monde entier avec une assistance de 3,9 milliards de téléspectateurs dans 220 pays, dépassant les Jeux olympiques de Sydney qui avaient attiré l'attention de 3,6 milliards de téléspectateurs en 2000. Au cours des 17 jours des Jeux olympiques, l'ensemble des téléspectateurs a consacré 12 heures à l'évènement sportif international. 26 pays ont consommé plus de 8h30 de télévision en rapport avec les Jeux d'Athènes (tableau n°6). L'image d'Athènes a ainsi donc pu être diffusée à l'échelle planétaire.

Tableau n°6 : La télédiffusion des Jeux à l'échelle mondiale

Pays	Nombre d'heures moyen par téléspectateur pour les 17 jours des Jeux olympiques
Japon	29h46
Autriche	23h42
Finlande	22h46
Argentine	19h53
Suède	19h15
Corée du sud	19h13
Danemark	18h07
Grèce	17h33
Norvège	16h32
Hongrie	14h59
Mexique	14h25
Pays-bas	14h18
Chili	13h55
Royaume-Uni	13h51
Estonie	13h34
Nouvelle Zélande	12h55
Roumanie	11h44
Allemagne	11h30
Lituanie	11h11
France	10h54
Pologne	10h36
Suisse	10h02
Uruguay	09h48
Etats-Unis	09h02
Canada	08h53
Chine	08h40

Source : Site Internet du CIO, <http://www.cio.org>

II. ATHENES DURANT LES JEUX

A. L'intérêt de la presse européenne

Le cabinet Euro Argus a réalisé une étude concernant l'impact des Jeux olympiques, et plus particulièrement cinq thématiques qui leur sont liées : l'organisation, le dopage, le coût, l'image et la sécurité. L'objectif était de savoir comment l'impact des Jeux se répercute dans les médias et s'il est en concordance avec l'opinion publique.

Euro Argus s'est attaché à mesurer l'impact de ces thèmes extra sportifs liés aux Jeux dans la presse écrite nationale de 8 pays : la Grande Bretagne, la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et trois pays ayant un lien particulier avec les Jeux, la Grèce, la Suisse (pays où siège le CIO) et la Belgique (pays de naissance de Jacques Rogge, actuel président du CIO). La visibilité des cinq thématiques a été évaluée dans les articles de fond de quotidiens et magazines nationaux en fonction de trois critères : l'audience des médias, la surface et l'iconographie des articles, la mise en valeur des infos.

Parallèlement, Euro Argus a mené deux sondages d'opinion, avant et après les Jeux sur un échantillon d'environ 200 européens résidant à Bruxelles. L'exercice inédit a consisté à croiser les résultats des deux volets de l'enquête.

Cette étude révèle que l'intérêt porté aux Jeux olympiques par les médias des huit pays est très fluctuant. Après la Grande Bretagne qui a montré le plus vif intérêt avec un impact de 31 % sur le total des huit pays étudiés, la Belgique arrive en seconde position avec un impact médiatique de 24 % (cela peut-être dû à un effet « Rogge », l'actuel président du CIO étant belge). Parmi les pays qui se sont sentis les moins concernés, nous pouvons citer la France (6%), l'Espagne (3%), et l'Allemagne (4%).

Du point de vue de la tonalité des articles, les médias les plus critiques avant et durant les Jeux ont été ceux de la France (avec 22,22 % d'articles négatifs), puis de la Grèce (20,18 %), de la Suisse (10,43 %) et de la Belgique (8,43 %).

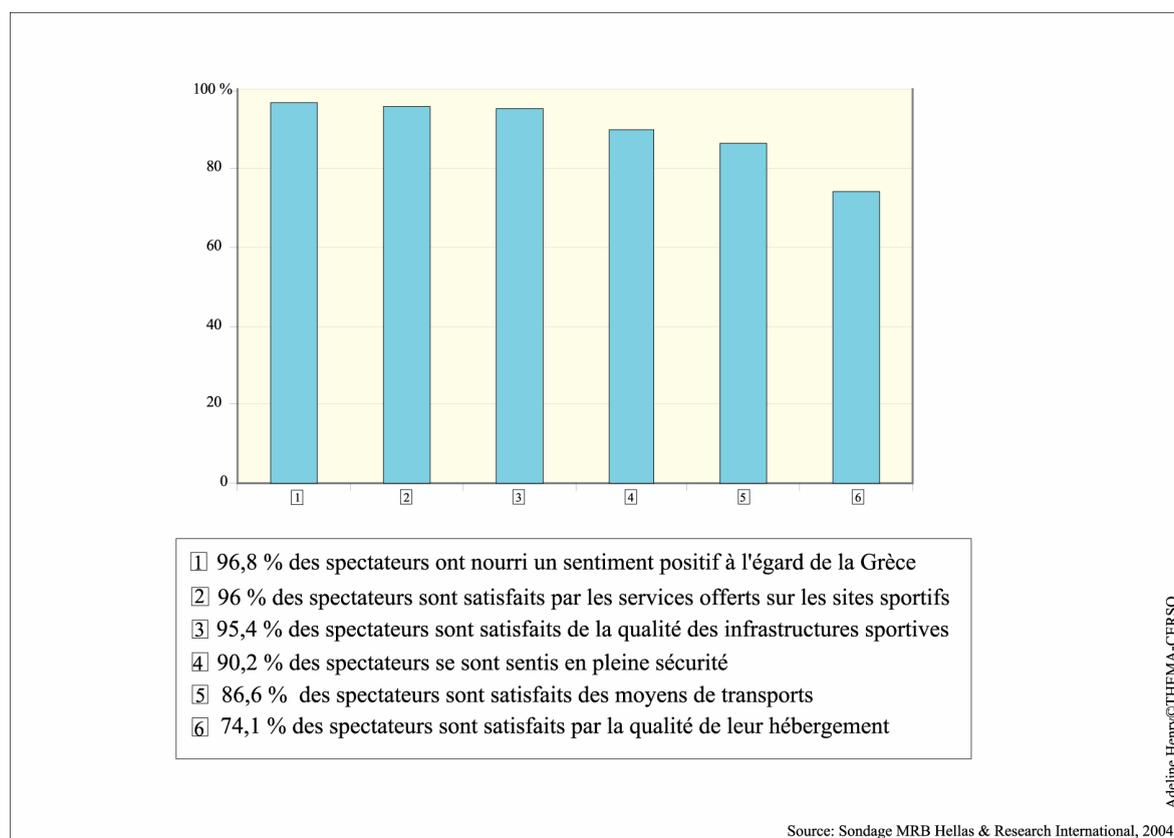
Parmi la thématique évoquée à travers la presse, celle qui retient le plus l'attention est l'organisation des Jeux, puis arrive la question du dopage. Là encore, l'image d'Athènes change avant et après les Jeux, leur succès contribue à la modération des propos les plus durs.

B. La satisfaction des spectateurs grecs et étrangers concernant....

Un sondage sur la satisfaction des spectateurs grecs et étrangers, réalisé par le consortium MRB Hellas SA et Research International durant les Jeux, a révélé un succès global.

Le sondage repose sur un échantillon de 5028 personnes interrogées à la sortie des sites sportifs olympiques. Aux questions « êtes-vous totalement et plutôt satisfait? » 78,8 % des personnes ont répondu être totalement plutôt satisfaits des épreuves et du déroulement des cérémonies. Ces chiffres sont quasi identiques entre les spectateurs grecs (95,2 %) et étrangers (94,4 %) (graphique n°4).

Graphique n°4: les taux de satisfaction des spectateurs (grecs et étrangers confondus)



...les infrastructures sportives...

Plus en détail, 95,4 % des spectateurs ont été totalement et plutôt satisfaits des infrastructures (stades et autres installations sportives). La tranche d'âge des 15-17 ans s'est déclarée totalement et plutôt satisfaite à 98,2 % et a laissé entendre son vœu de pouvoir utiliser ces infrastructures après les Jeux dans le cadre d'activités sportives.

Dans les préférences des spectateurs, le gymnase olympique de Galatsi est en première position (98,7 %), le complexe d'Athènes se place au deuxième rang (96,8 %), le gymnase de Nikaia et le complexe d'Helliniko arrivent en troisième position (95,6 %).

...les moyens de transports...

En ce qui concerne les moyens de transports, 31,1 % des spectateurs ont préféré l'autobus, puis le métro 23,5%, les véhicules particuliers ont été utilisés à 7,9 %. Globalement, les Grecs ont été satisfaits de l'organisation et de la gestion des transports à 85,7 %, les étrangers à 87,6 %.

...l'hébergement...

En ce qui concerne l'hébergement des visiteurs, parmi ceux qui ne résidaient pas dans leur propre logement ou qui n'ont pas été accueillis par des proches, 74,1 % se sont déclarés entièrement et plutôt satisfaits par la qualité de leur hébergement. 57,6 % ont déclaré que la qualité de leur hébergement valait sûrement et plutôt le prix versé.

...la sécurité...

En matière de sécurité, les spectateurs se sont déclarés pleinement en sécurité à Athènes pendant la période des Jeux (90,2 %) contre 0,1 % des personnes interrogées qui se sont sentis en totale insécurité. Le nombre de spectateurs grecs s'étant senti en pleine sécurité s'élève à 95,4 % des personnes interrogées.

...l'ambiance au sein des lieux de compétitions...

Les spectateurs grecs et étrangers ayant assisté aux compétitions ont exprimé à 96,2 % des propos positifs concernant les personnes rencontrées et côtoyées à Athènes pendant la période des Jeux. 96 % des spectateurs se sont déclarés très satisfaits par les volontaires. Au final, les commentaires négatifs ne dépassent pas 2,9 %.

...les sentiments nourris à l'égard de la Grèce...

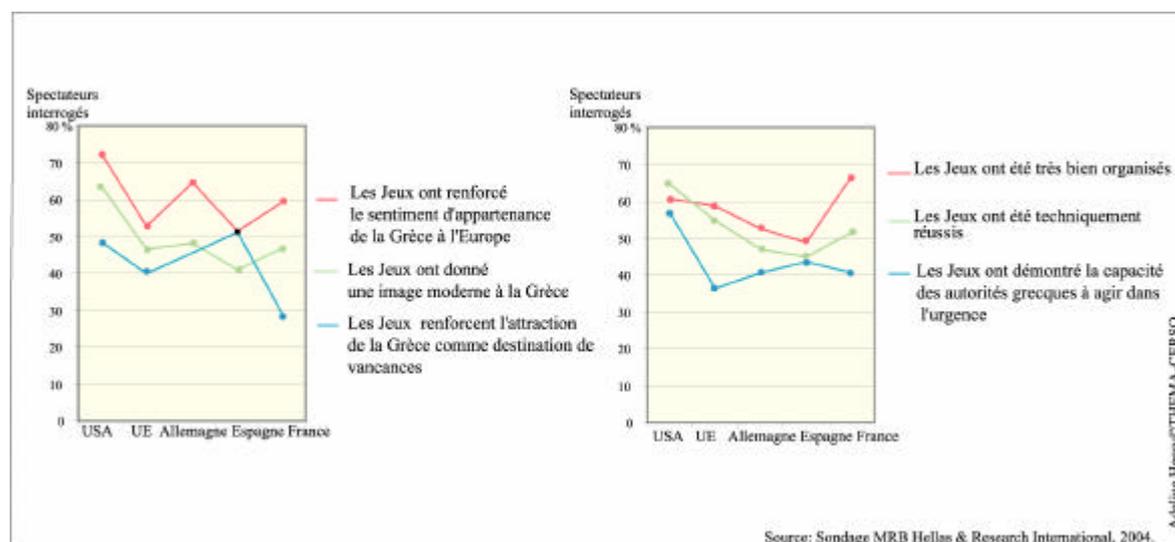
Parmi le nombre de spectateurs ayant nourri des sentiments particulièrement positifs à l'égard de la Grèce, une sympathie solide a été exprimée par les personnes en provenance du continent latino-américain (83,7 %), africain (81 %) ainsi que les Britanniques (80,5 %). Les ressortissants américains ont nourri un sentiment particulièrement positif par rapport à la Grèce (78,3 %). Le pourcentage le plus bas concerne la Turquie avec 40 % de sentiments particulièrement positifs, ce taux relativement bas par rapport aux autres pays peut s'expliquer par les antagonismes qui opposent la Grèce et la Turquie. Ce pourcentage est très variable en fonction des classes d'âges. Les 15-17 ans d'origine turque sont 90,8 % à avoir une opinion très positive à l'égard de la Grèce, les jeunes générations semblent donc avoir moins de rancœur par rapport aux conflits passés.

...l'organisation des Jeux.

72, 3 % des Grecs interrogés pensent que l'organisation réussie des Jeux est profitable à leur pays. 79, 2 % des personnes interrogées estiment que « la Grèce a fait le bon choix en accueillant les Jeux », seulement une personne sur dix pense le contraire (10,9 %).

Les Jeux olympiques bénéficient donc d'une image de qualité auprès des spectateurs grecs et étrangers, tant sur le plan des transports, de l'hébergement, que des infrastructures sportives (graphique n°5). Nombreux sont ceux qui ont apprécié la qualité de l'accueil, la sécurité, qui bien que déployée de façon très importante a su être rassurante et non pesante pour les spectateurs.

Graphique n°5 : l'impact des Jeux sur l'image d'Athènes



Enfin, un sondage publié dans le quotidien grec Tea Nea (réalisé par téléphone sur un échantillon de 400 personnes interrogées les 30 et 31 août 2004, au lendemain de la cérémonie de clôture des Jeux) révèle que 61 % des Athéniens sollicités estiment que les Jeux vont aider la Grèce à long terme alors que 27 % pensent que le coût des Jeux sera bien plus élevé que les bénéfices. 82 % ne regrettent pas les efforts qu'ils ont dû faire durant les années qui ont précédé les Jeux et 54 % pensent que la vie sera plus agréable grâce aux travaux effectués pour les Jeux.

Ainsi, même si le poids financier que représentent les Jeux est de nouveau mis en avant, les personnes interrogées croient aux impacts positifs à long terme suscités par l'événement olympique.

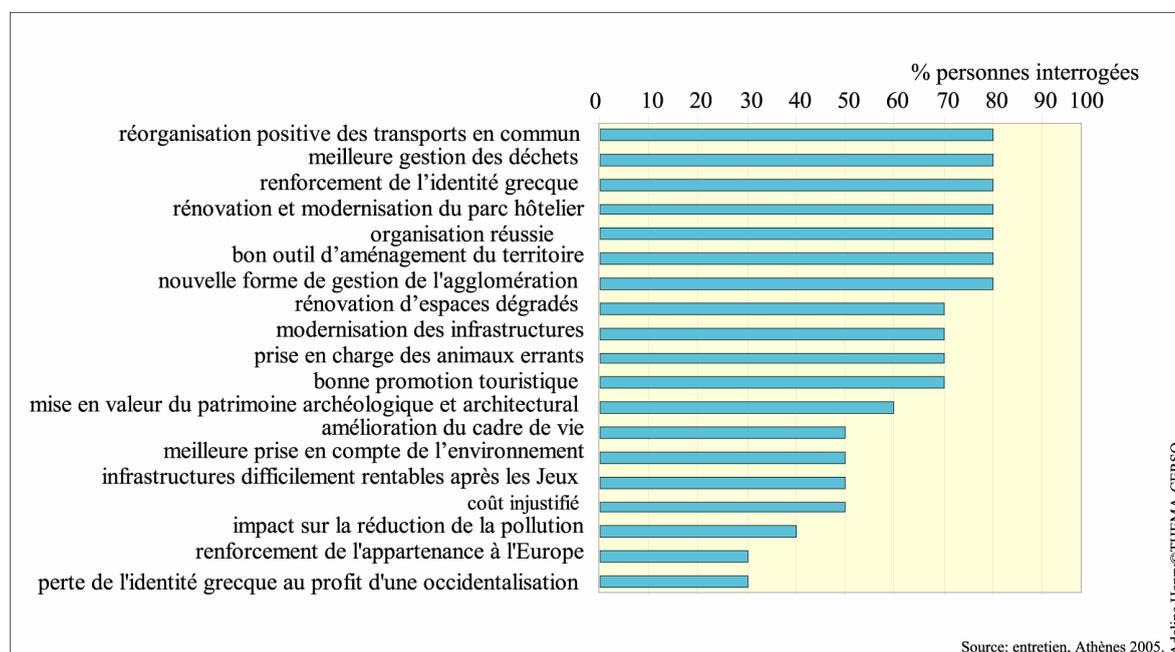
Nous avons réalisé, non pas ce qui pourrait être appelé une enquête, car le nombre de personnes interrogées est faible, mais un entretien auprès d'une cinquantaine de personnes lors d'un séjour à Athènes en juin 2005. Le questionnaire qui a servi de base (annexe 3 ; p 355) porte sur l'impact des Jeux olympiques sur certaines thématiques en relation avec l'aménagement du territoire. Nous aurions aimé identifier ces impacts selon le lieu de résidence des personnes interrogées afin d'établir si le fait d'habiter dans un quartier qui avait reçu une épreuve olympique pouvait avoir une influence sur le ressenti de la population. Les questions relatives aux tranches d'âges et aux professions exercées nous auraient aussi permis d'analyser le perçu de ces impacts selon les différentes générations et les classes socio-professionnelles. Compte tenu du faible nombre de résultats, il est très difficile de répondre à ces interrogations.

Concernant l'impact des Jeux sur les différentes thématiques évoquées par le questionnaire, les réponses fortement homogènes nous permettent cependant de mettre en avant certains faits (graphique n°6). Un pourcentage important des personnes interrogées déclarent que les Jeux ont eu un impact positif sur la réorganisation des transports en commun (80 %), la gestion des déchets (80 %), le renforcement de l'identité grecque (80 %), la rénovation et la modernisation du parc hôtelier (80 %), la rénovation d'espaces dégradés (70 %), la modernisation des infrastructures (70 %), la prise en charge des animaux errants (70 %), la promotion touristique (70 %), la mise en valeur du patrimoine archéologique et architectural (60 %).

50 % des personnes interrogées pensent que les Jeux ont favorisé l'amélioration du cadre de vie et une meilleure prise en compte de l'environnement, mais 60 % estiment que les Jeux n'ont eu aucun impact sur la réduction de la pollution.

Globalement, il ressort qu'une personne sur deux émet des doutes quant à la rentabilité des infrastructures et pense qu'un tel coût n'était pas justifié. Mais chacun est unanime quant à l'organisation réussie des Jeux qu'il considère comme un bon outil d'aménagement du territoire et comme un pas en avant vers une nouvelle forme de gestion de l'agglomération athénienne.

Graphique n°6: les impacts des Jeux sur les thématiques clés de l'aménagement du territoire athénien selon la population



C. L'image olympique d'Athènes

Les Jeux olympiques ont été perçus comme une occasion nouvelle pour le rétablissement de l'image du pays sur la scène internationale. De plus, dans un contexte international, la Grèce a voulu adopter les méthodes de communication et de marketing modernes afin de définir un « *positionnement* », c'est-à-dire une image reposant sur des éléments de l'identité grecque qui seront promus à l'échelle mondiale. De nombreux pays ont adopté avec réussite cette stratégie. Dans l'exemple européen, l'Irlande a adopté ce positionnement du «Tigre celtique» qui symbolise l'agressivité de son économie, la Grande-Bretagne se définit par le slogan «Angleterre calme» tandis que l'Allemagne a choisit «L'Union dans la Différence» faisant référence à sa réunification et à la nouvelle planification architecturale de Berlin.

Grâce aux Jeux Olympiques, la Grèce peut prétendre à une *position exclusive sur la toile complexe des perceptions et stéréotypes internationaux*¹⁰. Les valeurs traditionnelles qui représentent la Grèce telles que la démocratie, l'olympisme ne sont plus aujourd'hui suffisantes pour promouvoir les atouts de la Grèce sur la scène planétaire. Ainsi, a été définie

¹⁰LIVADAS P., Secrétaire Général à l'Information, *Occasions nouvelles pour le rétablissement de l'image du pays sur l'échiquier international*, Discours prononcé à Athènes le 18 novembre 2004.

la « nouvelle image de la Grèce » qui serait dorénavant promue à travers le monde entier. Le Secrétariat Général à l'Information en collaboration avec la société MRB, et dans le cadre d'une coopération entre MRB, V-PCR et Research International, a collecté des données, grâce à une enquête réalisée sur un échantillonnage de population, permettant de définir la « nouvelle image post-olympique » de ce pays. Pour cela, une analyse a été menée afin d'établir la corrélation entre 30 caractéristiques et qualités générales de la Grèce collectées avant et après les Jeux, ainsi que leur évolution entre la période néo et post olympique (tableau n°7).

La première observation est la persistance de stéréotypes concernant la Grèce qui reposent sur le cliché « mer, soleil ». Les valeurs les plus élevées sont la beauté des lieux, la culture, les valeurs familiales, le patriotisme, l'hospitalité, la gaité, la coopération et l'émotion.

La seconde observation est l'augmentation importante des valeurs de qualité comme : la coopération, la créativité, le travail collectif, la sensibilité sociale, le progrès, la stabilité, la discipline, l'ordre, la sécurité, la haute qualité de service, la protection de l'environnement et les infrastructures modernes. Concernant l'évolution de ces valeurs avant et après les Jeux, celles qui présentent comparativement la plus grande transposition sont la « sécurité » avec une augmentation de 146% (de la 20^{ième} à la 14^{ième} place), la « stabilité » (70%), la « créativité » (65%), le « progrès » dont le pourcentage a doublé, le travail collectif, la haute qualité de service, la discipline. Ceci peut être attribué à ce que le pays a prouvé ces derniers temps qu'il est apte à faire face aux défis de grande envergure : être membre du Conseil de Sécurité de l'ONU, assurer la présidence de l'Organisation de la Coopération Economique de la mer Noire ce qui lui confère un rôle de premier plan dans la coopération entre l'Union Européenne et les pays de la mer Noire, conquérir l'Euro 2004, préparer et organiser avec succès les Jeux Olympiques de 2004.

Ainsi, deux groupes de valeur se forment, ils déterminent un stéréotype moderne de la Grèce, le premier a un rapport avec les éléments traditionnels « soleil, mer, gaité et hospitalité », attributs qui s'adresse davantage à l'affectif et au sentiment garantissant que les atouts comparatifs traditionnels du pays, comme le tourisme et la culture restent puissants. La politique de promotion de la Grèce peut donc continuer à s'appuyer sur ces éléments.

Le deuxième groupe façonne le stéréotype moderne du pays, il a un rapport avec des notions et des qualités qui lors de la période olympique étaient classées en bas de liste, mais qui ont bénéficié immédiatement après les Jeux, d'une revalorisation impressionnante. Cela ouvre la

Grèce à une plus grande attraction d'un point de vue international et conforte sa position comme un « *environnement de développement de coopérations créatives, stable et digne de confiance, et rend ses produits et ses services plus attrayants pour les marchés étrangers* ¹¹ ».

Tableau n°7 : les valeurs incarnant la Grèce avant et après les Jeux olympiques

Classement des valeurs incarnant la Grèce avant les Jeux olympiques	Classement des valeurs incarnant la Grèce après les Jeux olympiques
1. Beauté des lieux	1. Beauté des lieux
2. Culture	2. Culture
3. Valeurs familiales	3. Valeurs familiales
4. Patriotisme	4. Patriotisme
5. Hospitalité	5. Hospitalité
6. Gaité	6. Gaité
7. Coopération	7. Coopération
8. Emotion	8. Emotion
9. Paix	9. Paix
10. Travail collectif	10. Créativité
11. Créativité	11. Progrès
12. Sensibilité sociale	12. Travail collectif
13. Protection de l'environnement	13. Sensibilité sociale
14. Education	14. Sécurité
15. Objectifs communs	15. Education
16. Progrès	16. Objectifs communs
17. Compétitivité	17. Haute qualité de services
18. Attirance	18. Compétitivité
19. Qualités des produits agricoles	19. Stabilité
20. Sécurité	20. Attirance
21. Discipline	21. Discipline
22. Stabilité	22. Protection de l'environnement
23. Ordre	23. Qualités des produits agricoles
24. Nouveau mode de vie	24. Ordre
25. Haute qualité de services	25. Croyance
26. Croyance	26. Nouveau mode de vie
27. Ce qui est juste	27. Ce qui est juste
28. Infrastructures modernes	28. Infrastructures modernes
29. Détente	29. Détente
30. Saveurs	30. Saveurs

Source : site Internet de l'ambassade de Grèce en France, <http://www.amba-grece.fr>

valeurs qui définissent le stéréotype traditionnel de la Grèce

valeurs qui définissent le stéréotype moderne de la Grèce

D. Image et géopolitique

Pour Athènes, diffuser « cette image olympique » de capitale moderne, dotée d'infrastructures de haute qualité doit lui permettre de se présenter comme une capitale capable de concurrencer les autres grandes villes européennes et de s'affirmer au sein du réseau urbain européen. De plus, dans ce contexte d'élargissement de l'Union, la Grèce détient une position

¹¹ LIVADAS P., (2004) opus cit.

stratégique dont elle veut tirer profit. Elle, qui a si longtemps été partagée et tiraillée entre Orient et Occident, peut aujourd'hui devenir un carrefour clé de la Méditerranée grâce à sa localisation et à ses infrastructures de communication développées par les Jeux.

En effet, la définition de l'identité athénienne s'appuie sur le caractère historique et pluriel de la capitale grecque, mais aussi sur son ancrage dans le présent, ses nouveaux équipements et outils de gestion qui lui permettront de s'affirmer davantage dans les années à venir.

Les Jeux, revenus à Athènes, là où ils sont nés, permettent aussi de rappeler que la Grèce est le berceau des fondements culturels fondamentaux de l'Europe toute entière, légitimant et renforçant ainsi le rôle que peut jouer Athènes dans une Europe qui se veut plus forte dans un contexte de mondialisation. *« Athènes pourrait devenir une métropole importante dans une Europe polycentrique et réticulaire et exploiter ses atouts géographiques et historiques pour l'extension de l'influence de l'Europe dans les espaces dans lesquels les Grecs exerçaient traditionnellement une influence économique et culturelle »*¹². A travers les Jeux, Athènes réaffirme sur la scène internationale les valeurs dont elle est porteuse, elle renforce l'iconographie hellénique. *« Le modèle des Jeux olympiques, gérés par une organisation internationale dans laquelle la Grèce dispose d'une place d'honneur, constitue un bon exemple des rapports qui peuvent exister entre la Grèce moderne et la réhabilitation de l'idée hellénique »*¹³. Or, le renforcement de l'iconographie et des valeurs athéniennes est d'une importance cruciale en Grèce, mais aussi à une échelle européenne. En effet, *« la construction européenne a ignoré le facteur spirituel. Les éléments culturels, les identités, l'histoire, la religion, ont été exclus du discours, portant sur l'intégration. Pourtant aucune construction politique n'est possible sans iconographie (...). Dans la recherche d'une iconographie européenne, une Grèce renouvelée et ouverte peut avoir une contribution considérable. Elle facilitera l'intégration des peuples orthodoxes à la grande Europe : slaves, grecs, albanais, arabes... Elle permettra aussi d'établir des liens étroits avec le bloc géopolitique voisin, la Russie »*¹⁴.

D'un point de vue politique, le nouveau gouvernement veut mettre en avant le nouveau visage de la Grèce. Costas Caramanlis reconnaît que *« les gouvernements précédents avaient déjà*

¹² PREVELAKIS G. (2000) Opus cit.

¹³ PREVELAKIS G. (2000) Opus cit.

¹⁴ PREVELAKIS G. (2000) Opus cit.

*réalisé un travail important*¹⁵». Trente après la chute du régime des colonels, la Grèce n'est plus ce pays divisé irrémédiablement entre la droite et la gauche que la guerre civile (1945-1949) et la dictature (1967-1974) avaient laissé aux marges de l'Europe. Si les Jeux devaient être la vitrine d'un pays moderne que rien ne divisait, ils devaient aussi servir à renforcer le poids et le rôle de la Grèce au sein des pays de l'Europe de l'est, au sein de la poudrière balkanique. Ainsi, le président Caramanlis déclare qu' « *il ne peut y avoir de trou noir de l'Europe dans les Balkans*¹⁶ » et que l'objectif stratégique de la Grèce est de mettre en avant l'optique européenne des pays de l'Europe du Sud-Est. Cette perspective « *transformera la région en un voisinage européen qui laissera loin derrière le passé de poudrière de l'Europe*¹⁷ ». Ainsi, la Grèce, forte de sa légitimation au sein de l'Union européenne en tant que pays détenant les valeurs fondatrices de l'Europe, a un objectif précis qui est de contribuer positivement et constructivement à la stabilité dans la région.

La nouvelle politique touristique, développée plus loin dans ce chapitre permet elle aussi de développer le rôle d'Athènes comme carrefour des relations internationales. Par exemple, la Grèce et la France ont lancé une initiative en faveur de la coopération des « pays touristiques » de l'Union Européenne avec les pays arabes et méditerranéens. La Grèce trouve alors sa place légitime en tant que carrefour européen situé aux marges des plusieurs cultures. Les relations touristiques entre la Grèce et la Turquie devraient être elles aussi renforcées afin que les échanges touristiques contribuent à une meilleure compréhension entre les deux peuples et améliorent davantage les relations bilatérales. « *Nous les politiciens, nous avons à construire la nouvelle architecture des relations entre nos deux pays (...) plus nous nous comprendrons et plus nous nous respecterons et estimeront mutuellement*¹⁸ ».

¹⁵ KUNZ D., VERNET D., M. Caramanlis veut une Grèce « dans l'avant-garde de l'Europe », le Monde 09/08/2004.

¹⁶ Caramanlis : il ne peut y avoir de trou noir dans l'Europe des Balkans, 03/03/05, <http://www.info-grece.com>

¹⁷ Caramanlis : il ne peut y avoir de trou noir dans l'Europe des Balkans, 03/03/05, <http://www.info-grece.com>

¹⁸ Discours du Premier ministre Caramanlis rapporté par le bulletin quotidien d'information de l'Agence Athénienne de Presse du 04/06/05, <http://www.anba-grec.fr>

III. LES JEUX OLYMPIQUES COMME MANNE TOURISTIQUE ?

A. Les chiffres de l'après JO

Quelques chiffres liés au tourisme sont disponibles mais ils ne nous permettent pas de retracer très précisément l'évolution de ce secteur pour les années 2004 et 2005. En effet, les chiffres relatifs aux mois d'août 2004 n'ont pas « filtrés » à travers la presse et nous n'avons pas pu nous les procurer malgré de nombreux contacts. Nous pouvons cependant dégager les grandes tendances de l'évolution touristique depuis 2004..

Durant l'été 2004, le taux d'occupation des hôtels a fluctué tout d'abord en juillet en fonction de la catégorie, donnant une image nuancée de la branche hôtelière dans la capitale. Le taux d'occupation des 5 étoiles était de 43,49 % contre 39,81 % le même mois en 2003, les taux respectifs étaient pour les catégories suivantes de 35,86 % contre 51,35 % pour les 4 étoiles, de 65,03 contre 60,89 pour les 3 étoiles, de 35,38 % contre 42,60 % pour les 2 étoiles. Il y a donc une redistribution des touristes selon les différentes catégories d'hôtels. Le taux d'occupation est plus important pour les cinq étoiles, ce qui peut s'expliquer par la venue d'un public aisé, habitué aux établissements de luxe, venu à Athènes avant le début des Jeux pour profiter de la nouvelle capitale avant même que l'évènement olympique ne s'en empare.

A l'automne 2004, Athènes se trouve en dernière position parmi les autres capitales européennes, avec un taux de remplissage des hôtels de 62,5 % contre 64,8 % en 2003 à la même époque. Cette baisse de la fréquentation de 2 points peut s'expliquer par le fait que les touristes potentiels ont pu attendre que « l'effet JO » retombe et qu'Athènes revienne à un fonctionnement normal.

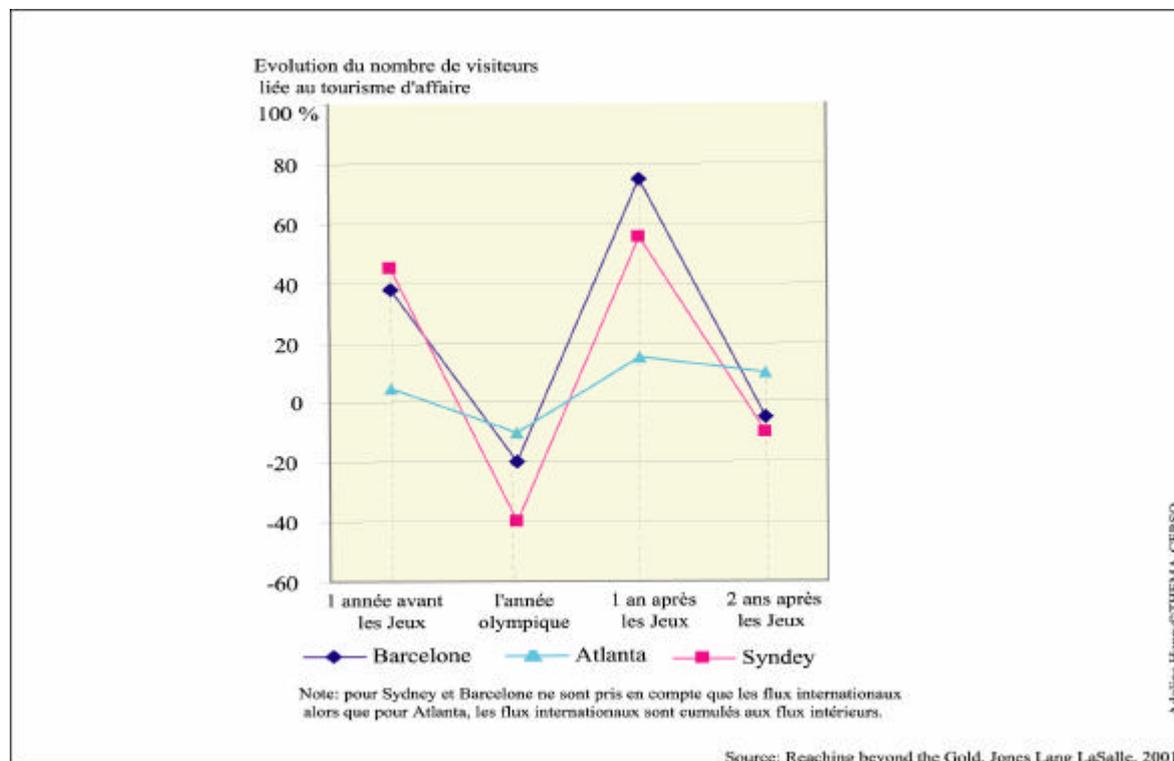
Globalement, 2004 aura été une mauvaise année pour l'hôtellerie nationale selon l'étude « hotel study 2004 » du cabinet conseil JBR Hellas-Horwath. Cette analyse révèle aussi une baisse de 15 % des recettes par chambres par rapport à 2003 et 25 % par rapport à 2002. De même, le résultat brut d'exploitation est à un niveau alarmant 15 % contre 26 % en 2003 alors que les coûts de la main d'œuvre augmentent (48 % des charges totales) ainsi que les coûts de fonctionnement.

Les espoirs d'un automne post-olympique n'ont donc pas été réalisés, les hôtels d'Attique ont enregistré des performances moyennes pour le dernier trimestre de l'année par rapport au secteur hôtelier des autres villes européennes. L'Union des hôtels d'Attique souligne que la

nouvelle politique du gouvernement, présentée plus loin dans ce chapitre, va dans le bon sens mais nécessite une coordination plus importante de toutes les personnes publiques compétentes. Il demande aussi que le gouvernement remédie aux facteurs négatifs pour le tourisme comme les tarifs aux aéroports, les horaires des musées.

Ainsi, durant les Jeux, au lieu d'avoir 30 % de visiteurs en plus, Athènes a reçu 20 % de visiteurs en moins. Cela n'a rien d'exceptionnel par rapport aux autres éditions des Jeux. Toutes les villes hôtes voient leur nombre de visiteurs baisser durant l'année olympique, l'exemple est donné avec l'évolution du tourisme d'affaire dans les trois villes hôtes précédant Athènes (graphique n°7). La baisse de cette catégorie de tourisme est impressionnante, -40 % pour Sydney durant l'année olympique, -25 % pour Barcelone. Atlanta paraît moins touchée avec seulement -10 % de visiteurs liés au tourisme d'affaire mais cette impression est faussée du fait que les flux intérieurs et internationaux sont pris en compte alors que seuls les flux internationaux sont pris en compte pour les deux autres villes olympiques.

Graphique n°7: évolution du nombre de visiteurs liés au tourisme d'affaire pour Barcelone, Sydney et Atlanta



Ce phénomène est valable tant pour les Jeux d'été que pour les Jeux d'hiver. «*Il semblerait que les Jeux n'entraînent que très rarement une hausse de la fréquentation touristique. Au contraire la tenue de la manifestation olympique provoque même une baisse de la fréquentation pendant la saison de son déroulement* »¹⁹. Les touristes potentiels sont souvent découragés par la peur que la ville hôte soit « prise en otage » par l'évènement sportif : dispositif sécuritaire entraînant une certaine paralysie de la ville, modification et restriction des possibilités de déplacements urbains, difficultés de trouver hébergement et restauration à cause de l'afflux de spectateurs pour les Jeux, augmentation des prix... La renommée des villes hôtes peut ainsi devenir «*plus dissuasive qu'attractive. La clientèle cherche alors de nouvelles destinations moins connues, moins fréquentées. Elle redoute de payer cette notoriété accrue* »²⁰. En effet, à Athènes, malgré les conseils des autorités, les hôtels ont multiplié par deux, voire trois, leurs tarifs (il fallait déboursier environ 100 euros pour une chambre en hôtel « trois étoiles »). Les hôteliers ont dû réaliser des travaux importants pour mettre leurs établissements aux normes d'accueil. Ils ont ensuite pris le risque d'augmenter fortement leurs tarifs pour rentabiliser leurs investissements durant les 16 jours des Jeux, ils auraient peut-être dû viser une rentabilisation à long terme et procéder à des augmentations tarifaires un peu moins écrasantes pour les visiteurs. De même, le prix des billets pour accéder aux compétitions a pu se révéler prohibitif : 55 euros pour les épreuves de cyclisme sur piste, 120 à 200 euros pour une finale de gymnastique, 150 à 300 euros pour une finale de basket, 100 à 180 euros pour une finale de boxe... Le coût des billets explique ainsi en partie le faible pourcentage de tickets vendus (72 %) par rapport aux billets disponibles (tableau n°8). Nous verrons plus en détail la distribution des billets vendus par sports dans le chapitre 3 consacré à la gestion des sites sportifs après les Jeux.

¹⁹ SEBASTIANI J. (2004) : Les Jeux olympiques d'hiver dans les villes alpines : évolution, modalités d'organisation et conséquences territoriales, Université de Franche-Comté.

²⁰ SEBASTIANI J. (2004) opus cit.

Tableau n°8: nombre de billets vendus par éditions des Jeux Olympiques d'été

	Billets disponibles (millions)	Billets vendus (millions)	% de billets vendus	Recettes COJO (USD millions)
Los Angeles 1984	6.9	5.7	82.6 %	156
Séoul 1998	4.4	3.3	75 %	36
Barcelone 1992	3.9	3.021	80 %	79
Atlanta 1996	11	8.318	82.3%	425
Sydney 2000	7.6	6.7	88 %	551
Athènes 2004	5.3	3.8	72 %	228

Source : site Internet du CIO, <http://www.cio.org>

L'image olympique se paie parfois cher pour les habitants aussi. A Athènes, les habitants se plaignent de cette augmentation des prix qui les oblige à restreindre leurs achats quotidiens un an encore après les Jeux. Lorsque vous évoquez l'impact des Jeux olympiques aux Athéniens, la première de leurs remarques est la suivante : on n'a pas fini de payer ! A cela s'ajoute la hausse de la TVA, annoncée en avril 2005, qui devrait permettre de réduire le déficit public. Les impôts indirects ont aussi été augmentés. Les trois taux passent respectivement, de 18 à 19 %, de 8 à 9 % et de 4 à 4,5 %. Les taxes sur les cigarettes et les boissons alcoolisées (excepté l'alcool local) ont été augmentées alors qu'elles étaient jusqu'alors les moins importantes d'Europe. Le gouvernement espère ainsi ramener le déficit public à 3,5 % du PIB cette année, puis 2, 8 % l'an prochain après sa dérive à 6,1 % en 2004. Les Athéniens voient donc encore leur pouvoir d'achat se réduire.

B. Les premiers chiffres du tourisme pour 2005

Durant les premiers mois de l'année 2005 et notamment à Pâques, les flux touristiques ont été doublés par rapport aux estimations qui avaient été faites pour cette période. Le flux de passagers à l'aéroport El.Venizelos s'est accru de 13 % par rapport à Pâques de l'année 2004²¹. Plus en détail, le nombre de passagers sur les vols réguliers a augmenté de 11% (731

²¹ Satisfaction au ministère du Tourisme sur les mouvements des premiers mois 2005, 02/06/2005, <http://www.info-grece.com>

127) sur les vols charters de 79 % (39 222). A la mi 2005, l'Office hellénique du tourisme table sur une augmentation moyenne de 7 % par rapport à 2004. La plus forte hausse proviendrait des USA (40 %), puis de l'Espagne (26,5 %), du Canada (18 %) et de l'Australie (25 %). Cependant, il faut préciser que les chiffres absolus étant relativement bas, les pourcentages sont vite impressionnants.

La Banque Nationale de Grèce a publié, elle aussi, une analyse sur l'évolution du tourisme en Grèce, où elle estime que le nombre de touristes augmentera de 7,5 % en 2005, dépassant 13,5 millions, pour atteindre 14 millions en 2006²². Les nouvelles campagnes publicitaires et "l'héritage" des Jeux olympiques de 2004 seraient les principaux éléments de cette embellie, l'impact des Jeux devant apporter 1,4 millions de touristes supplémentaires. Le secteur du tourisme contribuerait ainsi à la croissance économique interne pour 0,9 % en 2005, contre 0,5 % en 2004 et -1,1 % en 2003 (mais ce n'est qu'une estimation !). Le rapport de la Banque nationale insiste sur l'importance du secteur touristique pour l'économie grecque, qui représente 16 % du PIB et 18 % de l'emploi, la Grèce se plaçant au 15^e rang sur le plan mondial quant au nombre de touristes, soit plus de 13 millions en 2004, 90 % venant des autres pays européens.

Le ralentissement de l'activité dans ce secteur ces dernières années est cependant inquiétant, car après avoir enregistré une croissance de 30 % de 1995 à 2001, les arrivées de touristes en Grèce ont baissé de 3,3 % cumulativement lors des trois dernières années, alors qu'elles augmentaient dans les pays voisins-concurrents pendant la même période (6 % en Turquie, 75 % en Egypte et 20 % en Croatie). De plus, la concurrence provient principalement des autres pays balkaniques et méditerranéens, où les infrastructures touristiques et les capacités d'hébergement augmentent de façon fulgurante, dans une période où la compétitivité du tourisme grec sur le plan des prix se dégrade du fait de la parité de l'euro et des tarifs hôteliers qui ont augmenté en 5 ans de 29 % contre seulement 19 % en moyenne dans l'UE ; les tarifs des transports étant eux aussi en hausse, plus 33 % contre 18 % dans l'UE. Le rapport conclut que le tourisme grec est face à un défi, la Grèce est dorénavant une destination "arrivée à maturité" avec des perspectives de croissance dynamique limitées, ses marges de développement étant freinées par son caractère hautement saisonnier, 65 % des touristes allant en Grèce pendant l'été (contre 45 % dans les autres pays méditerranéens).

²² *Embellie mais perspectives limitées pour le tourisme grec selon La Banque National, 15/06/2005, <http://www.info-grece.com>*

IV. UNE REORGANISATION COMPLETE DU TOURISME COMME HERITAGE DES JEUX

A. Un nouveau ministère

Il est difficile d'établir l'organisation des entités en charge du tourisme avant les Jeux aux risques de s'égarer dans les méandres administratifs grecs. Le gouvernement actuel, mis en place au printemps 2004, souligne, mais peut-être avec un manque d'objectivité, que le gouvernement précédent a « *anéanti le secteur touristique et que le tourisme grec a aujourd'hui besoin de nouvelles orientations, d'une nouvelle dynamique, d'une nouvelle perspective. Il a besoin d'idées nouvelles et d'objectifs ambitieux* ²³ ».

Ainsi, l'ancien ministère du tourisme a été rebaptisé ministère du Développement touristique après les Jeux olympiques et détient désormais des compétences élargies. Le projet de loi présenté par ce nouveau ministère intitulé « *compétences du ministère du Développement touristique et questions touristiques* » prévoit la structure administrative et organisationnelle des services publics chargés du tourisme au sein d'un dispositif unique placé sous sa supervision. Ce ministère fonctionne comme l'état-major chargé de la planification d'une politique unifiée, axée sur une stratégie et des objectifs pour une revalorisation du produit touristique, l'organisation et le développement de formes alternatives et spéciales du tourisme. Le gouvernement, lors de la mise en place de ce ministère, a précisé que c'est dans une phase post-olympique très rapide qu'il faut tirer parti du bénéfice des Jeux.

En effet, l'Institut de recherches et prévisions touristiques (ITEP) a souligné que le succès des JO ne constitue pas une panacée ni un substitut aux politiques nécessaires pour rehausser le secteur du tourisme, avertissant toutes les parties prenantes, et en premier lieu le gouvernement, de ne pas se laisser aller aux excès d'optimisme²⁴. Les Jeux peuvent certes fonctionner comme un « activateur » mais seulement à court terme ; il faudra absolument régler les problèmes qui ont conduit une branche d'activités traditionnelles en essor à devenir une branche en difficulté afin que le tourisme ne reprenne pas, dès 2006, sa trajectoire descendante. L'ITEP estime que la Grèce devra agir, en matière de politique touristique,

²³ *Le Premier ministre Caramanlis et son ministre du Tourisme optimiste pour la saison 2005*, 12/04/05, <http://www.info-grece.com>

²⁴ Bulletin quotidien de l'Agence de presse athénienne du 03/09/04, <http://www.amba-grece.fr>

comme si les JO n'avaient pas eu lieu, sans quoi la partie sera perdue pour la croissance du pays.

B. Une nouvelle loi d'orientation et une nouvelle campagne publicitaire

Le tourisme sera le fer de lance de la politique de croissance de la Grèce dans les dix prochaines années. La nouvelle loi de développement comprend un chapitre spécial sur le développement touristique avec une stratégie à long terme qui a pour objectif la revalorisation qualitative du produit touristique, ainsi qu'une campagne publicitaire commencée dès le 15 décembre 2004 pour 30 millions d'euros. Cela marque ainsi le début de la plus chère et plus grande campagne touristique effectuée par la Grèce. Le nouveau programme touristique veut mettre fin à l'image : « soleil et bain de mer », et mettre en avant l'élargissement et l'enrichissement du produit touristique sous ses formes nouvelles comme le tourisme religieux, de congrès, médical, thermal, culturel et sans oublier le tourisme vert. La nouvelle politique touristique s'articule autour du slogan « le tourisme pendant les 12 mois de l'année » afin de lutter contre le caractère saisonnier du tourisme et d'étendre la saison sur toute l'année. De plus, la nouvelle stratégie couvre l'ensemble de la Grèce et pas seulement les destinations traditionnelles pour que le pays entier bénéficie de ces nouvelles mesures.

La nouvelle campagne publicitaire principale met en valeur le produit « Jeux olympiques d'Athènes », présentant des aspects moins connus tels que notamment les espaces de congrès, et ce à l'occasion de rencontres des professionnels du tourisme dans le monde.

Le défi est de faire passer le nombre de touristes annuels, de 13 millions, à 20 millions, dans la décennie à venir. Le nouveau gouvernement propose donc une stratégie post-olympique sur dix ans autour de l'axe « croissance-promotion-culture ». L'objectif est de porter la participation du tourisme au produit national brut de moins de 20 % à 40 % en une décennie.

Ainsi, les mesures suivantes ont été prises :

- augmenter le tourisme lié aux conférences et aux expositions de façon dynamique ;
- maximiser l'utilisation des sites sportifs pour les compétitions, organiser des meeting sportifs internationaux ;

- offrir une plus grande compétitivité sur une période plus longue afin d'étendre la saison touristique sur toute l'année ;
- promouvoir un tourisme de court séjour à Athènes et dans les autres villes olympiques du fait de la courte distance qui les sépare des capitales européennes ;
- créer un lieu d'étude, comme une organisation ou une fondation post-olympique, sur le modèle de ce qui a été fait à Barcelone en 1992 ; qui coordonnerait les activités de promotion et d'organisation d'études relatives aux sports, aux événements mondiaux sportifs ;
- exploiter de nouvelles sources de promotion du tourisme, ce qui permettrait d'élargir les venues en proposant une plus large variété d'activités ;
- faciliter le développement de formes alternatives de tourisme, pour cela, le premier ministre a annoncé en juin 2005, le dépôt de deux projets de loi sur la thalassothérapie et le tourisme rural ainsi que la préparation d'un texte sur le tourisme de santé (thermalisme) ;
- enfin à un niveau local, assurer un égal accès aux différentes parties de la population, lutter contre la concentration des investissements, améliorer les sites, augmenter la valeur des sites.

C. Une nouvelle synergie des différents acteurs du tourisme

L'Office du tourisme (EOT) devient pour sa part un organisme de promotion et de mise en œuvre de la politique touristique en tant que relais exécutif du ministère chargé d'une série de compétences telles que les licences, contrôles, certifications, promotions et campagnes publicitaires, bureaux régionaux, études et supervision des travaux d'infrastructures touristiques. L'Organisme national du tourisme grec (GNTO), lui, est responsable de la mise en application de la nouvelle loi du Ministère du développement.

Le Conseil national du tourisme (EST), enfin, est reconnu comme le principal organe consultatif de l'Etat, institutionnalisant ainsi la contribution des partenaires sociaux. Le projet de loi fixe la composition et les compétences du Conseil, notamment la planification d'un code de déontologie des entreprises touristiques et des professions touristiques en vue d'une meilleure compétitivité du produit touristique grec.

En outre, la création au sein du ministère d'une Direction de simplification des procédures et des investissements touristiques a été annoncée, ainsi que l'institution prochaine d'un attaché

touristique à l'étranger qui aura un rôle important et participera ainsi au renforcement de l'image internationale de la Grèce.

De leur côté, les membres de l'association des Agences de tourisme (HATTA) en Grèce ont présenté leur programme de manifestations prévues par leur organisation. La fédération panhellénique des chefs d'entreprise du tourisme (POET) a également déclaré que la promotion de la Grèce par l'intermédiaire des JO et la formation d'un ministère du Développement touristique créeront les conditions de renversement du climat négatif qui pèse actuellement sur les entreprises touristiques dans une position difficile, en 2004, du fait de la baisse des arrivées et des recettes. Enfin, le président de l'Union des Entreprises touristiques grecques croit en l'aspect positif des Jeux olympiques mais demande à ce que des investissements soient faits pour revaloriser les produits touristiques grecs, estimant que le tourisme peut dans les 10 ans avoir un rythme de croissance de 10 % et créer 150 000 emplois.

Conclusion

Dans le domaine du tourisme, l'après-Jeux se caractérise par une nouvelle dynamique, un nouveau ministère, une nouvelle loi, une nouvelle campagne publicitaire, la plus importante jamais réalisée en Grèce, un nouveau positionnement en accord avec la nouvelle image issue des transformations liées à l'accueil des Jeux olympiques. Athènes a su apparaître comme une capitale moderne, qui, malgré de lourds handicaps (clichés négatifs, cadre et qualité de vie dégradés, infrastructures urbaines insuffisantes et vieillissantes...), a réussi en quelques années à se transformer véritablement. Les Jeux, de par leur retransmission télévisuelle, ont été un instrument qui a permis de diffuser cette nouvelle image à l'échelle planétaire.

Depuis quelques années, le secteur touristique qui reste le premier employeur et assure la part la plus importante du PIB national, rencontre des difficultés, notamment à cause de la concurrence de nouvelles destinations, moins chères. Cependant, la nouvelle politique touristique, qui s'oriente vers une diversification et une augmentation de la qualité du produit touristique grec, devrait permettre d'enrayer sinon de limiter les baisses enregistrées par ce secteur d'importance cruciale pour l'économie grecque.

L'ensemble des acteurs du tourisme est intégré à la nouvelle donne de ce secteur qui bénéficie aujourd'hui de toutes les armes nécessaires pour se hisser à un haut niveau de qualité. Si durant l'année olympique, les touristes se sont faits plus rares à Athènes, cela n'a rien d'inquiétant, toutes les villes hôtes ont dû faire face à ce phénomène. Les nouvelles mesures prises dès le lendemain des Jeux ont tiré parti très rapidement de l'héritage olympique.

Les Jeux ont permis la modernisation et surtout une diversification des infrastructures touristiques. Athènes possède désormais les atouts nécessaires pour développer davantage encore un tourisme culturel, historique grâce à l'unification des sites archéologiques. La reconversion des sites sportifs olympiques, évoquée dans un prochain chapitre, permet le développement d'un tourisme sportif et de loisirs. Enfin, les nouveaux projets de loi s'orientent vers un tourisme de santé et vers le thermalisme. Devant cette diversité et grâce à une meilleure qualité de service proposé, les chiffres du secteur touristique, à la hausse du premier semestre 2005, devraient perdurer.

Partie III : Chapitre 2 : Gouvernance olympique et gouvernance urbaine

Introduction

L'aménagement du territoire athénien s'est toujours révélé difficile, nous l'avons évoqué en première partie. Le plus grand handicap pour Athènes est le fait qu'aucune stratégie de développement économique et de planification pour l'aire métropolitaine athénienne n'ait pu véritablement être appliquée. Le fait que la plupart des décisions soient prises au niveau central, par le gouvernement, a toujours constitué un problème pour la capitale. Cette situation limite les initiatives des autorités locales et la mise en place de stratégies de développement métropolitain. Ainsi, un des objectifs pour la région urbaine athénienne est la modernisation de la gouvernance afin de couvrir l'aire fonctionnelle d'Athènes et d'améliorer l'intégration de la planification, de l'économie, du social et de l'environnemental. Nous définissons la gouvernance urbaine comme un mode de gestion des villes qui doit allier le développement économique et la qualité de vie, lutter contre l'exclusion sociale, permettre aux villes de se positionner à un niveau international tout en respectant les intérêts locaux. Or, la voie vers un nouveau mode de gestion et de planification semble avoir été amorcée avec l'organisation des Jeux olympiques.

Une gouvernance modernisée peut permettre un meilleur développement pour la région métropolitaine et une plus grande compétitivité de l'Attique, il est donc important d'évoquer aussi l'impact économique des Jeux. Si dans un premier temps, la facture de 9 milliards d'euros apparaît colossale (les Jeux fortement financés par des fonds privés ne sont possibles que pour les villes olympiques où l'infrastructure spécifique aux Jeux existe avant l'évènement olympique, cela est plus difficile pour les villes les moins développées), des bénéfices peuvent être attendus à long terme. En effet, l'héritage olympique, s'il est bien géré, peut permettre un dynamisme de l'économie nationale, associé aux réformes entreprises dans le pays, il pourrait donner à Athènes un contexte favorable pour procéder aux changements qui pourraient lui permettre de parvenir à un niveau supérieur de développement économique, social et environnemental. Cette période post-olympique apparaît comme l'occasion de mettre en place les réformes tant attendues. Si les Jeux olympiques se révèlent être un outil efficace

pour mettre en place un véritable projet urbain, quel héritage laisseront-ils du point de vue de la gouvernance urbaine ?

I. LES IMPACTS DES JEUX OLYMPIQUES SUR L'ECONOMIE ATHENIENNE

A. Une lourde facture et des Jeux possibles grâce au financement de l'Union européenne

Le coût final des Jeux s'élève à 8,954 milliards d'euros selon le ministère de l'Economie (le ministre adjoint à la Culture, Fani Palli-Petralia, chiffre, elle, le coût global des Jeux à quelques 13 milliards d'euros¹). Sur cette somme, 7,202 milliards ont été payés par l'Etat grec, soit 80,4 % du total, alors que le budget initial était de 4,6 milliards d'euros. Cependant, ce chiffre n'inclut pas les dépenses pour certaines infrastructures, comme le métro, la voie de l'Attique et le tramway. En effet, les 7,202 milliards ont été dégagés du Programme d'Investissements publics (PDE) essentiellement pour des travaux d'infrastructures (hors celles évoquées précédemment), les installations sportives olympiques et leurs équipements, les dépenses pour la sécurité et les manifestations culturelles. Le montant restant, 1,752 milliards, a été payé par le COJO grâce aux droits de télévision, les produits commercialisés des JO, les contributions des sponsors et les ventes de billets, qui ont permis à *Athènes 2004*, de réaliser un bénéfice de 7 millions.

Plus en détail, les dépenses pour travaux d'infrastructures ont été évaluées à 2,861 milliards d'euros, soit 39,7 % du total des dépenses; celles des installations sportives et de leurs équipements à 2,153 milliards d'euros (soit 29,9 % du total) ; les dépenses pour la promotion de la culture, l'accueil des athlètes et les travaux d'aménagement extérieur à 1,108 milliards d'euros (15,4 % du total) et la sécurité à 1,080 milliards d'euros (soit 15 % du total). Concernant ce dernier domaine, le climat international a en effet imposé un déploiement sécuritaire impressionnant, le budget consacré à la sécurité a été 25 % plus important que celui de Sydney pour les Jeux de 2000 (encart n°4).

¹ Annonce faite sur une chaîne de radio grecque et rapportée par le bulletin officiel de l'Agence de presse athénienne du 10/08/2005.

La répartition des fonds du Programme d'Investissements publics s'est faite entre le ministère de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et des Travaux publics, à hauteur de 35% des 7, 202 milliards, pour l'aménagement et la construction des nouveaux sites sportifs, et 34%, pour le ministère de la Culture, en charge des sites à rénover. L'Etat a pris en charge le reste.

L'ancien gouvernement se sentant «attaqué» par la forte augmentation du budget initialement prévu (4,6 milliards d'euros), a réagi aux estimations de l'actuel gouvernement en des termes très virulents, allant jusqu'à parler de «*fraude politique*» et de «*comptes de guignol*²». Le porte parole du PASOK, parti opposé, a demandé une analyse des comptes et la liste complète des travaux et de budgets. De même, il a nuancé l'ampleur du coût en précisant qu'il ne fallait pas oublier de prendre en compte les bénéfices tirés des Jeux, soit 700 millions grâce à des rentrées de TVA et 700 autres millions provenant des impôts sur les sociétés contractantes. Le PASOK ajoute, en outre, que le gouvernement envisage toutes les dépenses olympiques sous l'angle de dépenses, alors que 90% peuvent être traitées comme susceptibles d'être rentabilisées après les Jeux, ce qu'il faudra démontrer...

Encart n°4: un déploiement sécuritaire unique

Le climat de terrorisme international, d'attentat, l'actualité en Irak ont imposé aux Grecs de mettre en place un plan sécuritaire important. Le budget alloué à la sécurité a été multiplié par quatre par rapport à Sydney, dépassant le milliard d'euros. Ce sont les Jeux les plus chers du point de vue de la sécurité et le plan sécuritaire le plus important pour la Grèce. Les Grecs se sont préparés avec l'aide des services de renseignements de sept pays : Allemagne, Australie, Espagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Israël, réunis dans un comité de conseil.

Le gouvernement a fait appel à l'OTAN pour surveiller l'espace aérien et l'espace maritime avec le déploiement de la force permanente alliée en Méditerranée qui s'est ajoutée à la trentaine de bâtiments grecs déjà chargés de

² Coût définitif des Jeux olympiques d'Athènes : dépassement au double du budget initial, 13/11/04, <http://www.info-grece.com>

surveiller les eaux. Les consignes étaient claires, tout avion sans plan de vol au dessus de la ville d'Athènes est abattu, les navires non identifiés sont arraisonnés. Malgré ce dispositif les Etats-Unis ont imposé 400 GI mobilisés sous tutelle de l'OTAN, stationnés en Allemagne et en Italie, prêts à intervenir en cas de problème, ainsi que la présence de 120 agents de la CIA et 50 autres spécialistes du terrorisme.

En outre, l'OTAN a envoyé son bataillon multinational spécialisé contre la menace NRBC (nucléaire, radiologique, biologique et chimique). De son côté, le gouvernement hellénique a déployé 70 000 hommes, soldats, policiers, gardes-côtes, pompiers, forces spéciales. L'armée, quant à elle, a été mise à contribution avec 15 000 hommes engagés directement et 40 000 indirectement. Tout le système de défense aérien du pays, les batteries des missiles anti-aériens et les stations radars sont activés, tandis que la flotte surveille les mers Egée et Ionienne.

Un outil original a été utilisé afin de surveiller la capitale grecque, un zeppelin rempli de caméras survolant Athènes. De même, un millier de caméras ont été dispersées dans les rues, soulevant ainsi le problème de la dérive sécuritaire. Malgré cet impressionnant dispositif, les contrôles sécuritaires n'ont pas été trop pesants et l'ambiance n'a pas été affectée par ce déploiement.

Ce développement sécuritaire, son organisation et sa gestion, laisse à la Grèce un certain héritage dans ce domaine. Il est valorisé par un projet de loi du ministère de l'Ordre public sur l'utilisation post-olympique du savoir-faire en matière de sécurité approuvé par le gouvernement dès le printemps 2005.

Au-delà des sites sportifs, la Grèce devait fournir des infrastructures urbaines nécessaires au bon déroulement des Jeux, notamment dans le domaine des transports (aéroport, autoroute, transports en commun...). Ces travaux étaient programmés depuis plusieurs décennies mais tardaient à se réaliser, les Jeux ont alors servi de détonateur et d'accélérateur pour la mise en œuvre de ces infrastructures. Ces dernières peuvent être caractérisées « d'infrastructures olympiques » (nous les avons d'ailleurs présentées comme telles dans la Partie I, chapitre 3 et 4 relatifs aux transports et à l'accueil) dans le sens où leur absence n'aurait pas permis

l'accueil des Jeux. Leur coût peut donc être pris en compte dans la facture globale des Jeux bien qu'il soit très difficile d'en faire une estimation (tableau n° 9).

Ainsi, parallèlement à la construction et à la rénovation des sites sportifs olympiques, une vaste politique de grands travaux a été réalisée dans l'optique des Jeux, largement financée par l'Union européenne grâce aux cadres communautaires d'appui 2000-2006, soit une aide financière évaluée à 26 milliards d'euros afin que la Grèce dispose, entre autre, des infrastructures les plus modernes pour réussir les Jeux. Parmi les projets d'infrastructures les plus importants financés par l'UE figurent :

- l'extension du métro d'Athènes ;
- le tramway ;
- le chemin de fer inter-urbain ;
- des applications télématiques pour l'information des passagers ;
- le renouvellement de la flotte de bus et de trolley-bus ainsi que la réalisation d'un nouveau dépôt de bus ;
- le périphérique d'Athènes (la voie de l'Attique) ;
- la promenade piétonne entre les sites archéologiques.

Cinq projets phares ont été financés au moins à hauteur de 50 %. C'est le cas du train de banlieue reliant le Pirée à l'aéroport via le stade olympique (640 millions d'euros supportés par l'Union européenne). Le financement le plus important revient au métro d'Athènes qui a reçu 850 millions d'euros sur un total de 1,6 milliards. La moitié des 60 kilomètres de l'autoroute Attiki Oddos qui contourne la capitale a été payée par l'UE soit 475 millions d'euros. Le nouvel aéroport d'Athènes, d'un coût de 2,4 milliards d'euros a été financé par des fonds européens, mais aussi par des investissements américains. De 1977 à 2002, les entreprises américaines ont investi en Grèce 2,5 milliards de dollars. La préparation pour les Jeux et plus spécialement l'aménagement et la modernisation des infrastructures hôtelières ont aussi attiré l'attention des banquiers et des industriels américains.

Quant aux travaux d'embellissement d'Athènes, ils ont été majoritairement payés par la municipalité d'Athènes, notamment grâce à un emprunt de 180 millions financé à travers un programme d'investissement, mais aussi par l'Etat, pour un montant de 29 millions d'euros.

Au final, le coût des Jeux, si l'on prend en compte la facture pour l'ensemble des acteurs de leur réalisation (Etat, Union européenne, COJO, municipalité d'Athènes), dépasse donc largement les 8,954 milliards d'euros et frôle les 15 milliards d'euros !

Tableau n°9: estimation du coût des infrastructures et aménagements, hors infrastructures sportives, réalisés pour les Jeux olympiques de 2004

Infrastructures urbaines programmées pour les Jeux	6, 045 milliards d'euros
Aéroport	2,4 milliards
Voie de l'Attique	1, 08 milliards
Extension du métro	1,6 milliards
Réseau ferroviaire suburbain	619 millions
Tramway	346 millions
Infrastructures d'hébergement	573 millions d'euros
Village olympique	300 millions
Centre de radio télévision	123 millions
Centre de presse écrite	35 millions
Villages des médias	115 millions
Travaux d'embellissement d'Athènes (principalement à charge de la municipalité d'Athènes)	236.5 millions d'euros
Embellissement d'Athènes	180 millions +29 millions de l'Etat
Campagne de propreté	34 millions
Campagne de protection et d'adoption pour les animaux errants	1,8 millions
Réaménagement du Lycabette	3,5 millions
Restauration de façades	4,5 millions
Programme culturel	9,7 millions
Site Internet	3 millions
Total	6,854 milliards d'euros

Source : Ambassade de France en Grèce, Mission économique d'Athènes, estimations en date du 23 juin 2004.

B. Une économie dynamique grâce aux Jeux

Tous ces travaux ont dopé l'économie grecque, Grégori Varfis, ancien commissaire de l'Union européenne, parle d'une sorte de « *keynésianisme forcé* ³ » en précisant que ce type de politique n'est pas vraiment à la mode, mais qu'il se révèle parfois utile et rentable. Mais, si la croissance est au rendez-vous, le dépassement de plus de 50 % par rapport au budget initial de 4,6 milliards d'euros, a fait se creuser le déficit de l'Etat grec qui dépasse les 3 % du PIB imposés par le traité de Maastricht. Désormais, le gouvernement va essayer de respecter le pacte de stabilité, ce qui paraît impossible.

L'après JO risque donc de se traduire par une récession économique plus ou moins importante, il est encore trop tôt pour pouvoir la mesurer. Si l'un des arguments majeurs avancé comme raison d'accueillir les Jeux est leurs retombées sur la sphère économique des villes hôtes, celles-ci sont espérées sur le long terme. Cependant, il est difficile d'estimer l'impact des Jeux olympiques sur l'économie des villes organisatrices. Il faudrait tout d'abord réussir à établir une définition claire de ce qui peut être considéré comme impacts directs des Jeux (quelles frontières spatio-temporelles retenir pour les déterminer, quelles activités prendre en compte ?...) sans oublier les impacts indirects.

Nous nous baserons donc sur des estimations afin d'apporter un regard sur l'impact économique relevé pour les quatre olympiades précédant les Jeux d'Athènes. Il est estimé que les Jeux d'été de 2000 apportèrent 4,3 milliards de dollars au PIB australien (tableau n°10), ceux de 1996 en rapportèrent 5,1 à l'économie américaine. Quant aux Jeux de Barcelone, leur apport à l'économie espagnole est estimé à 16,6 milliards de dollars alors que, les Jeux de Séoul rapportèrent 2,1 milliards à l'économie sud coréenne.

Le poids économique des Jeux varie donc selon la stratégie publique/privée mise en place pour le financement des infrastructures d'accueil des Jeux. Séoul, Barcelone et Sydney avaient adopté un modèle de financement mixte alliant secteur privé et secteur public. A Séoul, le gouvernement coréen a contribué à environ 50 % du financement des Jeux, soit 3,5 milliard de dollars pour un bénéfice estimé à 460 millions de dollars. Les Jeux de Barcelone ont été, eux, financés à 65 %, soit 5,3 milliard de dollars par l'Etat espagnol. En ce qui concerne les Jeux de Sydney, l'Etat a financé les infrastructures sportives, soit 60 % du coût

³ FRALON J-A, *La force des Jeux*, Le Monde, 08/07/2005.

des Jeux pour un montant de 1,3 milliard de dollars. A l'inverse, les Jeux d'Atlanta ont été largement financés par le secteur privé tout comme l'avaient été les Jeux de Los Angeles en 1984. Mais bien que positifs, ces impacts représentent une part insignifiante du PIB des pays organisateurs. En effet, les 4,3 milliards injectés dans l'économie australienne entre 1994 et 2006 sont équivalents seulement à 1 % du PIB national en 2000, année olympique. De plus, si ces impacts sont relativement faibles, ils se concentrent de surcroît uniquement sur les villes hôtes et non pas sur l'ensemble des pays concernés. Dans le cas de Sydney, les autres régions ont même subi un léger revers économique, dans le sens où elles reçurent moins de flux touristiques durant l'année olympique. L'apport des Jeux de Barcelone, 16,6 milliards de dollars entre 1986 et 1993, représente 2,9 % du PIB de 1992. Quant aux Jeux d'Atlanta, ils eurent un impact quasi invisible dans l'économie américaine, en raison du poids énorme de celle-ci. Enfin, il est encore trop tôt pour pouvoir faire une estimation très fiable de l'apport économique des Jeux d'Athènes.

Tableau n° 10: l'impact des Jeux olympiques sur l'économie des pays d'accueil

	Impact économique estimé (en milliards de dollars)	Taille de l'économie (en milliards de dollars lors de l'année olympique)	Impact en %
Séoul ¹	2,6	182	1,4
Barcelone ²	16,6	577,3	2,9
Atlanta ³	5,1	7 388	0,07
Sydney ⁴	4,3	429,1	1
Athènes ⁵	5,3	130	1,3

¹ Source: Do Young Pyun, Economic impact of the Seoul Olympic Games, International Olympic Academy (IOA) 1999.

² Source: Ferran Brunet, An economic analysis of the Barcelona 1992 Olympic Games, 1992.

³ Source: Jeffrey Humphries and Mickael Plummer, The economic impact of hosting the 1996 Summer Olympics, University of Georgia, 1999.

⁴ Source: NSW Treasury, Economic impact of the Sydney Olympic Games, research and information paper, 2000.

C. Un besoin en main d'œuvre accru

Les besoins en main d'œuvre liés aux travaux nécessaires pour les Jeux ont provoqué l'arrivée de nombreux immigrés. Sur les chantiers, l'équipe de travail type est composée de plusieurs Albanais, de deux Polonais et d'un Grec. « *Les chantiers sont en quelque sorte un microcosme de l'évolution et de la mutation démographique du pays*⁴ ». Cette immigration n'est pas sans répercussions sur la société athénienne. En effet, les Grecs ont eu quelques difficultés à accepter « *ces bouleversements et surtout la venue massive des Albanais (65 % des immigrés) en raison des relations tendues qui existent entre les deux pays depuis une méfiance héritée de la période ottomane et de la collaboration de l'Albanie avec l'Italie fasciste*⁵ ». Il faut désormais intégrer ces immigrés au sein de la vie quotidienne surtout que la Grèce pourrait difficilement se passer de cette main d'œuvre qui représente environ 10 % de la population. Des milliers de femmes étrangères se sont greffées au sein des familles aisées. « *Les Philippines avaient ouvert la voie en 1990, puis les femmes venues de la mer Noire (Géorgiennes, Ukrainiennes, Russes, Roumaines). Elles assurent un rôle indispensable dans une société où la famille est sacrée mais où les contraintes de la vie moderne rendent plus difficiles les liens de filiation*⁶ ».

En 1997, la convention cadre pour la protection des minorités nationales a été signée par la Grèce et une « carte verte » permet à tout travailleur étranger de bénéficier de la sécurité sociale. En 1998, 370 000 travailleurs illégaux ont demandé un permis de travail, 60% l'ont obtenu. En 1996, les bénéfices du travail illégal ont représenté 1 % du PIB. La Grèce est ainsi le pays où l'économie illégale est la plus importante. Pour contrecarrer cette tendance, le gouvernement travaille aujourd'hui avec l'institut politique des migrations à Washington afin de contrôler et d'accompagner les aspects sociaux et économiques de l'immigration.

La mort de 11 personnes sur les chantiers olympiques a mis en avant les conditions de travail médiocres des immigrés souvent exploités en échange de maigres salaires. Globalement, des personnes issues de 49 communautés étrangères arrivent régulièrement à Athènes depuis la chute du mur de Berlin, la Grèce est ainsi devenue la terre de refuge de pays comme l'Albanie, la Bulgarie, la Macédoine et la Turquie. La grande majorité désire s'installer

⁴ IOANNIDES A., *Au JO d'Athènes, le marathon des immigrés*, le Monde, Initiatives, 02/2004.

⁵ IOANNIDES A., *Au JO d'Athènes, le marathon des immigrés*, le Monde, Initiatives, 02/2004.

⁶ IOANNIDES A., opus cit.

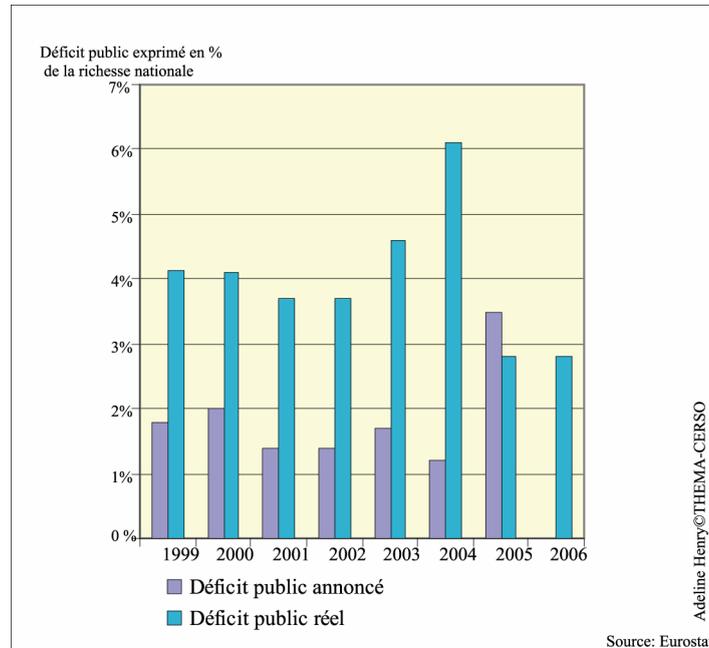
durablement en Grèce après les Jeux. Yorgos Alevizakis, responsable de la section immigration à la fédération ouvrière d'Athènes, estime qu'il y aurait sur les chantiers plus de 80 % de travailleurs immigrés, embauchés essentiellement comme ouvriers quel que soit leur niveau de formation initiale. En effet, rêvant de meilleures conditions de vie, même les jeunes diplômés des pays voisins les plus pauvres, n'hésitent pas à accepter un travail sous qualifié et sous payé sur les chantiers grecs. Quant aux Grecs, ils occupent le plus souvent les fonctions de chefs de chantiers, de contremaîtres ou d'ingénieurs.

D. Une dynamique qui perdure au-delà des Jeux ?

Jusqu'à présent l'économie grecque avait été dopée par les chantiers et autres investissements olympiques, mais la fin des Jeux peut être synonyme de la fin de cette impulsion. Certains estiment que la Grèce mettra au moins dix ou vingt ans à amortir les Jeux. Théotosios Palakas, professeur d'économie à l'université d'Athènes, est plus optimiste et, selon lui, la Grèce subira le contrecoup des Jeux seulement pour les 3 ans à venir. Il est difficile de savoir qui émet les prévisions les plus objectives. Non seulement les Jeux d'Athènes marquent un budget record mais, de plus, ils se déroulent dans un pays dont le PIB est le plus faible de l'histoire des Jeux depuis les années 50. Si les dépenses des JO représentent pour la Grèce près de 5 % du PIB, elles équivalaient à Atlanta à 0,03 % du PIB des USA et à Sydney à 1,5 % du PIB de l'Australie. Ainsi, les coûts exorbitants qui ont déjà plombé le déficit budgétaire (6,1 % du PIB en 2004) pourraient avoir bien des conséquences sur le système fiscal. Les réductions des impôts promises par le gouvernement semblent désormais illusoire et certains impôts risquent d'être revus à la hausse (la hausse de la TVA qui a eu lieu dès avril 2005 ainsi que les taxes sur les boissons alcoolisées et les cigarettes illustrent ce phénomène). Si la Grèce avait estimé pouvoir ramener son déficit public prévisionnel de 3,5 % à 2,8 % de sa richesse nationale en 2005, le ministre de l'Economie a annoncé, dès le mois d'avril, qu'un taux de 3,5 % était plus probable, repoussant l'objectif des 2, % à 2006. La Grèce subit des pressions de la part de l'Union européenne depuis que celle-ci a découvert que la Grèce n'était jamais passée en dessous des 3 % de déficit public imposé par Bruxelles afin de répondre aux exigences du pacte de stabilité dans le cadre de la mise en place de l'euro (graphique n°8). Là encore, les plus pessimistes estiment que les Grecs pourraient devoir payer des impôts

supplémentaires jusqu'en 2020. A titre de comparaison, Athènes, tout comme Montréal, a financé des ouvrages olympiques sur ses seuls fonds publics. Les Québécois ont dû subir une taxe sur le tabac jusqu'en 2005 afin d'amortir le coût de leurs Jeux olympiques de 1976.

Graphique n°8: le déficit public grec



La fin des Jeux risque donc de marquer la fin du dynamisme de certains secteurs qui ont largement bénéficié des travaux liés à l'évènement olympique tels que les investissements (l'organisation des Jeux a contribué à l'augmentation importante des investissements publics et privés, la part des investissements dans le PIB a augmenté de 18,6 % en 1995 à 22,5 % en 2004) ou la construction. En effet, le secteur du BTP a profité de cette énorme vague de constructions (le village olympique, à lui seul, a suscité l'emploi de 2 800 ouvriers au maximum des travaux) mais risque de devoir faire face à une baisse soudaine de l'activité qui devrait s'accompagner de restructurations dans le secteur. Pour ces raisons, le FMI prévoit une baisse de la croissance économique pour 2005 de 3 % contre 4 % actuellement. Mais, si l'économie grecque risque de subir une récession à court terme, les investissements peuvent porter leurs fruits à long terme. Les nouvelles infrastructures sont désormais un atout clé pour Athènes, afin d'attirer encore plus d'entreprises. Le secteur du tourisme, lui aussi, devrait tirer parti de l'héritage olympique dans les années à venir grâce à l'impulsion du nouveau ministère, à une diversification de l'offre et à une plus haute qualité de service qui devraient

infléchir les chiffres à la hausse. Le centre de planification économique grecque (KEPE) prévoit que cette manne touristique ajouterait 10,3 milliards d'euros au PIB grec d'ici 2010. De plus, l'économie grecque ne devrait pas s'écrouler grâce à la nouvelle politique de grands travaux commencée dès 2005 (carte n°17) comprenant entre autres, l'extension du métro d'Athènes, un métro à Salonique, un tramway à Patras, la réalisation des derniers tronçons de l'autoroute Egnatia (encart n°5). Le ministre de l'Economie parle d'un « programme-mammouth » de 12,5 milliards dont la majeure partie est réalisée en province. En effet dans le cadre de la préparation des Jeux d'Athènes, les projets et réalisations ont été centrés de façon quasi exclusive sur Athènes. Désormais, afin de ne pas désavantager plus l'arrière pays, la politique de grands travaux s'adresse aux différentes régions grecques. Le seul grand chantier qui perdure dans la capitale est celui de l'extension des lignes de métro, financé par le Fonds de Cohésion européen pour un montant de 350 millions d'euros. Il y aura ainsi un rééquilibrage des investissements publics au profit des différentes régions grecques.

Encart n°5 : l'autoroute Egnatia⁷

Projet d'envergure en cours de réalisation en Grèce, la « voie Egnatia » est une route chargée d'histoire et d'une importance stratégique. L'objectif est de créer une nouvelle voie de communication, moderne et sûre, parmi les pays de l'Union européenne, des Balkans et de l'Est. Cette nouvelle connexion se fera par l'arrière-pays du nord de la Grèce, encourageant sa modernisation et ouvrant de nouveaux horizons de coopération au-delà des frontières du marché régional du Sud-Est de l'Europe. Elle facilitera également les communications avec plusieurs pays de la mer Noire et du Moyen-Orient.

L'autoroute d'Egnatia fait partie du Réseau de transport à travers l'Europe et correspond à l'un des quatorze projets prioritaires de l'Union européenne. C'est un projet capital pour l'accomplissement des objectifs du Marché unique européen, en termes d'opportunités d'emploi, de décentralisation et de cohésion financière entre les États membres de l'Union européenne. C'est d'ailleurs en

⁷ Source : Site Internet de l'ambassade de Grèce en France, <http://www.amb-grece.fr>

tant que projet de l'UE que l'autoroute d'Egnatia a été incorporée au programme de transport et de travaux d'infrastructure du réseau routier grec.

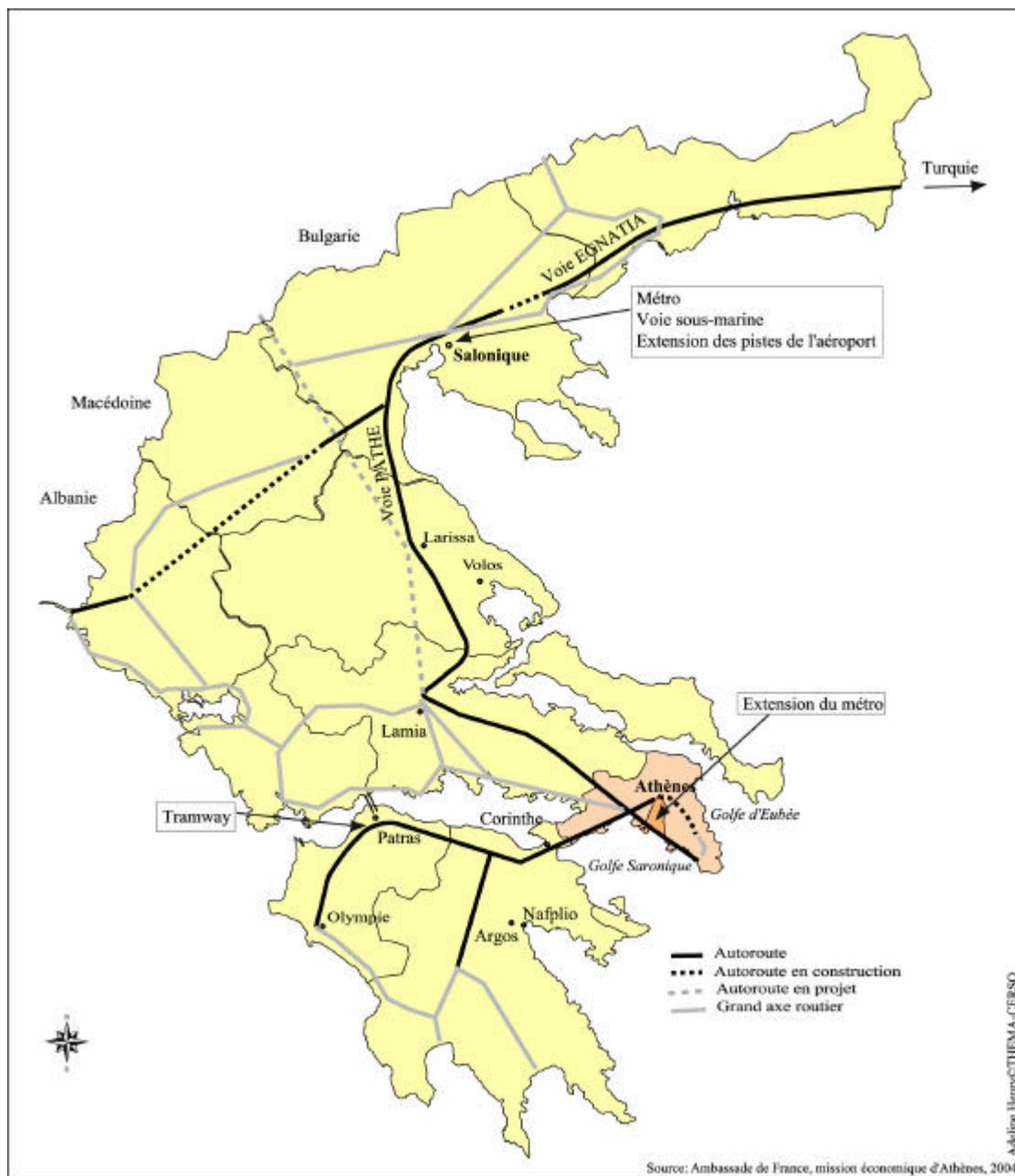
Le budget global du projet est d'environ 2 milliards de dollars. L'Union Européenne y participe à 60% et les ressources nationales couvrent les 40% restants. L'autoroute dessert quatre ports, dans les régions grecques de Thessalie (Volos), Macédoine (Thessalonique, Kavalla), et de Thrace (Alexandroupolis). De même, elle compte neuf axes de routes perpendiculaires reliant la Grèce à l'Albanie, à l'ancienne République yougoslave de Macédoine, à la Bulgarie et à la Turquie. En outre, elle est rattachée aux aéroports de Ioannina, Kastoria, Kozani, Thessalonique, Kavalla, Volos et Alexandroupolis.

Le projet comprend un réseau de quelques 720 km de routes secondaires pour le développement urbain, rural et autres besoins spécifiques (routes de service) ; 35 jonctions entre la nouvelle route et le réseau routier national, régional ou local déjà existant ; 190 ponts de grande taille (et d'autres moins importants) qui traverseront les vallées, rivières ou grands torrents (d'une longueur totale d'au moins 40 km) et enfin, 15 grands tunnels (de 30 km de longueur totale).

De son côté, le ministre des Transports et Communications, Michalis Liapis, évoque l'œuvre de son ministère en faveur de l'expansion des transports publics, ciblant une augmentation de 50 % des usagers d'ici 2008. Le ministre a annoncé à cette occasion le dépôt très prochainement au Parlement du projet de loi pour la fondation d'un organisme public unifié de planification des transports publics, en rappelant que les transports constituent « un bien social ».

De même, afin que l'ensemble des forces économiques (petites comme grandes entreprises du pays) tire profit des jeux, *Athènes 2004* et le Ministère de l'Economie et des Finances avaient signé un accord pour la promotion des entreprises dans le cadre des Jeux de 2004. Il s'agissait plus exactement d'un contrat de « plate-forme de développement pour l'avenir » dont l'objectif était que le savoir-faire acquis en matière d'organisation soit valorisé dans une phase post-olympique, ce qui devait assurer un dynamisme à plus ou moins long terme aux entreprises grecques.

Carte n°17: les grands travaux réalisés sur le territoire grec après 2004



Alpha Bank, première banque grecque, a réalisé une étude relative aux retombées économiques des Jeux olympiques. Il est estimé que le bénéfice économique des Jeux olympiques en termes d'augmentation du PIB serait pour la période 2000-2004, de 9 milliards d'euros, et que les apports des Jeux atteindraient 25 milliards d'euros jusqu'en 2008. Les apports à long terme peuvent même s'étendre au-delà de cette date, à condition que les entreprises grecques exploitent la promotion offerte par les Jeux de la Grèce et de ses produits sur le marché mondial.

L'économie pourrait ainsi se maintenir grâce à de nouveaux projets, financée notamment par l'Union européenne, mais la Grèce va devoir faire face à la concurrence des nouveaux pays membres de l'UE ainsi qu'à la nouvelle redistribution des fonds communautaires en direction des pays les plus faibles, alors qu'elle bénéficiait jusqu'à présent de Fonds européens très importants. En outre, au-delà de son lourd endettement, la Grèce connaît un déficit commercial substantiel, un vieillissement démographique qui va peser de plus en plus lourd sur le système des retraites et sur les finances publiques, un chômage qui demeure élevé, un secteur informel qui est le plus important de l'Union européenne et enfin la concurrence des autres grandes villes d'Europe qui va sans doute s'accroître.

II. VERS UNE NOUVELLE FORME DE GOUVERNANCE METROPOLITAINE ?

A. La gouvernance olympique

Nous définissons la gouvernance olympique comme l'ensemble des méthodes de gestion et d'organisation des JO qui permettent aux villes hôtes d'accueillir cet événement international en respectant à la fois les impératifs du Mouvement olympique (mises aux normes des sites de compétitions, transport, hébergement et sécurité des athlètes...) et les intérêts locaux, en veillant à ne pas mettre en péril l'équilibre des villes au sein de leur territoire régional et national (mise en place d'infrastructures gérables au quotidien dans une phase post-olympique, projet olympique élaboré en synergie avec les différents acteurs de l'aménagement et de la gestion du territoire, prise en compte des citoyens et des particularités locales...)

Nous l'avons déjà évoqué, la préparation des Jeux a été chaotique, pleine de rebondissements ; cependant tout était prêt le jour J pour assurer le bon déroulement des Jeux. Si les méthodes athéniennes ont subi de lourdes critiques, leur efficacité (mais à quel prix ?) dans le cadre de l'événement est pourtant indéniable. Si la fable de la Fontaine nous enseigne que « rien ne sert de courir, il faut partir à point », l'expérience athénienne conclurait plutôt « que rien ne sert de partir à temps », de commencer les travaux dans les délais et tenir un échéancier, mais qu'il faut plutôt « courir vite », savoir travailler dans l'urgence, ne pas

anticiper les problèmes mais s'en pré-occuper dans les dernières minutes et ne surtout pas chercher à les résoudre dans un cadre parfaitement légal. « *Le comité « Athènes 2004 » devait imaginer avec les entreprises adjudicataires des travaux, des procédures d'urgence eu égard à l'importance des équipements, à l'imprévisibilité des financements et des opérations techniques à réaliser et surtout à l'échéance incontournable de la livraison des ouvrages : accélération des mécanismes du marché, autonomie d'action des responsables de chantiers qui devaient affronter en procédure immédiate les plaintes à la police et les poursuites en référé*⁸ ». Il s'agit là d'un mode de fonctionnement culturel, ancré à Athènes depuis que cette dernière est capitale. Si ces méthodes n'ont rien de rationnel, elles ont cependant toujours réussi à maintenir la capitale « la tête hors de l'eau ». « *Ces manières de gouvernance pour être spécifiques à l'objet olympique, n'en sont pas moins dans la continuité d'un mode de gestion qui pendant plus d'un demi siècle avait assuré dans un consensus social et politique la reconstruction et l'extension de la ville*⁹ ». Pourquoi les Jeux auraient-ils été gérés autrement ? Le CIO en confiant l'organisation de la manifestation sportive internationale aux Grecs devait s'attendre à ce qu'ils soient préparés selon une vision « méditerranéenne » de l'aménagement du territoire. Cela n'est pas une critique mais révèle simplement que chaque pays possède une certaine culture et une certaine pratique de la gestion de son territoire, une vision qui lui est propre et qui évolue selon son histoire, sa société. Si chacune est discutable, elle possède ses points forts et ses échecs, l'essentiel est que les résultats espérés soient atteints. Le trio à la tête de l'organisation des Jeux, le gouvernement, la municipalité d'Athènes et le COJO *Athènes 2004* ont su apporter le meilleur d'eux-mêmes et de leurs structures pour mener à bien un projet qui concernait le pays tout entier. Réussir les Jeux n'est pas une mince affaire, mais les réussir dans un tel cadre relève de l'exploit. Pourquoi travailler autrement puisqu'au final, cela porte ses fruits ? Nous pouvons cependant modérer ces propos en nous demandant quel est le coût supplémentaire engendré par ces méthodes de travail. La nécessité de payer des équipes de travail 24 heures sur 24 pour rattraper le retard sur les chantiers olympiques explique une partie de l'augmentation du coût final des Jeux. Les méthodes grecques sont-elles immuables ? Il semble cependant que la volonté absolue, rappelée par le gouvernement et la municipalité d'Athènes dans chaque article et discours prononcés, d'apparaître comme « la plus moderne des anciennes villes d'Europe » parvient à

⁸ BURGEL G., *Athènes, capitale olympique*, Historiens et géographes, n°388, octobre 2004.

⁹ BURGEL G., opus cit.

dépasser ces méthodes culturelles afin que la Grèce s'aligne sur les autres pays européens du point de vue de la gestion et de la planification territoriale pour parvenir à un fonctionnement plus rationnel de l'aire métropolitaine. Ces nouvelles méthodes d'approche de l'aménagement du territoire permettraient aussi un développement plus durable, prenant davantage en compte l'environnement qui a été une des grandes causes oubliées par les Jeux (voir encart n°).

Encart n°6: l'environnement oublié

Pourtant qualifié de troisième pilier de l'Olympisme, l'environnement n'a pas connu la mise en valeur qui était annoncée. En effet, le CIO reconnaît officiellement l'environnement comme troisième dimension de l'olympisme, avec le sport et la culture. Selon ce principe, les questions liées à l'environnement font aujourd'hui partie intégrante du processus d'évaluation et de sélection des villes hôtes. Le COJO avait annoncé que tous ses projets seraient réalisés avec des technologies et des matériaux respectueux de l'environnement. Malgré une collaboration entre le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement), l'AEF (Fondation d'Athènes pour l'Environnement) et l'ATHOC, Athènes a manqué son rendez-vous avec l'environnement. Les autorités grecques avaient annoncé des Jeux verts, mais les organisateurs ont souvent sacrifié l'ambition écologique à la sécurité. Devant la nécessité de terminer à temps les chantiers, l'environnement a été perçu davantage comme un coût supplémentaire plutôt que comme un investissement.

Alors que l'ATHOC avait présenté les Jeux comme étant les premiers à utiliser une énergie complètement verte à 100%, seul son siège est alimenté en énergie solaire. Le site le plus décevant d'un point de vue des performances environnementales est sûrement le village olympique. Marc Lehmann, architecte français, du cabinet Architecture-Studio a remporté le concours international lancé par le Comité olympique grec pour la construction du village olympique. Il précise que conformément aux exigences, il avait été prévu un endroit très vert, avec des bâtiments favorisant la ventilation naturelle, équipés de panneaux solaires. Quarante petits bassins, transformés ensuite en puits pour recycler l'eau après les Jeux étaient programmés. Cependant, le projet changera de tutelle, l'organisme public grec des HLM, qui recevra les appartements après les jeux, revoit le projet à la baisse. Les bassins seront remplacés par des ronds-points, les panneaux solaires disparaîtront. Pour ces raisons, les architectes sont aujourd'hui en procès avec l'OEK.

Pour le président de Greenpeace Grèce, il y a eu quelques très bonnes choses de faites, notamment en qui concernent les transports en commun, les zones côtières de la région de l'Attique ainsi qu'une prise de conscience des problèmes environnementaux, mais des occasions ont été perdues dans le domaine de la consommation d'énergie et de la construction d'infrastructures respectueuses de l'environnement. Il souligne que les organisateurs avaient des intentions au départ très ambitieuses, trop peut-être pour Athènes.

L'ATHOC a renvoyé la faute sur le gouvernement qui en tant que maître d'œuvre des travaux aurait dû se soucier davantage du développement durable qui aurait pu être suscité par la construction des sites olympiques. Dans un document intitulé le « syndrome de Pinocchio », Greenpeace présente la liste des promesses oubliées. Il est reproché au CIO d'éviter de poser publiquement toute question touchant aux échecs environnementaux des Jeux. L'ATHOC aurait dû s'assurer que l'ensemble des ouvrages respectait les principes d'un développement durable et que ces principes soient fixés avec clarté dans les contrats des entrepreneurs.

B. Les Jeux comme période de transition

L'organisation des Jeux a mis en avant la complexité de la gestion d'Athènes, en partie due à un enchevêtrement de structures exerçant leurs compétences à des échelles différentes. Il semble que l'évènement olympique ait suscité une prise de conscience de la nécessité de mettre en place un nouveau mode gouvernance urbaine (encart n°7) pour la capitale grecque. Selon Dora Bakoyannis, maire d'Athènes, le gouvernement local de Grèce est en effet arrivé à un carrefour. Elle rappelle que les autorités compétentes d'Athènes comportent actuellement tous les ministères, une administration préfectorale, un secrétariat général, trois autorités préfectorales individuelles, une administration préfectorale commune, 88 municipalités, 66 conseils de la communauté, et un grand nombre d'agences publiques et privées telles « *qu'Athènes Urban Transport Organisation, Attiko Metro, Athens-Piraeus-Piraeus Electric Railways, Intercity Bus Company, tram SA d'Athènes, l'organisation pour la planification et protection de l'environnement (ORSA)...* »¹⁰ Dora Bakoyannis qualifie cette situation de « *noeud gordien qui entoure Athènes et ses citoyens et qui ne peut pas être délié.*

¹⁰ BAKOYANNIS D., *Athens, two years of infrastructure development, prospects, potential and hopes for the city's future*, Athens Concert Hall (Megaron), January 31, 2005.

Il doit être coupé complètement ». Elle souhaite adopter « *un système de principes semblable à la structure de gouvernement métropolitain français* » et précise que « *les décisions prises dans un avenir immédiat détermineront si nous pouvons nous adapter aux modèles modernes et européens. En Grèce, comme dans le reste de l'Europe, nous devons placer notre confiance dans les forces locales et régionales* ». Elle se déclare pour un gouvernement local et une structure administrative de la Grèce, basés sur un système de gouvernement régional par l'intermédiaire de l'élection des gouverneurs régionaux et de conseils. « *C'est essentiel que nous adoptions ce modèle, et créions des corps métropolitains autonomes aux centres urbains principaux du pays et que ces entités soient responsables des initiatives locales, de la planification stratégique et de la coordination de politiques dans des domaines de base comme le développement économique, l'aménagement et planification urbaine, la politique sociale, l'environnement, la gestion des déchets, le transport, aussi bien que la protection et la sécurité civiles* ». En Attique, les responsabilités précédemment mentionnées seraient transférées au corps métropolitain approprié. Pour mettre en place ce modèle métropolitain de gouvernement, l'appui des municipalités est nécessaire et elles doivent être conçues comme des entreprises qui effectuent un rôle développement économique et social. Enfin pour que les municipalités puissent entreprendre cette mission, certains changements doivent avoir lieu dans le domaine de l'autonomie et de l'indépendance économiques du gouvernement local. Ces changements impliquent, notamment, la mise en place d'un système de l'imposition locale et la création d'un cadre institutionnel.

Encart n°7: réforme de la gouvernance métropolitaine¹¹

Les questions de gouvernance ont acquis une importance et une visibilité nouvelles sous les pressions exercées par la mondialisation de l'économie, les mutations technologiques, l'augmentation de la population dans les pays en développement, la concentration urbaine à l'échelle mondiale, l'extension et le nombre des zones métropolitaines, les problèmes d'environnement, le vieillissement démographique ainsi que la transition vers une économie fondée sur le savoir et l'avènement de la société de l'information.

Dans ce contexte, le terme « d'administration » ne convient plus pour décrire les modes d'organisation et d'administration des villes et de leurs habitants. Dans un monde où la participation des entreprises et de la société civile est de plus en plus la norme, le terme

¹¹ Réforme de la gouvernance métropolitaine, L'Observateur OCDE, Organisation de Coopération et de Développement Economiques, 2000.

de « gouvernance » définit mieux les processus par lesquels les citoyens règlent collectivement leurs problèmes et répondent aux besoins de la société, en faisant appel au concours de « l'administration publique ». La décentralisation, la déconcentration des responsabilités, les transferts de compétences et la privatisation obligent à réévaluer les missions des pouvoirs publics à l'échelon national, régional et local. Les réformes destinées à renforcer les capacités de gestion publique sont fondées sur de nouvelles alliances géographiques et de nouveaux partenariats entre l'administration centrale, les autorités territoriales, le secteur privé et la société civile.

Avec l'extension de la mondialisation, les régions urbaines en viennent à assumer un rôle d'acteurs essentiels de l'économie mondiale. Le souci de privilégier la compétitivité dans ces régions urbaines est devenu un objectif majeur de la politique économique au niveau local et national. Cependant, si la mondialisation et les mutations technologiques peuvent concourir à renforcer le bien-être matériel, elles peuvent exacerber les clivages socio-économiques entre les territoires et aggraver de ce fait le risque d'exclusion sociale. Cette situation fait peser une menace majeure sur la cohésion sociale dans les zones métropolitaines. Le capital social accumulé au cours de plusieurs décennies, voire de plusieurs siècles, risque ainsi de se fragiliser.

La compétitivité et la qualité de vie sont de plus en plus perçues comme devant aller de pair. Pour être agréables à vivre, les villes doivent être capables de soutenir la concurrence et par ailleurs, l'agrément du cadre de vie constitue un atout majeur de la compétitivité. L'un des grands défis auxquels sont confrontés les responsables des villes est de réussir à concilier les mesures propres à permettre aux zones métropolitaines d'être bien placées sur l'échiquier international, tout en respectant les objectifs et les intérêts de leur électeurat local. L'aptitude à relever ce défi dépendra dans une mesure de leur capacité de renforcer les moyens d'action des autorités métropolitaines.

Or, dans bon nombre de pays Membres de l'OCDE, les structures de gouvernance des villes sont désuètes et mal adaptées à faire face aux tâches auxquelles elles sont confrontées. En effet, elles s'appuient souvent sur des cadres d'action qui ne permettent pas de résoudre des problèmes qui concernent des territoires étendus comme l'extension anarchique du tissu urbain, les encombrements, les programmes de réaménagement et la pollution de l'environnement, autant d'éléments qui influencent sur la qualité de la vie et les possibilités de développement économique de l'ensemble de la région. Les progrès destinés à améliorer les structures de gouvernance ont été lents en raison des divergences profondément enracinées quant à la nature et à l'ampleur des réformes

institutionnelles et financières requises. Trois facteurs principaux y font obstacle : le morcellement des territoires administratifs dont les limites ne recourent pas celles des territoires fonctionnels, les tensions entre les compétences financières et budgétaires des autorités locales dans les zones métropolitaines ainsi que le manque de transparence au niveau des processus de prise de décision.

Il n'existe certes pas de modèle unique de gouvernance des grandes agglomérations. La structure de gouvernance de chaque grande ville doit être adaptée à sa situation spécifique et au contexte national. La difficulté consiste donc à concevoir des formes de gouvernance adaptées propres à optimiser le potentiel d'une région urbaine donnée. Elles doivent être suffisamment souples pour s'adapter à la rapidité des mutations économiques et sociales.

Athènes est donc dans une période de transition du point de vue de ses institutions et de son fonctionnement politico-administratif. L'intégration à l'Union européenne et l'accueil des Jeux olympiques a nécessité la mise en place d'outils de gouvernance pour traiter les problèmes d'aménagement de l'espace, de cohésion sociale et de développement économique. Jusqu'alors, la région urbaine athénienne souffrait de ne disposer ni d'un cadre de gestion et de planification performant, ni d'une entité publique en charge de l'aspect fonctionnel de l'aire métropolitaine, qui soit responsable de son administration. En outre, le statut de capitale d'Athènes fait que les décisions locales sont prises au niveau national. Le système actuel révèle ainsi une certaine confusion des compétences, la ville étant gérée à la fois par le gouvernement, des super-préfectures, des préfectures, des collectivités locales et des administrations centrales.

Avant la préparation pour l'accueil des Jeux olympiques, il n'y avait donc aucun mécanisme qui permette aux différents échelons de l'Etat et aux diverses instances responsables de la région d'Athènes de travailler ensemble à la conception d'une stratégie intégrée de développement économique et d'aménagement applicable à cet ensemble géographique. A présent, compte tenu de la contribution des Jeux olympiques qui ont représenté un défi pour le secteur administratif national, un cadre stratégique d'ensemble articule les interconnexions des aspects économiques, sociaux et spatiaux du développement et permet de faire partager une même conception d'Athènes par les multiples parties concernées.

De même, l'expérience olympique peut contribuer aux réformes en gestation et à la mise en place de méthodes de travail fondées sur l'utilisation des techniques de schéma directeur

semblables à celles utilisées pour mettre en place de nombreux sites olympiques. La réalisation des travaux liés aux Jeux olympiques a nécessité l'introduction de mesures spéciales, ce qui a facilité des changements à court terme au sein du système actuel. Il importera de garder ces acquis dans une phase post-olympique, notamment afin de mettre en place de nouvelles méthodes de gestion de la croissance athénienne. Des instruments sont en voie de constitution ou de redynamisation, tels le futur cadastre national qui devrait favoriser un nouveau regard sur le système de planification des terres, ou encore l'Organisme pour la protection et l'environnement d'Athènes (ORSA), organe ministériel en charge de mesurer la croissance, qui hibernait depuis sa création dans les années 90. Une nouvelle impulsion semble donc donnée dans cette phase post-olympique. L'héritage olympique consiste désormais à rendre viable à long terme les acquis des Jeux dans le domaine administratif. Cela repose sur une meilleure coopération intra-gouvernementale entre le gouvernement au niveau national et les différents niveaux du gouvernement, une prise de décision plus rapide, une perspective métropolitaine avec une approche sectorielle transversale, des réformes législatives et institutionnelles, une participation accrue de la population.

Notons que la préparation des Jeux a aussi permis pour la première fois la mise en place de méthodes novatrices associant le secteur public et le privé. « *L'incroyable imbroglio des pouvoirs et des territoires dans la région métropolitaine explique à la fois la centralisation de l'organisation des Jeux à l'échelle gouvernementale et la pratique de formes originales de coopération entre public et privé*¹² ». C'est le cas de l'initiative de la Chambre de commerce et d'industrie d'Athènes qui a aidé les milieux d'affaire à œuvrer en commun afin de maximiser les possibilités offertes par les Jeux. Le secteur public a su délivrer un nombre important de travaux publics dans un laps de temps très court. Il a su aussi coopérer avec le secteur privé ainsi qu'avec différentes autorités publiques et l'Etat. Cet état d'esprit, cette habitude à coopérer doivent être maintenus dans le futur.

¹² BURGEL G. *Athènes, capitale olympique*, in *Historiens et géographes*, n°388, octobre 2004.

C. Des réformes de la gouvernance sont en cours

La création d'une autorité métropolitaine est évoquée depuis plusieurs années. Au printemps 2003, le Ministère de l'Intérieur, de l'Administration Publique et de la Décentralisation a engagé une concertation avec l'Union centrale des collectivités locales pour déterminer le cadre juridique de l'administration locale. Une loi établissant un nouveau régime juridique des administrations décentralisées devrait ainsi être publiée. Elle doit instituer un échelon métropolitain de l'Etat pour la gestion d'Athènes, qui soit conforme aux principes de l'OCDE et qui pourrait servir de cadre global pour une meilleure gouvernance métropolitaine : la ville pour les citoyens, la cohérence politique, la coordination avec la région métropolitaine, le développement endogène, un management financier efficient, la flexibilité, le respect du particularisme. Pour ces raisons, l'ORSA travaille en liaison étroite avec le ministère pour s'assurer que le schéma directeur de remplacement soit inspiré par la nouvelle structure de gouvernance.

Les réformes de la gouvernance doivent assurer un développement économique, une plus grande cohésion et une meilleure prise en compte du développement durable. Les Jeux ont créé, nous l'avons évoqué plus haut, un cadre plus propice à la croissance économique au moyen de grands investissements d'infrastructures : réhabilitation du centre ville grâce au programme d'unification des sites architecturaux, rénovation des hôtels, nouveau métro, système de tramway et rocade reliant les banlieues éloignées, construction des sites de compétitions et nouvelles liaisons routières, nouvel aéroport international et aménagements de la plaine du Mésogée... Athènes dispose désormais d'infrastructures lui permettant d'utiliser *« un potentiel considérable de croissance endogène, basé sur les actifs sous-évalués ou non utilisés de cette région méditerranéenne ¹³ »* : expansion dans le secteur de la santé et notamment la remise en forme et la thalassothérapie, dans le domaine des sports, avec par exemple l'organisation de grandes compétitions internationales, dans l'organisation de conférences tout au long de l'année, dans les nouvelles formes de tourisme (parcs archéologiques, écotourisme, tourisme culturel de qualité supérieur...)....

Cependant, la concrétisation de ces orientations exige que la zone urbaine soit bien aménagée, accessible et agréable sur le plan de la vie sociale et de l'environnement, afin que l'ensemble

¹³ OECD Territorial Reviews, Athens, Greece, 2004.

du territoire tire profit de cette nouvelle orientation. *«Athènes doit être modernisée et revitalisée puisqu'aucune autre partie du territoire et de la nation ne peut remplir ses rôles et ses fonctions. La redynamisation d'Athènes permettra d'éviter la tendance vers une forme d'anarchie territoriale, qui pourrait conduire à une régression vers un nouveau centralisme. Après la domination écrasante du centre exercée sur la périphérie, il ne faudrait pas non plus arriver à la revanche de la périphérie qui pourrait conduire à l'affaiblissement de l'édifice politique de la Grèce contemporaine¹⁴»*. De par son poids au sein du territoire grec, toutes les réformes concernant Athènes auront des impacts sur l'ensemble du territoire national et devraient donc apporter une meilleure approche de l'aménagement territorial dans son ensemble.

D. Une nouvelle stratégie métropolitaine optimale mais difficile à mettre en place

La stratégie urbaine dont l'objectif est d'apporter un fonctionnement plus rationnel à l'ensemble de la région métropolitaine devra relier le noyau urbain à la région fonctionnelle. L'efficacité de la nouvelle approche dépendra de *«la solution des problèmes de compétences, de capacités et de processus»¹⁵*.

Selon l'OCDE, l'espace est un *«actif à prendre en compte pour établir un avantage compétitif»*. Une nouvelle stratégie doit avoir les objectifs suivants : préserver et valoriser plus encore l'environnement historique ; définir une stratégie spécifique pour les zones industrielles notamment en ce qui concerne la remise en état d'anciens sites industriels ; maximiser le potentiel des nouvelles zones aménageables, comme la plaine du Mésogée les zones entourant le nouvel aéroport, de sorte que les innovations bénéficient à l'ensemble de la zone métropolitaine. *«En traitant chacun de ces espaces prioritaires, on assurera à Athènes la possibilité de mettre au point une stratégie métropolitaine ayant l'approche du développement durable qui permet d'équilibrer le développement et les opportunités, dans l'ensemble de la zone métropolitaine»*.

¹⁴ PREVELAKIS G., opus cit

¹⁵ OECD Territorial reviews, Athens, Greece, 2004.

Les « *compétences du système* » devront s'inscrire dans un cadre lisible d'aménagement national et devront s'appliquer à des problèmes sociaux, économiques, d'environnement et de transport. Elles devront être assorties de pouvoirs légaux pour intervenir dans l'approbation et le rejet des propositions d'aménagement, conditionner l'obtention de financements publics, enfin, s'exercer dans une région socio-économique et environnementale cohérente.

Quant aux « *capacités du système* » à prendre les décisions les plus performantes, elles exigent « *la collecte, sur une base cohérente et avec référencement spatial, de données relatives aux terrains et aux surfaces au sol disponibles ainsi qu'aux actifs environnementaux, de prévisions économiques, démographiques et d'estimations des besoins futurs d'aménagement qui soient spécifiques aux différentes zones, en rapport avec les estimations nationales et pas seulement basées sur des tendances conjoncturelles, d'options stratégiques reposant sur des hypothèses différentes et intégrant pleinement les diverses composantes, enfin une équipe permanente de professionnels* ». Les recommandations de l'OCDE « *placent la barre haute* » pour un pays qui vient tout juste de réussir, pour la première fois de sa courte histoire, à mettre en place un schéma d'aménagement, qui bien que mis en œuvre de façon chaotique et dans un temps record, a assuré une réponse aux besoins nécessaires au bon déroulement d'un événement du poids des Jeux olympiques. Cependant, nous pouvons nous demander quel pays possède une approche de ses espaces métropolitains qui soient en accord avec les recommandations émises par l'OCDE.

Enfin, « *les processus utilisés pour faire accepter les décisions par toutes les parties prenantes doivent garantir que chacune participe, que le mode de décision sur la stratégie finalisée soit transparent et que les réponses à la consultation publique soient pleinement justifiées et consultables par tous, qu'un suivi public annuel s'appuie sur des mesures quantifiables et se réfère à des objectifs spécifiques ; enfin, qu'il existe un engagement légal de réexaminer le plan tous les 5 ans au moyen d'une procédure couvrant tous les aspects précités* ». Ainsi, si les Jeux olympiques ont favorisé la mise en place de méthodes et de cadres de gestion et de planification plus fonctionnelles, le chemin est encore long pour parvenir à ces objectifs.

La gouvernance d'Athènes constitue un véritable défi dont l'objectif est d'améliorer la coordination verticale et horizontale, la coopération avec le secteur privé. Cependant, ces réformes ne seront possibles que grâce à un bon degré de décentralisation du pouvoir. Or, la décentralisation de la Grèce est récente et non achevée. Rappelons brièvement son histoire :

en 1973, la monarchie grecque mise en place en 1833 par la France, l'Angleterre et la Russie est abolie par une dictature militaire qui avait pris le pouvoir en avril 1967. En 1974, de retour d'exil, le leader Constantin Caramanlis restaure les structures et processus démocratiques ; 1981 marque l'entrée de la Grèce dans l'Union européenne et, en accord avec la constitution, le gouvernement définit la politique nationale pendant que l'administration publique applique la politique gouvernementale. Jusque dans les années 90, la Grèce garde un système hautement centralisé. Durant la décennie suivante, la gouvernance est réformée afin de moderniser et de restructurer le gouvernement local. La loi de 1994 prévoit un transfert des pouvoirs qui commence à partir de 1998. Ce programme, connu sous le nom de Ioannis Capodistrias, aura un impact important sur la qualité de l'administration publique et va significativement changer les responsabilités du gouvernement central. En parallèle à la décentralisation administrative, la loi de 1994 réforme aussi le processus électoral. Le préfet auparavant désigné par le gouvernement central est maintenant élu avec un conseil préfectoral. Mais, le programme établi par cette loi est loin d'être mis en place dans sa totalité et le redéploiement des services publics, du haut vers les municipalités, s'est heurté au transfert des responsabilités politiques.

E. Les orientations possibles pour la mise en place d'une nouvelle autorité métropolitaine

Le premier élément à prendre en compte pour élaborer la nouvelle entité en charge de gérer Athènes est le choix de l'échelle géographique à laquelle doivent s'étendre les compétences et le pouvoir de la nouvelle autorité. Deux solutions sont possibles, à l'échelle de l'agglomération d'Athènes ou à l'échelle supérieure, celle de l'Attique. Il est important de choisir l'échelle la plus compatible avec les autres paramètres ayant une incidence dans le fonctionnement urbain.

Il faudra ensuite définir le statut administratif qui doit être créé au regard du type de représentation politique choisi et en fonction de l'organisation la plus viable à long terme (simple autorité, collaboration avec une autorité tiers, avec une autorité de niveau supérieure...). L'essentiel est de trouver la relation la plus appropriée avec l'ensemble de la structure administrative, notamment avec les autres niveaux de prise de décisions et de

planification de l'aménagement du territoire afin qu'il n'y ait pas de contradictions entre le statut administratif de la nouvelle entité de gestion mise en place et l'échelle géographique qui lui correspond.

L'aspect politique intervient ensuite, avec la composition et la mise en place de l'autorité métropolitaine, par vote direct ou indirect. Puis, les champs de compétences et de leurs étendues devront être établis en fonction des compétences exercées par le pouvoir central et les autres entités ayant une influence sur cet espace géographique. Pour ces raisons, toute la redistribution des compétences doit être revue du bas jusqu'au sommet de la pyramide administrative afin d'éviter les situations inextricables d'enchevêtrement de pouvoir auxquelles on assiste parfois et qui paralysent le fonctionnement rationnel de l'agglomération athénienne.

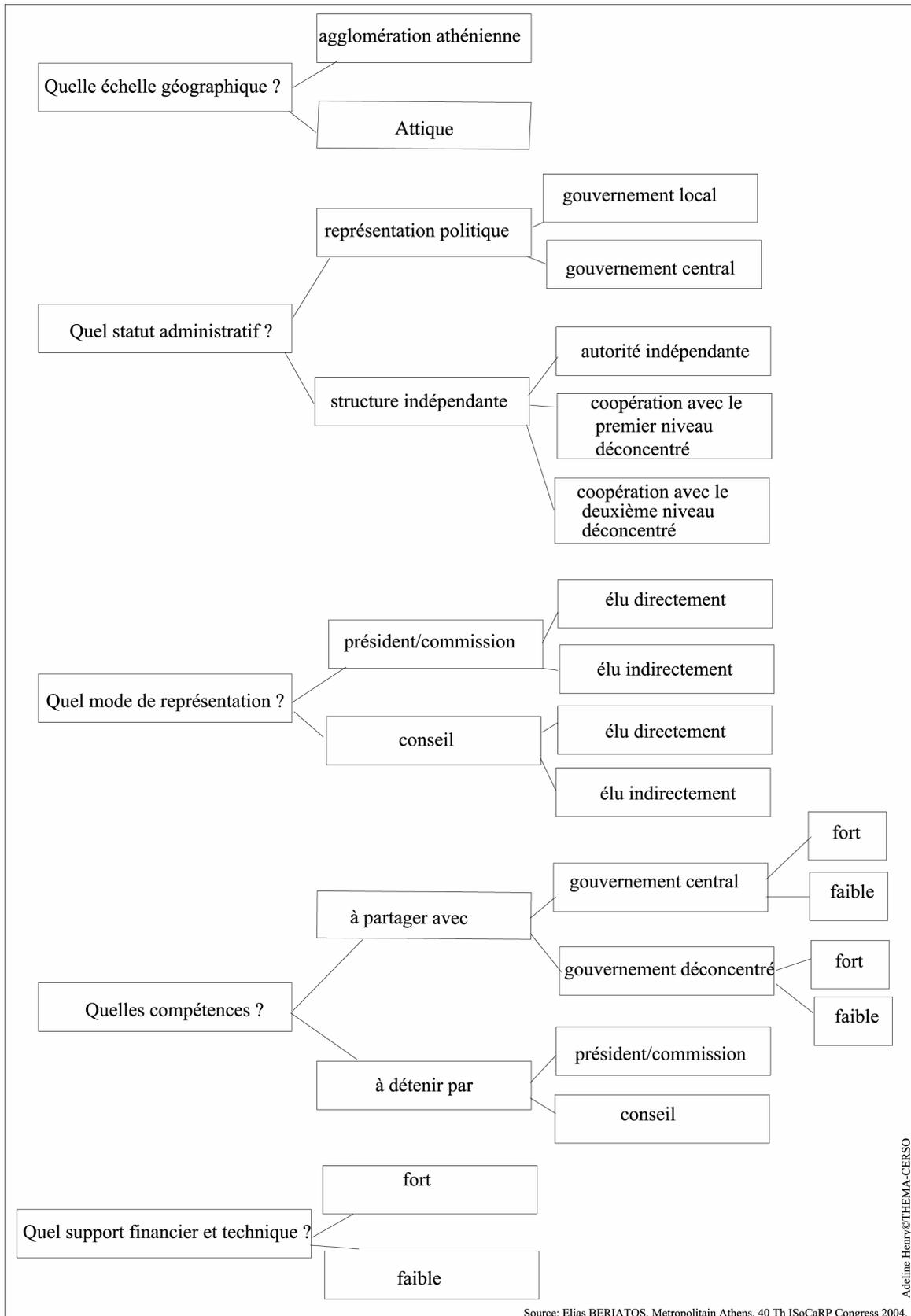
Enfin, cette nouvelle entité de gestion athénienne devra bénéficier d'un support économique et technique de l'autorité métropolitaine, lui permettant d'assurer un fonctionnement cohérent. Compte tenu de ces critères, différents schémas sont possibles afin de trouver la solution optimale, et plusieurs scénarii apparaissent (schéma n°11).

Au final, la solution choisie devra permettre une rationalisation administrative et territoriale d'Athènes et de la région de l'Attique. Chacun des trois niveaux d'administration, autorités locales, préfectorales et régionales sont concernés et devraient être harmonisés avec les dispositions du futur programme-cadre pour Athènes, de sorte qu'elles coïncident avec les unités spatiales d'action les plus rationnelles pour un développement harmonieux d'Athènes. Elias Beriatos ¹⁶ émet l'idée que, en ce qui concerne le niveau des autorités locales, leur réorganisation devrait être faite au niveau cellulaire. Ainsi quelques autorités locales, les plus petites, seraient regroupées, celles de taille moyenne ne changeraient pas, enfin les municipalités les plus importantes devraient être divisées. Si cela est compréhensible et facile à mettre en place pour les deux premiers cas, cela semble difficilement réalisable dans le troisième cas de figure.

Elias Beriatos évoque la division des municipalités d'Athènes et du Pirée en plusieurs entités locales. Athènes pourrait être divisée sur la base des sept entités municipales, celle d'Athènes qui resterait la municipalité centrale de la capitale et six autres municipalités indépendantes.

¹⁶ BERIATOS E., *Governing and managing metropolitan areas: the case of Athens*, 40th ISoCaRP Congress 2004.

Schéma n° 11 : les différents modes possibles de gouvernance



Cette restructuration permettrait de modérer la polarisation de l'agglomération athénienne et limiterait les phénomènes de dépendance et d'hégémonie d'Athènes au détriment des autres entités locales qui seraient invitées à coopérer dans le cadre du gouvernement métropolitain. Cependant, réduire l'hégémonie d'Athènes au sein de l'Attique et de la Grèce ne risque-t-il pas de réduire la force du pays tout entier et de limiter Athènes dans ses ambitions de positionnement au sein des réseaux de villes européennes et mondiales ? Diviser ainsi Athènes lui permettrait-elle de mieux régner sur le territoire grec et au-delà ?

F. L'organisation pour la protection et l'environnement d'Athènes (ORSA)

Le gouvernement métropolitain a besoin d'un appui financier et technique. L'appui technique peut être assuré par l'ORSA qui ne pourra pas garder sa forme actuelle une fois la nouvelle autorité créée. En effet, l'ORSA ne constitue pas un échelon dans la pyramide administrative et politique du pays, qui possède un pouvoir de décision. *« Face à cet empilement de pouvoirs qui n'a le mérite, ni de la clarté, ni de la symétrie territoriale, l'essentiel de la stratégie urbaine appartient à l'Organisation du Plan directeur d'Athènes (ORSA), « personne morale de droit public », qui est en fait sous l'autorité du ministère de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des travaux publics. Malgré la composition équilibrée de l'organisme directeur (quatre représentants du ministère, un super préfet, un représentant de la commune d'Athènes et un de l'Union des municipalités d'Attique), le projet urbain reste très centralisé ¹⁷ »*. L'ORSA est simplement un service sous forme de société de droit public avec des compétences limitées, et une référence territoriale spécifique à la région de l'Attique. Ses compétences (décisives et consultatives) se rapportent principalement à la spécialisation du programme-cadre pour Athènes. Cependant, l'ORSA n'a pas exercé de compétences cruciales de planification pendant les dix dernières années. Son rôle est celui d'un conseiller technique pour la région de l'Attique mais également pour les autorités préfectorales. La dominance des fonctions d'appui administratif et technique de l'ORSA, par rapport aux corps de niveau régional est évidente (tableau n°11) mais elle ne possède pas de pouvoirs de décisions.

¹⁷ BURGEL G. (2004) Opus Cit

Tableau n° 11 : les compétences des autorités en charge de l'organisation d'Athènes

	Représentation politique	Support administratif	Support financier	Support technique
Gouvernement central	+	+	+	+
ORSA	-	0	0	+
Administration régionale	-	-	+	-
Administration préfectorale	+	+	0	0
Municipalités	+	0	0	0

Source: Elias BERIATOS, Metropolitan Athens, 40th ISoCaRP Congress2004.

(+ = fortes compétences, - = faibles compétences, 0 = compétences quasi-inexistantes)

La création de l'ORSA n'aurait donc fait que rajouter une pièce de plus au puzzle de l'organisation de l'agglomération athénienne sans aboutir à de réels résultats. Par conséquent, l'ORSA devrait être incluse au sein du gouvernement métropolitain nouvellement créé, ce qui constituerait une étape importante de la rationalisation et la planification efficace d'Athènes.

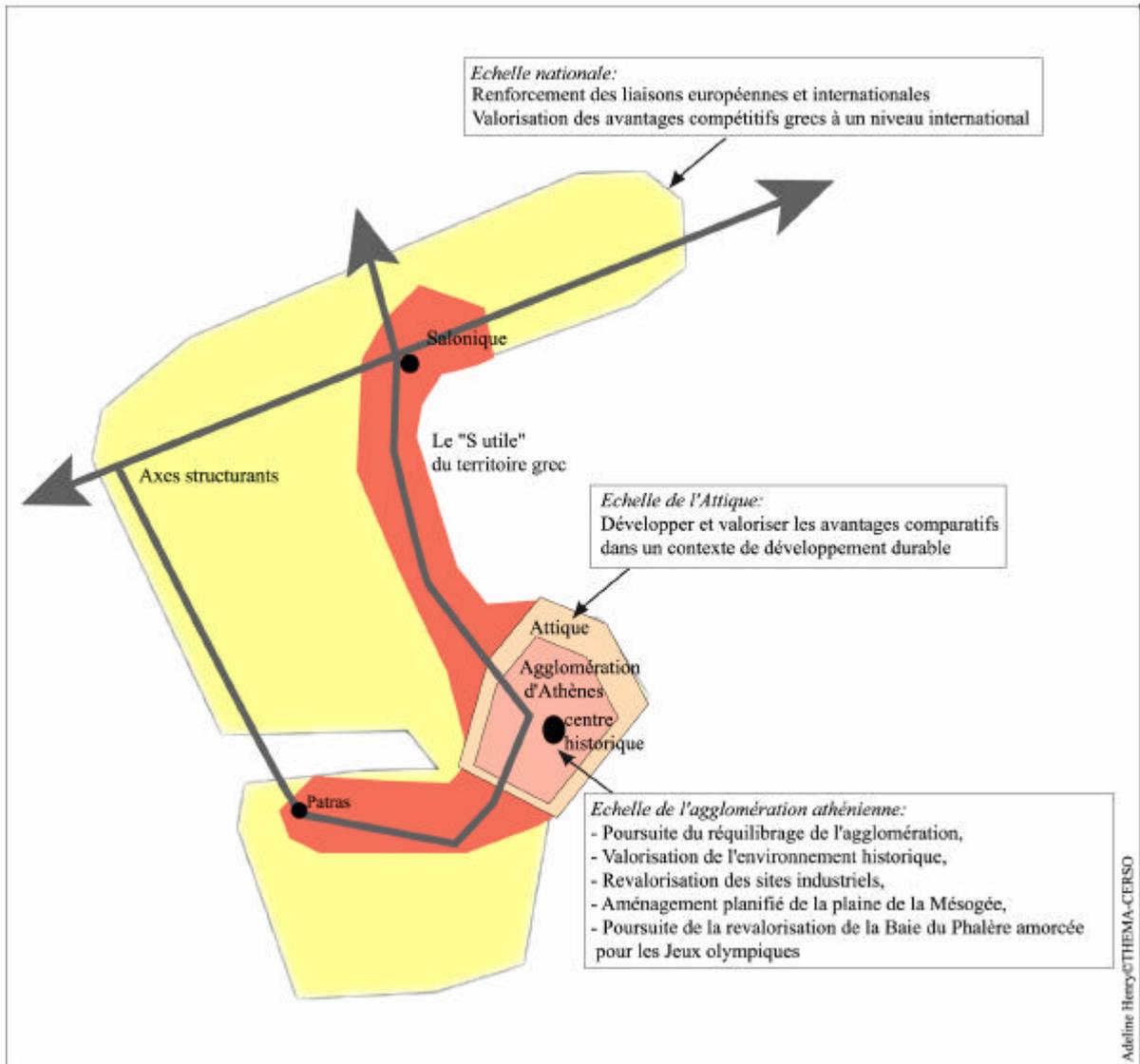
Conclusion

Les Jeux ont donc renforcé ce qui avait été amorcé par l'intégration dans l'Union Européenne. Athènes et l'Attique sont dans une période de transition très dynamique ; si les anciennes institutions restent en place, des structures de gouvernance intégrées et stratégiques apparaissent, principalement sous l'effet de l'intégration à l'Union européenne et des investissements effectués en vue des Jeux olympiques de 2004. La nouvelle stratégie métropolitaine vise à assurer développement économique, mixité sociale et développement durable. Un pas en avant semble donc effectué grâce à l'organisation des Jeux olympiques de 2004. Certaines mesures prises à cette occasion marquent le début d'une nouvelle logique portée sur la politique urbaine athénienne.

La période actuelle, post-olympique, constitue une phase de transition pour Athènes, la région de l'Attique et plus généralement pour la Grèce toute entière. Les perspectives économiques sont positives mais il existe des problèmes structurels. La gouvernance en matière d'aménagement et de développement économique a changé en partie grâce aux Jeux. Les zones et les équipements utilisés pour les Jeux ont un potentiel de développement après 2004 même si l'absence de plan de gestion de l'après JO est un premier obstacle à surmonter. Si un mode de développement urbain non viable a été mis en place pendant l'après-guerre, une stratégie métropolitaine novatrice et une gouvernance adaptée devraient permettre à Athènes de faire face aux enjeux du XXI^e siècle. L'agglomération athénienne possède des espaces stratégiques dont le développement à venir doit être appréhendé comme une occasion majeure pour mettre enfin en place un développement harmonieux de l'ensemble de la région urbaine. Ces espaces majeurs sont la plaine de la Mésogée, qui constitue une occasion de créer un modèle d'aménagement de l'espace, le potentiel des zones industrielles anciennes qui peut permettre une croissance équilibrée dans l'ensemble de l'aire métropolitaine, l'environnement historique. L'avenir se jouera à trois échelles et en trois temps (schéma n°12). A court terme et dans cette phase post-olympique, il est nécessaire de créer, au sein de l'agglomération athénienne, une dynamique de développement économique et d'accompagner la création de nouveaux marchés (tourisme culturel, sportif...) tout en continuant de valoriser l'héritage olympique. A l'échelle régionale, il faudra veiller à ce que l'arrière pays prenne part au développement, car pour être compétitive, Athènes a besoin d'être épaulée par une région qui le soit elle aussi. Enfin, à long terme et à un niveau national, Athènes devrait se positionner

grâce à la valorisation de ces avantages compétitifs renforcés dès le premier échelon de cette nouvelle politique et au plus vite après les Jeux olympiques.

Schéma n°12: un schéma d'aménagement à trois échelles spatio-temporelles



Partie III, Chapitre 3 : Gestion de l'héritage olympique sportif

Introduction

L'infrastructure sportive est au cœur des Jeux, les 28 sports déclinés à travers 37 disciplines nécessitent des sites diversifiés et surtout adaptés aux normes olympiques, en terme de sécurité, de capacité... Les stratégies employées par les villes hôtes ont évolué depuis la renaissance des Jeux, mais surtout depuis leur mondialisation, qui a entraîné une augmentation considérable de leur taille (en nombre de sports représentés, en nombre d'athlètes et en coûts), et leur médiatisation planétaire. Avant les Jeux de Barcelone, en 1992, les villes ont souvent choisi de localiser les complexes sportifs au sein d'un « parc olympique ». Ils seront davantage intégrés au cadre urbain pour les Olympiades suivantes.

Si le CIO recommande un regroupement des sites afin de limiter les problèmes de transport, la stratégie athénienne repose sur une dispersion des complexes olympiques au sein de l'agglomération. En effet, la construction et la modernisation des sites sportifs ont été intégrées dans une logique urbaine de requalification et de redynamisation de l'ensemble du territoire, grâce à des opérations d'aménagement réalisées dans certaines parties clés de l'espace athénien.

Malgré des préparatifs chaotiques, les équipements sportifs ont été prêts à temps et ont répondu aux exigences de la compétition de haut niveau. Mais, une fois les Jeux terminés, ces infrastructures doivent être intégrées dans le fonctionnement quotidien de la capitale pour y trouver un usage et une fonction. L'ancien gouvernement avait annoncé un plan de gestion post-olympique, pour l'ensemble des sites ; ceux-ci devaient trouver une utilité dans les domaines sportifs, récréatifs, culturels, sans qu'aucune autre précision ne soit donnée. Mais, après la cérémonie de clôture des Jeux, l'actuel gouvernement s'est trouvé face à une absence de réelle stratégie de gestion des sites sportifs. Il apparaît que leur préparation a suscité tout l'intérêt des ministères concernés, sans que ceux-ci n'aient, ni le temps, ni les moyens de réfléchir à l'après-Jeux. Ce n'est donc qu'à l'automne 2004 que le premier ministre, Costas Caramanlis, le ministre adjoint de la Culture, Fanny Palli-Petralia, et le ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et des Travaux publics, Georges Souflias, ont été chargés de travailler sur le plan de l'usage post-olympique des installations.

Dans son discours d'introduction lors d'une conférence à Athènes sur l'utilisation post-olympique des installations intitulée « Utilisations post-olympiques : Développement, Culture, Qualité de vie », le Premier ministre a insisté sur le fait que ces installations constituaient l'héritage des Jeux et qu'elles créaient de nouvelles conditions pour l'Attique et ses habitants. Il a été décidé que les complexes sportifs, malgré un coût d'entretien estimé au minimum à 85 millions d'euros, resteront dans le domaine public et seront gérés selon une stratégie de développement et non pas en fonction de choix purement budgétaires, conformément à l'intérêt général. Les choix définitifs du gouvernement seront arrêtés au terme d'un dialogue intensif et ouvert avec les collectivités locales, et les procédures d'appel d'offres seront faites dans la transparence, selon des règles claires et précises.

En 2002, une société « Biens immobiliers olympique SA » a été créée pour gérer les sites mais cette société n'a commencé à fonctionner qu'en mars 2004 après les élections présidentielles et le changement de gouvernement. Cette société, en relation avec le ministère de la Culture et des sports ainsi que le ministère de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics doit d'abord éclaircir le statut juridique des sites afin de faciliter leur concession au secteur privé « pour une exploitation rentable » ; cependant elle ne gère que 15 sites et parmi les moins importants.

Concernant les sites les plus importants, ceux d'Hellinikon, d'Aghios Kosmas et du Phalère, les plans gouvernementaux sont au centre d'une controverse avec les autorités locales qui exigent plus d'espaces verts. A ces querelles, s'ajoutent la volonté du milieu sportif grec qui souhaite que les sites restent sous le contrôle des fédérations, ainsi que les revendications des entrepreneurs des ouvrages olympiques qui, selon le quotidien Kathimérini, exigent de l'Etat une somme de 150 millions d'euros pour des travaux de dernière minute. L'après Jeux olympiques se révèle donc difficile à gérer.

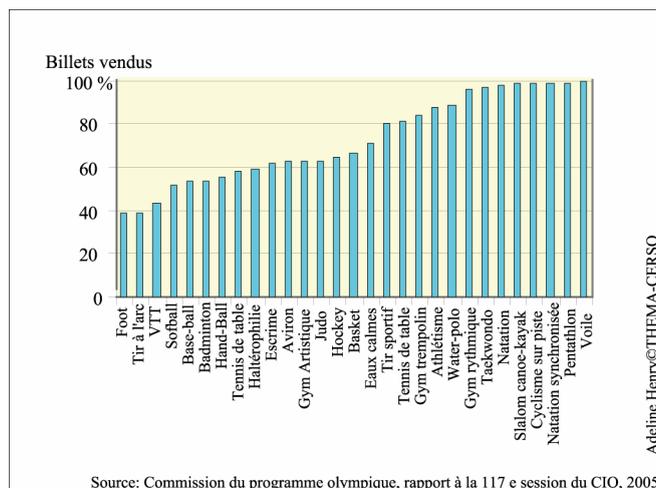
I. QUEL AVENIR POUR LES COMPLEXES SPORTIFS OLYMPIQUES ?

A. Des installations sportives toujours plus nombreuses

De par le programme olympique, les villes hôtes sont obligées de fournir des stades correspondant aux exigences des fédérations internationales. Or, certains sports sont plus ou moins pratiqués selon les pays et ne nécessitent pas des infrastructures importantes dans le cadre d'un fonctionnement quotidien. Par tradition, certains sports sont peu pratiqués en Grèce, comme le softball ou le base-ball. Si l'on regarde le pourcentage de billets vendus pour ces compétitions (graphique n°9), le peu d'intérêt porté par les Grecs est flagrant. En effet, dans le cadre de ces manifestations sportives mondiales, malgré la présence d'un public international, la majorité des spectateurs est d'origine nationale. Ainsi, la taille de certaines installations sportives aurait pu être davantage revue à la baisse en tenant compte des pratiques sportives grecques.

La capacité d'accueil des sites sportifs est un enjeu difficile à gérer, entre l'évènementiel et l'usage quotidien. Pour ces raisons, les villes se tournent aujourd'hui vers des structures temporaires, démontables après les Jeux. Atlanta a réussi grâce à cette stratégie à limiter le problème de la reconversion des sites sportifs. Mais, certains équipements peuvent aussi provoquer une pratique sportive inattendue, ce fut le cas pour les Jeux de Sydney avec la construction temporaire du stade de volley de plage. Sa présence a suscité une utilisation par les résidents les plus proches après les Jeux. Une fois le stade démonté, ces nouveaux pratiquants ont regretté son caractère éphémère.

Graphique n°9: billets vendus lors des Jeux olympiques d'Athènes pour les principaux sports



A Athènes, certains sites (le canoë-kayak, le softball, le base-ball et le hockey sur gazon) devaient être temporaires, les très faibles taux de pratique grecs pour ces sports ne justifiant pas de telles infrastructures ; cependant ils seront finalement conservés et intégrés au sein du parc métropolitain, prochainement créé sur la zone de l'ancien aéroport à Hellinikon.

La médiatisation des Jeux joue aussi un rôle important dans la création de sites somptueux et démesurés. En effet, les villes hôtes veulent présenter au monde de superbes infrastructures localisées dans des sites uniques afin de valoriser leur image. Dès lors la construction des sites ne suit plus une logique rationnelle de coût et de rentabilisation. La recherche du pouvoir de promotion et de valorisation créé par les images retransmises à l'échelle planétaire donne alors naissance à des projets, certes majestueux, mais dont le montant se révèle ingérable une fois les Jeux terminés. Le coût exorbitant du site de slalom de canoë-kayak à Hellinikon, complexe unique au monde recréant une rivière artificielle dont il est possible de réguler le débit, l'orientation et la force du courant, est-il justifié ? Ce type de compétition ne devrait-il pas se dérouler en site naturel, même si cela oblige les athlètes à se rendre sur des sites plus éloignés?

B. Des installations olympiques gigantesques à gérer

Ainsi, d'énormes sommes ont été dépensées pour la construction des sites, mais aucune étude de viabilité économique ne semble avoir été entreprise pour la période post-olympique. Selon une étude de l'université de Salonique commandée par le gouvernement, l'entretien des ouvrages olympiques pourrait coûter entre 85 et 100 millions d'euros par an. A la fin du mois d'août 2005, Fanny Palli-Petralia nuançait cette estimation en annonçant que les coûts seraient au minimum de 100 millions. Leur viabilité financière est donc sérieusement remise en cause. «*Les nouvelles infrastructures peuvent être un héritage positif mais il y a un risque de surendettement dont le remboursement demandera des années*¹» reconnaît le gouvernement. Si le Premier ministre a assuré qu'il avait été prévu un budget spécial à cet effet, soulignant en même temps que l'exploitation des infrastructures olympiques constituerait le plus grand programme de développement de la Grèce pour les 20 prochaines années, Fanny Palli-Petralia, ministre adjointe à la culture, annonce de son côté que «*les Grecs allaient mettre entre 20 et 30 ans pour amortir les Jeux surtout qu'on ne sait toujours pas qui va endosser les coûts d'entretien de ces superbes installations sportives estimés entre 25 et 125 millions d'euros par an*²». Il semble donc qu'il y ait quelques dissonances au sein des différentes entités en charge de gérer l'après Jeux !

De plus, en raison des travaux bâclés dans la dernière ligne droite pour que les sites soient opérationnels pour l'ouverture des Jeux, certaines rénovations sont déjà nécessaires afin de limiter des dégradations qui ont déjà commencé sur les sites de Nikaia, Anno Liossia ou le centre de tir de Markopoulo. L'ampleur du coût de ces travaux supplémentaires pourrait faire courir le risque de se retrouver à plus ou moins court terme face à des stades fantômes.

¹ DEFAWE J-P. (avec AFP), *la délicate reconversion des sites olympiques d'Athènes*, 27/08/2004, <http://www.batiactu.com>

² Bulletin quotidien de l'agence de presse athénienne du 8/09/2004, <http://www.amba-grece.fr>

C. Une absence de plan de gestion des installations olympiques

Retracer l'après Jeux n'est pas évident car les informations divergent selon les sources. Selon un article du Monde, daté du 28 août 2004, une première réunion se serait tenue le 26 août concernant le devenir des installations olympiques sous la présidence du Premier ministre. Il aurait alors été décidé que les stades et autres bâtiments olympiques devaient être vendus à des entreprises privées, les seules en mesure de subvenir à leurs coûts de fonctionnement et d'entretien. Le gouvernement aurait précisé que la privatisation de ces installations n'était nullement incompatible avec leur utilisation publique. Le programme détaillé de cette opération devait être annoncé vers la fin de l'année. Un plan particulier pour chaque installation devait être élaboré en collaboration avec le secteur privé afin de ne pas augmenter les charges publiques et les impôts. Les responsables auraient alors souligné que les stades devaient notamment servir à promouvoir les quartiers où ils ont été construits.

Mais en septembre 2004, selon le bulletin quotidien de l'agence de presse athénienne du 8/09/2004, le ministre d'Etat et porte-parole du gouvernement, Théodore Roussopoulos et le Président des « Biens immobiliers olympiques SA », Christos Hatzimmanouil, ont assuré que les intentions du gouvernement n'étaient pas de vendre ce patrimoine national. Théodore Roussopoulos, aurait lui aussi précisé que les propositions qui seraient faites pour l'utilisation des installations post-olympiques devaient "*prendre en considération la valorisation de l'acquis olympique*"³, ajoutant qu'il ne s'agit donc pas de faire des Jeux "*une parenthèse*", mais au contraire "*un point de départ*" et profiter du bon climat international dont jouit la Grèce à présent, dans les secteurs du tourisme, des investissements et de la vie quotidienne. Le grand défi de la période post-olympique est alors présenté comme étant la valorisation des installations olympiques, la politique centrale du gouvernement étant de ne vendre aucune installation olympique, de les louer pour une longue durée et de les intégrer dans des projets mixtes d'investissement, le management devant être confié au secteur privé.

³ Bulletin quotidien de l'agence de presse athénienne du 8/09/2004, <http://www.amba-grece.fr>

D. Un projet établi sous le signe de la concertation

Le gouvernement a alors établi le contact avec certaines fédérations sportives, des entreprises publiques et des sociétés privées afin d'étudier l'avenir possible pour ces installations. Une commission composée des représentants du ministère de l'économie et des finances, du ministère de la culture, du COJO, de la société « Biens immobiliers olympiques SA » et d'économistes, a été chargée d'étudier les différentes pistes pour l'utilisation des installations olympiques.

Les municipalités de l'Attique ont alors demandé de collaborer avec le gouvernement pour que les installations olympiques répondent à l'intérêt public. Leur demande a été entendue par le gouvernement qui a alors déclaré « *notre priorité est l'intérêt des collectivités locales, car tous unis dans les décisions nous serons gagnants pour ce qui est de mettre en valeur le patrimoine des installations olympiques*⁴ ». Le gouvernement a dès lors annoncé que l'intérêt des citoyens resterait l'axe principal du plan de gestion des installations olympiques et que celles-ci seraient dévolues, dans ce but, aux communes et au secteur privé, afin de développer le sport, la culture et le tourisme. Le ministre a par ailleurs adressé une circulaire aux élus locaux pour qu'ils veillent eux-mêmes à la garde et à la maintenance des biens immobiliers, des centres médicaux et du matériel informatique.

Dans un premier temps, l'Etat s'est assuré que les installations seraient gardées 24h/24 à la fois par des sociétés privées et par près de 1500 policiers et soldats. Des images d'abandon des installations ont alors été diffusées par certains médias, mais le premier ministre est vite intervenu pour préciser qu'il s'agissait d'une simple image due au démontage des constructions olympiques temporaires, précisant encore que le ramassage et le retrait des matériaux inutiles étaient à la charge du COJO, qui doit les remettre impeccables à l'Etat. En effet, les installations ont été « remises » à l'Etat entre le premier et le vingt octobre 2004. 90 % des installations olympiques sont alors gérées par la société des « Biens olympiques SA », les autres 10 % étant des installations - telles que le Stade olympique et le Stade de la Paix et de l'Amitié au Phalère - appartenant à des organismes publics.

⁴ Bulletin quotidien de l'Agence de presse athénienne du 10/08/2004, [http:// www.amba-grece.fr](http://www.amba-grece.fr)

II. LE PROJET DE LOI DE GESTION DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

A. Un projet innovant préparé en un « temps record »

Prévu pour être initialement voté en décembre 2004, le projet de loi a finalement été présenté le 31 mars 2005, par la ministre adjointe à la Culture, chargée des sports. Cette dernière a alors précisé que le projet avait été établi en un « *temps record* », rappelant que « *le gouvernement précédent n'avait aucun projet de prêt pour l'utilisation post-olympique des installations, et nous avons dû travailler durement et de façon méthodique pour qu'un temps précieux ne soit pas perdu*⁵ ». Le projet de loi sur l'utilisation des installations et infrastructures olympiques est présenté comme une innovation pour la Grèce, étant donné « *qu'il règlera toutes les questions à la fois juridiques, d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de droits des propriétés, pour toutes les installations olympiques sans exception* ». Le gouvernement semble donc vouloir mettre en avant les leçons tirées de l'organisation des Jeux et présenter ses nouvelles méthodes de travail.

L'orientation principale du projet de loi repose sur l'intégration et la valorisation des installations sportives, exploitées sur la base de contrats à long terme, au sein des communautés locales, qui auront les possibilités de participer à des partenariats avec le secteur privé. Le gouvernement a tenu à mettre l'accent sur la pleine transparence dans la gestion de ce dossier, avec des appels d'offres internationaux et des conditions et préalables sans équivoque. Plus important encore, selon le ministre, le projet de loi clarifie « sans zone d'ombre » le rôle de l'Etat, des particuliers et la participation des collectivités locales, ces dernières devant par ailleurs être les réceptionnaires d'une taxe de 2% versée par les sociétés adjudicatrices.

De même, le projet de loi régit les procédures d'obtention de permis de construire et de fonctionnement des installations olympiques et définit l'usage et le fonctionnement de chaque installation, séparément. La loi vise à mettre en place un régime foncier simple de manière à alléger les démarches incombant à l'investisseur final. Il prévoit également la création d'un

⁵ Bulletin quotidien de l'Agence de presse athénienne du 26/01/2005, <http://www.amba-grece.fr>

Secrétariat Général au Ministère de la Culture, qui sera chargé de la mise en valeur des installations olympiques et remplacera le Secrétariat Général des Jeux Olympiques.

Une fois le projet de loi voté, des appels d'offres seront lancés en vue de la sélection des groupements de sociétés qui seront chargés de la gestion des sites.

B. Un projet « vert »

Le projet de loi s'articule autour de trois grands principes, la qualité de la vie en Attique, l'activité économique et la création d'emplois. A cela s'ajoute un volet "Vert", lequel prévoit de nouveaux espaces de verdure et l'interdiction de toute construction en dur «*même d'un mètre de terrain* » autour des installations sportives.

Plus en détail, le projet de loi est rédigé en 4 chapitres réglementant, premièrement, les licences des installations olympiques ; deuxièmement, les usages pour chaque site distinctement ; troisièmement, l'organisation et le fonctionnement du Secrétariat général des JO. Enfin, la quatrième partie du projet se réfère à des questions ayant trait au régime juridique, y compris les charges de maintenance, le gardiennage et l'entretien.

Globalement, le projet de loi prévoit une valorisation des installations olympiques reposant sur une utilisation sportive, récréative et culturelle. Les usages autorisés à l'intérieur des complexes olympiques et dans les espaces environnants accordés pendant les JO sont maintenus pour l'ensemble des sites auxquels viennent s'ajouter des fonctions complémentaires.

Tableau n° 12: la reconversion des sites olympiques sportifs

<i>Les sites qui s'inscrivent dans des opérations de réhabilitation urbaine et écologique</i>	
La Baie du Phalère	<p>Les infrastructures olympiques seront intégrées dans le projet de requalification du site en zone de loisirs et de détente, plus en détail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le stade de taekwendo sera transformé en centre de congrès. Il a accueilli son premier congrès, celui du Parti socialiste grec, le 15 mars 2005 ; - Le stade de la Paix et de l'Amitié et le stade Karaiskaki retrouvent leur usage antérieur aux Jeux (manifestations sportives et culturelles) ; - Le stade de Beach-Volley conserve son utilisation sportive.
La zone de l'ancien aéroport international d'Athènes à Hellinikon	<p>Les installations sportives, considérées comme provisoires, comme le canoë-kayak, le softball, le base-ball et le hockey sur gazon, ne seront pas démolies. Elles deviendront des espaces annexes des usages sportifs, manifestations culturelles, espaces de restauration. Elles seront intégrées au projet de parc métropolitain, qui, associé à un ensemble d'habitations, devrait être retenu conformément à l'appel d'offre qui a déjà eu lieu.</p> <p>Toute construction de structure permanente est interdite jusqu'à l'achèvement des plans de création du Parc Métropolitain. Le complexe olympique de canoë-slalom pourra recevoir des commerces de location ou de vente d'articles de sport, et des espaces de restauration. Les espaces environnants seront reconvertis en parc à thème (sportif) et parc aquatique. Les installations olympiques de basket-ball et d'escrime seront ouvertes aux manifestations culturelles, aux commerces, à la restauration et aux expositions/salons.</p>
Schinias	<p>Le site, classé parc naturel, sera aménagé en un centre de sensibilisation écologique.</p>
<i>Les sites olympiques qui s'inscrivent dans une valorisation du patrimoine</i>	
Le complexe olympique et sportif d'Athènes	<p>Le Stade olympique, infrastructure majeure du complexe olympique et sportif d'Athènes, est maintenu comme pôle sportif olympique, mais avec une orientation touristique, après la reconversion des nombreuses installations qui l'entourent, en Musée grec des Jeux olympiques et centres commerciaux.</p> <p>Selon la presse grecque, il devrait être loué au club AEK Athènes, le troisième du pays, mais surtout le plus endetté.</p>

<p>Le stade panathéen, le stade de la Paix et de l'Amitié et le stade Karaiskaki, le stade d'Olympie, le départ de Marathon</p>	<p>Ces infrastructures antérieures aux Jeux de 2004 retrouvent leur usage habituel, entre manifestations sportives et culturelles.</p>
<p><i>Les sites qui s'inscrivent dans la recherche de nouvelles centralités</i></p>	
<p>Goudi</p>	<p>Le centre est destiné à l'éducation physique en général, aux sports professionnels et amateurs, aux manifestations culturelles, à la restauration et aux espaces de rassemblement du public en plein air.</p>
<p>Ano Liossia</p>	<p>Le centre accueillera d'une part le Centre de culture et technologie en vue de revaloriser cette banlieue pauvre d'Athènes, qui comprendra des écoles et des académies culturelles (danses, cinéma, théâtre, musique); et d'autre part, le Musée numérique national (images et son).</p>
<p>Nikaia</p>	<p>Le centre est destiné à l'éducation physique en général et aux sports professionnels et amateurs. Il serait prévu d'en faire un centre international d'entraînement grâce à l'hôtel sur place.</p>
<p>Galatsi</p>	<p>Le centre est destiné à l'éducation physique en général, aux sports professionnels et amateurs, aux commerces, à la restauration, aux manifestations culturelles ainsi qu'à la création d'un centre de loisirs ou parc à thème.</p>
<p>Aghios Kosma</p>	<p>Le centre est converti en une marina avec la création d'une unité hôtelière de catégorie 5 étoiles comprenant 30 chambres, sur une surface de 1400 m2 pour desservir la marina, des installations d'assistance technique pour bateaux, des installations provisoires pour l'organisation d'expositions, des installations sportives et des installations en plein air pour l'organisation d'évènements culturels avec vestiaires et cantines.</p>
<p>Marcopoulo</p>	<p>Le centre de tir olympique est autorisé à recevoir des manifestations culturelles, des commerces de vente d'articles liés au fonctionnement du centre de tir et de produits de soins d'urgence, des espaces de restauration, une unité hôtelière.</p> <p>Le centre équestre gardera sa vocation équestre avec un espace de course, des écuries, une clinique vétérinaire, des entrepôts, des bureaux, une arène</p>

	couverte, un musée équestre, une école d'équitation, des commerces spécialisés (liés au fonctionnement du centre équestre), des expositions/salons, des espaces de restauration, de ventes aux enchères, un hôtel, un hélicoptère, un terrain de golf et des aires de stationnement. Le parc offrira la possibilité d'usage pour la discipline du triathlon et l'équitation de loisir.
--	--

C. Schinias ou les difficultés d'une reconversion écologique

Schinias, avec son bassin d'aviron et de canoë-kayak a été classé parc national, le 27^e de la Grèce. Huit mois plus tard, les poubelles s'étalent dans les forêts avoisinantes. Des tavernes illicites se sont installées. Le site ne possède pas de gardien, « *les pompes à incendie du parc ne sont pas même alimentées en eau ! Si la sécheresse et les feux de forêts sont au rendez-vous, cet été ça clôturera l'affaire* » explique Théodota Nanstou, militante au Fonds mondial pour la Nature (WWF)⁶.

Les promesses financières, qui devaient permettre la valorisation du site après les Jeux, n'ont pas été tenues, le projet n'a reçu que 145 000 euros, soit 10 % des sommes prévues. En effet, le dossier avait été retenu par le programme européen Life, dédié à la protection de l'environnement. Cela devait se transformer en 800 000 euros de crédits à condition que le gouvernement avance la moitié des sommes. Le site n'a donc encore connu aucun aménagement depuis la fin des épreuves sportives en septembre 2004. Devant l'annonce de différents projets, la ministre adjointe, Fanny Palli-Petralia a confirmé son veto à plusieurs projets de type casinos et discothèques et autres complexes hôteliers. Les différentes parties concernées par l'avenir du site en appellent maintenant à Bruxelles. Contacté par Libération, le commissaire européen à l'environnement, Stavros Dimas, fait savoir que la Commission suit le dossier Schinias de très près. Le blocage de fonds européens a été confirmé. Le parc dans ces conditions ne semble pas avoir la possibilité de fonctionner ni de facturer l'entrée du site qui lui permettrait de devenir financièrement autonome. La Commission, dans la limite de ses compétences, continuera à veiller à la bonne application de la législation environnementale en Grèce et n'hésitera pas à prendre les bonnes décisions.

⁶ Schinias, le site olympique qui a perdu sa flamme, Libération, 20/05/2005.

Conformément à sa qualité de parc naturel, le site de Schinias ne sera pas inclus dans le projet de loi permettant à un dixième de sa superficie d'être commercialisé afin de protéger son environnement.

D. Les installations olympiques non sportives

Un grand nombre d'installations sportives seront concédées au secteur privé et aux collectivités locales, alors que des ministères et des organismes publics seront transférés dans les installations non sportives. Le siège du comité d'organisation, par exemple, devrait être transformé en bureaux pour des ministères. Le ministère du Travail doit aussi déménager dans le village olympique, dont la zone résidentielle a été vendue comme logement pour foyers à revenus modestes. Le Centre de presse à Maroussi accueillera le ministère de l'Environnement et le ministère de la Culture. Les agents immobiliers de la capitale craignent qu'un excès d'offre de bureaux, de salles de conférences et de salles de concerts puisse provoquer une chute du marché. Plusieurs télévisions sont intéressées par le centre international de diffusion. Le centre de presse audiovisuelle voisin accueillera pour sa part un nouveau musée des Jeux olympiques grecs ainsi qu'un futur musée mondial de l'athlétisme, en accord avec la fédération internationale d'athlétisme.

En ce qui concerne les sites d'hébergement, sites olympiques non sportifs, nous avons évoqué leur reconversion dans la partie II, chapitre 3.

E. Des usages commerciaux limités

Les usages commerciaux dans les installations sportives des JO ne dépasseront pas 10 % pour chacune des installations, selon le projet de loi. Ce dernier précise de même qu'il y aura une spécification rigoureuse des conditions de cet usage commercial afin d'éliminer « *toute mauvaise interprétation* ». Les ministres ont souligné à ce titre que les usages commerciaux seront très précis et concerneront par exemple des espaces de restauration, des magasins et des lieux de réunion pour le public. Concernant les complexes sportifs situés le long du littoral, ces derniers ayant suscités beaucoup de projets de par leur localisation stratégique au sein de l'agglomération athénienne, le ministre de l'aménagement du territoire et des travaux publics

Georges Souflias et le ministre adjoint de la culture, Fanny Palli-Petralia ont précisé qu'ils ne permettraient pas la construction des casinos, ni de discothèques sur la zone côtière entre le site de voile d'Aghios Kosmas et le complexe olympique de Phalère.

Les sites pour lesquels les appels d'offres seront lancés en priorité sont la marina d'Aghios Kosma, le gymnase de Galasti, le centre de judo-karaté d'Ano Liossia, le complexe du Phalère. Pour sa part, le président de la société « Biens immobiliers olympiques SA », M. Hadziemmanouil, s'est dit optimiste quant à l'intérêt des investisseurs étrangers pour les appels d'offres prévus pour les installations olympiques. Les décisions suite aux appels d'offres vont cependant être longues à prendre. Selon certains journaux, il faudra attendre 2009 avant que chaque installation soit concédée au secteur privé afin d'assurer sa rentabilité. Au final, le gouvernement espère récupérer ainsi 300 à 500 millions d'euros de bénéfice par an et créer l'embauche de 5 000 à 15 000 personnes.

F. Une rentabilisation à long terme ?

Jusqu'à présent, le bilan de la Grèce en terme de rentabilisation de ses sites sportifs est plutôt pauvre. La gestion du complexe olympique et sportif d'Athènes construit il y a 20 ans et où se trouve notamment le stade olympique a seulement permis de regagner 25 % du coût de sa construction.

Une stratégie d'accueil d'autres événements sportifs à long terme peut permettre d'aider à la rentabilisation de ces immenses installations. Au-delà de l'organisation des Jeux de 2004, la Grèce possède aussi l'expérience de l'organisation des Championnats d'Europe de basket-ball en 1987 et en 1995, des Championnats du Monde d'Athlétisme en 1997. Selon cette culture d'accueil d'événements sportifs internationaux, les Grecs ont déposé leur candidature pour organiser les Championnats du monde de natation en 2009, l'Euro 2012. La Fédération internationale d'Athlétisme leur a confié l'organisation de la Coupe du monde d'Athlétisme en septembre 2006 au stade olympique d'Athènes (Complexe olympique et sportif d'Athènes à Maroussi). Le site canoë-kayak d'Hellinikon, quant à lui, a accueilli le Championnat du monde en juin 2005.

Il semble donc que la Grèce apparaisse dorénavant comme un lieu essentiel pour l'organisation de compétitions sportives internationales. La décision du CIO d'organiser chaque année des compétitions sportives sur le site antique d'Olympie⁷ démontre que l'organisation des Jeux de 2004 a permis à la Grèce de valoriser son image de lieu culturel et sportif de haute qualité. Le ministre d'Etat, Théodore Roussopoulos, s'est alors félicité de cette décision qui justifie « *les efforts déployés pour la valorisation de l'acquis olympique, de l'héritage matériel et spirituel qu'on laissé les JO en Grèce* »⁸.

Devant les difficultés que rencontre la Grèce pour reconvertir ses installations sportives, nous nous proposons de présenter les stratégies utilisées par les villes hôtes, depuis Barcelone, les Jeux de 1992 marquant le début d'une ère nouvelle dans la conception de l'évènement en tant que catalyseurs des projets urbains.

III. LA RENTABILISATION DES SITES SPORTIFS : EXEMPLE DU DEVENIR DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES DEPUIS LES JEUX DE BARCELONE

(Les Jeux de Barcelone sont les premiers à avoir un impact considérable du point de vue de l'aménagement du territoire, nous possédons donc davantage d'études les concernant que les Jeux d'Atlanta et de Sydney.)

A. Barcelone ou les Jeux olympiques « comme ambition et prétexte »⁹

1. Les Jeux au cœur du projet urbain

Athènes et Barcelone présentent de nombreuses similitudes tant d'un point de vue géographique, historique, architectural qu'urbanistique. De même, les deux agglomérations ont réalisé, à travers les Jeux olympiques, un projet urbain ambitieux qui a modifié en profondeur leur image et leur fonctionnalité.

⁷ Annonce faite par Jacques ROGGE, le 5/08/2005 lors des Championnats du Monde d'Athlétisme à Helsinki.

⁸ Bulletin quotidien de l'Agence de presse athénienne du 8/08/2005.

⁹ MORAGAS de M. y BOTELLA M. *Las claves del éxito, impactos sociales, deportivos, económicos y comunicativos de Barcelona 1992*, Centro de Estudios Olímpicos y del deporte, Universidad autónoma de Barcelona, 1995.

Capitale de la Catalogne, rivale historique de Madrid, Barcelone a souvent été lésée par les différentes politiques nationales. Les 40 années de franquisme suite à la guerre civile ont laissé des séquelles importantes dans le paysage urbain. Tout comme Athènes, Barcelone a connu un urbanisme de complaisance où se mêlent opérations spéculatives illégales et corruption, paupérisation du centre ville et densification des espaces péri-urbains. « *« Une infra ville » (Robert FERRAS) ou « sous ville » (Edouard MORENO) s'est développée durant les années 60, allant des bidonvilles aux « barracas » auto-construites »* »¹⁰. Le centre ancien, au patrimoine architectural très important, au tissu trop dense est mal irrigué par un réseau viaire très étroit, vétuste et délabré.

Dans les années 80, l'agglomération est dans une période de crise qui supporte le poids de deux héritages :

- 35 années de franquisme (1939-1975), période de croissance anarchique et spéculative conduisant à l'asphyxie de la métropole ;
- une courte période de transition démocratique (1975-1979) qui coïncide avec la récession due à la crise internationale du premier choc pétrolier.

Un projet urbanistique vise alors à remodeler l'agglomération. Il repose sur la rénovation du noyau historique, la tertiarisation du centre et la modernisation des vieux quartiers ; l'aménagement des quartiers récents et le remodelage de la trame viaire. La politique urbaine s'oriente alors vers un urbanisme « *métastatique* »¹¹, les interventions ne sont pas conçues comme une fin en soi mais comme la base d'un processus utilisant l'action diffuse de points d'irradiations dispersés sur l'ensemble du territoire urbain. L'espace public est conçu comme l'élément central car il est porteur de valeurs sociales et culturelles fondamentales.

En 1985, Barcelone est élue ville hôte pour les Jeux d'été de 1992. Les Jeux constituent alors un déclencheur pour la mise en œuvre du projet urbain en gestation. Le projet olympique s'inspire du projet urbain évoqué précédemment, c'est-à-dire d'une conception micro-urbaine ; des actions ponctuelles sont menées sur un tissu urbain saturé plutôt que de créer de nouveaux espaces. Au lieu de concentrer les sites olympiques, le schéma d'organisation les disperse et les implante sur deux axes de réqualification définis par le schéma général d'aménagement métropolitain : l'axe de la mer et de la montagne (voir schéma n°13).

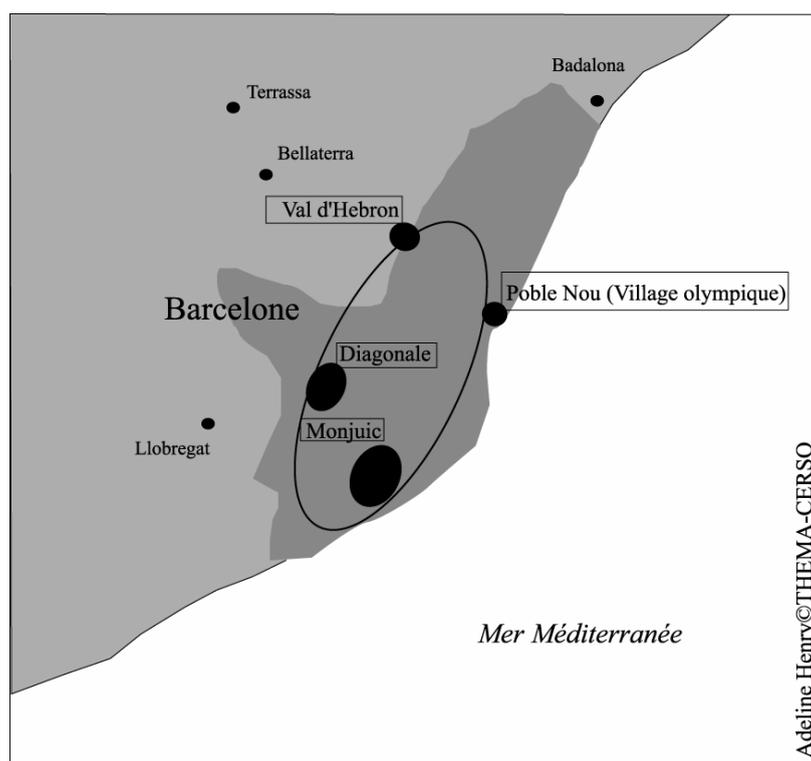
¹⁰ HENRY G., *Barcelone, dix années d'urbanisme, la renaissance d'une ville*, édition du moniteur, Paris, 1992

¹¹ HENRY G., 1992, op (cit)

Le schéma d'organisation est établi en quatre pôles :

- le quartier du Poble Nou localisé à proximité de la mer, où le village olympique a remplacé une friche industrielle ;
- le Montjuïc, où se déroulèrent les cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux ainsi que les principales épreuves olympiques, dans un stade de 60 000 places rénové pour en recevoir 120 000 ; ce site avait accueilli l'exposition universelle de 1929 ;
- le Val d'Hebron, zone résidentielle dont la vocation sportive fut développée (cette zone avait déjà accueilli les championnats du monde de cyclisme en 1984) autour du tir à l'arc, du volley et du tennis, à laquelle s'ajoute la réalisation du village des arbitres et du centre de presse
- la Diagonale, les travaux menés ont permis de « désenclaver 30 hectares et de réaliser un nouveau quartier à proximité du stade de 120 000 places du Nou Camp, fief du Barça ; une ville équestre a été édifiée renforçant le caractère sportif de l'ensemble¹².»

Schéma n°13: schéma d'organisation pour les Jeux olympiques de Barcelone en 1992



¹² AUGUSTIN J-P, GILLON P., *L'Olympisme, Bilan et enjeux géopolitiques*, Armand Collin, Paris, 2004

La stratégie urbaine planifiée est celle des « Aires de nouvelle centralité », imaginée d'après la morphologie de la ville. Le centre, développé tout d'abord dans le vieux port a migré progressivement vers l'Eixample, zone à vocation résidentielle qui connaît alors une forte tertiarisation. Les aires nouvelles doivent développer une nouvelle forme de centralité à l'intérieur même de la zone urbaine en aménageant des espaces vides dont la localisation est stratégique, en les intégrant au tissu urbain et en assurant ainsi une articulation entre les quartiers.

Plus globalement, les opérations d'aménagement menées dans le cadre des Jeux olympiques, ont eu pour objectif de :

- rétablir la connexion à la mer, reconverter les friches industrielles proches du centre, requalifier les zones de transition entre la banlieue et le centre, remodeler la trame viaire et ceinturer la ville par des voies de contournement ;
- faire sortir la ville en un temps bref, du relatif sous-développement dans lequel l'avaient maintenue 40 années de franquisme ;
- amorcer le développement économique, social et culturel pour rivaliser avec les autres métropoles européennes ;
- se doter de tous les moyens financiers, administratifs, politiques pour traduire dans les faits un programme de travaux urbains ;
- programmer non seulement des équipements sportifs mais aussi des infrastructures de transport, des réseaux de télécommunications et d'accueil.

Les Jeux olympiques de Barcelone apparaissent donc comme un véritable outil d'aménagement. La réhabilitation du front de mer restait le plus vaste chantier mené dans le cadre de cet évènement sportif mondial, les travaux réalisés dans la baie du Phalère à Athènes viennent de la supplanter.

2. Un projet olympique en accord avec le déficit en infrastructures urbaines de l'agglomération

Le projet olympique reposait sur deux logiques, l'urbanisme mais aussi le sport. Un diagnostic sur les infrastructures sportives, réalisé par un groupe d'urbanistes, en 1982, a servi de base au plan d'aménagement et d'organisation des sites olympiques. Ce dernier, inspiré du

diagnostic faisant état du déficit de l'agglomération barcelonaise en certaines installations, visait à compléter le parc d'infrastructures sportives.

Ainsi, le programme repose sur trois orientations principales :

- mettre en place des installations sportives qui répondent à de réelles nécessités et dont la rentabilisation soit assurée après les Jeux ;
- insérer les nouvelles installations dans des zones souffrant d'un déficit en terme d'équipements sportifs et d'infrastructures urbaines, de manière à ce qu'elles aient un impact important en matière de régénération urbanistique et d'équilibre territorial ;
- moderniser les équipements existants, mais obsolètes, en les dotant de l'infrastructure supplémentaire nécessaire pour répondre aux exigences des compétitions de haut niveau, afin de pouvoir organiser des événements internationaux.

Au final, l'agglomération barcelonaise est dotée de 43 équipements sportifs, 15 sites nouveaux (huit à Barcelone et sept en banlieue), dix étant le fruit de rénovation et 18 provenant d'installations existantes ayant subi quelques adaptations pour l'usage olympique.

Les installations sportives sont distribuées au sein du territoire pour éviter les déséquilibres entre les quartiers, elles sont localisées au plus près des citoyens et diversifient les activités et les services sportifs proposés, avec un bon compromis d'accessibilité pour tous et de hautes qualités de services. Cette logique d'implantation est le fruit d'un équilibre décidé entre la municipalité de Barcelone et le COJO afin de satisfaire les intérêts des deux parties. D'un côté, les installations sont situées là où il existe une demande en infrastructures sportives et présentent une capacité adéquate pour les usages postérieurs aux Jeux, de l'autre côté, la localisation et les dimensions des complexes s'ajustent aux mesures spécifiques à la compétition olympique.

3. Nouvelles installations sportives, nouvelles formules de gestion

L'intégration de toutes les installations olympiques à la gestion municipale impliquait celle des fonctionnaires en charge de leur gestion, soit 500 personnes. Cela était impossible, des formes alternatives de gestion ont donc été trouvées. En conséquence, en 1991, un nouveau

règlement d'usage des installations municipales fut mis en place : « *la gestion intéressée* ¹³ ». Cela consiste à permettre la gestion d'une installation municipale, à travers un concours public, par une entité privée, mais en conservant le contrôle et le suivi de la gestion à travers une commission et en conservant le pouvoir de décision sur les thèmes tels que les tarifs des services, les programmes, les plans de maintenance...

Cette formule de gestion des sites sportifs se place dans la suite logique de l'histoire du sport dans la ville. En effet, la municipalité a la tradition de déléguer ou de céder les installations aux clubs, associations et fédérations. Une des clés de la réussite du fonctionnement des nouveaux espaces sportifs repose sur ce modèle de gestion plus proche des citoyens grâce à des entités connaissant les pratiques sportives dans les quartiers où sont implantées les infrastructures.

Afin de gérer les quatre complexes les plus importants, la municipalité créa une société anonyme avec un capital à 100 % municipal appelée « Barcelone Promocio ». Cette société avait en charge les quatre installations emblématiques de San Jordi, le stade Olympique, le Palais des Sports et le vélodrome. Si ces installations ont en premier lieu été pensées pour les compétitions sportives de haut niveau, elles peuvent aussi accueillir des spectacles d'autres types, musicaux, récréatifs.

Le complexe de San Jordi par exemple, est un espace polyvalent dont la taille et surtout la haute technologie avec laquelle il a été conçu, permettent d'accueillir une liste impressionnante d'activités diverses. Le complexe peut se transformer pour recevoir un championnat d'athlétisme en intérieur, des compétitions de ski alpin et de windsurf, un circuit de trial, un cirque, un opéra ou un concert de rock...

Ce type d'installation polyvalente requiert une gestion avec une capacité d'adaptation au marché et une politique d'incitation pour recevoir des compétitions et des spectacles importants. Cela semble réussi, la société « Barcelone promocio » fait partie de l'association des arènes européennes, elle est considérée comme dynamique et créative pour ces différents usages et la production de spectacles (tableau n°13). Depuis sa création, la société a une balance économique positive et fonctionne sans aucun apport de fond public.

¹³ MORAGAS de M. y BOTELLA M. *Las claves del éxito, impactos sociales, deportivos, económicos y comunicativos de Barcelona 1992*, Centro de Estudios Olímpicos y del deporte, Universidad autónoma de Barcelona, 1995.

Tableau n°13 : la fréquentation des principaux sites olympiques suite à leur reconversion

	Palais des sports		Vélodrome de Horta		Stade olympique		Complexe San Jordi	
	Nombre d'évènements (en 1994)	Nombre de spectateurs	Nombre d'évènements (en 1994)	Nombre de spectateurs	Nombre d'évènements (en 1994)	Nombre de spectateurs	Nombre d'évènements (en 1994)	Nombre de spectateurs
Compétitions sportives	35	51 392	3	8 095	12	213 821	38	268 984
Spectacles musicaux	24	63 355	64	39 641	2	64 500	17	151 624
Activités associatives	14	28 738	0	/	0	/	10	96 120
Divers	9	39 173	0	/	54	46 124	64	442 781
Total	82	182 658	67	47 736	68	324 445	129	959 509

Source : MORAGAS de M. y BOTELLA M. *Las claves del éxito, impactos sociales, deportivos, económicos y comunicativos de Barcelona 1992*, Centro de Estudios Olímpicos y del deporte, Universidad autónoma de Barcelona.

4. De nouvelles infrastructures, de nouveaux pratiquants

Barcelone a connu un accroissement significatif du taux de pratique sportive au sein de son agglomération. Les complexes sportifs issus des Jeux ont attiré 46 000 nouveaux usagers. Une enquête de la municipalité en 1995, permet de retracer certaines évolutions par rapport à une enquête de 1985 menée auprès de la population de 16 à 60 ans. Les personnes pratiquant une activité sportive au moins une fois par semaine a évolué de 36% en 1985 à 51% en 1995. La participation des femmes est passée de 35% en 1985 à 45% en 1995.

Les nouvelles installations ont provoqué l'augmentation de pratiques traditionnellement minoritaires. Le centre de voile a connu une belle réussite avec la fréquentation de 16 000 personnes, deux instituts publics de la ville ont même inclu la voile en option dans les études secondaires. Autre exemple, la piscine Picornell où l'on pouvait pratiquer la natation et le water-polo a reçu 230 000 usagers en 1994. Les Jeux de Barcelone ont aussi eu un impact sur le sport à l'école, en suscitant une vague de modernisation des installations sportives au sein des écoles publiques de la ville. Dans cet élan, en 1993, la municipalité a mis en place les « campus olympiques », un programme d'activités sportives réalisées dans des installations olympiques, dont l'objectif était de dynamiser la pratique du sport pour les enfants et les jeunes. L'augmentation du nombre de campus organisés au sein de l'agglomération, ainsi que

le nombre de participants permet d'appréhender le succès de cet évènement imaginé suite aux Jeux olympiques (tableau n°14).

Tableau n°14: les «Campus olympiques »

	Campus olympique 1993	Campus olympique 1994	Augmentation (en %)	Campus olympique 1995	Augmentation (en %)
Installations	7	19	171	25	131
Campus	13	28	115	44	57
Activités	17	37	117	49	32
Participants	1 750	4 502	157	6 557	45,5

Source : MORAGAS de M. y BOTELLA M. *Las claves del éxito, impactos sociales, deportivos, económicos y comunicativos de Barcelona 1992*, Centro de Estudios Olímpicos y del deporte, Universidad autónoma de Barcelona.

5. L'expérience tirée des Jeux de Barcelone

Les équipements sportifs n'ont pas été conçus comme des éléments à distribuer de manière homogène sur le territoire mais comme un système articulé et structuré d'éléments qui détiennent des fonctions précises. Ils s'organisent en différents niveaux de service et de complémentarité, métropolitain, urbain, de quartier et à chacun reviennent diverses fonctions, formation, entraînement, compétition, spectacle. Chacun est géré par des organismes ou des institutions très diverses, clubs, associations sportives, écoles privées ou publiques.

La logique du projet olympique allait parfaitement avec les conclusions du diagnostic du système sportif existant, il manquait des installations complexes et de haute qualité, destinées aux services urbains et métropolitains qui permettent à Barcelone de réaffirmer son caractère sportif. L'emplacement des sites répond à la dualité entre concentration et dispersion en assurant une grande accessibilité.

Si la plupart des villes, exceptée Los Angeles, avaient auparavant choisi une stratégie reposant sur un parc olympique où se concentre la majorité des complexes sportifs, Barcelone a innové en répartissant les complexes sportifs au sein de quatre aires de moyenne dimension, situées à l'extérieur de la ville, mais à une distance de moins de cinq kilomètres du centre. De même, les sites ont été construits en pensant à leur usage post-évènementiel. Pour les sports minoritaires en Catalogne, comme la lutte, l'escrime et l'haltérophilie, la rentabilité des complexes mis en place pour les Jeux n'était pas assurée après l'évènement ; les compétitions

ont donc eu lieu dans des salles plus petites, utilisées habituellement pour d'autres manifestations.

Le résultat de cette stratégie facilite l'intégration des édifices olympiques à la ville dans un fonctionnement normal, habituel, avec des coûts de maintenance gérables. Toutes les installations olympiques, sont utilisées régulièrement et leur exploitation couvre en général les coûts d'entretien. Certaines sociétés d'exploitation réalisent même des bénéfices. En 1992, Barcelone se différencie ainsi des autres villes hôtes qui ont dû faire face à des dépenses colossales pour des sites dont elles ne surent quoi faire une fois les Jeux terminés. Le projet barcelonais a réduit le monumentalisme, et s'est limité à compléter les équipements sportifs de la Catalogne. En moins de 10 ans, l'évolution du niveau de dotation en infrastructures sportives a été spectaculaire et a corrigé les déficits accumulés durant les 40 dernières années précédant les Jeux olympiques. Ces derniers ont permis de compléter et de moderniser les équipements sportifs pour atteindre un niveau comparable aux autres pays européens.

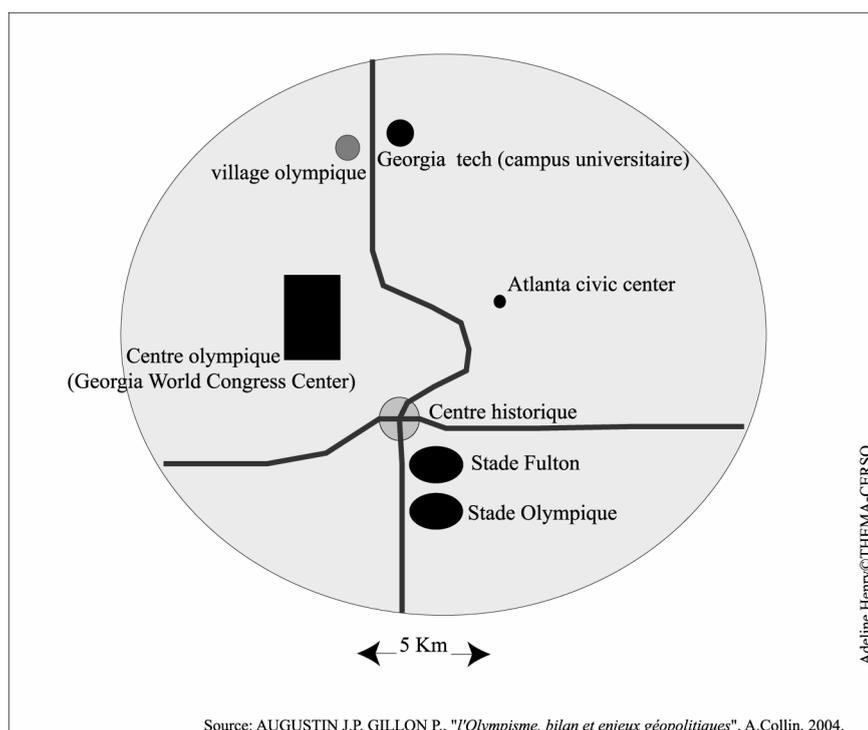
Les équipements ont été diversifiés, volley-ball, hockey, badminton, tir à l'arc... Chaque installation a été située près des lieux où il existe une tradition de pratique, facilitant ainsi son usage après les Jeux.

De même, le caractère polyvalent et modulable des installations est un atout considérable. Le fait que les installations olympiques puissent accueillir des spectacles culturels et musicaux, permet de faire en sorte que ces infrastructures ne se limitent pas à un usage exclusivement sportif et ne s'enferment pas dans une seule activité, donnant à chaque quartier non pas une spécialisation sportive mais une certaine polyfonctionnalité. Le sport se trouve alors au coeur d'autres pratiques urbaines, il est associé aux activités récréatives, de loisirs et commerciales. Contrairement aux autres villes hôtes, le sport revient au centre ville, les complexes sportifs ont alors un caractère urbain, ils sont au plus près des citoyens et permettent de mieux répondre aux demandes des Barcelonais. En effet, les nouvelles exigences des citoyens en relation avec le sport se résument en un mot : qualité, autant du point de vue des équipements et de leur maintenance, que des services et activités que ces installations proposent. Les Jeux ont permis d'offrir aux Barcelonais plus de sport (natation, tennis, sports hippiques, cyclisme, athlétisme, escalade), des nouveaux services (salles de musculation, sauna, hydromassages, services médicaux avec des programmes individualisés pour chacun des usagers), de nouveaux programmes sportifs (gymnastique corrective et de maintenance, aérobic, yoga) et de nouveaux espaces performants, tant au niveau de la quantité que de la qualité.

B. Atlanta ou l'utilisation maximum des infrastructures sportives existantes

L'organisation des Jeux d'Atlanta en 1996 s'est faite selon une logique très « américaine » du sport, reposant sur un financement entièrement privé qui assurait les pleins pouvoirs au COJO et limitait le rôle de la municipalité d'Atlanta qui n'a pas utilisé les Jeux comme outil d'aménagement urbain. La mission du COJO se limite « à la préparation des lieux et de l'accueil, à la sécurité et au spectacle ¹⁴ ». La stratégie d'organisation pour les Jeux s'établit sur l'utilisation de l'infrastructure existante, la construction du stade olympique et la reconquête du centre ville par la création d'un parc du centenaire (schéma n°14). Les Jeux se sont déroulés au sein de trois principales infrastructures ; 16 des 25 principaux équipements se situant à moins de 2,5 kilomètres du centre-ville.

Schéma n°14: Schéma d'organisation pour les Jeux d'Atlanta en 1996



¹⁴ AUGUSTIN J-P, GILLON P., *L'Olympisme, Bilan et enjeux géopolitiques*, Armand Collin, Paris, 2004

Les compétitions de hand-ball, d'escrime, de judo, de pentathlon, tennis de table, d'haltérophilie et de lutte ont eu lieu au sein du Centre des congrès, équipement de taille imposante, déjà existant. Le basket et la gymnastique ont été accueillis par le Georgia Dome, divers équipements universitaires ont reçu une dizaine de disciplines, les démonstrations de base-ball ont eu lieu au stade Fulton. Ce dernier vivait ses dernières heures sportives ; il a été rasé pour faire place à un parc urbain après les Jeux. Le stade olympique construit à proximité, dans le cadre des Jeux, trouvait dès lors son usage post-événementiel en prenant sa relève pour accueillir l'équipe de base-ball des Braves, qui joue régulièrement devant plus de 50 000 personnes. Sur les 85 000 places proposées pour les Jeux, 40 000 ont été démontées pour assurer ce fonctionnement quotidien ; le stade est ainsi devenu un «diamond » de base-ball ouvert dès 1997. Sa double conception a donc permis deux utilisations successives différentes, réduisant ainsi les problèmes d'usage du stade après les Jeux.

La stratégie employée par Atlanta permet de limiter les problèmes de reconversion des sites sportifs. Cependant, l'héritage patrimonial olympique apparaît fortement réduit, c'est peut-être le choix à faire pour minimiser tout risque de dérapage.

C. Un parc olympique innovant comme héritage des Jeux olympiques pour Sydney

Les Jeux de Sydney en 2000 ont été présentés comme les premiers «Jeux verts » de l'histoire de l'Olympisme. C'est donc avant tout leur aspect écologique qui a été mis en avant par le schéma d'organisation des Jeux qui n'a pas suscité de véritable réaménagement urbain, mise à part la réhabilitation du site d'Homebusch Bay (encart n°8), ancienne friche industrielle convertie en un parc olympique (schéma n°15).

**Encart n°8 : les Jeux olympiques comme outil de requalification de sites pollués :
l'exemple de Sydney et du site d'Homebush Bay¹⁵**

Utilisés comme catalyseurs des mutations urbaines qu'ils génèrent en favorisant la mise en place ou l'accélération d'opérations d'aménagement et d'équipement du territoire, les Jeux olympiques permettent aux villes de réaliser, entre autre, des programmes de revalorisation urbaine, de protection de l'environnement et de mise en valeur du patrimoine naturel et construit. Les Jeux de Sydney et la requalification du site d'Homebush Bay en constituent un bon exemple.

En effet, premiers Jeux verts de l'histoire olympique, les Jeux de Sydney marquent le début d'une prise en compte de l'environnement dans la préparation et le déroulement des Jeux. Seule ville à avoir inclu un volet écologique dans son dossier de candidature, Sydney séduit les membres du CIO lors de l'élection de la ville hôte de la XXVII olympiade grâce à un document de 25 pages joint à son dossier de candidature. Véritable guide pour une organisation des Jeux respectueuse de l'environnement, ce document proposait une série de directives portant sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et de l'eau, la gestion des déchets, la prévention de la pollution et la protection de l'environnement. Il devint ainsi un ouvrage de référence pour les villes hôtes qui doivent désormais planifier l'héritage environnemental qui devra être laissé après chaque nouvelle édition des Jeux. Les Jeux de Sydney furent donc une vitrine du développement et de l'application des nouvelles technologies respectueuses de l'environnement.

L'aménagement du site d'Homebush Bay est l'exemple le plus significatif concernant l'utilisation des Jeux comme outil de requalification de zones urbaines dégradées dans un souci de protection et de remise en valeur de l'environnement. En effet, Homebush Bay fut à la fois le siège d'industries chimiques, d'un dépôt d'essence, d'un complexe d'entreposage de produits pétroliers, d'une raffinerie d'huile... Certaines zones de ce site furent même utilisées comme lieu de déversement de polluants industriels.

¹⁵ HENRY.A « Les Jeux olympiques comme outil de requalification de sites pollués : l'exemple de Sydney et du site d'Homebush Bay » in AUGUSTIN J-P, GILLON P., *L'Olympisme, Bilan et enjeux géopolitiques*, Armand Collin, Paris, 2004

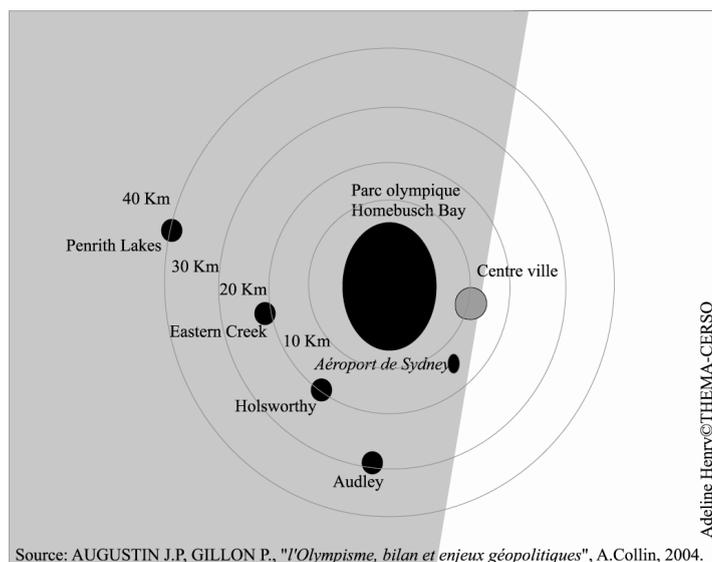
Pour répondre aux besoins d'équipement des Jeux olympiques, les 760 hectares de terrains vagues industriels et urbains nécessitèrent donc l'élimination de la pollution et la mise en place d'infrastructures de haut niveau. La réhabilitation d'Homebush Bay constitua ainsi un des plus vastes chantiers de requalification urbaine organisé en Australie, mais aussi à l'échelle planétaire. Cette ancienne décharge se transforma, le temps des Jeux, en un centre urbain réunissant les sites dédiés au sport, aux loisirs, aux expositions et aux commerces, abritant la majorité des sites olympiques, le quartier de Newington, site du village olympique qui deviendra dans une phase post-olympique une banlieue résidentielle de 5 000 habitants et le parc du millénaire où se mêlent espaces récréatifs et habitat.

Aujourd'hui, Homebush s'est transformée une vraie ville située à une vingtaine de kilomètres du centre de Sydney, avec des lotissements, un restaurant, un centre commercial, une poste, une banque, un hôpital... Seul bémol à cette opération apparemment réussie de requalification du territoire, mais il est de taille, il semble que les opérations de décontamination d'Homebush Bay n'aient été que superficielles, laissant planer une menace de pollution toxique sur ce site réaménagé et un doute sur la réelle capacité des Jeux à résoudre les objectifs d'aménagement durable des villes hôtes.

Le sport fait partie des valeurs nationales et les équipements sportifs sont déjà nombreux et diversifiés au sein du territoire australien. Les Jeux ont permis d'accroître encore cette offre en installations et d'en rénover quelques unes. Le site principal d'Homebusch Bay situé à 12 kilomètres du centre névralgique d'une ville étendue et peu dense, était apparemment peu fréquenté après les Jeux¹⁶, relayé par des centres secondaires établis entre Homebusch bay et le centre ville.

¹⁶ PONCET P. « Sydney et les JO ou le complexe de Cendrillon », Pouvoirs locaux, les cahiers de la décentralisation, Territoire : les défis du sport, n°49 II/2001.

Schéma n°15: schéma d'organisation pour les Jeux de Sydney en 2000



Cependant, le parc olympique a su se convertir en véritable « maison du sport » (Sydney Olympic Parc, Home of Sport) et propose aujourd'hui une multitude d'activités sportives auxquelles s'ajoute la présence des secteurs de la formation, de l'éducation, de la science, des événements, de la culture et de l'administration. Cet espace s'adresse tant aux athlètes de haut niveau qu'aux amateurs ou aux personnes à la recherche d'un centre récréatif. Le parc olympique attire désormais des visiteurs locaux, nationaux et accueille des événements sportifs internationaux comme la coupe du monde de rugby en 2003. Il est aussi le centre de référence pour de nombreuses équipes nationales. Plus de 40 sports peuvent y être pratiqués et attirent plus de quatre millions de participants et de spectateurs par an depuis sa reconversion post-événementielle. De plus, quinze entreprises en relation avec le sport sont situées au sein du parc olympique ainsi que l'Institut du sport de la Nouvelle-Galles du Sud, le Centre de basket-ball Australien et le Centre de médecine de sports de Sydney, un centre de recherche sur le sport et l'Olympisme en partenariat avec l'Université de Sydney. L'objectif est de faire de ce parc une référence mondiale en terme d'accueil et de connaissance dans le domaine sportif.

Cinq ans après les Jeux, le parc olympique est donc un bel exemple de reconversion à la fois sportive et récréative. Sa « mise en route » a tout de même nécessité deux années de préparation pour cette reconversion réussie. Cet exemple démontre que les villes hôtes ont

besoin d'un certain temps d'adaptation pour passer d'une logique et d'un fonctionnement olympiques à un fonctionnement urbain habituel.

Contrairement à Atlanta où l'organisation des Jeux a reposé sur les infrastructures existantes, Athènes s'est dotée de nombreuses installations sportives pour recevoir les Jeux olympiques. Il lui faut désormais les intégrer dans son fonctionnement quotidien, cela n'a pas posé de problèmes majeurs à Barcelone et Sydney, villes hôtes qui avaient accueilli les Jeux selon cette même logique. La loi sur l'utilisation des sites olympiques athéniens devrait permettre rapidement une gestion efficace de ces installations sportives.

Conclusion

Fanny Palli-Petralia, ministre adjointe à la Culture, qui avait rencontré les représentants des pays candidats à l'organisation des JO de 2012, avait insisté sur le fait de ne pas oublier que les travaux devaient être réalisés en fonction de l'utilisation post-olympique des installations. Les leçons de l'organisation des Jeux ont donc été tirées, mais un peu tardivement. Cependant, le nouveau gouvernement a su proposer rapidement un projet de loi concernant l'utilisation post-olympique des sites sportifs. Ces derniers, dont la reconversion s'appuie sur le sport, les loisirs et la culture, devront tout de même attendre qu'un investisseur privé soit intéressé.

Les exemples de Barcelone et de Sydney témoignent de réels succès d'intégration des sites sportifs au sein des villes hôtes. Grâce à la loi d'utilisation des installations olympiques, Athènes devrait connaître le même succès, même si cela demandera un temps d'adaptation plus ou moins long. L'agglomération est aujourd'hui dotée d'infrastructures récréatives qui lui faisaient défaut, leur valorisation au sein d'espaces verts apporte une bouffée d'air pur appréciable à la capitale grecque.

Au-delà du cas d'Athènes, c'est peut-être la logique même des Jeux olympiques qu'il faudrait nuancer. 16 jours de compétition, même au plus haut niveau, justifient-ils d'imposer aux villes hôtes de mettre à disposition de telles infrastructures sportives ? Les Jeux devraient peut-être être attribués aux villes possédant un minimum d'équipement requis ; certes cela limiterait le nombre de villes potentiellement candidates pour l'organisation des Jeux et irait à l'encontre du principe d'universalité. Il serait donc préférable d'imposer aux villes, un plan de

planification et de gestion des installations pour la phase post-olympique, dès la constitution de leur dossier de candidature. Ce plan devrait être en accord avec un diagnostic des besoins et déficits, en terme d'infrastructures urbaines, afin qu'il réponde à une réelle demande et puisse ainsi trouver un usage dès la fin des Jeux.

<p>Partie III, Chapitre 4 : Une nouvelle organisation et structuration pour l'agglomération athénienne ?</p>

Introduction

Après son spectaculaire développement, opéré de façon anarchique et sans aucun respect de son environnement naturel, historique et architectural, auquel s'est ajoutée l'absence de réels schémas d'aménagement, Athènes présentait une dégradation importante du cadre de vie qu'elle offrait tant à ses habitants qu'aux touristes. Le centre ville souffrait d'une mauvaise gestion des déchets, d'une détérioration de son patrimoine, d'un manque d'espaces verts, d'une pollution étouffante... Certains quartiers aux activités obsolètes nécessitaient une requalification afin de retrouver une fonction au sein de la ville, tout comme la baie du Phalère, laissée à l'abandon ainsi que la zone de l'ancien aéroport international d'Athènes, à Hellinikon, restée sans nouvelle affectation depuis la fermeture de l'aéroport.

Les Jeux olympiques de 2004 ont alors été le détonateur pour mener la plus grande vague de travaux réalisés à Athènes depuis que cette dernière a été désignée capitale en 1834. Le schéma d'aménagement du territoire lié aux Jeux s'établissait à différentes échelles, cœur historique, centre ville, agglomération, englobant à la fois la zone côtière et la plaine de la Mésogée, séparée du bassin athénien par le mont Hymette et préservée ainsi du développement anarchique de la capitale avant que le nouvel aéroport international n'y soit implanté.

Ces sites, de par leur localisation stratégique, et leur rôle potentiel au sein de l'agglomération, permettent la mise en place d'un plan d'aménagement et d'une organisation territoriale plus performants qui devraient assurer un meilleur fonctionnement et un développement plus harmonieux à l'agglomération athénienne. Dans un premier temps, ces sites ont été réaménagés en fonction des impératifs olympiques et vont connaître une deuxième phase de travaux afin de trouver leur fonction finale au sein du territoire athénien.

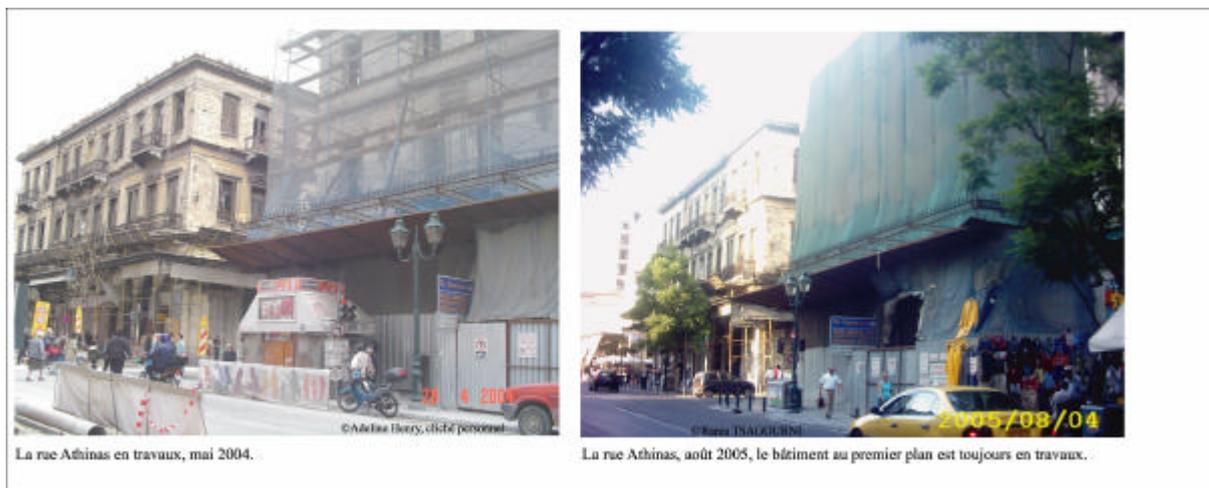
I. LES JEUX COMME OUTIL DE REORGANISATION DU TERRITOIRE ATHENIEN

A. Le projet urbain à l'échelle du centre ville

1. les rues et les avenues

Les Jeux ont modifié le visage d'Athènes, nous l'avons vu, tout d'abord à l'échelle du centre-ville. Les rues et les trottoirs ont été refaits, les façades des immeubles rénovées. Certes, il est encore possible de trouver des rues et des immeubles dégradés, qui semblent prêts à s'effondrer (photos n°5 et n°6). Mais quelle capitale ne possède pas un quartier et quelques rues dégradées ?

Photos n°5 et n°6: la rue Athinas, avant et après les Jeux de 2004



D'autres quartiers offrent un panachage original de villas rénovées, alors que d'autres sont abandonnées depuis bien longtemps, auxquelles se mêlent les nouvelles constructions suscitées par la valeur prise par certains quartiers suite aux travaux liés aux Jeux. Plaka en est un bel exemple comme l'attestent les photos n°7 et n°8.

Photos n°7et n°8: Plaka



Les avenues empruntées par les membres du CIO et celles où se sont déroulées certaines épreuves ont été celles qui ont bénéficié des plus grands travaux d'embellissement. Là encore, l'objectif était de diffuser la nouvelle image d'Athènes, embellie, ayant résolu ses problèmes d'animaux errants, d'épaves de voitures, de déchets jonchant les trottoirs. Peut-être pouvons nous alors parler d'un urbanisme sélectif dans le sens où ce sont les sites mis en avant par les Jeux qui ont concentré les efforts d'embellissement ; mais comment aurait-on pu renouveler toute une ville pendant les sept années dédiées à la préparation des Jeux, surtout quand cette période se trouve raccourcie à quatre ans suite aux problèmes d'organisation.

2. Les places

La plupart des places ont été remodelées tout en respectant leur « esprit » : c'est le cas de la place Syntagma, lieu « chic » d'Athènes, située face au Parlement et encadrée par des hôtels luxueux. Les travaux de modernisation ont été faits en respectant à la fois le côté « vert » du site et sa vocation de lieu de détente, avec la présence de plusieurs cafés situés sous les arbres (photos n°9 à n°15). Comme l'attestent les photos, la réalisation de la place est conforme au projet annoncé.

Photos n°9 à n°15: les transformations de la place Syntagma



Photo: CLHuet, in *Atenas et ses reconstructions*, L. Loy et Raymond MALTON, IFA, Athènes, 1963

Place Syntagma (1963)



Photo: CLHuet, in *Atenas et ses reconstructions*, L. Loy et Raymond MALTON, IFA, Athènes, 1963

Place Syntagma, les cafés (1962)



Photographie aéroport, prise depuis le Pavillon de l'Aéroport, Paris, 1999

Place Syntagma, avant les travaux (1999)



Photographie aéroport, prise depuis le Pavillon de l'Aéroport, Paris, 2001

Le projet de restructuration de la place Syntagma (1999)



© Adeline HENRY, cliché personnel, 2004

Les travaux (2004)



© Adeline HENRY, cliché personnel, 2005

La place réaménagée, vue face au Parlement depuis la rue Ermou (2005)



© Adeline HENRY, cliché personnel, 2005

La place réaménagée, vue depuis la rue El Venizelos (2005)

Adeline Henry © THEMA-CERSO

La place Omonia, plus populaire, a retrouvé un aspect plus accueillant. Si au début des années 1900, la place possédait un espace arboré, elle présentait 50 ans plus tard un aspect bétonné avec pour ornement un simple jeu d'eau (photos n°16 à 21). Longtemps en travaux, notamment à cause de la réalisation de la station de métro qui se situe en sous-sol, la place retrouve un aspect plus vert grâce aux aménagements liés aux Jeux. Si la structure de béton

Photos n°16 à n°21: les transformations de la place Omonia



Pierre MARTIN, *Grecs nouvelle, indiennes et ses monuments*, 1910 et Raymond MATTON, IFA, Athènes, 1963

Place Omonia vers 1910



CL. HUET, *Athènes et ses monuments*, Lynn et Raymond MATTON, IFA, Athènes, 1963

Place Omonia en 1962



Panorama européen, exposition au Pavillon de l'Arsenal, Paris, 2001

Le projet de réaménagement de la place Omonia, 1998



Place Omonia, 2004, l'absence d'arbustes lui donne un air un peu austère



Place Omonia, 2005, les plantations lui donnent un air plus convivial.

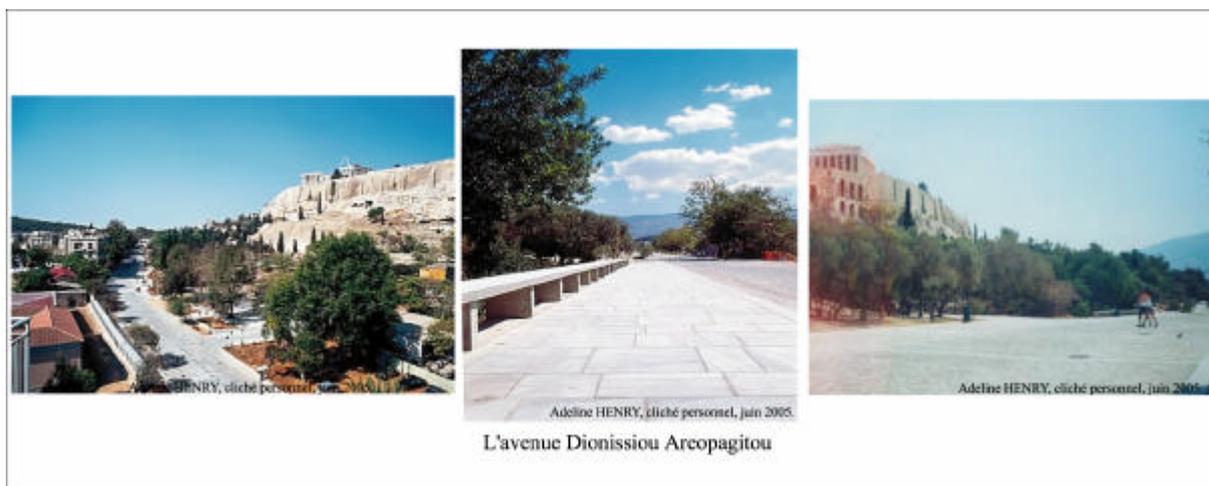


est encore largement présente, une œuvre d'art contemporaine, dont le message peut échapper au visiteur, se mélange aux jeunes oliviers et à quelques massifs fleuris, lui donnant un caractère plus humain. En effet, le projet initial ne laissait guère de place aux massifs arborés, mais devant les nombreux rappels de la population désirant une ville plus verte, la place a été parsemée de quelques touches de verdure. Enfin, les places situées le long des principales avenues ont été réaménagées entre verdure et œuvres d'art.

3. Les rues piétonnes

La liaison piétonnière (photos n°22, n°23 et n°24) qui relie les sites historiques structure le centre ville et offre aux Athéniens comme aux touristes, un lieu de promenade et de détente qui permet à la fois une meilleure compréhension du développement historique en permettant la connection des sites majeurs de la capitale et une pratique plus aisée de la ville.

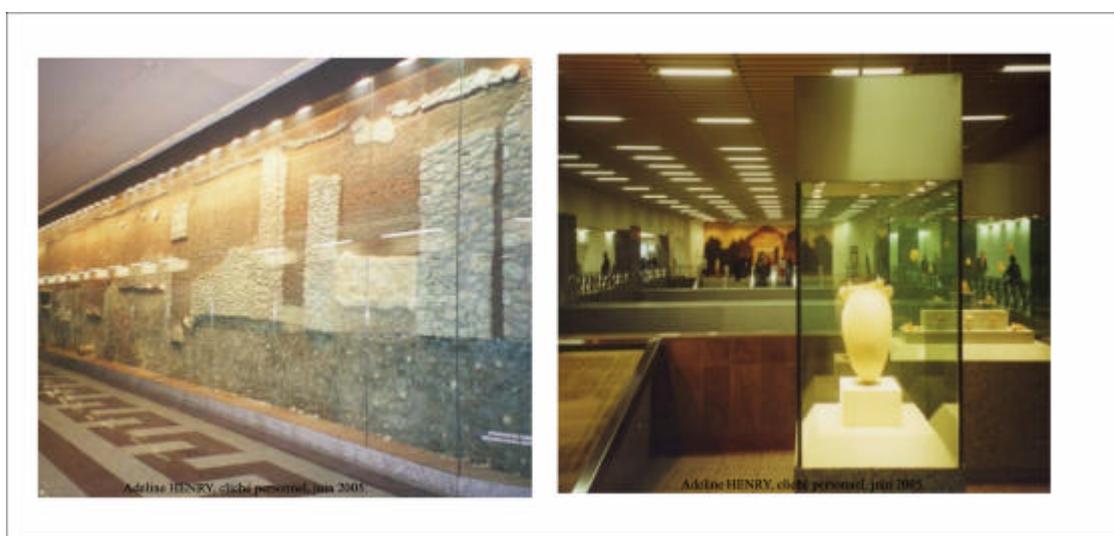
Photos n°22, n°23 et n°24 : l'avenue Dionissiou Aeropagitou



Les voies piétonnes (rue Ermou, rue Eolou...) permettent aux Athéniens et aux touristes de profiter pleinement du cœur de la ville en échappant aux contraintes de la circulation automobile. Bien qu'interdit aux voitures, l'accès à cet espace est facilité grâce aux différents moyens de transports en commun possédant une station à proximité des principales avenues débouchant sur cette zone.

Le centre ville se révèle aussi plus « vivable » notamment grâce à une meilleure qualité de la propreté et une gestion des déchets plus efficace. Dora Bakoyannis souhaitait qu'Athènes atteigne le niveau de propreté de Paris, cela semble réussi. Le plus surprenant est peut-être la propreté des nouvelles lignes de métro ; rares sont les lignes parisiennes offrant le même niveau de propreté et surtout d'espace et de luminosité, assez inattendus dans de tels lieux. Certaines stations, notamment celle de la place Syntagma, présentent les objets trouvés lors des travaux, nous pouvons aussi observer les canalisations millénaires qui parcourent le sous-sol à travers les différentes couches de terrains superposées (photos n°25 et n°26).

Photos n°25 et n°26: des stations de métro comme vitrines des découvertes archéologiques



Les transports en commun offrent la possibilité de se déplacer facilement au centre d'Athènes mais aussi de rejoindre les points essentiels situés en marge. La ligne 3 du métro permet de se rendre directement à l'aéroport en 35-40 minutes depuis la place Syntagma. De par sa partie aérienne en plaine de Spata, elle rend même le voyage agréable. Le tramway, apparemment peu fréquenté par les Athéniens (qui lui reprochent sa faible vitesse) pour le déplacement travail-résidence est surtout utilisé par les touristes et les Athéniens en repos allant sur les plages au sud d'Athènes. Il permet de relier la place Syntagma à Vouliagmeni et au Phalère en 45 minutes ; son rythme lent et sa climatisation en font un mode de transport original et appréciable pour se déplacer et découvrir Athènes.

Ainsi, grâce à une mise en valeur réussie des sites archéologiques, une piétonisation du centre ville, un embellissement mêlant rénovation des façades, des rues et des places, verdissement

et objets d'art auxquels s'ajoute un effort remarquable au niveau de la propreté, des transports en commun performants, le centre d'Athènes est véritablement métamorphosé.

II. LES JEUX OLYMPIQUES COMME OUTIL DE REQUALIFICATION DE LA FACADE MARITIME

A. La zone côtière d'Athènes

1. Délimitation de la zone côtière

La zone côtière d'Athènes s'étend du Pirée jusqu'à Varkiza, elle englobe le delta et la baie du Phalère, la zone de l'ancien aéroport international d'Athènes à Hellinikon, la banlieue résidentielle aisée d'Athènes, de Glyfada, Aghios Komas à Vouliagmeni. Elle concentre donc une partie importante des sites olympiques.

Nous allons nous intéresser à deux sites clés de la zone côtière, la baie du Phalère et le site de l'ancien aéroport international d'Athènes à Hellinikon. Ces deux espaces ont joué un rôle important dans le fonctionnement de l'agglomération athénienne depuis son spectaculaire développement, puis ils ont connu une phase de régression perdant leur utilité au sein du fonctionnement de l'agglomération (fermeture de l'aéroport en 2001, transformation de la Baie du Phalère en un quasi terrain vague). Les Jeux ont été l'occasion de les requalifier afin qu'ils retrouvent une fonction. Ils ont donc subi une première phase de travaux dans le cadre de l'accueil des Jeux. Leur localisation par rapport au centre d'Athènes et des principales infrastructures de transports en faisait des zones stratégiques pour l'organisation des Jeux mais aussi pour leur utilisation dans une phase post-olympique. En effet, ces espaces subiront une ultime transformation, inspirée de leur utilisation olympique, qui leur donnera leur forme et leur utilité finale. Nous pouvons alors parler d'un urbanisme en « deux temps ».

2. La baie du Phalère

Nous l'avons évoqué en partie I, chapitre 3, une longue histoire lie Athènes et la Baie du Phalère. Longue de 6 kilomètres, elle a toujours été un espace stratégique pour Athènes

constituant sa principale ouverture physique sur la mer. Dans l'antiquité classique, c'était le premier port d'Athènes avant d'être remplacé par le Pirée à l'est.

Dès les années 1880, Athènes se tourne vers cette zone littorale synonyme d'espace de détente et de loisirs. En 1896, durant les premiers Jeux olympiques, la baie du Phalère a accueilli le cyclisme et le tennis. Mais, dans les années 50, la baie connaît des dégradations importantes, elle est coupée de l'agglomération athénienne par une autoroute côtière et se transforme peu à peu en un terrain vague.

L'accueil des Jeux olympiques et le projet urbain qui leur est lié fut l'occasion de requalifier cette zone. Un vaste projet fut lancé (photos n°27, n°28, n°29 et n°30), réparti en deux tranches. La première a été terminée pour les Jeux de 2004 (voir Partie I, chapitre 3), la seconde doit se terminer en 2006. Les ouvrages olympiques seront complétés par l'aménagement de la côte en aires de détente et de promenade, notamment grâce à la création d'un parc écologique et d'un centre aquatique de plein air sur le littoral. Il est à espérer qu'une fois terminé, ce site remportera plus de succès auprès de la population athénienne. Actuellement, l'Esplanade est très peu fréquentée, seuls quelques joggers et VTTistes parcourent le site dans la journée. La présence de quelques prostituées et le passage régulier de la police donnent une ambiance un peu malsaine à cet espace dédié, en théorie, à la promenade et à la tranquillité. Interdire le site aux voitures permettrait peut-être de limiter ce genre de situation. De plus, la présence de déchets en tout genre, notamment la quantité impressionnante de bouteilles d'alcool laissées à l'abandon laisse présager d'une occupation nocturne plus vivante et ne suscite guère l'envie de s'y rendre en soirée.

Avant la nouvelle tranche de travaux, un canal sera tout d'abord creusé en amont de la baie afin de lutter contre les inondations. En outre, le fleuve côtier sera déplacé de sa position actuelle. D'autres ouvrages portuaires et anti-inondation, couvrant un secteur élargi, se répartiront sur toute la zone du littoral. Ces premiers travaux terminés, le projet formera deux petites îles, dont l'une accueillera un parc écologique et un bassin de natation en plein air, auxquels s'ajouteront des théâtres, des cinémas, des halls de conférence, des bâtiments culturels et des cafés. La seconde île, où se situe l'Esplanade déjà réalisée pour les Jeux de 2004, aura une vocation plus sportive avec la présence d'un centre de sports aquatiques, mais aussi des installations culturelles. L'avenue côtière Poséidon passera derrière les deux îles.

En 2006, Athènes disposera donc en bord de mer d'une zone de loisirs s'étalant sur 2 km. Il s'agit là d'un aménagement qui s'appuie sur l'héritage olympique et change les données de l'urbanisme de la capitale grecque.

Photos n°27, n°28, n°29 et n°30: le projet d'aménagement de la baie du Phalère et ses réalisations



B. L'aménagement final de la zone de l'ancien aéroport international d'Athènes à Hellinikon

1. L'ancien aéroport international laisse place à un parc urbain intégrant les complexes olympiques

Le site d'Hellinikon est situé au sud du bassin athénien, parallèle à la côte du Golfe Saronique, à une distance de 11,5 Km du centre de la ville (schéma n°16 et photo n°31). A l'ouest, il est bordé par l'avenue côtière Poséidonos, à l'est par l'avenue Vouliagnemis.

Entouré de quartiers résidentiels de moyenne densité, des municipalités d'Alimos au nord d'Arghyroupolis au nord-est, de nombreuses aires résidentielles de la municipalité de Glyfada au sud et sud-est, le site d'Hellinikon est la seule connection de la zone côtière avec l'hinterland, le contrefort de l'Hymette.

En 2001, l'aéroport international d'Athènes, ouvert en 1938, isolé entre mer et montagne, complètement saturé, est transféré en plaine du Mésogée. Il laisse un espace libre de 530 hectares qui constituent une opportunité unique pour Athènes de se doter d'espaces publics et d'un espace vert indispensables à l'amélioration de la qualité de l'environnement.

Afin d'aménager cet espace, le ministère de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics avait organisé un concours dont l'objectif était de sélectionner un projet permettant la réalisation d'un « *parc urbain du XXI^e siècle, d'une taille et d'une conception exceptionnelles¹* ».

Le projet devait s'orienter vers l'aménagement de logements, de bureaux et de services (infrastructures sociales, hôtels, centre de conférence) sur une centaine d'hectares du site et celui d'un parc comportant des espaces verts, des équipements sportifs, culturels et de loisirs ainsi que les infrastructures relatives à ces différents aménagements.

Le projet devait comprendre la restauration de bâtiments existants, parmi lesquels des villas des années 30 et l'aérogare conçu par Eero Saarinen en 1960 (restauré et réutilisé comme centre de convention) ; l'intégration de certains équipements et infrastructures existants ou planifiés devait également être pris en compte. Au-delà de l'ancien aéroport international, le site comprend aussi une ancienne base militaire américaine fermée en 1991, des aires de stationnement, de nombreux buildings de caractéristiques différentes (Schéma n°17).

¹ Appel à concours pour la création d'un parc urbain sur la zone de l'ancien aéroport international d'Athènes à Hellinikon, site Internet du ministère de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics, <http://www.minenv.gr>

Schéma n°16 et photo (aérienne) n°31: localisation de la zone de l'ancien aéroport international d'Athènes à Hellinikon

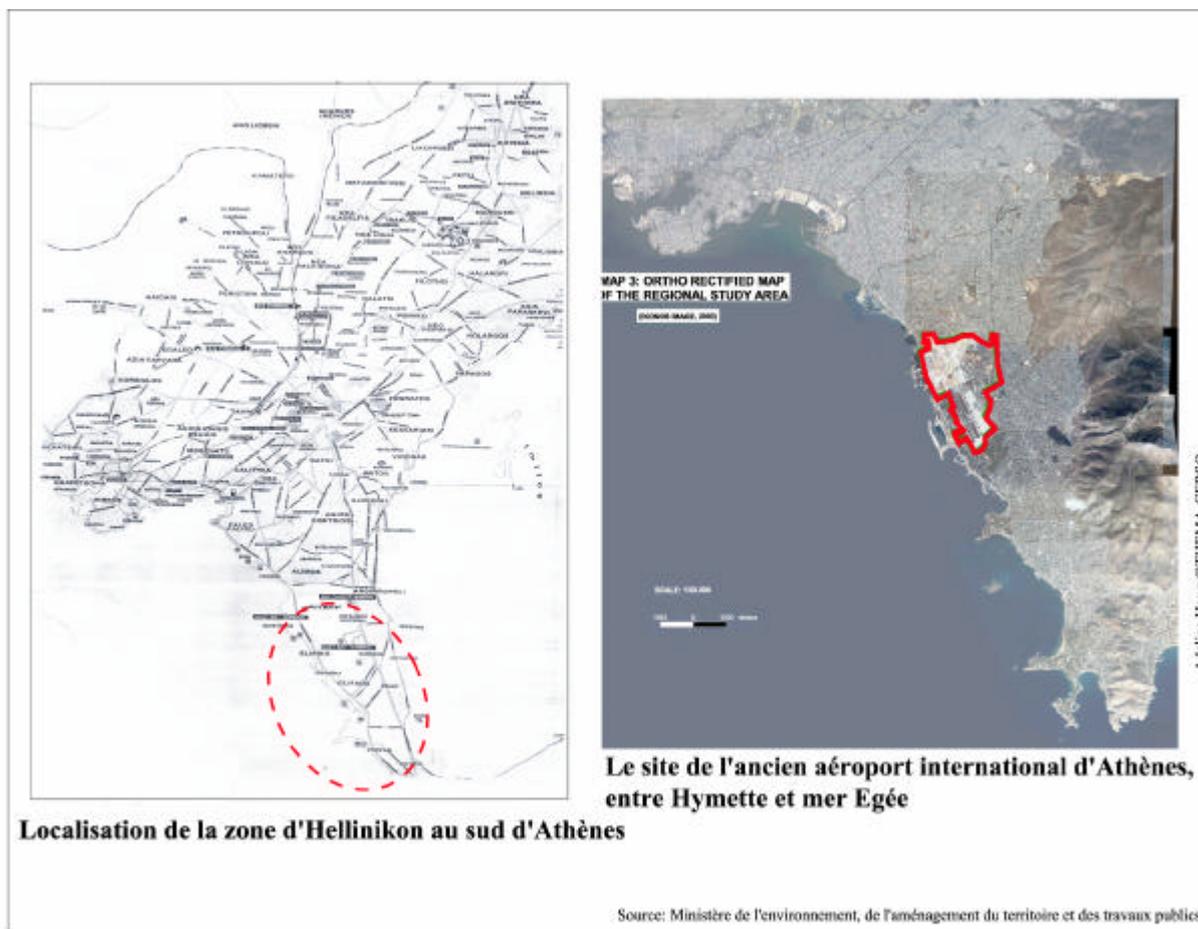


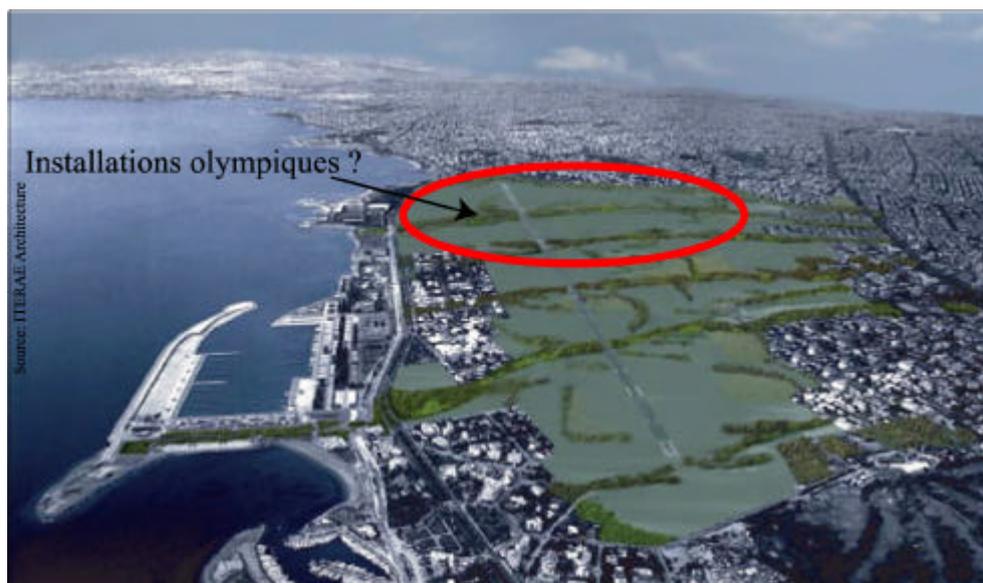
Schéma n°17: le site de l'ancien aéroport international d'Athènes



L'appel à concours spécifiait que l'équilibre financier de l'ensemble devrait être assuré par rapport aux ressources provenant des aménagements urbains sur le site et permettre une régénérescence de la métropole athénienne.

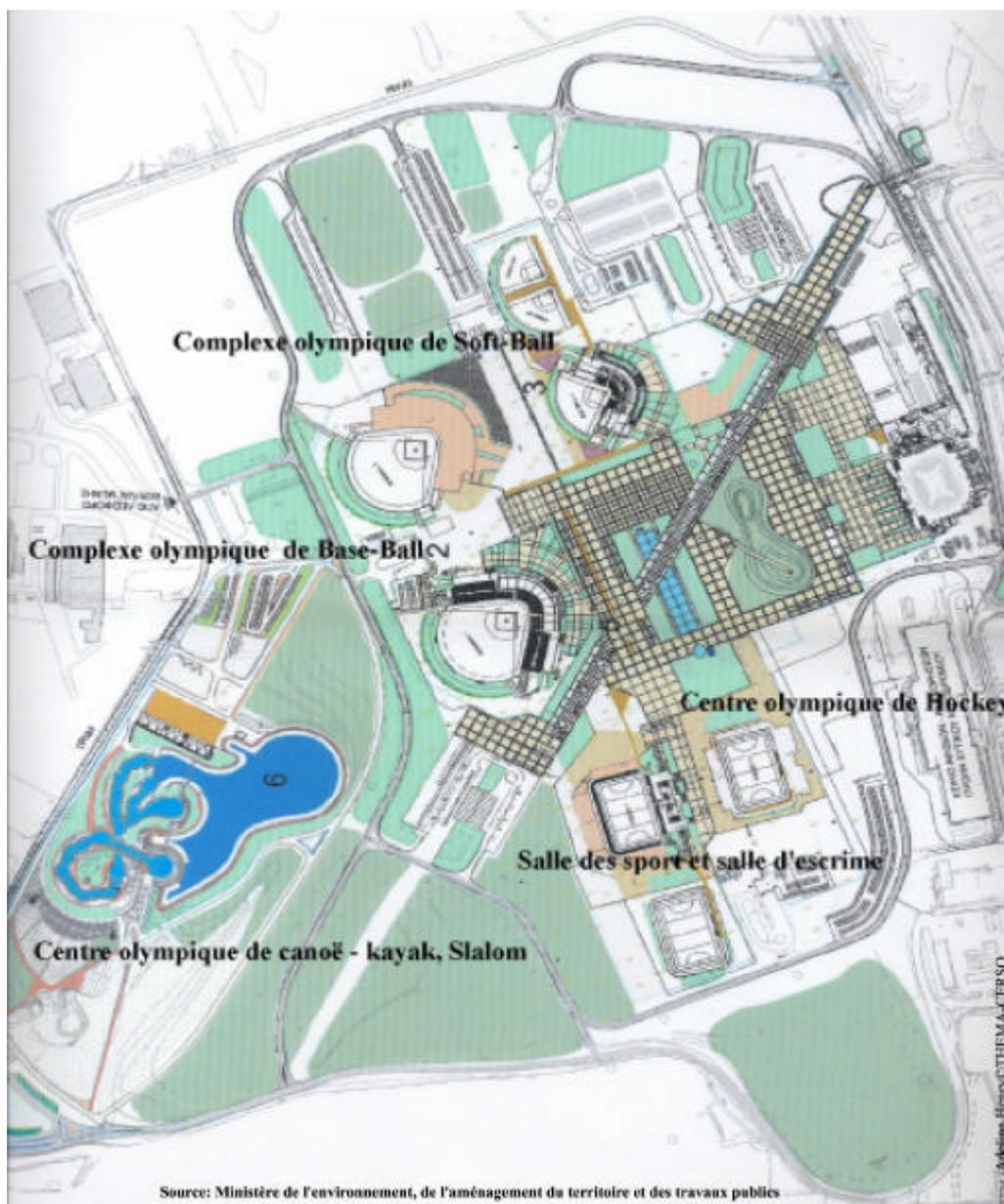
En avril 2004, les résultats du concours organisé par le ministère de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics, proclament le projet d'Iterae/OLM vainqueur pour transformer l'emplacement de l'aéroport en un parc urbain. Le site devrait donc subir une nouvelle phase de travaux qui lui donnera sa forme et son utilisation finale, son utilisation olympique ne lui ayant donné qu'une forme temporaire, valable durant le déroulement des Jeux. Or, le projet initial n'incluait pas les installations olympiques (photo n°32), le ministère de l'Environnement a donc demandé aux concepteurs du projet de le revoir en y

Photo n°32: Le projet de parc urbain sans les sites olympiques



intégrant cet héritage. En effet, cet espace a déjà fait l'objet d'une première transformation dans le cadre des Jeux olympiques de 2004. Un complexe olympique qui comprend cinq sites sportifs a été développé pour accueillir les tours préliminaires de basket-ball, les finales du handball et la compétition d'escrime qui se sont déroulés dans la Salle des Sports et la Salle d'Escrime. Ces deux salles sont issues d'installations existantes mais complétées et aménagées selon les exigences olympiques. Le complexe comprend aussi le Centre Olympique de Base-ball et le Centre Olympique de Softball ainsi que le Centre Olympique de Canoë-kayak Slalom et le Centre Olympique de Hockey (plan n°5).

Plan n°5 : les complexes sportifs situés sur la zone de l'ancien aéroport à Hellinikon



L'ensemble de ces structures d'accueil occupe la partie nord-ouest du site. Ces complexes olympiques vont garder leur vocation sportive et doivent être intégrés dans un aménagement plus vaste comprenant l'intégralité du site de l'ancien aéroport, c'est-à-dire toute la zone est qui n'a pas encore subi de transformation dans le cadre de l'accueil des Jeux (photo n°33).

Photo n°33: un espace complexe à aménager



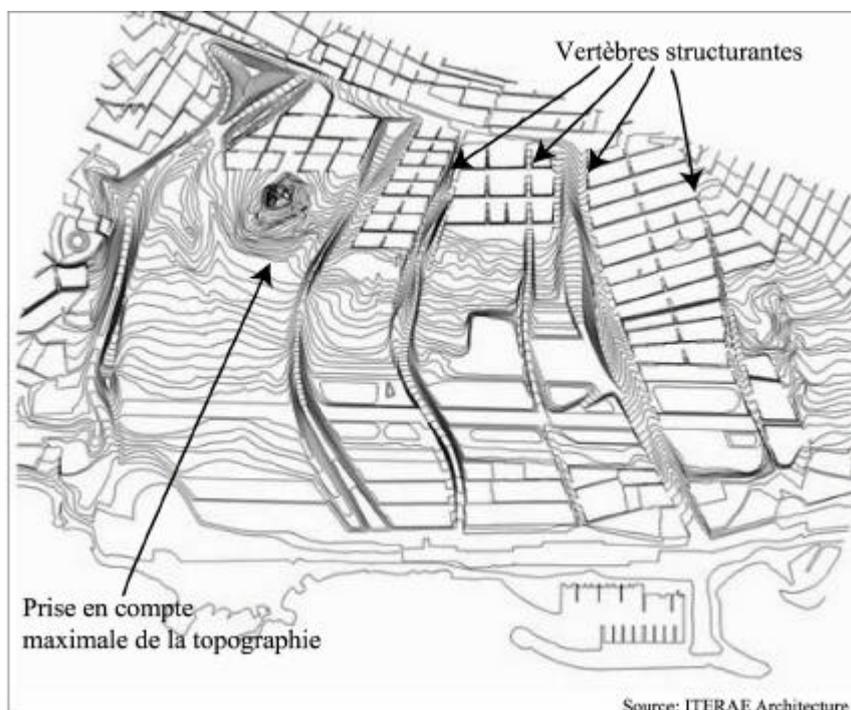
En avril 2005, le ministère grec de l'environnement a signé le contrat d'un montant de 700 millions d'euros, pour la mise en place du projet dont l'eau est le point de départ de la conception très novatrice du futur parc urbain.

2. Un projet en accord avec l'environnement naturel

L'environnement naturel est un atout pour la construction du parc, mais il a subi de fortes dégradations. Avant sa transformation en un aéroport, ce site, qui s'étend du versant sud est du mont Hymette vers la mer, était parcouru par trois ruisseaux, orientés du nord-est au sud-ouest. Les différentes phases de construction ont laissé des altérations et des dégradations environnementales importantes, éliminant les ruisseaux et détruisant le système hydrique en surface, laissant là un espace absolument plat. Seule une colline avait été sauvegardée. Elle sert de cadre unique pour la construction du site de canoë-kayak pour les Jeux olympiques.

Le projet s'appuie sur des lignes directrices qui constituent les « *vertèbres*² » du parc, constituées par des canaux ; elles forment des « *couloirs* » qui vont donner corps au futur parc (Schéma n°18). Une série de six couloirs de 200 à 300 mètres de large est donc établie pour relier la partie supérieure au littoral, soixante mètres au-dessous. Ces couloirs intègrent une nouvelle canalisation ainsi qu'une voirie, des chemins cyclables et des caillebotis. Le but est de reproduire des modifications topographiques discrètes basées sur d'anciens canaux détruits par la construction de l'ancien aéroport. La topographie ainsi modifiée sert de base pour organiser le nouveau parc urbain.

Schéma n°18: les lignes directrices du futur parc métropolitain



La conception du projet s'emploie donc à transformer le site en partant de ces vertèbres. Les canaux sont des systèmes intégrés articulés autour de trois composants principaux : la terre, l'eau et la végétation.

La conception de ces vertèbres a été pensée dans l'objectif de collecter d'une manière naturelle les eaux de pluie, ce qui permet une stratégie douce de la gestion de l'eau au sein du

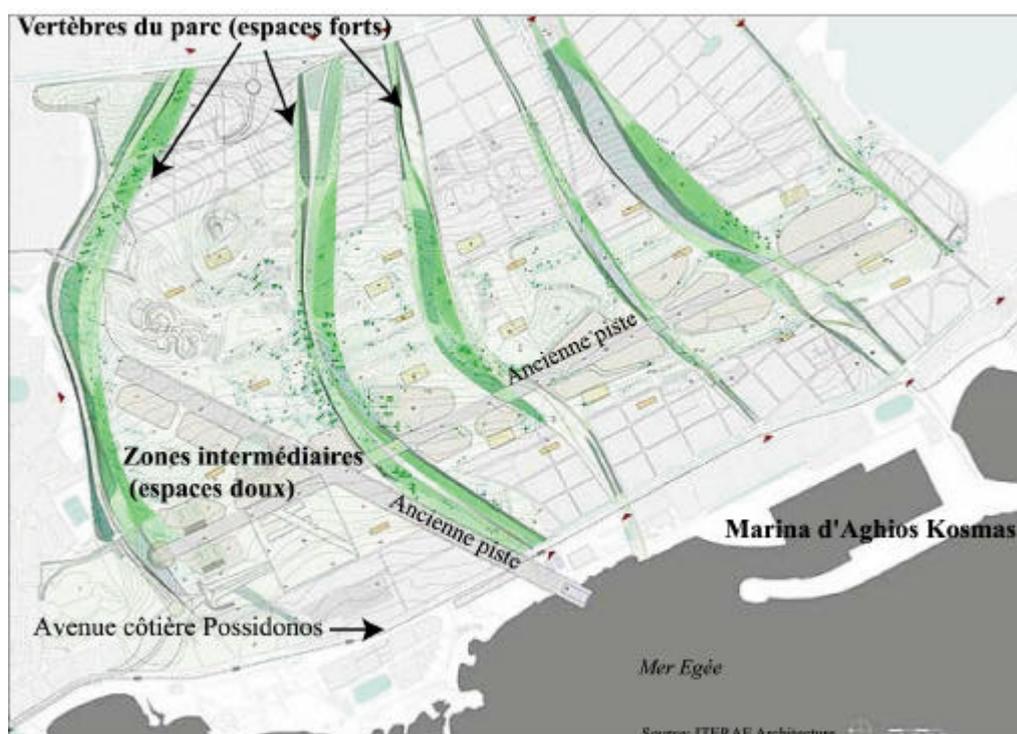
² Le projet d'aménagement du parc urbain à Hellinikon, site Internet du ministère de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics, <http://www.minenv.gr>

parc. En cas de fortes précipitations, l'eau se concentre dans les canaux, elle y est temporairement stockée.

Autour de ces canaux, appelés par les concepteurs du projet des « espaces forts », sont érigés des séries de murs de soutènement, de remblais et de terrasses, qui constituent les espaces intermédiaires caractérisés d'espaces doux (Schéma n°19).

Les pistes et les équipements de l'ancien aéroport sont intégrés dans le projet en tant qu'« objets trouvés³ ». Ils constitueront l'axe principal de circulation du parc, créant ainsi « un référent visuel d'une manière semblable à la grande perspective de Le Nôtre à Versailles⁴ ». La piste principale est gardée pour créer un boulevard piétonnier qui reliera l'ensemble des secteurs différents de Glifada à Alimos. La piste est/ouest est prolongée vers la mer jetant un pont au-dessus la route et créant un lien direct au site d'Aghios Kosmas. Les autres pistes sont gardées et créent les boulevards piétonniers internes.

Schéma n°19: un parc structuré entre espaces forts et espaces doux



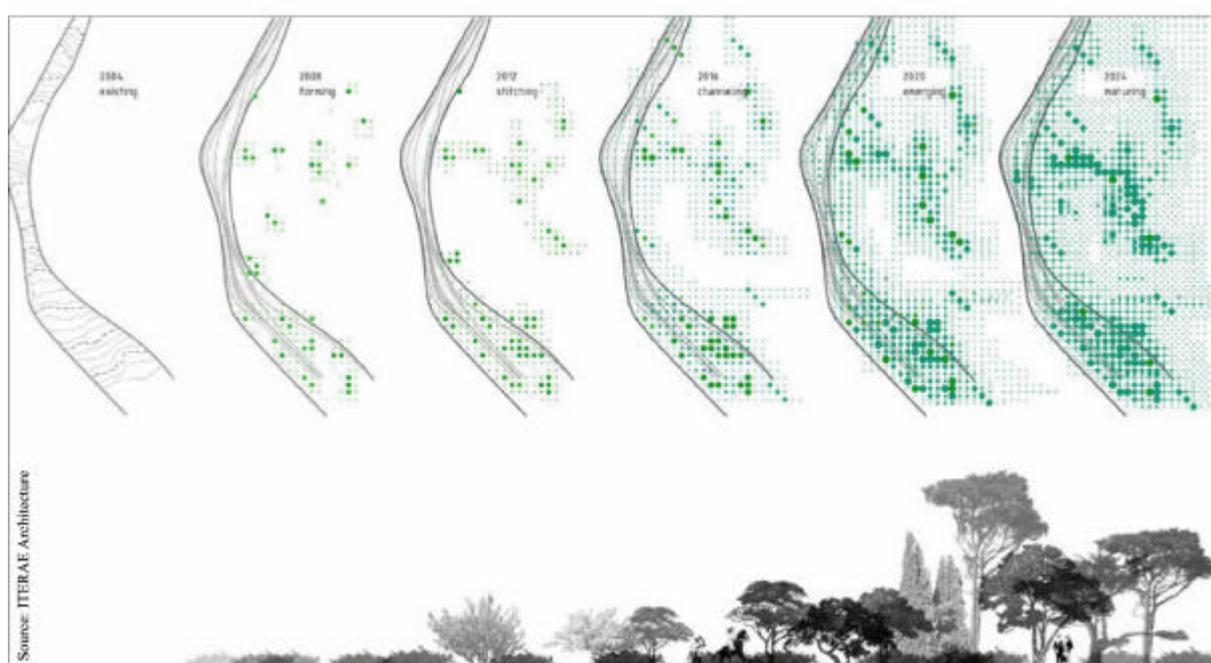
³ Le projet d'aménagement du parc urbain à Hellinikon, site Internet du ministère de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics, <http://www.minenv.gr>

⁴ idem

Face à une telle complexité, le projet sera développé en plusieurs phases successives. Les transformations topographiques seront les premières à être mises en place, elles seront, nous l'avons évoqué, les vertèbres du futur parc. Le projet s'établira progressivement dans son ensemble à partir de ces lignes directrices.

Plutôt que d'implanter un paysage artificiel, ce projet propose d'utiliser les conditions existantes et de rétablir la racine de l'écosystème présent avant même l'implantation de l'aéroport. La stratégie de plantation est développée autour d'un nombre limité d'espèces avec une utilisation stricte de l'eau de pluie collectée sur place. Dans un premier temps, une végétation pionnière, de type garrigue, sera implantée afin de coloniser l'emplacement et de préparer la terre pour y planter la végétation plus importante (pins, oliviers et chênes) en fonction des secteurs secs et humides. Ce processus apportera une diversité écologique et visuelle (schéma n°20).

Schéma n°20: une végétation en accord avec parfait avec le site



Le but de cette conception est donc d'organiser un ensemble de conditions et de dispositions (transformations topographiques, systèmes de collecte de l'eau et plantation stratégique) qui « fabriqueront » le parc en y développant un système intégré aux conditions au sol.

Sur les « *frontières fluctuantes*⁵ » entre le parc et les pistes de l'aéroport, 120 hectares de développement urbain seront aménagés et constitueront un nouvel état topographique, surélevé au sein du parc. Cependant, l'aspect « urbain » du parc est source de conflit, nous le verrons plus tard, les municipalités voisines réclamant un minimum d'urbanisation en son sein.

3. L'intégration des équipements déjà présents sur le site

Les équipements déjà présents, les installations olympiques, le terminal redessiné dans les années 60 par Saarinen, l'hôpital d'aéroport, la caserne de pompiers, la tour de commande, cinq pistes principales, les anciens hangars d'avions, les ruines d'un temple antique seront ensuite intégrés à l'aménagement du parc. Ils constituent pour les concepteurs « *des événements disparates et incohérents, qui déclenchent la rencontre inattendue, des sortes «de cadavres exquis*⁶ ». Ils sont perçus comme des « *points de résistance à la manipulation de la topographie* » et seront reconvertis en musées, théâtres, halls des marchés, centres commerciaux.

Les équipements spécifiques, comme les kiosques, les zones de pique-nique et de détente, seront implantés sur des zones de dégagements, des points de différenciation établis en fonction de la topologie de la terre. L'objectif est de ne pas implanter ces équipements en les projetant sur l'espace mais de les faire ressortir selon la topographie existante afin de créer l'échange maximum, entre ces activités et l'espace ouvert. Ces espaces dévoileront et ponctueront indifféremment les vertèbres (espaces forts) et les espaces intermédiaires (espaces doux).

Les vingt kilomètres du circuit périphérique principal structureront les différentes entrées du parc vers plusieurs plus petits circuits piétonniers réglés sur le système de vertèbres. Le degré de courbe, le type de sol ou de la longueur de chemin conditionnera le type d'activité. Par exemple, les circuits « *frais* », avec des dispositifs ombragés permettront des activités habituelles comme les promenades.

⁵ Le projet d'aménagement du parc urbain à Hellinikon, opus cit

⁶ Le projet d'aménagement du parc urbain à Hellinikon, opus cit.

Enfin, le type d'éclairage utilisé pour les avions sera converti en système de guidage pour des visiteurs. Chaque couleur indiquera un secteur particulier pour le divertissement, les sites de sports, les musées ou les zones de repos.

4. La difficile acceptation du projet

L'Université nationale d'Athènes avait été commissionnée pour réfléchir aux possibilités du réaménagement possible de cette zone. Le résultat de cette étude reste inaccessible, nous savons seulement que les maires des municipalités concernées par le projet contrecarrèrent la proposition, désirant davantage d'espaces verts et une densité d'habitation plus faible.

Globalement, cette zone a suscité bien des passions quant à son avenir ; il y a autant d'études et de projets présentés que de sources (ministère, municipalités, universités...). Une liste impressionnante d'équipements en tous genres devaient naître, un centre d'exposition situé dans l'ancienne partie est de l'aéroport, une zone commerciale au nord, un autre centre commercial de forte densité dans la partie ouest, un village dans le sud ainsi qu'une série d'hôtels, un espace vert avec un aquarium dans la partie centrale, une aire récréative, un belvédère, un espace municipal culturel et des activités sociales... Chacun des projets eut forcément son lot de mécontents qui protestèrent et demandèrent des contre-études plus ou moins objectives et réclamèrent la mise en place de nouveaux projets qui, bien sûr, ne firent pas l'unanimité.

Par exemple, les municipalités d'Hellinikon, de Glyfada, d'Argyroupolis et d'Alimos qui se situent autour de la zone de l'ancien aéroport commissionnèrent une étude sur les possibilités de réaménagement de la zone. L'étude s'oriente sur trois usages possibles : espaces verts, activités culturelles et récréatives, création d'un nouveau parc qui n'inclut pas d'espaces résidentiels, ni d'aires de commerce et encore moins d'hôtels. L'étude de la municipalité se focalise essentiellement sur l'environnement naturel du parc. Dans le secteur nord, là où il y a des blocs de fortes densités de construction, un centre administratif moderne pourrait être établi incluant des bureaux du gouvernement local et autres immeubles municipaux pour un meilleur service public. Le terminal est de l'aéroport pourrait être reconverti en un centre de conférences. Le plan suggère de rénover les anciens hangars d'aviation et les immeubles de l'ancienne base militaire plutôt que de les détruire.

En juillet 2005, les maires de Hellinikon, de Glyfada, d'Argyroupolis et d'Alimos, en tête des riverains, ont protesté face au refus du ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics de modifier les plans du futur parc métropolitain. Le préfet d'Athènes-Pirée a également publié un rapport soutenant les soucis exposés par ces maires. Ils craignent qu'une partie importante du site soit laissée aux mains des promoteurs immobiliers. Les autorités locales veulent que l'emplacement devienne un parc « vert », comme il avait été promis par le gouvernement précédent. Avant les élections, le Premier ministre actuel Costas Caramanlis déclarait accepter les propositions des municipalités pour transformer le secteur entier en parc mais il semble s'être aligné sur la décision proposée par le ministère des Travaux Publics en charge du dossier. Ce dernier a souligné que le secteur entier ne pourrait pas être maintenu en parc mais qu'il en serait discuté avec les autorités locales.

En mars 2005, suite à une réunion entre d'une part le ministre de l'Environnement, de l'aménagement du territoire et des travaux publics et d'autre part des maires de Hellinikon, de Glyfada, d'Argyroupolis et d'Alimos, le gouvernement, qui reste ouvert aux propositions que lui feront les municipalités, propose une urbanisation de 100 ha, et ce dans l'intention d'amortir le coût de l'entretien du parc. La gestion du parc, soit 400 ha, mais également l'espace autour des installations olympiques, soit environ 220 ha supplémentaires, seront confiés à une société privée, la société publique « Biens immobiliers » restant toutefois seule responsable des bâtiments eux-mêmes. Suite à cette réunion, un appel d'offre international s'adressant à des architectes/paysagistes aurait alors été annoncé d'après le bulletin quotidien d'information de l'Agence Athénienne de Presse du 23 mars 2005. Or, le contrat pour la mise en place du parc tel qu'il est présenté par les concepteurs ayant remporté le concours lancé par le ministre de l'aménagement du territoire, des travaux publics et de l'environnement, fût signé début avril 2005. Notre contact au ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et des travaux publics, nous a confirmé que le projet restait d'actualité, qu'il avait simplement été demandé aux concepteurs d'intégrer les installations olympiques présentes sur le site dans une version remaniée de leur projet.

La loi sur l'utilisation post-olympique des sites sportifs, votée en mai, stipulera que toute construction de structure permanente est interdite dans l'enceinte du complexe olympique d'Hellinikon, jusqu'à l'achèvement des plans de création du parc métropolitain, le temps de laisser de nouvelles protestations et de nouveaux projets voir le jour !

D. La plaine du Mésogée

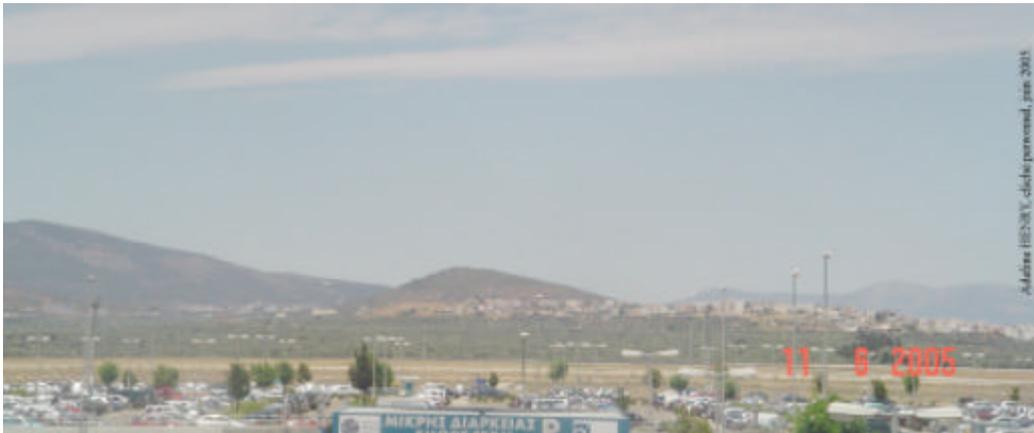
La plaine du Mésogée constitue le seul grand espace épargné par le développement anarchique et son lot de problèmes (congestion, pollution...), à proximité de l'agglomération d'Athènes. Séparé du centre d'Athènes par l'Hymette, cet espace s'est trouvé ainsi protégé par cette barrière naturelle. Son urbanisation et son industrialisation ont été évitées à deux reprises :

- tout d'abord grâce aux crises économiques qui ont limité son industrialisation débutée à la fin des années 60, mais qui s'est rapidement arrêtée dans les années 70 suite à la stagnation de l'industrie grecque ;
- ensuite grâce à la stagnation de la construction dans les années 90 qui limitèrent l'urbanisation qui la menaçait.

La plaine garda ainsi son caractère agricole avec ses paysages d'oliviers et de vignes qui s'étendent à perte de vue (photo n°34). La plaine de la Mésogée est aujourd'hui au cœur du futur aménagement de l'agglomération athénienne puisque les principales infrastructures de transports récentes s'y rejoignent et s'y concentrent. En effet, de nombreuses infrastructures, déjà terminées ou planifiées, améliorent l'accessibilité de la plaine du Mésogée :

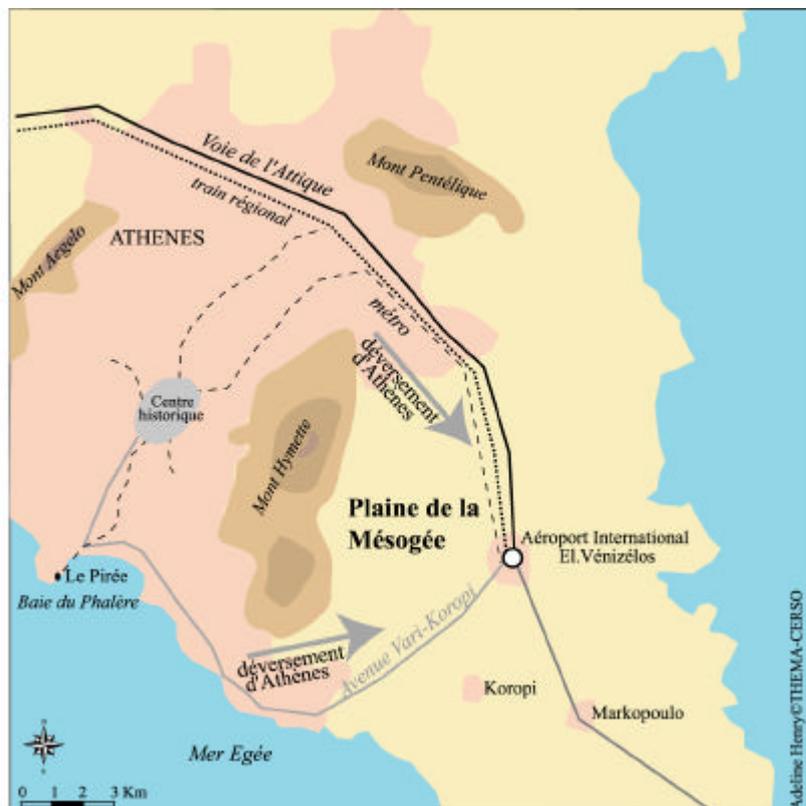
- l'aéroport international ouvert en 2001 ;
- l'Attiki Odos, depuis Elefsina jusqu'à l'aéroport, rend plus accessible la plaine. De plus, la nouvelle artère de l'Hymette assure une meilleure connexion depuis l'aire centrale ;
- l'extension du métro et du rail vers l'aéroport ;
- des nouvelles lignes de bus express qui relient le Pirée au centre d'Athènes via le nouvel aéroport ;
- une liaison de grande importance liant la route nationale venant de Patras directement à l'aéroport.

Photo n°34: la plaine de la Mésogée depuis l'aéroport international d'Athènes à Spata, au loin l'Hymette



Ces projets, ayant pour point de rencontre le nouvel aéroport international d'Athènes, résultent du fait que la plaine du Mésogée est devenue l'aire de développement majeure de l'Attique (carte n°18) .

Carte n°18 : les infrastructures de transports dans la plaine de la Mésogée



Ainsi, l'implantation de l'aéroport constitue un grand défi pour l'urbanisme athénien. *« Il faut prendre en compte son rôle de catalyseur de développement et non pas l'appréhender comme une simple infrastructure de transport sans quoi la plaine de la Mésogée subira le même développement qu'Athènes »*⁷.

De plus, si la présence de l'aéroport est envisagée comme un élément fondamental pour le développement du rôle d'Athènes comme carrefour des réseaux européens et internationaux, il est nécessaire de le renforcer avec des infrastructures à la pointe de la technologie des communications et par la création de réseaux nécessaires pour la diffusion et la gestion de l'information. Ainsi, cet espace devrait voir se développer de nombreuses installations d'entrepôts et d'industries, de nouveaux lotissements, des activités touristiques. A ce phénomène s'ajoutera un déversement de la population d'Athènes, notamment des quartiers les plus denses, qui vont rechercher davantage d'espace et des infrastructures plus modernes. Ainsi, le même processus que la poussée d'Athènes vers la banlieue nord et sud se produira dans la plaine du Mésogée, les mêmes résultats de congestion, de pollution, de dégradation des paysages apparaîtront.

Pour éviter ce scénario négatif, la seule solution est d'organiser le développement de la plaine de la Mésogée qui constitue une opportunité unique pour Athènes d'assurer son développement futur en respectant les normes du développement durable. Cet espace, soustrait jusqu'alors au développement anarchique, offre l'opportunité de *« planifier différemment, avec une vision basée sur la stratégie reliant l'économie, le spatial, l'environnemental et le social, du point de vue des différents challenges dans chacun de ces domaines*⁸ ». Cet aménagement doit aussi permettre de tester une nouvelle expérience en ce qui concerne la gouvernance ; en effet *« la plaine ne peut pas être considérée de façon isolée, les municipalités voisines devront être affectées par le développement*⁹ » car le développement de ce site aura un impact sur l'ensemble de la plaine et plus globalement encore sur le développement futur d'Athènes. L'ensemble des acteurs concernés par cet espace doit donc participer et être intégré aux plans d'aménagement futurs. La planification de l'aménagement de la plaine du Mésogée est donc une occasion de créer un modèle d'aménagement de l'espace en accord avec la nouvelle réforme de la gouvernance. Il y a pour

⁷ OECD, Territorial Review, Athens, Greece, 2004.

⁸ OCDE, opus cit.

⁹ OCDE, opus cit.

cela urgence car le secteur est déjà fortement sollicité, les plans d'occupation des sols et leur utilisation sont, paraît-il, déterminés et supervisés, mais jusqu'à maintenant le développement se fait de façon linéaire et suit les principales infrastructures de transports.

E. Un territoire remodelé par les infrastructures de transport

Les transports ont eu un rôle important pour l'agglomération d'Athènes, que ce soit au niveau du centre ville, avec la réorganisation des transports en commun, ou à une échelle supérieure en permettant des connections avec les points clés situés en marge (aéroport en plaine de la Mésogée, littoral). A l'échelle de l'agglomération, l'autoroute périphérique, la Voie de l'Attique, permet le contournement d'Athènes et assure des connections est-ouest. Enfin, le nouvel aéroport permet à la capitale grecque de posséder un équipement à la pointe des nouvelles technologies, lui assurant un rôle dans les échanges aux marges de l'Europe. Grâce aux Jeux, la Grèce a rattrapé le retard qu'elle avait dans le domaine des infrastructures de transports, l'enjeu est désormais de garder ce rythme de modernisation. Cependant, la Grèce risque de se trouver face à un enjeu financier important ; il lui faudra trouver la capacité de mobiliser de nouvelles formes de financements et d'investissement, surtout pour la période 2010-2020. En Grèce, mais surtout à Athènes, le développement des infrastructures s'est largement appuyé sur des financements communautaires, or dans l'avenir ces financements seront moins importants car dirigés vers les pays nouvellement intégrés et nécessitant eux aussi d'importants investissements dans le domaine des infrastructures urbaines. Il sera donc crucial pour Athènes, de résoudre les problèmes financiers pour réaliser davantage d'investissements privés et diminuer le recours aux financements externes qui vont régresser, s'assurer que la planification des transports soit en harmonie avec l'aménagement de l'espace et la politique de développement économique. L'impact des travaux d'infrastructures sur l'utilisation des sols et la densité de population devra aussi être pris en compte. En effet, l'extension des transports influence le développement linéaire de l'agglomération, ces espaces ainsi colonisés risquent de subir un développement incontrôlable qui doit être anticipé et planifié en même temps que les projets de mise en place et d'extension des infrastructures de transports.

Ceux-ci ont donc permis une nouvelle organisation et restructuration de l'agglomération athénienne à différentes échelles, du centre-ville à la région urbaine. Mais qu'en est-il des impacts sur la composition de l'agglomération ?

III. VERS UNE PLUS GRANDE MIXITE SOCIALE GRACE AUX OPERATIONS LIEES AUX JEUX ?

A. Les Jeux ne privilégieraient-ils pas les espaces déjà favorisés ?

Les chantiers olympiques ont favorisé un renforcement de l'ossature de la ville mais ils n'ont pas modifié en profondeur sa dissymétrie spatiale. Les aménagements majeurs ont été réalisés dans la plaine de la Mésogée dans la partie est de l'agglomération, et le long du littoral. En effet, les sites les plus importants et les plus prestigieux se situent le long de la zone côtière et s'insèrent dans les travaux liés à l'ouverture d'Athènes sur la mer où se mêlent opérations de requalification du site de l'ancien aéroport et réhabilitation de la baie du Phalère. Les opérations d'équipement se prolongent jusqu'aux nouvelles banlieues résidentielles aisées (Glyfada, Vouliagmeni) et leur reconversion en marina pouvant accueillir des yachts luxueux laisse douter que les habitants des quartiers populaires, situés dans l'ouest athénien, y auront un accès privilégié. Quant à l'ouest de l'agglomération, plus populaire, il n'a bénéficié que de trois sites sportifs olympiques qui ont accueilli les épreuves de judo à Ano Liossia, de boxe à Péristéri et d'haltérophilie à Nikaia.

Nous pouvons faire un zoom sur la zone de l'ancien aéroport d'Hellinikon afin de mettre en avant ce phénomène. En effet, un des sites olympiques majeurs a été implanté dans cette zone, entouré par la municipalité d'Alimos au nord, Arghyroupolis au nord est et d'Helleniko à l'est et à l'ouest ainsi que Glyfada au sud sud-est. Nous allons considérer ce site dans son ensemble le plus vaste, c'est-à-dire en ne le restreignant pas uniquement à la zone de l'ancien aéroport, mais en prenant en compte les municipalités alentour qui bénéficient de la même dynamique.

Ces municipalités sont dynamiques d'un point de vue démographique, la population (513 000 habitants en 2001) augmente en comparaison à celle de l'agglomération d'Athènes qui stagne. Cela s'explique par le cadre et la qualité de vie offerts dans cette zone alors qu'Athènes est

toujours aussi congestionnée et polluée. Les personnes venues s'y installer sont généralement issues de classes socio-professionnelles moyennes et élevées à la recherche d'un environnement agréable.

L'économie est dominée par le secteur tertiaire qui représente 65 % des activités économiques dont 80 % sont composées de commerces, de restaurants et d'hôtels, un pourcentage relativement élevé par rapport à l'agglomération athénienne. Les activités tertiaires (assurances, banques, hôtels...) se sont développées le long des axes majeurs de transport. Les activités de sports et de loisirs sont présentes le long de la côte.

Plus en détail, à Glyfada, l'activité économique est dominée par le commerce et les restaurants mais on y trouve aussi un secteur industriel développé avec la présence de firmes pharmaceutiques, désirant offrir un cadre de vie agréable à leurs employés. A Hellinikon, le secteur secondaire est lui aussi présent, développé autour d'activités de transport, de communication induisant la présence d'entrepôts en relation avec l'ancien aéroport.

Globalement, cet espace offre des opportunités d'emploi qui se développent plus rapidement que dans l'agglomération d'Athènes. La population active présente un taux de croissance rapide.

Ainsi, cet espace peut-être qualifié de privilégié au sein de l'agglomération, il a de plus concentré des aménagements importants dans le cadre des Jeux olympiques, puis dans la période qui suit l'évènement grâce à l'aménagement final de cette zone en un parc urbain. Si ce dernier est présenté par le ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et des travaux publics comme un parc à destination de l'agglomération toute entière, nous pouvons tout de même émettre un doute quant à sa fréquentation par l'ensemble de la population athénienne.

B. L'impact des Jeux olympiques sur l'organisation sociale des villes hôtes

1. L'exemple de Mexico et des Jeux olympiques de 1968

Olivier Deslondes¹⁰ esquisse une comparaison intéressante du cas athénien avec Mexico qui a accueilli les Jeux en 1968. Les aménagements avaient là aussi renforcé la partition de la ville, se concentrant au sud et à l'ouest de l'agglomération, sur la chaîne volcanique, et non sur la plaine lacustre où s'étale la ville populaire. Nous retrouvons le même schéma dans le cadre d'Athènes, les quartiers populaires sont lésés par les aménagements olympiques en faveur des quartiers les plus aisés. Là encore, la volonté de mettre en avant une ville moderne, tient un rôle important. Il est plus opportun de diffuser des images relatives à ces quartiers «chics » pour valoriser l'image d'Athènes plutôt que de mettre en avant les quartiers moins favorisés.

2. Les Jeux de Barcelone et la gentrification du quartier du Poblenou

A Barcelone, les Jeux olympiques de 1992 ont été l'occasion de requalifier la façade maritime, le quartier industriel devenu obsolète, du Poblenou a été rasé pour laisser place au village olympique. Le projet prévoyait de restaurer quelques cheminées d'usines témoins de l'ancienne vocation industrielle de la zone et en construisant 30% de logements sociaux sur les 20 000 édifiés. Or, après les Jeux, les immeubles constituant le village olympique se sont transformés en un nouveau quartier résidentiel aisé, l'une des deux tours de 44 étages a été transformée en un hôtel de luxe. Le quartier est ainsi devenu inaccessible pour les anciens habitants et ce mouvement de «*mutation foncière et sociale*¹¹ » a gagné l'espace environnant. L'aménagement olympique a ainsi provoqué une gentrification du quartier provoquant un déplacement des classes ouvrières à l'extérieur de cet espace.

Le prix des constructions a augmenté de 40 % entre 1984 et 1987 et de 60 % entre 1987 et 1991 et continue encore de grimper actuellement dans ce quartier qui ne répond pas à l'une de ses vocations premières qui était de fournir une part non négligeable de logements sociaux pour ce district barcelonais.

A l'inverse, l'usage du village olympique d'Athènes, après les Jeux, constitue un bel exemple de reconversion des sites favorisant la mixité sociale. En effet, les 2293 logements ont été

¹⁰ DESLONDES O., *Athènes, le « néfos » et les Jeux olympiques*, Le Tango de la rue, 10 mai 2004.

¹¹ AUGUSTIN J-P., GILLON P., *L'Olympisme, bilan et enjeux géopolitiques*, Armand Collin, Paris, 2004.

attribués, dès le 4 septembre 2004, par tirage au sort, à des bénéficiaires de logement social. Des populations défavorisées ont été déplacées, mais en leur faveur, dans un cadre pensé par rapport à leurs besoins. On peut noter que le choix de la localisation, certes au nord, mais au nord-ouest de l'agglomération respecte et renforce toujours la dissymétrie spatiale qui caractérise la capitale. Cependant, la réalisation du village olympique, en ce lieu, a permis de planifier le développement du bâti au nord d'Athènes.

Le choix de développer le Complexe Olympique et Sportif d'Athènes de Maroussi et d'en faire l'emblème des Jeux est aussi à l'origine du développement organisé du secteur nord-est de l'agglomération. Bien desservi par les infrastructures de transports, ce quartier connaît actuellement un véritable «boom» immobilier. Un an après les Jeux, des immeubles sont encore en construction tout autour du site, laissant supposer son développement futur et le rôle qu'il pourra jouer dans la logique de rééquilibrage de l'agglomération.

3. Les Jeux d'Atlanta comme révélateur de persistance de la traditionnelle coupure entre le Nord et le Sud, entre Blancs et Noirs

Dans le cadre des Jeux d'Atlanta (1996), les populations défavorisées ont, elles aussi, subi un déplacement « forcé ». En effet, les rares aménagements urbains menés dans le cadre de l'accueil des Jeux, ont eu pour philosophie de revaloriser les espaces centraux en créant un parc olympique à la place d'une zone dégradée constituée de friches industrielles et de logements sociaux en mauvais. Or, le renouvellement du centre ville a entraîné un déplacement de population, relogée au sud de la ville, laissant place à des immeubles de bureaux et des hôtels de luxe, créant là aussi une gentrification du centre ville et renforçant la traditionnelle coupure entre le Nord et le Sud, entre Blancs et Noirs. *«Les associations de défense des plus démunis, relayées par quelques pasteurs noirs ont dénoncé la logique économique du projet qui, à leurs yeux, ne fait que renforcer l'opposition entre « le Nord des riches et le Sud des pauvres, l'agglomération des Blancs et la ville des noirs » »*¹².

¹² AUGUSTIN J-P., GILLON P., *L'Olympisme, bilan et enjeux géopolitiques*, Armand Collin, Paris, 2004.

4. Sydney, des Jeux écologiques sans répercussion apparente sur la population

En ce qui concerne Sydney, les Jeux qualifiés de « Jeux verts » ont été l'occasion de requalifier certains espaces, notamment le site Homebush Bay, à la fois siège d'industries chimiques, d'un dépôt d'essence, d'un complexe d'entrepôts de produits pétroliers, d'une raffinerie d'huile, de lieu de déversement de polluants industriels. Pour répondre aux besoins des Jeux, les 760 hectares de terrains vagues furent requalifiés et cette ancienne décharge se transforma, le temps des Jeux, en un centre urbain réunissant les sites dédiés au sport, aux loisirs, aux expositions et aux commerces, abritant la majorité des sites olympiques. Le quartier de Newington, site du village olympique deviendra, dans une phase post-olympique, une banlieue résidentielle de 5 000 habitants et un parc du millénaire où se mêlent espaces récréatifs et habitat.

Aujourd'hui, Homebush s'est transformée en une vraie ville, située à une vingtaine de kilomètres du centre de Sydney, avec des lotissements, un restaurant, un centre commercial, une poste, une banque, un hôpital... Cet espace a donc connu lui aussi une revalorisation grâce aux travaux liés aux Jeux olympiques, cependant, étant peu habité auparavant, cela n'a pas provoqué de déplacement de population défavorisée soumise au phénomène de gentrification évoqué pour Barcelone et Atlanta.

Ainsi, dans le cas d'Athènes, si la répartition des équipements sportifs lèse la partie est, la plus populaire, elle n'engendre pas de déplacement de population et n'aggrave pas les conditions de vie des populations démunies, contrairement aux aménagements réalisés dans d'autres villes hôtes (Barcelone et Atlanta). Si pour Sydney, les Jeux se sont révélés neutres dans ce domaine, ceux d'Athènes ont tout de même permis l'accès à la propriété pour des ménages à faibles revenus.

Conclusion

Les Jeux ont permis le renouvellement d'Athènes à l'échelle du centre ville qui a été restauré et modernisé. La réorganisation des transports en commun, une meilleure gestion des déchets, les opérations d'embellissement, notamment la rénovation des façades, la réfection des rues et trottoirs, le remodelage des places avec un ajout de verdure et d'oeuvres d'art ainsi que leur mise en lumière ont véritablement métamorphosé la capitale grecque. A l'échelle de l'agglomération, des changements importants ont eu lieu, notamment le long du littoral avec la requalification de deux zones majeures dans le fonctionnement de l'agglomération, la Baie du Phalère et la zone de l'ancien aéroport à Hellinikon. Les travaux menés dans le cadre des Jeux ont permis d'ouvrir Athènes sur la mer et de proposer des lieux de détente et de loisirs aux Athéniens. Ces espaces doivent cependant subir une ultime phase de travaux avant de prendre leur forme et leur fonction finales. Les projets sont lancés, il reste dorénavant à savoir comment se déroulera leur mise en place. L'expérience tirée des Jeux, notamment concernant la planification et la gestion des opérations d'aménagement, devrait fournir un cadre d'action plus rationnel.

L'aménagement de la plaine de la Mésogée constitue un véritable enjeu pour l'avenir de l'agglomération d'Athènes. Cet espace est l'occasion de mettre en place un mode d'urbanisme viable contrairement au modèle mis en place, dans l'après-guerre, au centre d'Athènes. Cet espace présente aussi l'avantage d'être aux prémices de son développement, il est encore pour partie vierge et laisse ainsi une marge de manœuvre considérable pour son aménagement, à l'inverse des espaces centraux qui cumulent un maximum de contraintes et d'héritage à prendre en considération. L'aménagement de la plaine de la Mésogée devrait ainsi être moins coûteux que les opérations de rénovation des bâtiments et des sites localisés dans la partie centrale d'Athènes.

Les Jeux ont fourni un cadre de contrôle du processus d'urbanisation et d'extension de l'agglomération qui semble posséder désormais les atouts nécessaires afin de maîtriser son développement. Le renouveau d'Athènes sur elle-même, la rénovation des quartiers aux fonctions obsolètes, l'aménagement des zones où un développement paraît inévitable et soutenable donnent les bases d'un futur développement équilibré et durable.

Partie III : Conclusion

Des Jeux comme source de bouleversements dans les logiques d'aménagement et d'organisation du territoire athénien

Les Jeux olympiques de 2004 ont eu un impact considérable sur l'aménagement et l'organisation du territoire athénien. L'agglomération s'est dotée d'infrastructures urbaines qui lui faisaient défaut depuis des décennies et qui devraient lui permettre un meilleur fonctionnement. Le cadre de vie offert par la capitale grecque a connu une avancée qualitative impressionnante, les rues et les places principales ont été remodelées, le patrimoine historique et architectural est mis en valeur, la ville est plus « verte ». Ces travaux ont permis de valoriser l'image de la capitale grecque à travers l'instrument médiatique que se révèlent être les Jeux. Cette modification de l'image constitue un atout pour la promotion touristique mais aussi pour affirmer la place qu'Athènes désire assumer dans les relations européennes, en tant que capitale moderne, berceau de la civilisation européenne.

Athènes est transformée d'un point de vue esthétique, elle l'est aussi de par ses nouveaux modes de fonctionnement. La réorganisation des transports en commun rend l'agglomération plus accessible, tant en son centre ville, qu'à sa périphérie. L'aéroport international n'est plus qu'à 35-40 minutes du centre ville, grâce au métro, tout comme la baie du Phalère, grâce au tramway au départ de la place Syntagma.

Les Jeux olympiques ont permis de réaliser de grands travaux d'aménagement, notamment dans des espaces qui avaient perdu leur fonction et leur utilité au sein de l'agglomération athénienne. Le réaménagement de la baie du Phalère et de la zone de l'ancien aéroport à Hellinikon procède à la requalification de la façade maritime athénienne et à l'ouverture sur la mer de la capitale grecque. Si ces espaces ont été réaménagés avec une consonance sportive dans le cadre des Jeux, ils connaissent dans la période post-olympique, une seconde phase de travaux afin de trouver pleinement leur place en tant que pôles récréatifs et culturels, entre espaces verts, complexes sportifs et zones de détente. Si leur reconversion est délicate, le projet de loi du gouvernement et les appels d'offres qui en découlent, suite à la décision de ne pas vendre les sites mais de les louer au secteur privé, laisse présager un avenir réussi à cet héritage olympique. Les exemples issus de l'expérience d'autres villes hôtes démontrent que

ces infrastructures peuvent trouver leur place dans le fonctionnement urbain quotidien. Certes, l'absence de plan de gestion à laquelle a dû faire face le gouvernement après la fin des Jeux, recule cette intégration, mais les mesures pour y remédier ont été prises rapidement. Les leçons tirées de l'organisation des Jeux semblent donc bénéfiques pour la mise en place de nouveaux modes de planification et de gestion qui devraient aboutir à un meilleur développement de l'agglomération athénienne.

Conclusion générale

Les Jeux olympiques d'Athènes comme outil d'aménagement du territoire efficace

Statuer sur l'impact des Jeux olympiques sur le territoire athénien peut paraître précoce, cependant, les bouleversements sont si importants qu'il est déjà possible de dresser un premier bilan une année après les Jeux.

Certes, l'accès aux données s'est révélé difficile, voire impossible pour certaines thématiques que nous n'avons pas pu évoquer ou détailler davantage ; nous pouvons cependant mettre en avant certains faits et dégager des tendances.

Les Jeux ont été un instrument d'aménagement efficace, ils ont permis à la capitale grecque de s'équiper, de s'aménager et de s'organiser. Le projet urbain athénien, qui tardait à se concrétiser depuis des décennies a trouvé son application à travers le projet olympique. L'ultimatum que représentait le début des Jeux a constitué une étape primordiale pour la réalisation de l'ensemble des travaux qui devait permettre à la capitale hellénique de recevoir l'évènement sportif dans des conditions optimales. Devant cet enjeu métropolitain et national, Athènes se devait d'être prête à temps, et, pour la première fois de son histoire, la capitale hellénique a mené à terme un schéma d'aménagement du territoire qui semble être en mesure de répondre aux besoins à long terme de la capitale hellène. Même si tous les impacts de ces opérations d'aménagement et d'organisation de l'espace ne sont pas encore clairement établis, de vastes projets ont pu être réalisés tels que la réorganisation des transports en commun, la requalification de la façade maritime, la réunification des sites archéologiques en centre ville et plus globalement la mise en valeur du cadre architectural et historique.

L'agglomération athénienne, mais aussi l'Attique, dans son ensemble, devrait parvenir à un fonctionnement plus rationnel qui lui permettra d'atteindre un plus haut niveau de développement. Des espaces stratégiques, réhabilités, rénovés, disposent désormais d'un nouveau rôle au sein de l'organisation de l'agglomération (Baie du Phalère, zone de l'ancien aéroport international à Hellinikon). Ces espaces apportent une nouvelle structuration au territoire athénien, la capitale grecque s'ouvre de nouveau vers la mer, son développement futur semble s'organiser vers la plaine de la Mésogée. Le développement de cet espace, qui a jusqu'à maintenant échappé au développement anarchique d'Athènes, devra être planifié afin

d'aboutir à un rééquilibrage de l'agglomération plus harmonieux et respectant les conditions du développement durable.

Quant à la réorganisation des moyens de transports, elle apporte une nouvelle ossature à l'agglomération athénienne et permet de nouvelles connections entre le centre ville et la façade maritime, entre les différents quartiers de l'agglomération. Les travaux autoroutiers assurent de nouvelles liaisons entre les régions grecques et permettent à la Grèce de se connecter au réseau européen.

Du centre ville à l'agglomération et jusqu'à l'échelle nationale, les Jeux ont donc eu une influence importante sur l'organisation du territoire athénien et grec, ce qui devrait permettre à la capitale et au pays tout entier de se hisser plus haut dans les rangs des métropoles européennes. L'urbanisme événementiel pratiqué dans le cadre des Jeux et ciblé sur les zones clés de l'agglomération a permis de la transformer en profondeur. Il ne s'agit pas d'un urbanisme de vitrine qui n'aurait fait que modifier Athènes, le temps des Jeux. Les changements sont profondément ancrés dans le territoire athénien, les Jeux marquent donc une étape importante dans l'évolution d'Athènes. Au-delà de l'évènement sportif, ils lui ont permis de modifier son image, elle est devenue une capitale moderne, qui se veut être un nœud stratégique dans l'Europe élargie, au cœur des Balkans, entre Orient et Occident.

En outre, les leçons semblent être tirées de cette organisation parfois périlleuse, un nouveau type de gouvernement urbain devrait enfin prendre place au sein de la capitale grecque et permettre une meilleure gestion et planification de son territoire. La gouvernance olympique serait donc à la source d'une approche novatrice du territoire athénien.

Un patrimoine olympique à intégrer dans le fonctionnement quotidien de l'agglomération

Une fois les Jeux terminés, il reste à l'agglomération athénienne un patrimoine gigantesque du point de vue des installations sportives. Il est encore trop tôt pour se prononcer sur la qualité effective des reconversions des sites sportifs athéniens, mais la loi sur l'utilisation post-olympique devrait cependant permettre de régler ce problème rapidement. L'étude des autres villes hôtes, depuis Barcelone qui avait accueilli les Jeux en 1992, nous démontrent qu'il faut, en moyenne, deux ans pour que les villes s'approprient réellement les sites et les intègrent dans leur fonctionnement quotidien.

La plupart des sites auront une vocation culturelle, récréative et sportive dans un usage post-olympique. Les deux complexes les plus importants s'inscrivent dans de vastes projets de requalification, les autres sites, distribués au sein de l'agglomération, devraient constituer des points d'appui pour le développement de quartiers. Les lieux d'implantation connaissent donc une certaine dynamique grâce à la présence des équipements sportifs en voie de reconversion. Même s'ils ne conservent pas leur vocation purement sportive, ils apportent espaces verts et récréatifs à l'agglomération qui semblait étouffer dans ses limites devenues trop étroites.

Si la gestion de l'héritage apparaît délicate, il devrait être imposé aux villes de mieux anticiper l'après Jeux. Tout comme il existe des manuels à l'usage des villes pour préparer leur candidature, un manuel consacré à la gestion de l'après Jeux pourrait les aider à mieux planifier la phase post-olympique. Certes, il existe un transfert de connaissance effectué entre les villes hôtes, mais « ces conseils » ne semblent pas être assez efficaces pour influencer réellement les prises de décisions des villes hôtes. Le CIO devrait peut-être imposer, dès la constitution des dossiers de candidature, la présentation de projets d'utilisation post-olympique fiables et viables. De même, certaines exigences pour la construction ou la rénovation des sites sportifs devraient éventuellement être revues à la baisse, notamment du point de vue de la capacité d'accueil. En effet, cette dernière devrait davantage être en accord avec les traditions et les pratiques sportives des pays qui reçoivent les Jeux afin de ne pas laisser des installations démesurées et impossibles à rentabiliser. L'usage de structures temporaires, démontables après les Jeux devrait être davantage conseillé, voire imposé.

Cependant, réduire la taille des Jeux semble difficile. Leur médiatisation toujours plus importante et la concurrence qui s'établit entre les villes qui veulent atteindre une plus grande visibilité sur la scène internationale, modifier leur image ou se renouveler grâce à de vastes projets, vont à l'encontre d'une certaine rationalisation des Jeux. Si le CIO désire aujourd'hui limiter la taille des Jeux, il lui faut réussir à ralentir les villes dans leur course pour atteindre les sommets des réseaux urbains continentaux et internationaux.

Les Jeux comme prétexte et ambition

Les villes semblent aujourd'hui avoir besoin d'un prétexte pour se lancer dans de vastes projets urbains qui n'obtiendraient peut-être pas le support des habitants dans un cadre autre qu'un événement tel que les Jeux olympiques. En ce qui concerne Athènes, nous l'avons évoqué, il existe un rapport particulier entre les Athéniens et l'Etat, ce qui a longtemps

empêché la modernisation de la capitale hellène. Les Jeux ont alors été un formidable prétexte pour fédérer la population autour d'un symbole et faire supporter sept années de chantiers permanents. Ce même mythe permettra-t-il aux Athéniens d'accepter l'idée qu'il faudra probablement quelques décennies pour payer le coût des Jeux ?

Athènes est aussi la plus petite ville à avoir accueilli les Jeux d'été, certes grâce au soutien financier de l'Europe et de l'Etat grec. Les Jeux lui ont coûté, selon les dernières sources à la fin du mois d'août 2005, soit une année après les Jeux, plus de 13 milliards d'euros à la place des 4, 6 milliards d'euros initialement prévus. La facture apparaît démesurée mais l'ampleur des travaux à réaliser dans le cadre des Jeux était gigantesque, il fallait rattraper des décennies d'absence d'interventions de l'Etat dans le domaine des infrastructures urbaines. Le prix paraît exorbitant mais il a permis d'effectuer un spectaculaire bond en avant dans la modernisation. L'avenir de l'agglomération athénienne et de la Grèce, dans son ensemble, dépendait de cette capacité à dépasser les handicaps du passé. Malgré leur coût, les Jeux ont permis à Athènes d'atteindre une nouvelle dimension. Pour ces raisons, il sera intéressant de se pencher de nouveau sur l'étude des impacts territoriaux des Jeux d'Athènes à long terme et aux échelles métropolitaine, régionale et nationale. Cela nous permettra d'appréhender l'ampleur de ces conséquences à des pas de temps différents.

Quelles villes pour les futurs Jeux olympiques ?

Le choix de Pékin comme ville organisatrice des Jeux de 2008 a été fortement décrié. Dans leur dossier de candidature, les Chinois ont davantage misé sur le fait qu'ils représentent le cinquième de l'humanité et qu'ils n'ont jamais reçu les Jeux, plutôt que sur un projet olympique. Le soutien incontestable du Président Samaranch, déclarant lors de la célébration des ses 21 années à la tête au CIO : *« Mon cœur est avec Paris, mais ma tête avec Pékin. Si on refuse une deuxième fois les Jeux à la Chine, le pire est imaginable. Elle se fermerait, se durcirait »* a eu raison des manifestations organisées à l'encontre de la candidature chinoise, rappelant les condamnations à mort et les exécutions, faits encore d'actualité en Chine durant la dernière décennie. Pékin prépare l'évènement avec un zèle exemplaire, son avancée en ce qui concerne les Droits de l'Homme est-elle aussi rapide et efficace, rien n'est moins sûr.

Après Athènes et Pékin, les Jeux reviendront en Europe. Le choix de Londres pour organiser les Jeux de 2012 peut démontrer que le CIO revient désormais à des choix « moins risqués »

en désignant des villes plus « traditionnelles » pour organiser les Jeux, restreignant ainsi le réseau des villes olympiques. 80 % du projet olympique britannique (réorganisation complète des transports, requalification urbaine à travers le Parc olympique de Léa Valley, renouvellement des infrastructures sportives de haut niveau) est à mettre en place et ceci dans des conditions sécuritaires optimales, Londres en sera-t-elle capable ?

Ces deux villes hôtes se serviront à leur tour des Jeux comme éléments de mise en valeur de leur image, d'équipements et d'organisation territoriale. Chacune avec ses propres logiques et ses stratégies, chacune en tirera probablement les bénéfices escomptés car aucune ville ne s'est trouvée « perdante » suite à l'accueil de cette manifestation sportive internationale. Les Jeux sont un formidable outil d'aménagement et d'organisation du territoire, de renouvellement et de modernisation des villes, Athènes est l'exemple flagrant de ce pouvoir qu'exerce l'évènement olympique sur le territoire qui l'accueille.

Mais, seules les villes des pays riches peuvent bénéficier de cet instrument, car elles seules peuvent mettre en place les infrastructures nécessaires au déroulement des Jeux. Les villes du tiers-monde souffrent de graves carences en infrastructures urbaines, leur territoire est sous-équipé, désorganisé. Un outil d'aménagement aussi puissant que les Jeux leur permettrait d'avancer vers la modernisation, elles semblent cependant être les grandes oubliées de l'Olympisme.

Bibliographie

- ATHOC, *Dossier de candidature pour l'organisation des Jeux olympiques de 1996*, Athènes, 1989.
- ATHOC, *Dossier de candidature pour l'organisation des Jeux olympiques de 2004*, Athènes 1997.
- ASSONTIS A., CHOMENIDIS C., CHRYSOPOULOS A., DIMITRAKALI A., ROUSSOHADZAKIS A., *Athènes, le sable et la poussière*, Editions Autrement, collection littératures/ romans d'une ville, 2004.
- AUGUSTIN J-P., *Sport, Géographie et aménagement*, Nathan Université, 1995.
- AUGUSTIN J-P., *Le sport, nouvel universel de l'emblématique urbain*, dans «Penser la ville de demain, Qu'est ce qui institue la ville ? », sous la direction de GHORRA-GOBIN C., L'Harmattan, Géographie et culture, 1994.
- AUGUSTIN J-P., *Les villes olympiques*, dans Universalia, Encyclopaedia Universalis, 1998.
- AUGUSTIN J-P., GILLON P., *L'Olympisme, Bilan et enjeux géopolitiques*, Armand Collin, collection dynamique, mai 2004.
- ARAVANTINOS A., *Athènes : essais de planification d'une métropole « spontanée »* dans « La grande ville : enjeu du XXI^e siècle », BEAUJEU-GARNIER J., DEZERT B., PUF, 1991.
- AHRWEILER H., *La métamorphose du symbolique : du monde civique à la nation retrouvée*, dans « La grande ville : enjeu du XXI^e siècle », BEAUJEU-GARNIER J., DEZERT B., PUF, 1991.
- AGRIANTONIS N., *Athènes, les mécanismes de développement urbain*, Thèse de doctorat, Paris I, 1976.
- BALABANIAM G., BOUET G., DESLONDES S., LERAT S., *Les Etats méditerranéens de la CEE*, Masson, 1991.
- BESSY O., HILLAIRET D., dir, *Les espaces sportifs innovants*, Presse universitaire du Sport, 2002.
- BOITO C., *Conserver ou restaurer : les dilemmes du patrimoine*, les Éditions de l'Imprimeur, 2000.

- BOUTILLIER S., TONNET H., dir, *La Grèce dans tous ses états*, L'Harmattan, Economie et Innovation, série clichés, 2003.
- BOVY H., POTIER F., LIAUDAT F., *Les grandes manifestations : planification, gestion des mobilités et impacts*, INRETS-MDT/EPFL, 2003.
- BROHM J-M., *Le mythe olympique*, Bourgeois, 1981.
- BROHM J-M., CAILLAT M., *Les dessous de l'Olympisme*, Larousse, 1984.
- BRUNET F., *An economic analysis of the 92 olympic games : resources, financing end impact*, UAB, 1995.
- BURBANK J., ANDROMOVICH D., HEYING H., *Olympic dreams, the impact of mega-event on local policies*, Lynne Rienner publishers, 2001.
- BURGEL G., *Athènes contemporaine : force du politique, puissance du social*, dans «La grande ville : enjeu du XXI^e siècle », BEAUJEU-GARNIER J., DEZERT B., PUF, 1991.
- BURGEL G., *Le miracle athénien au XX^e siècle*, CNRS Editions, 2002.
- BRULET R., *Archéologie et urbanisme*, Les cahiers de l'urbanisme, revue de l'administration wallonne de l'aménagement du territoire, n°1, 1987, Pierre MARDAGA Editeur.
- CHAMEROIS N., *La mondialisation des Jeux olympiques de Séoul (1988) à Sydney (2000)*, Thèse de géographie, Université de Franche-Comté, 2002.
- CHAPELET J-L., *Le système olympique*, Presses universitaires de Grenoble, 1991.
- CHOAY F., *L'allégorie du patrimoine*, Éditions du Seuil, 1996.
- CHOAY F., *L'Urbanisme : utopies et réalités*, Éditions du Seuil, 1979.
- CHOAY F., *La Conférence d'Athènes : sur la conservation artistique et historique des monuments*, Editions de l'imprimeur, 2002.
- COMAS J., *Los estudios de impacto social en medio de ronda: El I Cinturon de Ronda de Barcelone*, Ciudad y territorio Nuevo, n°85 Verano 3/1990, Instituto nacional de administracion publica, Ministerio para las administraciones publicas.
- COMMISSION D'ETUDE DES JEUX OLYMPIQUES, *Rapport à la 115^{ième} Session du CIO*, Prague, juillet 2003.
- COMMISSION D'ETUDE DES JEUX OLYMPIQUES, *Rapport intérimaire à la 114^{ième} Session du CIO*, Mexico, novembre 2002.
- COMMISSION MEDITERRANEENNE DU DEVELOPPEMENT DURABLE, *L'urbanisation et la gestion des villes dans les pays méditerranéens, Evaluation et*

perspectives d'un développement urbain durable, Document préparé pour la Réunion méditerranéenne sur « Gestion des villes et développement durable » Barcelone, 3-5 septembre 2001.

- CIO, *Manuel sur le Sport et l'Environnement*, Lausanne, 1997.

- CIO, *Agenda 21 du mouvement olympique, le sport pour le développement durable*, Lausanne, 2000.

- CIO, *Directives du CIO concernant le village olympique et les conditions requises par les CNO*, Lausanne, 2000.

- CIO, *Manuel pour les villes candidates à l'organisation des Jeux de la XXVIII^e olympiade de 2004*, Lausanne, septembre 1995.

- CIO, *Olympic village, Hundred years of urban planning and shared experiences*, Documents of the Museum, Lausanne, 1996.

- CIO, *Olympic games and architecture, the future for Host cities*, International Conference, Lausanne, 2001.

- CERTU, *Archéologues et aménageurs*, Editions du Ministère de l'Équipement, des Transports et du tourisme, 1994.

- DIAMANTOPOULOS D., *La zone piétonnière et la rénovation de l'Acropole*, Actes colloque « Projet urbain et archéologie », Rencontres de Paris, les 27 et 28 mars 2000.

- DURING B., *Les Jeux olympiques et l'olympisme*, CNDP, 1996.

- DO YOUNG PYUN, *The economic impact of the Seoul olympic Games*, Paper presented at the 7th International Postgraduate Seminar on Olympic Studies, IOA, 1990.

- ESSEX S., CHALKEY B., *Olympic Games: catalyst of urban change*, UAB, 1998.

- FABRE T., GUERIN M., dir., *Athènes, la Pensée de midi*, Actes sud/ la pensée de midi, 2003.

- FEURIDAS C., THOMAS R., *Les Jeux olympiques : aspects historiques, institutionnels, sociologiques*, Revue EPS, 1984.

- FURRER P., *Sustainable Olympic Games: a dream or a reality?* Document du CIO, 2002.

- GAFBER R., dir., *Un siècle de Comité international olympique*, CIO, 1994.

- GIOVANNONI G., *L'urbanisme face aux villes anciennes*, Editions du Seuil, 1998.

- GRIETHUYSEN P., *A general framework for the identification of the global impact of major sports events*, in "Proceedings of the SEMOS", Lausanne, AISTS, October 2001.

- GRIETHUYSEN P., HUG A-P., *Projet OGGI Olympic Games Global Impact. Cadre d'analyse pour l'identification de l'impact global des Jeux Olympiques*, Lausanne, AISTS, septembre 2001.
- GRIETHUYSEN P., HUG A-P., *Projet OGGI Olympic Games Global Impact. Fiches techniques*, Lausanne, AISTS, septembre 2001.
- HAMEL P., POITRAS C., *Patrimoine, culture et aménagement (Eléments de problématique)*, Cahiers du GRETISE n° 15, Janvier 1994.
- HAIDOPOULUS G., *Utopies et réalités dans l'organisation de l'espace d'Athènes*, Thèse de doctorat, Paris I, 1978.
- HELPAS-KOMMENOS N., *L'agglomération d'Athènes : une capitale colonisée par la province*, Annales des Ponts et Chaussées, n°102, 2002.
- HENRY G., *Barcelone, dix années d'urbanisme, la renaissance d'une ville*, Editions du Moniteur, 1992.
- HUG P-A., *Sports event assessment*, in "Proceedings of the SEMOS", Lausanne, AISTS, October 2001.
- KAYSER B., *Géographie humaine de la Grèce*, PUF, 1963.
- KALAFATI E., *La construction d'une ville nouvelle*, dans « Athènes ville capitale », Athènes décembre 1985, Affaires Européennes, ministère de la Culture, Caisse des fonds archéologiques.
- LANG J., *Reaching beyond the Gold, the impact of the Olympic games on real estate markets*, 2001.
- LEBLANC P., FATES Y., *Jeux et enjeux olympiques*, Revue Mappemonde, n°2, 1989.
- LEONTIDOU L., *The mediterranean city in transition: social change and urban development*, Cambridge University Press, 1990.
- LEVY J et LUSSAULT M., dir, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, 2003.
- LORAUX N., *La Cite divisée. L'oubli dans la mémoire d'Athènes*, Editions Payot et rivages, 1997.
- LUZENFICHTER A., *Athènes-Pékin, choix épiques des villes olympiques*, Anglet, Atlantica, 2002.
- MATTON R., MATTON L., *Athènes et ses monuments, du XVII^e siècle à nos jours*, Collection de l'Institut français d'Athènes, Athènes 1963.

-
- MANTZIARIAS P., *Un marathon pour transformer la cité*, Revue Diagonal n°150, juillet-août 2001.
 - MERLIN P., CHOAY F., Dir, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Presses universitaires de France, 2005.
 - MILLET L., *Les villages olympiques après les Jeux*, IOC 1997.
 - MILZA P., JEQUIER F., TETARD P., *Le pouvoir des anneaux, les Jeux olympiques à la lumière de la politique 1896-2004*, Vuibert, Collection sciences et corps en mouvements, 2004.
 - MINISTERE HELLENIQUE DE LA CULTURE, Secrétariat général des Jeux olympiques, *Juste avant d'arriver*, 2002.
 - MOLITERNI C., *L'aventure olympique*, Paris, Dargaud, 1990.
 - MORAGAS (de) M., BOTELLA M., *Las claves del éxito, impactos sociales, deportivos, económicos y comunicativos de Barcelona 1992*, Centro de Estudios Olímpicos y del deporte, Universida autonoma de Barcelona, 1995.
 - MILLER H., *Le colosse de Maroussi*, Le livre de poche, 1985.
 - MYRIDIS M., *Transformation spatiales en milieu rurbain : Athènes de l'entre-deux-guerres*, Thèse de doctorat, Paris VII, 1982.
 - OCDE, *Les villes et leurs transports: Athènes, Göteborg, Hong Kong, Londres, Los-Angeles, Munich, New-York, Osaka, Paris, Singapour*, OCDE, 1988.
 - OECD, *Athens, Greece*, OCDE *Territorial Reviews*, 2004.
 - PATARGIAS P-A., POULLOUDIS A., *Urban plan design-Archeology-Tourist développement*, Actes colloque « Projet urbain et archéologie », Rencontres de Paris, les 27 et 28 mars 2000.
 - POCIELO C., *Sports et sciences sociales : histoire, sociologie et prospectives*, Repères, Vigot, 1999.
 - POETE M., *Introduction à l'urbanisme*, Edition sens-tonka, 2000.
 - PONCET P., *Sydney et les JO ou le complexe de Cendrillon*, Pouvoirs locaux, les cahiers de la décentralisation : Territoire, les défis du sport, n°49, II, juin 2001.
 - PRAICHEUX J., *L'empire olympique*, Actes du colloque : le sport à l'aube du troisième millénaire, Université de Laval, Québec, 1990.
 - PRAICHEUX J., *Contribution à l'analyse des sports*, Habilitation à Diriger des Recherches, Universités de Besançon, 1993.

- PRAICHEUX J., *Pour une lecture géopolitique de la performance olympique*, Actes du colloque Géopolitique du sport, Université de Besançon, 1990.
- PRANLAS-DESCOURS J.P., VELLY M., *Panoramas européen*, Exposition au Pavillon de l' Arsenal, Picard Editeur, 2000.
- PREVELAKIS G., *Evolution et organisation spatiale de la capitale grecque de 1830 à la veille de la seconde guerre mondiale*, Thèse de doctorat, Paris I, 1977.
- PREVELAKIS G., *Athènes, urbanisme, culture et politique*, Paris, l'Harmattan, 2000.
- PREVELAKIS G., *Géopolitique de la Grèce*, Editions complexe, 1997.
- RAMBERT F., *Athènes 2004, Quand Reichen se prend aux Jeux*, Revue Architecture, n°112, juillet/Août 2001.
- SABBAH C., *Atlanta en forme pré-olympique*, Urbanisme, mai-juin 1994, n°274-275.
- SABBAH C., *Athènes, le dernier rêve de Mélina*, Urbanisme, mai/juin 1994, n°274-275.
- SIVIGNON M., *La Grèce sans ses monuments*, Hachette, 1978.
- SIVIGNON M., *La Grèce de 1992*, Revue Historiens et Géographes, n°337, 1992.
- SIVIGNON M., *La Grèce d'aujourd'hui*, La Documentation française, n° 7044, décembre 1997.
- SIVIGNON M., AURIAC F., DESLONDES O., MALOUTAS T., *Atlas de la Grèce*, Collection Dynamique du territoire, CNRS-Libergéo-La Documentation Française, 2003.
- SOTIRIADOU V., *Conservation du centre historique, réhabilitation urbaine : le cas du centre historique d'Athènes-Plaka*, Thèse de doctorat, Paris I, 1986.
- STENOUE K., *Le site archéologique et la ville, les villes et ses sites interculturels*, Actes colloques Projet urbain et archéologie, Rencontres de Paris, les 27 et 28 mars 2000.
- TOURNIKIOTIS P., *Le plan de Pagrati : essai sur la généalogie du tissu urbain*, Villes en parallèle, n°9, février 1986.
- TPURSOUNOGLOU G., *Athènes pendant les premières années du règne d'Othon (1833-1845) : architecture-urbanisme-habitat*, Thèse de doctorat, Paris IV, 1985.
- TSIONIS Y., *Athènes, des travaux et des jours*, dans « Athènes ville capitale », Athènes décembre 1985, Affaires Européennes, ministère de la Culture, Caisse des fonds archéologiques, 1985.
- TSIOMIS Y., VIOLEAU J-L., MANTZIARAS P., *Ville-cité, Des patrimoines européens*, Picard Editeur, 1998.

- TSIONIS Y., *Parler d'Athènes de 1934 comme on parle de Brasilia de 1964*, Villes en parallèle, n°9, février 1986.
- TRIBILLON J-F., *L'urbanisme*, Repères La Découverte, 2002.
- COMMISSION EUROPEENNE, *Politique régionale, Des régions en action (s), un pays en mouvement, Florilège de projets réalisés en Grèce avec le soutien des Fonds structurels*, 2003.
- VIVIER C., LOUDCHER J-F., *Le sport dans la ville*, L'Harmattan, Espaces et Temps du Sport, 1998.
- VRYCHEA A., *Athènes : une ville qui n'appartient plus à sa municipalité*, Villes en parallèle, n°9, février 1986.
- ZEICOU P., *L'urbanisme spontanée a Athènes : un programme alternatif d'habitat populaire*, Villes en parallèle, n°9, février 1986.
- ZEICOU P., *L'urbanisme spontanée à Athènes*, thèse de doctorat, Paris VII, 1981.

Les magazines

- Les cahiers de Sciences et Vie, édition spéciale Athènes 2004, XXVIII Olympiade, juillet 2004.
- Le Figaro, Hors-Série, Athènes, 2004, l'odyssée d'une ville, les Jeux rentrent chez eux, juin 2004.
- Histoire antique, Hors-Série, Jeux olympiques, la trêve sacrée, Juin- Août 2004.
- Grands Reportages, Grèce odyssée 2004, juin 2004.
- L'express, Le roman d'Athènes, De l'invention de la démocratie aux Jeux olympiques 2004, n°2767, semaine du 12 au 18 juillet 2004.

Sites Internet

<http://www.cio.org> (site du Comité International Olympique)

<http://www.Athens2004.com> (site du comité d'organisation des Jeux olympiques d'Athènes)

<http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr> (site du département d'urbanisme du ministère de l'équipement)

<http://www.batiactu.com> (site spécialisé sur le BTP)

<http://olympicstudies.uab.es> (site de l'Université autonome de Barcelone, spécialisée sur l'étude des Jeux olympiques)

<http://www.certu.fr> (site du Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques)

<http://www.ose.gr> (site du chemin de fer grec)

<http://www.missioneco.org> (site de la mission économique de l'ambassade de France en Grèce)

<http://www.gnto.gr/> (site de l'office du tourisme hellénique)

<http://www.minenv.gr/> (site du ministère de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics grec)

<http://www.ametro.gr/> (site du métro grec)

<http://www.yme.gr/> (site du ministère des Transports grec)

<http://www.ergose.gr> (site du réseau urbain grec)

<http://www.info-grece.com> (site d'information sur la Grèce)

<http://aeda.gr> (site de l'agence de développement d'Athènes)

<http://www.acci.gr> (site de la chambre de commerce et d'industrie d'Athènes)

<http://www.hoc.gr> (site du Comité olympique hellénique)

<http://www.mediainfo2004.gr> (site d'information de la municipalité d'Athènes)

<http://www.stadia.gr> (site spécialisé sur les équipements sportifs)

<http://www.ggoa.gr> (site du Secrétariat général aux sports grec)

<http://www.astynet.gr> (site de la Société de Réunionification des sites archéologiques)

<http://www.culture.gr> (site du ministère de la Culture)

<http://www.amb-grece.fr> (site de l'ambassade de Grèce en France)

Annexes

Annexe 1

Chronologie athénienne¹

- -3 000 Premières traces de présence sur le site d'Athènes ;
- - XV^e siècle Construction d'un palais royal sur l'Acropole, Athènes devient une puissante cité avant de tomber dans l'oubli pour plusieurs siècles ;
- -900 Athènes qui était réduite à de petits habitats dispersés prend de l'ampleur. L'Attique est gouvernée par le roi d'Athènes et la noblesse s'installe en ville ;
- -700 Après l'abolition de la monarchie (-686), Pisistrate brise l'aristocratie et dote la ville d'une flotte puissante. Grand protecteur des arts, il fait ériger dans toute la ville de magnifiques bâtiments comme l'Olympéion. Il pose les fondements de la grande puissance d'Athènes avant la chute de la dynastie en -510 Ere de grandeur et de prospérité ;
- -VI^e siècle L'espace de l'agora prend une forme précise et occupe une place importante dans le tissu urbain ;
- -V^e siècle Construction du Parthénon et des Propylées, nombreuses constructions de temples, monuments, édifices publics et fortifications, le tissu urbain reste irrégulier. Les Perses qui occupent la ville sont repoussés. Avec Périclès, la ville devient un centre culturel important ;
- - 338 Athènes est conquise par Philippe II de Macédoine, son fils et son successeur Alexandre le Grand s'emploie à relever la ville des ravages de la guerre du Péloponèse ; Athènes perd son rôle prédominant, la construction de bâtiments publics se poursuit, le tissu urbain devient de plus en plus régulier ;
- -I/III^e siècle Sous la domination romaine, Athènes bénéficie d'une attention particulière. L'espace urbain est structuré autour de quelques points forts, les espaces publics comme l'Agora romaine, l'Odéon d'Hérode d'Attique, le stade panathéen, la porte d'Hadrien
- 267/ IV^e siècle La ville est envahie par les Hérules et subit des destructions importantes ;
- XV^e siècle La ville retrouve enfin sa vitalité ;
- IX^e siècle Sous l'empire byzantin, Athènes reste un petit centre régional, sans grande importance. La structure spatiale repose en partie sur celle de la ville hellénique et romaine : on retrouve la grande avenue, axe centrale de la cité ;
- V^e siècle L'empereur Justinien interdit les écoles paiennes d'Athènes. Les temples grecques sont détruits ou transformés en églises ;

¹Sources : <http://www.athens2004.com> <http://www.conulat.grece.grenoble.fr>; <http://fr.encyclopedia.yahhoo.com>;

- *XI^e siècle* Athènes est désormais un centre culturel important : son agora est très connue et grâce à son emplacement géographique, elle joue un rôle politique et militaire croissant ;
- *1204* Après une période florissante, la ville est prise par les Francs et détruite en partie, elle perd sa puissance économique ;
- *1456* La ville passe sous domination turque, elle a un statut de semi auto-administration ;
- *1687* Les Vénitiens attaquent la ville, le bombardement de l'Acropole provoque l'explosion du Parthénon, 6 mois plus tard, les Turcs reviennent, l'Acropole sera désormais leur forteresse et le Parthénon la mosquée principale. Le tissu urbain est irrégulier, découpé en 35 paroisses avec des rues étroites et sinueuses ;
- *1821* Début de la guerre d'indépendance, les Athéniens se révoltent et chassent les Turcs ;
- *1827* Athènes est reprise par les Turcs, les habitants abandonnent leur cité ;
- *1830* Les rapatriements ne commencent qu'après la signature du traité de Londres qui reconnaît l'indépendance de la Grèce ;
- *1831* Assassinat de Capodistrias, premier gouverneur de Grèce ;
- *1832* Othon I^{er} est imposé par les puissances étrangères comme premier roi de Grèce ;
- *1834* Libération définitive, nomination d'Athènes en tant que capitale de l'Etat hellénique indépendant ;
- *1843* Soulèvement, Othon doit accepter une monarchie constitutionnelle ;
- *1862* Georges de Danemark est choisi comme roi de Grèce ;
- *1875* L'assemblée impose au roi un régime parlementaire ;
- *1896* Athènes accueille les premiers Jeux olympiques modernes ;
- *1909* Elefthérios Vénizelos devient premier ministre, réorganisation administrative, économique ;
- *1916* Vénizelos, chassé par le roi germanophile Constantin I^{er}, constitue à Thessalonique un gouvernement républicain ;
- *1917* Constantin I^{er}, contraint à l'abdication, doit laisser Vénizelos déclarer la guerre à l'Allemagne ;
- *1919* Vénizelos perd les élections, Constantin est rappelé par un plébiscite ;
- *1922* Le traité de Lausanne provoque l'arrivée de milliers de réfugiés d'Asie mineure ;
- *1924-1935* Troubles, alternances entre Venizelos et Georges II ;
- *1936-1941* Dictature du général Métaxas ;
- *1941-1945* Occupation allemande et famine ;
- *1946-1949* Guerre civile ;
- *1952* Adhésion à l'OTAN ;
- *1953-1963* Gouvernement conservateur de Constantin Caramanlis ;
- *1963-1967* Conflit entre Georges Papandréou qui veut démocratiser le pays et le roi Constantin II soutenu par les conservateurs, agitation populaire ;
- *1967-1974* Coup d'état militaire, dictature des Colonels ;

-
- *1974* Constantin Caramanlis est rappelé d'exil, la constitution est rétablie, le parti de Caramanlis remporte les élections, un référendum confirme la république ;
 - *1981* La Grèce rentre dans la CEE ; le PASOK socialiste remporte les élections législatives, Andréas Papandréou devient premier ministre, nomination de Mélina Mercouri au ministère de la Culture. Sous son impulsion, le patrimoine architectural de la ville bénéficie d'une restauration de qualité ;
 - *1989* A la suite d'une série de scandale, le PASOK perd la majorité au parlement ;
 - *1990* De nouvelles élections donnent la majorité à la Nouvelle Démocratie libérale, Constantin Mitsotakis devient premier ministre ;
 - *1993* Andréas Papandréou revient au pouvoir en galvanisant le nationalisme ;
 - *1995* Election de Constantin Stéphanopoulos, conservateur, à la présidence de la république ;
 - *1991* Début de la construction des lignes 1 et 2 du métro ;
 - *2001* Entrée dans la zone euro, l'Union monétaire européenne ;
 - *2004* Athènes accueille les Jeux olympiques.

Annexe 2

Questionnaire concernant l'avis de la population athénienne sur les Jeux olympiques de 2004

(Ce questionnaire est réalisé dans le cadre d'un doctorat de géographie concernant les impacts des Jeux olympiques de 2004 sur l'organisation et l'aménagement du territoire athénien)

I. 1 Dans quel quartier ou à proximité de quel quartier habitez-vous ?

- Maroussi Goudi Peristeri Galatsi Phalère Plaka et centre historique
 Glifada Hellinikon Aghios Kosmas Voulagmeni Nikea Ano Liossia
 Aharnes Autre :

Age: Profession :

II. 1. Etiez-vous présent à Athènes au moment des Jeux ?

- Oui Non

2. Si non, était-ce un choix pour « échapper » aux Jeux olympiques ?

- Oui Non

III. Selon vous, quel impact les Jeux olympiques ont-ils eu dans les domaines suivants ?

1. Rénovation d'espaces dégradés (usine de Ghazi, zone de l'ancien aéroport à Hellinikon...)

- Impact positif Impact négatif Sans impact

2. Réorganisation des transports urbains

- Impact positif Impact négatif Sans impact

3. Infrastructures modernes

- Impact positif Impact négatif Sans impact

4. Meilleure prise en compte de l'environnement

- Impact positif Impact négatif Sans impact

5. Réduction de la pollution

- Impact positif Impact négatif Sans impact

6. Meilleure gestion des déchets

- Impact positif Impact négatif Sans impact

7. Prise en charge des animaux errants

Impact positif Impact négatif Sans impact

8. Mise en valeur du patrimoine archéologique et architectural

Impact positif Impact négatif Sans impact

9. Cadre de vie plus agréable

Impact positif Impact négatif Sans impact

10. Renforcement de l'appartenance à l'Europe

Impact positif Impact négatif Sans impact

11. Rénovation et modernisation du parc hôtelier

Impact positif Impact négatif Sans impact

12. Promotion touristique

Impact positif Impact négatif Sans impact

13. Renforcement de l'identité grecque

Impact positif Impact négatif Sans impact

14. Pensez-vous que les infrastructures sont démesurées et difficilement rentables après les Jeux ?

Oui Non

15. Pensez-vous que le coût des jeux soit justifié ?

Oui Non

16. Pensez-vous que les Jeux justifiaient les désagréments qu'ils ont provoqués (bruit durant les travaux, réglementation en vigueur durant les Jeux...) ?

Oui Non

17. Pensez-vous que les travaux liés aux Jeux olympiques ont entraîné une perte de l'identité grecque au profit d'une occidentalisation de la ville ?

Oui Non

18. Pensez-vous que l'expérience de l'organisation peut entraîner un nouveau mode de gestion de l'agglomération athénienne (coopération plus importante entre les ministères, la municipalité...)?

Oui Non

19. Globalement, avez-vous trouvé l'organisation des Jeux réussie ?

Oui Non

20. Selon vous les Jeux sont-ils un bon outil d'organisation et d'aménagement du territoire ?

Oui Non

Merci d'avoir accepté de répondre à ce questionnaire.

Annexe 3

Rapport de la commission d'évaluation du CIO pour les jeux de la XXVIII^e olympiade en 2004²

Athènes

La candidature bénéficie d'un excellent soutien des différents niveaux du gouvernement ainsi que de la part des partis d'opposition représentés au Parlement, soutien exprimé dans des déclarations et par les garanties données. 96,4 % de la population de la ville est favorable à la candidature ; le milieu culturel et le milieu des affaires ainsi que d'autres secteurs de la société apportent leur assistance et mettent leur compétence au service de la candidature.

Le projet sportif repose sur deux zones de compétition principales. Elles sont situées respectivement à 15 et 25 minutes du Village olympique et, à l'image de la plupart des autres sites de compétition, elles sont reliées au réseau de boulevards périphériques. Il est prévu 39 sites de compétition au total dont 29 existent déjà. Certains plans de sites (ex : le complexe sportif du Phalère) et d'autres points liés aux sports devront être élaborés de manière plus approfondie en étroite coopération avec les autorités sportives.

Un stade existant sera modernisé pour accueillir les championnats du monde d'athlétisme en 1997 et serait utilisé comme stade olympique avec une capacité d'accueil de 80 000 places. Un tunnel relie les installations d'échauffement séparées du stade olympique.

Le départ du marathon se ferait sur le site historique de Marathon et l'arrivée dans le Stade Panathénaïque, le stade de marbre des Jeux olympiques de 1896, haut lieu historique où régnera une ambiance unique.

Un excellent centre sportif olympique à 15 minutes du Village olympique, offrira de très bonnes conditions aux athlètes dans les quatre disciplines aquatiques ainsi qu'en tennis, cyclisme sur piste, athlétisme, basket-ball et gymnastique artistique.

Les compétitions de basket-ball se dérouleront dans deux salles existantes situées respectivement à 15 et 25 minutes du village olympique. Les deux salles, disposant de vastes aires auxiliaires telles que zones d'échauffement et installations médicales, ont accueilli des tournois de basket-ball de haut niveau et offrent une capacité de 15 000 et 18 000 places respectivement.

² Lausanne, janvier 1997.

Le vélodrome de 5 000 places est une excellente installation disposant d'une piste de qualité élevée et de bons aménagements annexes pour les athlètes, entraîneurs et officiels. Le vélodrome a déjà accueilli un certain nombre d'épreuves de Coupe du monde.

Les quatre disciplines aquatiques se dérouleront dans deux bassins adjacents. La natation, la natation synchronisée et les finales de water-polo et le plongeon auront lieu dans le bassin intérieur de 4 500 places. Les championnats d'Europe de 1991 se sont déroulés dans ce complexe qui offre non seulement d'excellentes conditions de compétition mais dispose également de bonnes installations pour l'échauffement et l'entraînement.

Les épreuves de gymnastique artistique auront lieu dans la salle de sports olympique de 15 000 places. Il s'agit d'un complexe moderne qui offre de très bonnes conditions pour les concurrents comme pour les représentants des médias et les tribunes des spectateurs offrent une excellente vue.

Un complexe omnisports bien conçu, à 25 minutes du Village olympique, disposerait de 6 salles et accueillerait 7 sports. L'escrime (8 000 places) et le taekwondo (10 000 places) se partageraient une salle ; le judo (8 000 places), le volley-ball (2 salles de 10 000 et 15 000 places respectivement) et la boxe (10 000 places) auraient chacun leur propre salle. Le complexe offre de bons services d'entraînement et de compétition, un bon éventail d'autres commodités tels que restauration, zones communes et salons pour les spectateurs et les médias.

Il est proposé d'organiser les compétitions de hockey à 25 minutes du Village olympique. Les tribunes devront faire l'objet d'une étude plus poussée, concernant en particulier le champ de vision des spectateurs du premier stade, et le terrain d'échauffement.

La planification du plan d'eau pour l'aviron et le canoë en eau est au stade préliminaire et sera achevée uniquement lorsque le résultat de l'étude d'impact sur l'environnement sera connu.

Les compétitions d'haltérophilie se disputeraient dans un centre d'une capacité de 5 000 places à 25 minutes du Village olympique. Les athlètes, les spectateurs et les médias bénéficieraient de bonnes conditions en raison de la sérieuse planification des aires de compétition et d'échauffement ainsi que des services médicaux. Après les Jeux, cette installation constituerait un bon héritage pour l'haltérophilie, un sport très populaire en Grèce. Le Village olympique devrait s'étendre sur un terrain de 83 hectares. S'inscrivant dans le cadre d'un projet futur de création de logements urbains, il se situe à 30 minutes du centre-ville. Les immeubles auraient 4 à 5 étages. Il a été procédé à une consultation des athlètes et

des officiels sportifs garantissant ainsi que les restaurants, les services de transport comprenant un système de transport comprenant un système de transport intérieur non polluant, les installations d'entraînement adjacentes à la zone résidentielle, les plans des chambres et des aires communes, offriront des services et des conditions de séjour de grande qualité.

La commission a été informée du fait que la législation grecque prévoit la nécessaire expropriation de 40 hectares environ de terrain pour la construction du village olympique.

Les efforts du gouvernement en matière de transport d'énergie ont donné des résultats positifs en matière d'atténuation des graves problèmes de pollution atmosphérique. Une réduction considérable des taux de pollution atmosphérique est prévue d'ici à 2004 au moyen de la mise en vigueur de nouvelles mesures de contrôle. Cette réduction de la pollution est fondamentale car, d'après les chiffres dont on dispose actuellement, un risque important de températures élevées (aux alentours de 40°C) existe, ce qui pourrait entraîner des taux de pollution élevés pendant la période des Jeux. Le programme proposé en matière de protection de l'environnement est associé aux plans d'affectation des zones et de construction d'infrastructure du gouvernement. Ce programme vise également la création d'installations sportives respectueuses de l'environnement en mettant l'accent sur les technologies faisant appel à l'énergie solaire et permettant les économies d'énergie, ainsi que sur les matériaux de construction. Toutefois, pour que la réalisation de ce programme soit un succès, il sera indispensable d'améliorer la coopération et la consultation, en particulier entre le COJO et les ONG. Les installations prévues dans des endroits sensibles, telles que la zone côtière de Phalère et le site d'aviron et de canoë, nécessitent de nouvelles études en matière d'environnement. Des études d'impact devront être réalisées.

L'ensemble de l'infrastructure et des services techniques requis pour les Jeux devrait être en place à temps et la qualité devrait être élevée. L'effort technologique est soutenu par l'investissement réalisé dans le deuxième Cadre d'Appui Communautaire au niveau de l'équipement du secteur public et de la formation des employés à la gestion de la technologie de l'information. Entre 1996 et 2000, cet investissement se montera à 6 milliards de dollars américains au total.

La famille olympique et les sponsors seront logés dans les 6 076 chambres d'hôtels 4-5 étoiles existantes, plus 2 000 chambres de niveau 5 étoiles qui seront disponibles sur des bateaux de croisière amarrés dans les deux zones côtières. Le gouvernement s'engage à dépenser 200

millions de dollars au titre de subventions pour la rénovation à Athènes d'hôtels existants afin que la qualité puisse correspondre à la quantité. Deux mille représentants des médias seront logés dans des hôtels 4 et 5 étoiles ; 4 000 dans des hôtels 3 étoiles ; 6 000 dans des hôtels 2 étoiles et 2 500 dans des villages des médias situés dans un rayon de 20-25 minutes de deux sites de compétition. Les juges et arbitres seront logés dans des hôtels 4 et 5 étoiles situés, dans la mesure du possible, dans un rayon de 20-25 minutes de leurs sites sportifs correspondants.

Athènes connaît à l'heure actuelle d'importants problèmes concernant l'accès à l'aéroport et le transport en ville. Néanmoins, de grands projets sont proposés et même déjà en cours en vue d'atténuer ces difficultés. La construction d'un nouvel aéroport international à 30 kilomètres du centre-ville a commencé et doit s'achever en l'an 2000. D'importants travaux d'extension et d'amélioration du réseau de métro sont déjà bien avancés et leur achèvement est prévu en l'an 2000 ; une somme de 1,5 milliard de dollars a d'ores et déjà été allouée à la mise en œuvre de ce projet. De grands aménagements du réseau routier sont en cours avec notamment la création de deux nouveaux aéroports au centre-ville et l'autre complétera le périphérique de la ville. L'usage de voies réservées et les restrictions de circulation imposées aux voitures particulières faciliteront le transport pendant les Jeux. Le plan actuel pour le transport des médias constitue un défi en raison de la dispersion des lieux d'hébergement.

Le centre principal des médias sera situé dans l'une des deux zones olympiques à proximité immédiate du stade olympique. Le CIRT et le CPP seront deux entités séparées mais très proches l'une de l'autre. Six bâtiments existants seront rénovés pour abriter le CPP. Le Centre International d'Exposition, en cours de construction, abritera le CIRT où les espaces de travail se loueront entre 500 et 550 dollars le m². Des bus navettes réservés et une flotte de véhicules assureront le transport des représentants des médias en direction et en provenance du centre principal des médias comme vers des sites sportifs.

La candidature propose un programme éducatif créatif avec de nombreuses possibilités offertes aux jeunes de participer aux activités de l'Académie Internationale Olympique à Olympie, et au camp de jeunesse qui serait organisé dans un très bel et pratique endroit à 25 minutes du Village olympique. Les nombreuses manifestations culturelles et le relais de la flamme olympique qui relierait de nombreux sites historiques et symboliques de Grèce, berceau des Jeux olympiques, enrichiraient grandement l'ensemble de la fête olympique.

Les budgets COJO et hors-COJO sont bien préparés et semblent être réalisables. Du côté des revenus inscrits au budget du COJO, il faudra consentir de gros efforts pour atteindre les 285 millions de dollars budgétisés au poste du parrainage local et des fournisseurs officiels. Il a été annoncé à la commission que ces chiffres comprenaient les contributions attendues de la communauté grecque internationale. La somme de 200 millions de dollars budgétisée pour la vente des billets sera à revoir au vu du prix moyen du billet, relativement élevé (40 dollars). Les estimations portant sur les dépenses en capital, en particulier les 144,9 millions de dollars pour la zone côtière de Phalère, paraissent en revanche quelque peu faibles. Le comité de candidature a fourni des garanties détaillées et étendues, notamment financières, couvrant tous les aspects de l'organisation des Jeux.

Table des cartes

Carte n°1 : les villes organisatrices des Jeux olympiques d'été.....	12
Carte n°2 : carte de présentation d'Athènes.....	21
Carte n°3 : l'agglomération athénienne.....	34
Carte n°4: Athènes, une capitale encline à une forte structuration de classe.....	44
Carte n°5 : le réseau urbain de la Grèce.....	46
Carte n°6 : les régions grecques.....	48
Carte n°7 : les étapes de la croissance urbaine.....	51
Carte n°8 : organisation administrative de la région d'Athènes.....	70
Carte n°9 : le projet olympique.....	96
Carte n°10: d'Athènes 1896 à Athènes 2004, les Comités Nationaux Olympiques (CNO)...	101
Carte n°11 : les découvertes archéologiques réalisées lors des travaux liés aux Jeux.....	117
Carte n°12: les travaux liés aux Jeux olympiques dans la Baie du Phalère	127
Carte n°13 : les transports olympiques	140
Carte n°14 : les sites d'accueil.....	154
Carte n°15: le plan opérationnel d'hébergement.....	165
Carte n°16 : les sites sportifs olympiques.....	175
Carte n°17 : les grands travaux réalisés sur le territoire grec après 2004.....	252
Carte n°18 : les infrastructures de transports dans la plaine de la Mésogée.....	324

Table des plans

Plan n°1 : le plan Kléanthis-Schubert présenté en 1834.....	28
Plan n°2 : l'évolution d'Athènes à la fin du XIX ^e siècle.....	31
Plan n°3 : le centre historique d'Athènes	112
Plan n°4 : le métro athénien.....	142
Plan n°5 : les complexes sportifs situés sur la zone de l'ancien aéroport à Hellinikon.....	315

Table des encarts

Encart n°1 : Constantin Doxiadis.....	52
Encart n°2 : Dimitri Pikionis.....	160
Encart n°3 : Santiago Calatrava.....	189
Encart n°4 : un déploiement sécuritaire unique.....	241
Encart n°5 : l'autoroute Egnatia.....	250
Encart n°6 : l'environnement oublié.....	255
Encart n°7 : réforme de la gouvernance métropolitaine.....	257
Encart n°8 : les Jeux olympiques comme outil de requalification de sites pollués : l'exemple de Sydney et du site d'Homebuch Bay.....	296

Table des graphiques

Graphique n°1 : l'évolution du programme olympique.....	9
Graphique n°2 : l'évolution d'Athènes suite à l'arrivée massive de population.....	32
Graphique n°3 : le budget du COJO.....	86
Graphique n°4 : les taux de satisfaction des spectateurs (grecs et étrangers confondus).....	220
Graphique n°5 : impact des Jeux sur l'image d'Athènes.....	222
Graphique n°6 : impacts des Jeux sur les thématiques clés de l'aménagement du territoire athénien selon la population.....	224
Graphique n°7 : évolution du nombre de visiteurs liés au tourisme d'affaire pour Barcelone, Sydney et Atlanta.....	230
Graphique n°8 : le déficit public grec.....	249
Graphique n°9 : billets vendus lors des Jeux olympiques d'Athènes.....	274

Table des tableaux

Tableau n°1 : les impacts des Jeux olympiques selon les villes hôtes	10
Tableau n°2 : d'Athènes 1896 à Athènes 2004.....	100
Tableau n°3 : les temps de parcours entre le village olympique et les sites.....	137
Tableau n°4 : les villages d'hébergement olympiques.....	162
Tableau n°5 : les sites de compétition proposées dans le dossier de candidature	
a- le complexe olympique et sportif d'Athènes.....	176
b- le complexe olympique de Phalère.....	177
c- les sites dispersés de l'agglomération athénienne.....	178
d- les sites sportifs olympiques ajoutés.....	179
Tableau n°6 : la télédiffusion des Jeux à l'échelle mondiale.....	218
Tableau n°7 : les valeurs incarnant la Grèce avant et après les Jeux.....	226
Tableau n°8 : nombre de billets vendus par édition des Jeux olympiques d'été.....	232
Tableau n°9 : estimation du coût des infrastructures et aménagement, hors infrastructures sportives, réalisées pour les Jeux olympiques de 2004.....	244
Tableau n°10 : impact des Jeux olympiques sur l'économie des pays d'accueil.....	246
Tableau n°11 : les compétences des autorités en charge de l'organisation d'Athènes.....	268
Tableau n°12 : la reconversion des sites olympiques sportifs.....	280
Tableau n°13 : la fréquentation des principaux sites olympiques suite à leur reconversion.....	291
Tableau n°14 : les « campus olympiques ».....	292

Table des schémas

Schéma n°1 : systémogénèse de la dégradation du centre d'Athènes.....	41
Schéma n°2 : le Mouvement olympique.....	82
Schéma n°3 : procédure d'élection des villes hôtes.....	85
Schéma n°4 : proposition d'organisation d'Athènes pour les Jeux olympiques de 1996.....	88
Schéma n°5 : organisation olympique d'Athènes.....	90
Schéma n°6 : organigramme du COJO.....	92
Schéma n°7 : temps longs et temps courts, les différentes étapes des Jeux.....	94
Schéma n°8 : les étapes de la constitution de l'agglomération athénienne.....	103
Schéma n°9 : synthèse du projet olympique.....	104
Schéma n°10 : les travaux liés aux Jeux dans la Baie du Phalère.....	203
Schéma n°11 : les différents modes possibles de gouvernance.....	266
Schéma n°12 : aménagement à trois échelles spatio-temporelles.....	270
Schéma n°13 : organisation pour les Jeux olympiques de Barcelone en 1992.....	287
Schéma n°14 : organisation pour les Jeux olympiques d'Atlanta en 1996.....	294
Schéma n°15 : organisation pour les Jeux olympiques de Sydney en 2000.....	298
Schéma n°16 : localisation de la zone de l'ancien aéroport international d'Athènes à Hellinikon.....	312
Schéma n°17 : site de l'ancien aéroport international d'Athènes.....	313
Schéma n°18 : les lignes directrices du futur parc métropolitain.....	317
Schéma n°19 : un parc structuré entre espaces forts et espaces doux.....	318
Schéma n°20 : une végétation en accord parfait avec le site.....	319

Table des photographies

Photographie n°1 : le stade de la Paix et de l'Amitié.....	183
Photographie n°2 : le stade olympique à Marsoussi.....	190
Photographies n°3 et n°4 : le stade panathéen et la flamme olympique.....	194
Photographies n°5 et n°6 : la rue Athinas, avant et après les Jeux en 2004.....	302
Photographies n°7 et n°8 : Plaka.....	303
Photographies n°9 à 15 : les transformations de la place Syntagma.....	304
Photographies n°16 à 21 : les transformations de la place Omonia.....	305
Photographie n°22 à 24 : l'avenue Dionissiou Areopagitou.....	306
Photographies n°25 et 26 : des stations de métro comme vitrines des découvertes archéologiques.....	307
Photographie n°27 à 30 : le projet d'aménagement de la Baie du Phalère et ses réalisations.....	310
Photographie n°31 : localisation de la zone de l'ancien aéroport international d'Athènes...	312
Photographie n°32 : le projet de parc urbain sans les sites.....	314
Photographie n°33 : un espace complexe à aménager.....	316
Photographie n°34 : la plaine de la Mésogée depuis l'aéroport international d'Athènes.....	324

Table des annexes

Annexe 1 : chronologie athénienne.....	349
Annexe 2 : questionnaire concernant l'avis de la population athénienne sur les Jeux olympiques de 2004.....	352
Annexe 3 : rapport de la commission d'évaluation de CIO pour les jeux de la XXVIII ^e olympiade en 2004.....	355

Projet urbain et Jeux olympiques : le cas d'Athènes 2004

Remerciements.....	1
Sommaire.....	5
Introduction générale.....	7
Partie I : Athènes, de 1834 aux Jeux olympiques de 2004.....	19
Introduction de la partie.....	21
<i>- Chapitre 1 : Athènes, de la naissance d'une capitale à la ville olympique</i>	
Introduction de chapitre.....	24
I. ATHENE, CAPITALE DE L'ETAT GREC INDEPENDANT.....	25
A. De la cité-Etat à la cité-Nation.....	25
B. L'échec des premiers plans d'aménagement.....	28
C. Le chaos urbanistique.....	32
II. ATHENES ATTEINT LE STATUT DE METROPOLE.....	36
A. Le miracle économique.....	36
B. Du miracle économique à la crise urbaine.....	39
III. ATHENES ET LE TERRITOIRE GREC.....	43
A. Composition et structure interne de la capitale grecque.....	43
B. Athènes capitale tentaculaire d'un faible réseau urbain.....	45
C. Du site à la région d'Athènes : Le changement d'échelle du à l'urbanisation.....	50
IV. ORGANISATION ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	52
A. Les premiers concepts de l'aménagement du territoire.....	52
B. Le plan cadre «Athènes 2000 ».....	54
C. Le Schéma Directeur et le Programme de Protection de l'Environnement de la région Métropolitaine d'Athènes.....	57
D. Le plan « Attique SOS ».....	58
1. Le bilan dressé par le « plan Attique SOS ».....	58
2. Les objectifs du Plan « Attique SOS ».....	60

3. Les axes d'intervention du « Plan Attique SOS ».....	61
4. Un plan porteur de véritables de résultats ?.....	64
E. Des objectifs qui restent à atteindre.....	65
V. L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET L'URBANISME AUJOURD'HUI.....	66
A. Les principes fondamentaux.....	66
1. Les fondements constitutionnels.....	66
2 Les structures compétentes.....	67
3. La planification.....	67
4. La procédure d'élaboration des schémas, programmes et plans.....	68
5. L'application des plans d'aménagement et d'urbanisme.....	68
B. Les organes de gestion et de planification en Attique.....	68
1. Gestion d'Athènes et de la région de l'Attique.....	68
2. Les départements.....	70
3. La collectivité d'Athènes-Le Pirée.....	70
Conclusion de chapitre.....	72
-Chapitre 2 : Le projet olympique comme réponse aux enjeux urbains	
Introduction de chapitre.....	74
I. LES JEUX ANTIQUES.....	75
A. L'origine des Jeux olympiques.....	75
1. Le mythe.....	75
2. Les panhelléniques et les panathénées.....	75
3. Les traces historiques.....	76
4. Un déclin progressif.....	77
B. Olympie.....	77
1. Le programme olympique.....	77
2. Les sites olympiques.....	78
II. L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES.....	80
A. Le mouvement olympique.....	80
B. La procédure d'élection de la ville hôte.....	82
C. Le COJO.....	84

III. DE L'ECHEC DE LA CANDIDATURE POUR LES JEUX DE 1996 A L'OBTENTION DES JEUX DE 2004.....	87
A. La candidature pour les Jeux de l'Olympiade d'or (1996).....	87
B. L'élection d'Athènes en tant que ville hôte des Jeux de la XXVIII ^e Olympiade.....	89
C. Le COJO : <i>ATHENES 2004</i>	91
D. Les objectifs d' <i>ATHENES 2004</i>	93
IV. DU PROJET URBAIN AU PROJET OLYMPIQUE.....	95
A. La stratégie olympico-urbaine.....	95
B. Des opérations d'aménagement en relation avec le projet d'agglomération.....	97
C. La gestion de la ville pendant les Jeux olympiques.....	98
Conclusion de chapitre.....	100
Conclusion de la partie I.....	102
Partie II : le projet olympique.....	105
Introduction de la partie.....	107
<i>-Chapitre 1 : Mise en valeur du patrimoine et réhabilitation urbaine</i>	
Introduction de chapitre.....	110
I. LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ATHENIEN.....	111
A. La réunification des sites archéologiques ou comment gérer la diachronie.....	111
B. La réunification des sites archéologiques comme réponse à la gestion des villes historiques.....	114
C. Les travaux d'aménagement liés aux Jeux renforcent la connaissance du patrimoine.....	115
II. REAMENAGEMENT, REMODELAGE ET EMBELLISSEMENT.....	118
A. Rénovation et remodelage du centre ville.....	118
B. « 2004, une autre Attique, une autre Athènes ».....	120
C. La propreté de la ville et la gestion des déchets.....	122
III. REHABILITATION URBAINE.....	124
A. Le réaménagement du front de mer : la Baie du Phalère.....	124
B. Le site de l'ancien aéroport à Hellinikon.....	127
Conclusion de chapitre.....	129

-Chapitre 2 : Les transports.....	130
Introduction de chapitre.....	130
I. LES TRANSPORTS ATHENIENS.....	131
A. Des déplacements difficiles liés à une configuration spatiale particulière.....	131
B. Transports et Jeux olympiques.....	132
C. L'organisation des transports olympiques.....	133
1. Le plan de transports olympiques.....	133
2. La Direction générale des transports et les systèmes de gestion de la circulation.....	135
3. Les différents groupes de personnes à transporter lors des Jeux.....	136
II. LES MODIFICATIONS DES DIFFERENTS TYPES DE TRANSPORTS.....	138
A. Les transports à l'échelle du centre ville.....	138
1. Les avenues.....	138
2. Le métro.....	141
3. Le tramway.....	143
B. Les transports à l'échelle de la région de l'Attique.....	145
1. Bus et trolleys.....	145
2. Les travaux autoroutiers.....	146
3. Le train régional ou train de banlieue.....	147
C. Les transports à l'échelle nationale et internationale.....	149
1. L'aéroport El.Venizelos.....	149
2. Les transports maritimes.....	149
Conclusion de chapitre.....	150
- Chapitre 3 : L'offre d'accueil	
Introduction de chapitre.....	152
I. LE VILLAGE OLYMPIQUE.....	153
A. L'implantation des villages olympiques.....	153
B. Ville et Village olympique.....	155
C. La logique athénienne.....	157
D. Une architecture en accord avec le lieu.....	159

II. L'HEBERGEMENT DES MEDIAS, JUGES ET ARBITRES.....	160
A. le village des médias.....	160
B. Les villages des juges et des arbitres.....	161
III. L'HEBERGEMENT DES SPECTATEURS.....	163
A. Le plan opérationnel d'hébergement.....	163
B. L'hébergement hôtelier.....	166
C. L'hébergement par bateaux	167
D. L'hébergement en location de résidences privées, chambres chez l'habitant.....	167
E. Les Jeux comme source de promotion touristique.....	168
Conclusion de chapitre.....	169
- Chapitre 4 : Les équipements sportifs	
Introduction de chapitre.....	170
I. LES SITES OLYMPIQUES SPORTIFS.....	171
A. Le financement des travaux.....	171
B. La logique d'implantation des sites olympiques sportifs.....	173
C. Planification fonctionnelle et opérationnelle des sites olympiques.....	180
II. LES SITES SPORTIFS OLYMPIQUES QUI S'INSCRIVENT DANS LE CADRE DUNE REGENERATION URBAINE OU ECOLOGIQUE.....	182
A. La zone côtière du Phalère.....	182
✎ Le Pavillon des Sports.....	182
✎ Le Stade de la Paix et de l'Amitié.....	183
✎ Le Centre Olympique de Volley-ball de Plage.....	183
B. Le complexe d'Hellinikon.....	183
✎ Le Centre Olympique de Base-ball.....	184
✎ Le Centre Olympique de Soft-ball.....	184
✎ Le Centre Olympique de Hockey	184
✎ La Salle des Sports et la Salle d'Escrime	184
✎ Le Centre Olympique de Canoë - kayak, Slalom.....	185
C. La réhabilitation écologique de Schinias.....	185
✎ Protection et mise en valeur d'un symbole de l'écosystème méditerranéen : l'olivier.....	187

III. LES SITES SPORTIFS OLYMPIQUES QUI S'INSCRIVENT DANS LE CADRE DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE.....	188
A. Le Complexe Olympique et Sportif d'Athènes	188
✍ Le Stade Olympique d'Athènes « Spyros Louis ».....	189
✍ Le Centre Olympique Aquatique.....	191
✍ Le Centre Olympique de Tennis.....	191
✍ Le Gymnase Olympique.....	191
✍ Le Vélodrome Olympique.....	192
B. Le Stade de Kariaski.....	192
C. Le Stade de la Paix et de l'Amitié.....	192
D. Le Stade panathéen.....	193
E. Marathon.....	194
F. Le Stade Antique d'Olympie.....	195
IV. LES SITES SPORTIFS OLYMPIQUES QUI S'INSCRIVENT DANS LE CADRE D'UNE RECHERCHE DE NOUVELLES CENTRALITES.....	196
A.. Le Complexe de Maroussi.....	196
B. Le Complexe Olympique de Goudi.....	196
C. Le Gymnase couvert d'Ano Liossa.....	197
D. Le Gymnase couvert de Galatsi.....	197
E. Le Gymnase olympique d'Haltérophilie de Nikaia.....	198
F. Le Centre Equestre de Markopoulo.....	198
G. Le Centre Olympique de Tir de Markopoulo.....	198
H. Le Centre Olympique de Vouliagmeni.....	199
I. Le Centre Olympique de Voile d'Agios Komas.....	199
J. La Salle de Boxe de Peristeri.....	199
K. Le Site Olympique de Cyclisme, VTT, Cross country de Parnitha.....	200
Conclusion de chapitre.....	200
Conclusion de la partie II.....	202

Partie III : L'impact des Jeux olympiques de 2004 sur l'organisation et l'aménagement du territoire athénien.....205

Introduction de la partie.....207

- Chapitre 1 : Modification de l'image et promotion touristique

Introduction de chapitre.....211

I. L'IMPACT DES JEUX OLYMPIQUES SUR L'IMAGE DE LA GRECE.....212

A. L'image internationale de la Grèce en 2003.....212

B. L'image d'Athènes à travers la presse française.....213

C. Les cérémonies d'ouverture et de clôture comme vitrines de la nouvelle identité grecque.....216

II. ATHENES DURANT LES JEUX.....218

A. L'intérêt de la presse européenne.....218

B. La satisfaction des spectateurs grecs et étrangers219

C. L'image olympique d'Athènes.....224

D. Image et géopolitique.....226

III. LES JEUX OLYMPIQUES COMME MANNE TOURISTIQUE ?.....229

A. Les chiffres de l'après JO.....229

B. Les premiers chiffres du tourisme pour 2005.....232

IV. UNE REORGANISATION COMPLETE DU TOURISME COMME HERITAGE DES JEUX.....234

A. Un nouveau ministère.....234

B. Une nouvelle loi d'orientation et une nouvelle campagne publicitaire.....235

C. Une nouvelle synergie des différents acteurs du tourisme.....236

Conclusion de chapitre.....237

- Chapitre 2 : Gouvernance olympique et gouvernance urbaine

Introduction de chapitre.....239

I. LES IMPACTS DES JEUX OLYMPIQUES SUR L'ECONOMIE ATHENIENNE.240

A. Une lourde facture et des Jeux possibles grâce au financement de l'Union européenne..240

B. Une économie dynamique grâce aux Jeux.....245

C. Un besoin en main d'œuvre accru	247
D. Une dynamique qui perdure au-delà des Jeux ?.....	248
II. VERS UNE NOUVELLE FORME DE GOUVERNANCE METROPOLITAINE ?.....	253
A. La gouvernance olympique.....	253
B. Les Jeux comme période de transition.....	256
C. Des réformes de la gouvernance sont en cours.....	261
D. Une nouvelle stratégie métropolitaine optimale mais difficile à mettre en place.....	262
E. Les orientations possibles pour la mise en place d'une nouvelle autorité métropolitaine.....	264
F. L'organisation pour la protection et l'environnement d'Athènes (ORSA).....	267
Conclusion de chapitre.....	269
- Chapitre3 : Gestion de l'héritage olympique sportif	
Introduction de chapitre.....	271
I. QUEL AVENIR POUR LES COMPLEXES SPORTIFS OLYMPIQUES ?.....	273
A. Des installations sportives toujours plus nombreuses.....	273
B. Des installations olympiques gigantesques à gérer.....	275
C. Une absence de plan de gestion des installations olympiques	276
D. Un projet établi sous le signe de la concertation.....	277
II. LE PROJET DE LOI DE GESTION DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES....	278
A. Un projet innovant préparé en un « temps record ».....	278
B. Un projet « vert ».....	279
C. Schinias ou les difficultés d'une reconversion écologique.....	282
D. Les installations olympiques non sportives.....	283
E. Des usages commerciaux limités.....	283
F. Une rentabilisation à long terme ?.....	284

III. LA RENTABILISATION DES SITES SPORTIFS : EXEMPLE DU DEVENIR DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES DEPUIS LES JEUX DE BARCELONE	285
A. Barcelone ou les Jeux olympiques «comme ambition et prétexte ¹ ».....	285
1. <i>Les Jeux au cœur du projet urbain</i>	285
2. <i>Un projet olympique en accord avec le déficit en infrastructures urbaines de l'agglomération</i>	288
3. <i>Nouvelles installations sportives, nouvelles formules de gestion</i>	289
4. <i>De nouvelles infrastructures, de nouveaux pratiquants</i>	291
5. <i>L'expérience tirée des Jeux de Barcelone</i>	292
B. Atlanta ou l'utilisation maximum des infrastructures sportives existantes.....	294
C. Un parc olympique innovant comme héritage des Jeux olympiques pour Sydney.....	295
Conclusion de chapitre.....	299
- Chapitre 4 : Une nouvelle structuration et organisation de l'agglomération athénienne ?	
Introduction de chapitre.....	301
I. LES JEUX COMME OUTIL DE REORGANISATION DU TERRITOIRE ATHENIEN.....	302
A. Le projet urbain à l'échelle du centre ville.....	302
1. <i>Les rues et les avenues</i>	302
2. <i>Les places</i>	303
3. <i>Les rues piétonnes</i>	306
II. LES JEUX OLYMPIQUES COMME OUTIL DE REQUALIFICATION DE LA FACADE MARITIME.....	308
A. La zone côtière d'Athènes.....	308
1. <i>Délimitation de la zone côtière</i>	308
2. <i>La baie du Phalère</i>	308
B. L'aménagement final de la zone de l'ancien aéroport international d'Athènes à Hellinikon.....	310

¹ MORAGAS de M. y BOTELLA M. *Las claves del éxito, impactos sociales, deportivos, económicos y comunicativos de Barcelona 1992*, Centro de Estudios Olímpicos y del deporte, Universidad autónoma de Barcelona, 1995.

1. L'ancien aéroport international laisse place à un parc urbain intégrant les complexes olympiques.....	310
2. Un projet en accord avec l'environnement naturel.....	316
3. L'intégration des équipements déjà présents sur le site.....	320
4. La difficile acceptation du projet.....	321
D. La plaine de la Mésogée.....	323
E. Un territoire remodelé par les infrastructures de transport	326
III. VERS UNE PLUS GRANDE MIXITE SOCIALE GRACE AUX OPERATIONS LIEES AUX JEUX ?.....	327
A. Les Jeux ne privilégieraient-ils pas les espaces déjà favorisés ?.....	327
B. L'impact des Jeux olympiques sur l'organisation sociale des villes hôtes.....	329
1. L'exemple de Mexico et des Jeux olympiques de 1968.....	329
2. Les Jeux de Barcelone et la gentrification du quartier du Poblenou.....	329
3. Les Jeux d'Atlanta comme révélateur de persistance de la traditionnelle coupure entre le Nord et le Sud, entre Blancs et Noirs.....	330
4. Sydney, des Jeux écologiques sans répercussion apparente sur la population.....	331
Conclusion de chapitre.....	332
Conclusion de la partie III.....	333
Conclusion générale.....	335
Bibliographie	341
Annexes.....	349
Table des cartes.....	361
Tables des plans.....	361
Table des encarts.....	362
Table des graphiques.....	362
Table des tableaux.....	363
Table des schémas.....	364
Table des photographies.....	365
Table des annexes.....	365
Table des matières.....	366

Projet urbain et Jeux olympiques : le cas d'Athènes 2004

Résumé : Au-delà de l'évènement sportif international qu'ils représentent, les Jeux olympiques constituent aussi un véritable catalyseur des mutations urbaines qu'ils provoquent ou accélèrent. En effet, ils peuvent être perçus comme un outil d'organisation, d'aménagement et d'équipement des villes hôtes qui doivent mettre au service des Jeux toute une série d'infrastructures sportives, de transport, d'hébergement... qui assureront le bon déroulement de la manifestation mondiale.

2004 marque le retour des Jeux olympiques sur le territoire qui les a vu naître ; Athènes accueille les premiers Jeux du troisième millénaire. Or, la capitale grecque constitue un cadre particulier car cette cité millénaire, au passé archéologique et architectural si riche, est aussi une capitale récente et cette diachronie se révèle difficile à gérer du point de vue de son aménagement et de son organisation. Elle n'a jamais connu de véritable schéma d'aménagement du territoire qui soit respecté. Mais, l'accueil des Jeux olympiques, et les impératifs qui leurs sont liés en terme d'équipement territorial, constitue un ultimatum pour l'agglomération qui doit résoudre les problèmes urbanistiques auxquels elle est confrontée, notamment depuis son spectaculaire développement débuté à la fin des années 60. L'objectif de cette thèse est donc d'évaluer les impacts des Jeux olympiques de 2004 sur l'organisation et l'aménagement du territoire athénien, l'adéquation entre projet urbain et projet olympique et d'avancer ainsi dans la connaissance de la relation « villes et Jeux olympiques » et plus globalement entre « sport et espace ».

Mots-clés : Jeux olympiques, projet urbain, aménagement du territoire, infrastructures urbaines, gouvernance, patrimoine, tourisme.